LES FLUX EN PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE : ANALYSE TERRITORIALE DYNAMIQUE

Commanditaire : Pays Pyrénées Méditerranée

Réalisation : Master 1 APTER – Action locale et Projets de Territoires

Département de Géographie, Aménagement et Environnement

Université Toulouse Jean Jaurès

SEPTEMBRE 2019 - FEVRIER 2020

Réalisation

Master 1 APTER

Promotion 2019-2020

Université Toulouse Jean Jaurès



Figure 1 : Groupe M1 APTER devant le Lycée Alfred Sauvy de Villelongue-Dels-Monts
(Source : M1 APTER UTJJ 2020)

BENESCHI Josian

BLANC Juliette

BOLDT Maxime

CANOURGUES Julien

CLAUDURAUD Rose

CAUMON Solène

DEVEZE Laura

ESCOULA Damien

ETCHEVERRY Jean

EL ACHKER Dounia

ICHARD Ludovic

JANNET Manon

KRUG Pablo

LACROIX Marion

LAUMY Anaïs

LEMEITOUR Manon

MARCHAND Vincent

MATHIEU François

MEHU Orlane

MELLAC Benjamin

RAVOHITRARIVO Mihary

ROCA d'HUYTEZA Guilhem

SECHER Claire

TIXIER Quentin

Etude encadrée par :

- Madame Laurence BARTHE, Enseignante-chercheuse et Maitresse de Conférence à l'Université Toulouse Jean Jaurès.
- Madame Mariette SIBERTIN-BLANC, Enseignante-chercheuse et Maitresse de Conférence à l'Université Toulouse Jean Jaurès

Remerciements

Tout d'abord, nous tenons à remercier nos enseignantes, Madame Laurence Barthe et Madame Mariette Sibertin-Blanc, Maitresses de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès, pour leur implication, leur temps, leur patience et leur soutien dans le projet.

Nous remercions également le Pays Pyrénées Méditerranée et toute son équipe technique pour leur investissement, leur écoute, leur aide et leur accueil durant toute la durée du projet. Plus particulièrement, nous remercions Monsieur le président Antoine André pour sa confiance et Madame la directrice Carine Gonzalez pour son implication et son soutien. Leurs confiances, encouragements et implications nous ont permis de pouvoir mener à bien cette étude.

Merci également à toute l'équipe du lycée Alfred Sauvy de Villelongue-Dels-Monts, au proviseur, Monsieur Vaissière, aux élèves, aux surveillants et à toute l'équipe technique pour leur accueil chaleureux pendant notre séjour.

Enfin, nous tenons à remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions et enquêtes de manière toujours très agréable. Qu'il s'agisse d'acteurs issus du milieu économique, environnemental, culturel, touristique, médical ou encore du monde de la sécurité, tous ont été d'une aide précieuse pour la réalisation de cette étude. Toutes les rencontres faites pendant notre séjour ou par téléphone nous ont permis de comprendre le territoire, de l'appréhender dans sa grande diversité. Le temps et les regards que ces personnes nous ont apporté ont considérablement changé notre vision du territoire.

Sommaire

REMERCIEMENTS **4**

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **7**

NOTE PROBLEMATIQUE ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE **19**

PARTIE 1. LES FLUX, DES REALITES PLURIELLES INSCRITES DANS L'ESPACE ET LE TEMPS **23**

1.1. UN TERRITOIRE CONCERNE PAR UNE GRANDE DIVERSITE DE FLUX 23
1.1.1. Des flux humains plus ou moins maîtrisés *23*
1.1.2 Les flux matériels : qualification d'un territoire d'exportation et de transit *32*
1.1.3. Flux environnementaux : entre exploitation et préservation des ressources *36*
1.1.4. Flux immatériels *41*
1.2 LES FLUX REVELATEURS DE SYSTEMES TERRITORIAUX 46
1.2.1 Les systèmes internes au Pays *48*
1.2.2 Un territoire intégré dans des logiques de proximité *52*
1.2.3 Un système européen de coopération *54*
1.2.4 Un territoire de transit inscrit dans un système international *55*
1.3. DE LA TEMPORALITE DES FLUX A LA GESTION TERRITORIALE 55
1.3.1 Un territoire marqué par de grandes temporalités *56*
ENJEUX A RETENIR 60
Les enjeux liés à la grande diversité des flux identifiés *60*

PORTFOLIO : DES FLUX TRADUISANT LA DIVERSITE DES RESSOURCES TERRITORIALES **63**

DES RESSOURCES NATURELLES, SOURCES D'ACTIVITES 63
DES RESSOURCES IMMATERIELLES ET CULTURELLES 69
DES RESSOURCES HUMAINES, REVELATRICES DE SAVOIR-FAIRE 71

PARTIE 2. DES FLUX TERRITORIAUX COMPLEXES REVELATEURS DE FRAGILITES **75**

2.1. DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES CONTRASTEES, SOURCES DE CONFLITS 75
2.1.1 Des dynamiques résidentielles diversifiées et en mutation *75*
2.1.2. Des flux touristiques vecteurs de conflits territoriaux *84*
2.2. UNE ACCESSIBILITE CONTRAINTE ET DEPENDANTE DU TERRITOIRE 86
2.2.1 Une accessibilité à deux échelles *86*
2.2.2. Une accessibilité génératrice de conflits : entre mobilités plurielles compromises et tensions transfrontalières *89*
2.3 LES RESSOURCES FIXES DU TERRITOIRE SOUS PRESSION 90
2.3.1 Des ressources créatrices de flux menacées *90*
2.3.2 Des conflits multiples autour de la question de l'eau *95*
2.4 UN DEFICIT DE COOPERATION ENTRE LES INGENIERIES 96
2.4.1 Une volonté de coopérer... ..... *96*
2.4.2 … Qui reste à renforcer *97*
ENJEUX A RETENIR 100
Les enjeux liés aux articulations territoriales complexes ..... ***Erreur ! Signet non défini.***

PARTIE 3. LES FLUX VECTEURS DE STRATEGIES INTERTERRITORIALES ET DE PROJETS DE COOPERATION **102**

3.1. ÉTAT DES LIEUX DES COOPERATIONS EMERGENTES PORTEES PAR LE TERRITOIRE 102
3.1.1. - Coopérations formelles abouties et projets en cours : des préoccupations partagées autour de la gestion des activités agricoles et de la biodiversité *104*
3.1.2. Les projets en cours d'élaboration autour de la culture, du patrimoine et du tourisme *107*
3.2. QUELQUES PERSPECTIVES EN MATIERE DE COOPERATION TERRITORIALE 108

3.2.1. Mise en place d'un contrat de réciprocité sur un axe rural/urbain entre le PPM et Perpignan 108
3.2.2. ...sur un axe rural/rural au sein du PPM ou avec d'autres territoires 110
3.2.3. …en lien avec des territoires plus éloignés 111
3.2.4. …avec un territoire transfrontalier : l'Espagne 113
3.3. EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS EN FRANCE 113
3.3.1 Les coopérations territoriales existantes 114
3.3.2. Présentation de méthodes pour analyser les territoires dans des dynamiques circulaires, d'échanges… 118
ENJEUX A RETENIR 130
Les enjeux liés à l'ingénierie et aux perspectives de coopérations interterritoriales 130
CONCLUSION 131
BIBLIOGRAPHIE 132
TABLE DES ILLUSTRATIONS 132
ANNEXES 132
TABLE DES MATIERES 132

Introduction

Analyser un territoire selon les flux conduit à changer de regard sur les réalités socio-spatiales, intégrant davantage les interdépendances et systèmes d'interactions dans lesquels s'inscrit ce territoire. Ainsi, selon Nadine Cattan, les mobilités ou les flux *« mettent à mal une perception des territoires ordonnés selon un agencement régulier et prévisible, mais offrent une vision des imbrications des centralités et situations périphériques brouillant ainsi les notions du dedans et du dehors et du dominant et dépendant »*[1]. La compréhension de la diversité des flux, de leur intensité et des différents degrés de maîtrise dont ils font l'objet, permet de mettre en exergue des réalités effectivement très diverses quant aux systèmes territoriaux et temporels auxquels appartient le Pays Pyrénées Méditerranée. Si le Pays est une association de 4 communautés de communes créée en 2001, il s'agit avant tout d'un territoire commun à la fois générateur et récepteur de flux démographiques touristiques, culturels, environnementaux.

L'étude qui suit vise à rendre compte de la dynamique des flux sur le Pays Pyrénées Méditerranée. Après avoir questionné la notion de flux et interrogé le rôle de ceux-ci dans l'organisation des territoires et de leur développement, on constate qu'ils peuvent être révélateurs de ressources territoriales s'avérant être d'une grande richesse. Ils sont aussi source d'articulations territoriales complexes. Dès lors, au travers des préceptes évoqués ci-dessus, ces flux peuvent constituer une des bases de la coopération interterritoriale multipliant alors leurs effets bénéfiques.



Figure 2 : Le Pays Pyrénées-Méditerranée en images *(Réalisation et sources : M1 APTER UT2J 2020)*

[1] Nadine Cattan, Jean-Baptiste Frétigny. Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux : état des lieux et problématiques. *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective*, Documentation française ; DATAR, 2011

Analyser les dynamiques du Pays Pyrénées Méditerranée : l'entrée par les flux

Dans le cadre de la convention établie entre la formation du master APTER Aménagement et Projets de Territoire de l'Université Toulouse Jean-Jaurès et Le Pays Pyrénées-Méditerranée portant sur *« Les flux en Pays Pyrénées Méditerranée : analyse territoriale dynamique* », il a été convenu d'étudier plusieurs facettes et aspects dynamiques du concept de flux sur le territoire concerné.

Philippe Estèbe met en avant dans son ouvrage *L'égalité des territoires*[2] la nécessité de s'intéresser « *aux flux et non plus aux stocks* » pour obtenir une analyse territoriale fidèle à la réalité. Si l'on part simplement d'une définition de base de la notion de flux, il s'agit d'une « *Quantité de personnes, de biens ou de valeurs qui circulent entre deux territoires, l'un étant l'origine et l'autre, la destination du flux* »[3]. Cette définition laisse supposer que le flux n'existe que dans sa dimension spatiale mais en réalité, une définition plus scientifique, trouvée dans la littérature permet de prendre conscience que le concept est bien plus complexe. « *Le flux est la mesure d'une quantité transférée depuis un lieu d'Origine (i) vers un lieu (j) de Destination (OD), pendant une période (t). Il s'agit d'une donnée quantitative multidimensionnelle formée de quatre composantes : une thématique (z), deux coordonnées (x, y) définissant sa position dans un plan (xi, yi ; xj, yj) et une quatrième dans le temps (t). La donnée de flux correspond à un agrégat dont les caractéristiques individuelles ont été perdues lors de sa construction, de même que le cheminement spatiotemporel entre les OD n'est plus connu avec précision ».*[4] Cette définition, somme toute, complexe est nécessaire à la compréhension de notre sujet. L'analyse d'un territoire ne peut pas se faire sans une approche dynamique des circulations, échanges, déplacements qui le traversent, le structurent. En effet, un territoire est en mouvement constant, il se transforme, se métamorphose et évolue dans l'espace et dans le temps. Ce dynamisme engendre changements et mouvances, parfois difficiles à appréhender et contrôler. En revanche, on remarquera que l'approche dynamique permet une meilleure compréhension du territoire pour une meilleure gestion et répartition des ressources dans une logique de connexions plurielles. Les flux peuvent être matériels (énergies, déchets, matériaux de constructions, eau…) ou immatériels (data, numérique, savoirs…). Leurs échelles de déploiement dépendent en partie de leurs natures. La prise en considération de la temporalité dans l'analyse territoriale est récente et permet un véritable aménagement augmenté qui considère que le temps est à percevoir comme une ressource. La dimension temporelle compose l'aménagement du territoire, au même titre que l'énergie et l'espace, pour créer une nouvelle organisation autour de la figure de la ville ou du territoire malléable où tout serait adaptable au regard des différents besoins dans le temps (bâtiments multiservices, design urbain, information et signalétique, …). Ces différentes empreintes spatiales et temporelles de toutes les composantes de la vie d'un territoire induisent une réciprocité théorique du territoire avec lui-même puisqu'elles induisent et créent des relations multidisciplinaires et multiscalaires entre les écosystèmes, les populations et leurs interdépendances. Se cantonner à l'analyse spatiale revient selon Luc Gwiazdzinski, à faire de « *l'infidélité territoriale* ». Pour la contrer, il convient de passer d'une identité d'aires à une identité de traces pour comprendre comment le territoire est habité, comment il est approprié et comment il fonctionne « biologiquement ». L'étude territoriale dynamique pressentie comme nécessaire au début de ce travail se confirme et amène à questionner de nombreux autres concepts.

A ce stade de l'analyse, la notion de réciprocité apparaît comme évidente et nécessaire à la poursuite de notre réflexion. En effet, dès lors que l'on considère que le territoire est en mouvement constant, il paraît logique de penser que ces différents mouvements créent des relations entre les territoires, plus ou moins construites à différentes échelles.

Il s'agit alors d'envisager plutôt des logiques de complémentarité plutôt que des logiques de compensation entre les territoires. Une prise de conscience des apports réciproques de chaque territoire est essentielle. C'est en ce sens que

[2] Estèbe Philippe, *L'égalité des territoires. Une passion française.* Presses Universitaires de France, « La Ville en débat », 2015, 96 pages. ISBN : 9782130617754. DOI : 10.3917/puf.esteb.2015.02. URL : https://www.cairn.info/l-egalite-des-territoires--9782130617754.htm

[3] Observatoire des territoires, rapport 2014 « Interdépendances »

[4] Françoise Bahoken, Claude Grasland, Christine Zanin. D'une cartographie de flux à une cartographie du mouvement. Aspects sémiologiques. Cartes et Géomatique, 2016, pp.65-74. ffhal-01592726f

le dialogue interterritorial entre les différents territoires (urbain, périurbain, rural) est indispensable pour développer des valeurs communes : il faut apprendre à mieux se connaître, unir ses forces pour travailler ou mieux travailler ensemble. Il est important d'imaginer un avenir partagé (avec des projets partagés) pour éviter une dissymétrie. L'accroissement des flux entre les territoires reflète de nombreuses interdépendances qui sont primordiales pour développer les territoires et penser leur avenir autour de la notion de réciprocité. L'alliance des territoires permet de passer de la seule logique de redistribution ou de péréquation à une logique de réciprocité et de partenariat « gagnant-gagnant » à différentes échelles. Il s'agit de penser les territoires comme des systèmes globaux, tous ouverts les uns vers les autres. La construction d'accords stratégiques entre territoires urbains et ruraux est un levier d'équilibre et de cohésion entre territoires. Par exemple, construire des coopérations qui soient gagnantes-gagnantes, des projets collectifs, permet de partager des objectifs communs, de favoriser le potentiel de développement des territoires et l'équité entre eux. La coopération doit être égalitaire.

La réciprocité peut être cependant difficile à mettre en place, en raison d'une certaine distance spatiale entre territoires, d'un manque d'interactions entre les acteurs et d'une absence de connaissances entre territoires, d'une divergence politique, une asymétrie de moyens, et plus largement, du fait de l'existence de concurrence entre les territoires.

Ces réciprocités ont fait l'objet de nouvelles attentions de la part des politiques publiques et sont parfois formalisées dans des contrats de réciprocité. Cette nouvelle figure du contrat de réciprocité est introduite lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 mars 2015, et doit permettre de poser un cadre concret à une coopération gagnant-gagnant entre espaces ruraux, périurbains et urbains mettant fin au clivage urbain/rural. Le contrat de réciprocité a pour objectif de faire dialoguer les différents acteurs (de la ville et de la campagne) autour de projets fédérateurs valorisant des ressources communes, en mettant en place ou en développant des partenariats (publics et privés) caractérisés par de la réciprocité. Quatre terrains ont été proposés pour une phase expérimentale pilotée par le CGET : la métropole de Lyon et le Pays d'Aurillac ; la métropole de Brest et le Pays Centre-ouest Bretagne, Toulouse métropole et le Massif des Pyrénées ainsi que La communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et le Parc Naturel Régional du Morvan. Ces quatre expérimentations n'ont pas connu le même succès mais elles ont donné lieu à d'autres expérimentations initiées par les territoires eux-mêmes (exemple du Contrat de réciprocité Métropole de Toulouse Pays Portes de Gascogne ou contrat de réciprocité Montpellier métropole Communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc). Dans tous les cas, ces contrats de réciprocité sont travaillés et recherchés par les territoires pour faire vivre les relations qu'ils entretiennent entre eux. Laetitia VERHAEGHE a souligné dans ses travaux de recherche **«** *un rejet progressif d'une approche partitive et binaire des relations ville-campagne »* et constate un réel *« développement de partenariats équilibrés entre différents acteurs des divers espaces des deux territoires »*[5].

Le contexte du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée nous a rapidement amené à mobiliser cette approche du développement territorial en termes de réciprocité. Le territoire est traversé par différentes inégalités de différentes natures, qu'il s'agisse de la répartition de ses ressources ou de sa population. Une réciprocité tant en interne entre les entités qui le composent qu'en externe avec les territoires proches ou plus lointains lui permettrait de redynamiser certaines zones en difficulté et de mieux répartir les ressources et leur utilisation. En effet, d'un point de vue démographique, la répartition de la population est inégale tout comme les ressources économiques et naturelles. Néanmoins, le territoire est très riche en ressources et possède un large spectre de possibilités à exploiter. En somme, le PPM doit développer les interconnexions sur son territoire et avec ceux qui l'environnent pour mieux exploiter les ressources qui lui sont offertes et ainsi créer de nouvelles dynamiques.

Notre étude sur les flux pourra permettre de comprendre où sont les points clés de ces développements et comment les utiliser afin de mieux appréhender l'espace, les différences et les ressources du territoire.

Ainsi, il s'avère désormais nécessaire de questionner le territoire du Pays et l'approche que nous avons adoptée pour appréhender les flux qui le structurent, le traversent. Comment le PPM a développé des liens forts entre ses différentes composantes pour devenir aujourd'hui un système territorial complexe muni d'un réseau d'interconnexions multithématiques et multiscalaires ? Comment ces différents processus visibles ou invisibles sont-ils exploitables dans l'optique d'une mise en évidence d'articulations réciproques ? Pourquoi est-il pertinent de réfléchir en termes de valorisation des complémentarités et plus seulement en termes de gestion de stocks fixes ?

[5] **VERHAEGHE Laetitia**, « *Quel équilibre pour le dialogue ville-campagne ? L'éclairage des contrats de réciprocité ville-campagne* », *Pour*, 2015/4 (N° 228) Article paru dans la revue POUR du GREP

Certaines approches scientifiques et théoriques des territoires nous permettent ainsi d'appréhender la réciprocité entre territoires et leurs interrelations et interdépendances. Il convient désormais de les étudier plus en profondeur pour comprendre comment elles peuvent être nécessaires et utiles à la construction du projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée 2021-2027. Trois d'entre-elles vont être développées plus en profondeur pour comprendre les relations dynamiques qui animent les territoires :

- L'économie présentielle qui permet d'appréhender certaines composantes des dynamiques d'échanges qui traversent un territoire ;
- Le métabolisme territorial, analogie repérée par **E. Glenck** et **S. Erkman**[6] ;
- La bio-région urbaine décrite et pensée par **Alberto Magnaghi** dans son livre « *La bio-région urbaine : petit traité sur le territoire bien commun* »[7]

L'économie présentielle

Le concept d'économie présentielle est une notion qui décrit, tout comme notre analyse, des flux des dynamiques territoriales. L'économie présentielle s'intéresse aux mêmes secteurs que l'économie résidentielle (services à la personne, commerce, services au public...) en tenant compte de la population non-résidente présente sur un territoire (touristes, excursionnistes, résidents temporaires...) qui représente une part importante de ressources économiques à considérer.
L'expression « économie présentielle » est une notion forgée par Laurent Davezies et Christophe Terrier pour décrire une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire qui peut varier rapidement et qui, à la fois, produit et consomme. Elle se distingue de l'analyse économique classique qui est basée sur les lieux de production traditionnels (usines, services, etc.). Elle permet d'évaluer les revenus et les activités induites par la présence de personnes sur un territoire à un moment donné en mesurant et en cumulant les absences et les présences un même jour. Cette approche dynamique de l'économie permet de mieux repérer le système des flux de revenus qui abondent le territoire. Cette économie ne peut être fixée définitivement puisqu'elle évolue en permanence en fonction des fluctuations de population, de leurs besoins, de leurs modes de consommation.

L'économie présentielle regroupe, selon l'INSEE, les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Ce type d'économie est devenue la première source d'emplois des territoires de montagne. Pourtant, ces secteurs d'activités restent à la fois peu étudiés par les chercheurs et sous-valorisés par les acteurs économiques. La lecture classique des économistes, concentrée sur les activités de production, minimise le rôle économique, mais aussi social de ces secteurs et par voie de conséquence celui des femmes dans les économies locales. En effet, dans les territoires de montagne 65% des emplois sont occupés par les femmes. Dans les six massifs français, ces emplois sont déterminants pour le dynamisme des économies locales et le niveau de vie des ménages. Néanmoins, il est important de souligner que la plupart de ces emplois présentent des fragilités très nettes puisqu'ils sont caractérisés par des fragilités fortes (emplois précaires, peu rémunérés, travail en intérim, addition de plusieurs temps partiels). Outre l'apport d'un second revenu, ces emplois, moins exposés que ceux où domine l'emploi masculin, constituent un amortisseur puissant des chocs conjoncturels liés à l'économie mondialisée.

De façon concrète, les chiffres témoignent de l'importance de l'économie résidentielle sur le territoire du PPM qui compte une part de retraités de 39% (contre 27% à l'échelle nationale). En 2016, la part des emplois de la sphère présentielle est de 78,8% (65,9% en France et 75,8% dans les PO). La part des emplois de la sphère productive est de 21,2% (34,1% en France et 24,2% dans les PO). Le taux de résidences principales est de 59,8 % (63,4% pour le département des Pyrénées Orientales et de 82,3% pour la France) et le taux de résidences secondaires est de 33,4 % (28,5% pour le département des Pyrénées Orientales et de 9% pour la France). Le territoire présente donc toutes les caractéristiques d'un territoire à forte empreinte de l'économie présentielle, liée à l'attractivité de son cadre de vie pour différents profils

[6] GLENCK Emmanuel, « Integrated Waste Management in Selected Industrial Production Sectors: Theory and Practice » in P. Pangotra, S. Erkman et H. Singh (éd.), Industry and Environment, Proceedings of Workshop held at Indian Institute of Management, Ahmedabad, India, 5-6 février 1999, P117-131.

[7] Alberto MAGNAGHI La biorégion urbaine, petit traité sur le territoire bien commun Paris, Association culturelle Eterotopia France, 2014, 174 p. Traduit de l'italien par Emmanuelle Bonneau

de population et cette logique devra être interrogée tant en termes d'effets d'opportunités que d'effets fragilisants pour le développement territorial.

Plusieurs enjeux importants caractérisent le PPM en termes d'économie présentielle. En effet, le territoire est une entité territoriale à forte attractivité touristique et résidentielle surtout sur le littoral où la population augmente fortement en période estivale mais aussi dans la partie centrale du territoire avec la présence de la station thermale d'Amélie-les-Bains. Les estimations de populations présentes ouvrent la voie à un autre regard sur les questions de gestion et de développement des territoires. Pour les collectivités locales, l'enjeu n'est pas négligeable, certains équipements doivent être calibrés en fonction de la population maximale pouvant être présente à un moment donné qu'il s'agisse des usines de traitement des déchets, des stations d'épuration des eaux, des équipements culturels et sportifs. Les entreprises ou opérateurs de services publics aussi peuvent utiliser ces estimations de population présentes pour optimiser l'implantation de leurs réseaux (transports publics, bureaux de poste, téléphonie mobile, etc.).

Si l'on se place à une échelle globale du territoire, certains aspects de l'économie présentielle et du tourisme provoquent des tensions. Par exemple, l'extrême saisonnalité du tourisme notamment sur le littoral génère un très net affaiblissement de l'économie présentielle en période hivernale, période de très faible fréquentation, bien que certaines formes de tourisme, notamment thermal, soient exploitables toute l'année. Ce phénomène de saisonnalité touche aussi l'arrière-pays qui est marqué par une déprise immobilière, beaucoup de logements sont à vendre et les restaurants et activités ne sont ouverts qu'en saison. Le système de location Airbnb nuit également à l'économie présentielle puisqu'il dématérialise les visites touristiques et rend plus « clandestins » les passages dans le PPM notamment dans l'arrière-pays. Certains établissements en revanche, se nourrissent de cette économie présentielle de saisonnalité et l'entretiennent. C'est le cas des campings qui proposent un ensemble d'équipements et services qui permettent aux touristes de se satisfaire entièrement grâce aux prestations de la nouvelle « hôtellerie de plein air ». Le personnel de saison en revanche, est de plus en plus difficile à recruter notamment à cause de la difficulté de l'accès au logement en saison et à cause d'un salaire insuffisant comparé à d'autres régions touristiques estivales françaises. L'économie présentielle sur le territoire présente donc plusieurs signes de vulnérabilité.

L'enjeu est donc aujourd'hui de pouvoir adapter, systèmes, activités, équipements et infrastructures afin de mieux appréhender l'arrivée massive et temporaire des touristes tout comme l'arrivée régulière de nouvelles populations. Les flux démographiques, touristiques sont générateurs d'une économie résidentielle spécifique sur ce territoire et génère d'autres flux sur le plan environnemental, de la gestion des ressources naturelles, des déchets qui invitent à prendre en considération d'autres concepts qui permettent d'appréhender la globalité des flux qui structurent un territoire.

Un territoire vivant résultant d'un métabolisme en mutation

Le métabolisme urbain : « *interroge le fonctionnement matériel des villes en s'intéressant à l'ensemble des flux, qui entrent, sortent et sont transformés par le système urbain* »[8]. Le métabolisme territorial est une extension du concept de métabolisme urbain, elle ne s'intéresse pas seulement aux villes mais aux territoires. Elle « *interroge le fonctionnement matériel des territoires en s'intéressant à l'ensemble des flux, qui entrent, sortent et sont transformés par le système urbain. L'enjeu du métabolisme territorial est ainsi de suivre les flux de matière et d'énergie afin de connaître leurs trajectoires, de comprendre quels sont les prélèvements dans la nature et les rejets vers cette dernière qu'impliquent les régimes socio-écologiques urbains* ». « *Les relations entre le fonctionnement des sociétés urbaines et la biosphère sont au cœur de ce concept* ». « *L'enjeu primordial est de s'intéresser aux opportunités de dématérialisation* »[9] Pour Sabine Barles la dématérialisation c'est « *réduire la consommation de matières en entrées et en sorties des territoires* ».

Le métabolisme territorial ou urbain met l'accent sur les flux d'énergies et de matières entrant et sortant d'un territoire afin de caractériser le fonctionnement de la société humaine. Le métabolisme urbain ou territorial génère des flux linéaires : ce que la ville capte et centralise pour son fonctionnement (résultant et participant de processus naturels et techniques), elle le transforme et le rejette (sous des formes qui, nous le verrons, ont évolué). Même si le mot métabolisme renvoie au vivant, la société n'est pas considérée comme un organisme. Cette idée de métabolisme renvoie

[8] Définition de Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

[9] Définition de la fiche de lecture Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

à une approche environnementale et permet, entre autres, de mettre en avant les initiatives de circuits courts, de valorisation des déchets ou de recyclage. Le métabolisme territorial reflète ainsi le régime socio-écologique mais aussi économique d'un territoire, la manière dont société et biosphère interagissent localement au cours d'une période donnée. En effet, le régime socio-écologique ou économique d'un territoire peut évoluer et marquer une transition dans le fonctionnement d'un territoire, c'est-à-dire devenir un nouveau régime (par les dynamismes et type de productions locales, les initiatives de valorisation et de recyclage…).

Le métabolisme territorial résulte d'une hybridation entre la comptabilité physique des flux qui le traversent et une approche d'écologie territoriale, interactions société-biosphère.

« *Les théoriciens ont mis au point la notion de métabolisme urbain qui constitue un ensemble de transformations et de flux de matière et d'énergie intervenant dans le cycle de vie d'une zone urbaine. La ville est alors représentée comme un écosystème qui gère ses entrants et ses sortants par la régulation, ainsi qu'une unité métabolique complexe avec un ensemble d'entrées (matières premières, produits semi-finis, produits alimentaires, etc.), de transformations (de ces matières, produits semi-finis, etc.) et de sorties (produits manufacturés, déchets gazeux, liquides et solides, etc.). Cet écosystème, composé de sous-systèmes, concentre un nœud de transferts de flux de matière et d'énergie qu'il utilise et transforme pour satisfaire ses besoins, maintenir sa stabilité ou étendre son influence. Ces flux sont dégradés sous forme de déchets, de nuisances et d'énergie dissipée [Bochet et Cunha (2003)].* »[10]

Cette approche des flux permet d'appréhender entre autres les ressources écologiques de notre territoire d'étude qui sont nombreuses puisqu'il s'agit d'un territoire à dominante rurale. Le concept de métabolisme territorial rend compte également de certaines relations entre territoires ruraux et urbains.

Les territoires ruraux et urbains sont interdépendants, la ville s'étant créé sur un modèle de spécialisation des activités économiques, de services et d'échanges qui nécessitent une grande proximité entre ses habitants rendue possible par l'émancipation d'une production agricole. Elle devient dépendante de cette production agricole en provenance des territoires ruraux, il s'agit d'un flux non négligeable. Cette même spécialisation a amené les villes à être dépendantes d'autres ressources, énergétiques par exemple. L'urbanisation a provoqué l'agrandissement des rayons moyens d'approvisionnement pour arriver à la forme industrielle qui domine en France depuis le XIXe siècle, basée sur les énergies fossiles, le système socio-écologique a considérablement évolué avec la croissance démographique. Les ressources des territoires urbains confèrent aux territoires ruraux une certaine autonomie ou un rôle d'émetteur ; cependant, leur pouvoir économique ou encore leur contrôle juridique extraterritorial (qui sont importants) façonnent leurs relations sous le prisme de jeux de pouvoirs à plusieurs échelles.

On peut rapprocher la notion de métabolisme territorial à celle d'Hinterland qui est : « *l'espace d'approvisionnement d'une ville est alors nécessairement limitée par des considérations technico-économiques* » et « *Permet d'avoir une vision plus précise de la relation matérielle entre un espace urbain et son environnement spatial* »[11]. La notion d'hinterland est issue de la géographie économique des transports, ou plus exactement de la géographie portuaire. La définition de l'hinterland proposée dans l'article est très incomplète. Nous pouvons ainsi l'enrichir en reprenant la définition de Chisholm (1889). Selon cet auteur, l'hinterland soit « *l'arrière-pays désigné l'aire d'attraction et de desserte d'un port (généralement maritime, exceptionnellement fluvial ou lacustre), c'est à dire l'espace continental qu'un port approvisionne et inversement dont il retire les marchandises qu'il expédie* »[12]. L'hinterland appréhende le métabolisme territorial sous le prisme spatial essentiellement, il s'agit d'une exploitation des flux incomplète. La spécialisation économique du territoire fait entièrement partie de l'analyse quantitative des flux matériels du métabolisme.

La notion de métabolisme urbain fait ressortir de nombreux enjeux. Comment caractériser le métabolisme à un instant donné sur un territoire ? Comment appréhender le poids politique, décisionnel du fonctionnement urbain sur les territoires ruraux ? Comment déterminer l'évolution des trajectoires socio-économiques, et l'anticiper ? Quels sont les flux critiques ? Lesquels font ressources ? Comment vivre demain dans un contexte d'urbanisation et de réchauffement climatique ?

---

[10] Morleo, B. (2011, décembre 19). Le Métabolisme Urbain. Consulté le 14 février 2020, à l'adresse https://www.urbanews.fr/2010/11/24/8295-le-metabolisme-urbain/

[11] Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « *Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire* », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

[12] André Suchet, « *Le concept d'arrière-pays en géographie : une promenade dans la littérature* », Tarragone, 2016.

La démographie des villes ayant explosé depuis le XIXe siècle, le système socio-économique a évolué : les rayons moyens d'approvisionnements ont augmenté et de fait la dépendance aux énergies fossiles aussi. Ce régime basé sur les énergies fossiles nécessite beaucoup de ressources, notamment en énergies primaires et en espace, son impact sur l'environnement est considérable.

Ces changements d'échelles d'interdépendances, ces cloisonnements des productions ont également eu pour conséquence de « *déshumaniser* » (les échanges deviennent surtout de nature financière donc moins humains) les relations entre les territoires d'approvisionnement et d'émissions, les modes de vie urbains s'éloignent de la réalité de la production agricole ou des préoccupations des territoires ruraux, les campagnes et les villes n'entretiennent de plus en plus que des relations économiques où le poids décisionnel joue un rôle grandissant.

Selon Sabine Barles, il est indispensable de réinscrire ce métabolisme dans l'écosystème et d'opérer une nouvelle transition socio-écologique pour palier un enjeu de forte vulnérabilité énergétique.

La notion de métabolisme territorial traduit une prise en compte écologique, économique et sociale, du fonctionnement du territoire et une volonté d'en faire l'état des lieux. Dans un contexte de réchauffement climatique, la prospective écologique est importante. Les territoires urbains même s'ils détiennent un certain pouvoir économique et politique sur les territoires ruraux sont de plus en plus dépendants de ceux-ci face à la situation climatique globale future. L'analyse de ces flux permet une nouvelle approche, différente des documents de planification déjà en place ; cette méthode fournit un diagnostic dynamique qui laisse place à une évolution future.

Notre analyse des flux sur le territoire va nous révéler quel est l'état actuel du système socio-écologique et par extension du métabolisme urbain sur notre territoire d'étude. Quels sont les échanges actuels entre le rural/urbain ? De quelle nature sont ces flux ?

La notion de métabolisme peut être utilisée comme une méthodologie d'analyse des flux d'un territoire, comme cela a été évoqué dans l'article « *Métabolisme territorial et filières de récupération-recyclage : le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées.* » de Jean-Baptiste Bahers. Dans ce cas, il s'agit de flux spécifiques et il en ressort que la connaissance fine des flux du territoire permet le développement d'une économie-circulaire. L'**économie circulaire** peut être définie comme devant répondre à deux enjeux : un enjeu socio-économique et un enjeu écologique. L'enjeu socio-économique est celui de la « *protection de l'environnement planétaire en limitant la consommation de ressources naturelles et développer le territoire en incitant à la création d'emplois non délocalisables* »[13]. Quant à l'enjeu écologique il correspond à « *l'accentuation d'une circularité du modèle économique qui réside dans la capacité à boucler les cycles biogéochimiques à une échelle donnée* »[14]. C'est en ce sens qu'il est nécessaire d'identifier la façon dont ces flux circulent et leur ancrage territorial.

Dans l'article de Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand « *Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire* »[15], ils identifient l'analyse du métabolisme territoriale comme une méthodologie permettant de répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques contemporains et ainsi mener à des politiques publiques efficaces. Ils présentent d'ailleurs cette méthode dans l'étude de cas de la métropole de Rennes et du Mans.

Cependant cette méthode s'intéresse à la matérialité des flux ce qui ne peut être qu'une approche incomplète. En effet Sabine Barles s'appuie sur la notion d'écologie territoriale « *Elle (écologie territoriale) privilégie une entrée par le territoire, à la fois espace localisé et théâtre de jeux d'acteurs complexes, qui semble plus à même de rendre compte des processus interactifs à l'œuvre. La description du métabolisme territorial permet de comprendre les interactions entre ce territoire et son milieu naturel, voire des milieux éloignés* »[16]. Pour analyser ce qu'elle nomme le « *système urbain* » qui est une notion prenant en compte tous les flux qui traversent le territoire.

Analyser le métabolisme territorial permet de calculer et réguler l'empreinte écologique ou environnementale « *La notion d'empreinte environnementale vise [...] à décliner les impacts du métabolisme territorial*

[13] Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

[14] Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

[15] Jean-Baptiste Bahers, Mathieu Durand. Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire. Pour : enquêtes et témoignages, Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective (France) (GREP), 2018, N° 236 (4), pp.135.

[16] Sabine BARLES, Nicolas BUCLET, Gilles BILLEN, L'écologie territoriale : du métabolisme des sociétés à la gouvernance des flux d'énergie et de matières, CIST 2011 - Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Nov. 2011, Paris, France. pp.16-22

sur la biosphère, le terme d'empreinte étant employé pour signifier à la fois l'intensité et la dimension spatiale de ces impacts (en trois dimensions). On pourra ainsi définir une empreinte aquatique, alimentaire, énergétique, etc. L'un des enjeux majeurs sous-jacents est l'identification des liens existant entre flux et espace »[17]. Ce qui permettrait de mettre en place des mesures dans le but de lutter contre le réchauffement climatique et prévenir de certains risques naturels ou industriels. « *Le métabolisme territorial permet d'interroger le lien entre économie et écologie, et, en l'occurrence, la divergence entre l'objectif de réduction des rejets vers l'environnement et l'augmentation effective et continue des flux de matières* »[18] de Jean-Baptiste Bahers.

Dans le PPM, on peut observer cette relation d'interdépendances des ressources entre le pays et l'agglomération perpignanaise et d'autres territoires, cependant, notre étude a une visée plus sociale, elle s'intéresse au comportement des usagers et pas seulement aux flux de matières. Nous devons analyser ce territoire, pas seulement comme un écosystème, mais comme un territoire dynamique qui s'inscrit dans des logiques d'interactions avec les autres territoires autour. Dans ce cas, le concept de métabolisme peut avoir une portée trop réductrice. En revanche, la notion peut être pertinente pour caractériser les flux environnementaux entrants et sortants et procédant à une cartographie de la situation écologique, s'intéressant notamment à la vulnérabilité environnementale des côtes littorales, de la gestion de la zone de montagne. Si les échanges s'intensifient, la gestion de ces espaces doit le prendre en compte.

La filière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) s'est saisie de ce concept pour l'analyse des flux globaux de ces déchets parce que « *le recours au métabolisme territorial permet de prendre en compte le bilan global et annuel de flux de matière sans gommer les aléas de la filière comme le ferait un autre outil d'évaluation environnementale »*[19].

La notion de métabolisme territorial permet d'appréhender les flux de matières nécessaires au fonctionnement d'un territoire, les prélèvements sur la nature et ce qu'ils rejettent après transformation sur une période donnée. Elle permet de faire évoluer les modes d'organisation et de gestion des différentes activités présentes sur un territoire et elle permet de revisiter la notion de périmètre pertinent à l'aune de nouveaux indicateurs.

Le concept de bio-région comme outil d'analyse des relations interterritoriales

Une bio-région urbaine est le référent conceptuel approprié pour traiter d'une manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement), environnementaux (écosystème territorial) et l'habiter (lieux fonctionnels et lieux de vie dans un ensemble de villes, bourgs et villages) d'un système socio-territorial qui cultive un équilibre de coévolution entre établissement humain et milieu ambiant, rétablissant sous une forme nouvelle les relations de longue durée entre ville et campagne pour atteindre l'équité territoriale.
Une bio-région correspond à un territoire dont les limites ne sont pas définies par des frontières administratives, mais par des limites géographiques qui prennent en compte tant les communautés humaines que les écosystèmes. « *Un écosystème se caractérise par une certaine stabilité. Un équilibre que les interactions entre les organismes permettent de conserver. Ceux-ci vivent en symbiose, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas vivre les uns sans les autres »*[20].

Le territoire du Pays Pyrénées méditerranée est composé de plusieurs écosystèmes. Constitué de territoires de montagne, de plaine et de littoral, le territoire du pays compte une grande diversité de ressources naturelles permettant d'offrir un large panel de ressources aux habitants du territoire du Pays ainsi qu'aux autres territoires. De ce fait, il s'agit de comprendre quelles sont les ressources qui créent les échanges interterritoriaux (notamment avec Perpignan et l'Espagne). De ce principe, nous pouvons commencer à repérer et appréhender des fonctionnalités territoriales au sein du Pays ainsi qu'à d'autres échelles, notamment celle de la bio-région. En effet, les fonctionnalités nourricières, de loisirs, résidentielles, environnementales, naturelles et de transit peuvent être mises en avant et considérées comme fonctionnalités territoriales au sein d'un système socio-économique territorial plus large comme une bio-région. Il s'agit d'appréhender ces fonctionnalités de manière multiscalaire. De ce fait, il semble pertinent d'établir assez clairement les fonctionnalités des territoires du Pays. Dans un premier temps, par rapport à lui-même et, dans un second temps, par rapport aux autres territoires du local au global (département, région, nation, Europe). La compréhension des

[17] Barles, 2008 ; Billen et al., 2009 ; Chatzimpiros, 2011 ; Kim &amp ; Barles, soumis).

[18] Bahers Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

[19] Bahers, J.-B. (2014). Métabolisme territorial et filières de récupération-recyclage : le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées. *Développement durable et territoires*, (Vol. 5, n°1). https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10159

[20] GEO, "*Qu'est-ce qu'un écosystème ?* » 26 novembre 2018, https://www.geo.fr/environnement/quest-ce-quun-ecosysteme-193594

fonctionnalités territoriales par rapport à l'exploitation spécifique de ressources permet de comprendre l'importance de la nature des ressources, de leur quantité (la rareté peut créer beaucoup de demandes, de la plus-value mais aussi de la convoitise et de demande), de l'importance des échanges (origine, destination, volume et fréquence) ainsi que de leur rayonnement et de leur mode d'acheminement. Une fois l'ensemble des facteurs ressources/fonctionnalités/modalités des échanges identifiés et analysés, cela permet d'envisager à ce moment seulement les réciprocités entre les territoires. En effet, nous pouvons envisager des réciprocités sur des échanges simples de ressources ou de personnes mais aussi des réciprocités plus complexes notamment par rapport aux spécialisations territoriales/ fonctionnalités des territoires et de leurs interrelations bio-régionales. Par ailleurs, nous pouvons également envisager des réciprocités encore plus complexes notamment sur les modalités des échanges, de transports et d'acheminement des ressources et des échanges fonctionnels. Ces réciprocités sont à envisager sur le fonctionnement des réseaux d'acheminement/de transports et de leur fonctionnement.

Les enjeux liés à ce concept sont multiples. En effet, afin d'affirmer et de mettre en avant les ressources locales, les fonctionnalités territoriales et les modalités des flux, il s'agit de valoriser les biens communs.[21] En effet, cette stratégie se porte sur la valorisation des spécificités naturelles et socio-économiques des territoires du Pays. Il s'agit de questionner ce qui peut être du bien commun sur les territoires et ce qui est d'intérêt communautaire sur les territoires. Ceci peut passer par la valorisation de l'histoire, de la culture et des savoirs locaux, et de réhabiliter les économies locales traditionnelles. Pour **Alberto Magnaghi,** penseur de la bio-région urbaine, il s'agit d'une part de valoriser les biens communs naturels (terre, eau, air, énergie, forêts...), ainsi que de rétablir et de maintenir les équilibres écologiques, en utilisant les caractéristiques naturelles (géologiques, hydrauliques...) des lieux. D'autre part, il s'agit de valoriser également ce qui fait bien commun comme des éléments socio-culturels, économiques (infrastructures historiques, systèmes agroforestiers, paysages, infrastructures de transports) afin de garantir et de pérenniser la valorisation, l'accessibilité et le renouvellement des ressources locales qui constituent le pouvoir des territoires.

En outre, il s'agit également de promouvoir une gouvernance bio-régionale à travers la pratique de la démocratie participative partant tout d'abord de l'échelle la plus locale afin de permettre la cogestion des décisions concernant l'exploitation, la mise en valeur des ressources locales et les modalités des échanges. Pour cela, il s'agit de déconstruire le modèle opposant le centre à la périphérie et commencer à organiser des réseaux de villes et des villes et villages afin de structurer un système urbain polycentrique et en réseau, connectant les lieux entre eux par des corridors d'infrastructures, des fonctionnalités et des réciprocités. Or, ce système mettant fortement en avant les intérêts locaux présente des limites pouvant le rendre vulnérable. En effet, il faut continuer à cultiver l'ouverture aux autres territoires (autres que voisins directs) pour ne pas risquer l'autarcie économique et culturelle du territoire. D'autre part, il s'agit d'être stratégique en termes de développement économique notamment dans l'installation et le développement d'industries afin de ne pas entrer en concurrence avec d'autres territoires de la même région. Les enjeux liés à la valorisation des biens communs naturels, culturels et socio-économiques locaux doivent être pris en compte de manière systématique sous les prismes de la démocratie participative et de la culture de l'ouverture afin d'éviter l'autarcie socio-économique et l'exploitation irrationnelle des ressources locales. De plus, il semble essentiel de réfléchir stratégiquement au développement économique du territoire afin d'éviter de créer des situations de concurrence bio-régionale mais de faciliter plutôt dans une relation de complémentarité et de réciprocité.

De prime abord, le concept de bio-région urbaine peut permettre de comprendre les logiques de territorialisation, déterritorialisation et de reterritorialisation qui animent le territoire. En effet, sur l'ensemble du territoire nous avons pu constater ces phénomènes à l'œuvre. En effet, de nombreux sites industriels sont aujourd'hui revalorisés ou encore à l'abandon et témoignent des processus de vie des territoires au sein d'un système plus global. Ce principe nous a permis de comprendre que le territoire est animé par plusieurs cycles de vie qui entraînent des changements de fonctionnalité du territoire au sein des différentes échelles de la bio-région. En effet, certaines fonctionnalités productives autours de certaines ressources (exemple : bois, dynamite) se sont déterritorialisées ou se sont affaiblies, amoindries pour laisser place au développement de nouvelles fonctionnalités notamment en termes de transports de marchandises. Ceci a donc "spécialisé" le territoire sur au moins deux grandes fonctions. En effet, il y a d'une part les territoires où les économies dites traditionnelles/les systèmes productifs locaux continuent de façonner l'histoire et l'identité des lieux et des habitants en continuant de valoriser les patrimoines et ressources locales (exemple : le vin de Collioure Banyuls, DIAM Bouchon) et contribuent à alimenter l'âme des lieux. Les entreprises s'intègrent tout de même dans un marché national voir international. Et d'autre part, les territoires qui sont spécialisés par la fonction d'échange à la fois au service de la bio-région et du système global (Etat, Europe). En effet, nous avons pu constater que certains territoires comme la commune

[21] Ensemble des ressources matérielles et immatérielles constituant un intérêt communautaire.

du Boulou sont quasiment exclusivement spécialisés dans les activités de fret et constituent le support d'activités économiques logistiques ne contribuant pas directement au service du territoire mais à celui du système européen. Pour ces territoires, nous pouvons parler de territoire de transit, il s'agit de leur fonctionnalité principale au sein du système global (de la bio-région, de l'Etat et de l'Europe). Il s'agit là d'un exemple de reterritorialisation. En effet, il s'agit d'activités captant et organisant des flux bénéficiant directement au territoire. L'enjeu est de s'interroger sur quels types de flux, traversant le territoire, il serait pertinent de capter à travers le développement des secteurs d'activités afin de reterritorialiser des emplois et de la richesse.

Par ailleurs, nous pouvons observer concrètement sur le terrain comment se structure la bio-région. En effet, nous retrouvons le système urbain polycentrique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Le territoire est bien composé de plusieurs centralités occupant des fonctions différentes, parfois complémentaires mais toujours hiérarchisées ce qui peut avoir tendance à créer des relations de dépendances entres les différentes centralités et les centres/périphéries notamment sur les équipements/services et ressources. Or, nous pouvons remarquer que les centralités du système urbain accroissent leurs relations de réciprocité avec les autres surtout quand leurs fonctions sont singulières et différentes des autres centralités. Nous pouvons également imaginer que ce système multipolaire peut se renforcer à travers la différenciation des identités et fonctions au sein de la bio-région créant des relations d'interdépendance et augmentant encore les relations et les besoins de réciprocités avec d'autres espaces (centralité urbaine ou campagne).

De plus, nous retrouvons le territoire agricole et également les campagnes habitées reliées par des corridors d'infrastructures aux centralités. Mais nous pouvons remarquer que ces corridors ne sont pas toujours adaptés et peuvent être parfois saturés ce qui rend vulnérable le système de flux et d'échanges au sein de la bio-région. Nous retrouvons également la charpente paysagère et naturelle qui joue un rôle fondamental dans la bio-région pour sa multifonctionnalité (alimentation, bois, énergie, oxygène, eau, littoral, montagne biodiversité etc..). En effet, cette charpente paysagère contribue fondamentalement à l'implantation d'activités humaines spécifiques en raison notamment des climats et ressources présents, ce qui contribue également à renforcer dans la temporalité l'attractivité du territoire. Par ailleurs, la présence de nombreux systèmes agro-forestiers multifonctionnels au sein de ces charpentes paysagères contribue à donner un atout majeur aux espaces ruraux dans le cadre de futures relations de réciprocités avec les centralités du système urbain.

L'aménagement stratégique multifonctionnel et partagé ainsi que les projets des espaces ouverts multifonctionnels (parc agricole symbole de la charpente agro-éco-forestière et multifonctionnelle) en périphérie permettent alors de configurer des relations vertueuses et dynamiques entre ville et monde rural et d'envisager un nouveau « pacte ville-campagne » avec les acteurs locaux et les institutionnels concernés (qu'ils viennent des milieux urbains, ruraux ou périurbains).

L'identification claire des fonctionnalités territoriales, des ressources et des flux/échanges permettent de comprendre quels sont les sujets des réciprocités existantes, à mettre en place ou à renforcer au sein de la bio-région. Les sujets tels que l'aménagement stratégique, l'alimentation, l'énergie, les ressources naturelles et les déchets, la valorisation des biens communs (infrastructures de transports, paysage, patrimoine) peuvent être des sujets de réciprocité pour le PPM. L'enjeu est de faire converger les élus et acteurs locaux des territoires ruraux, périurbains et urbains autour des mêmes enjeux, ceux de la bio-région.

Elinor Ostrom appelle cela le « face to face ». C'est le principe qui conduit à un engagement mutuel et à la capacité d'innovation des acteurs d'apprendre ensemble, de diminuer l'asymétrie et d'augmenter le gain collectif. L'enjeu majeur de la bio-région est par définition son périmètre flou. En effet, l'enjeu est de s'affranchir des périmètres politico-administratifs et de réfléchir à un périmètre d'intention/un territoire vécu afin de mener des projets de territoires d'intérêt communautaire.

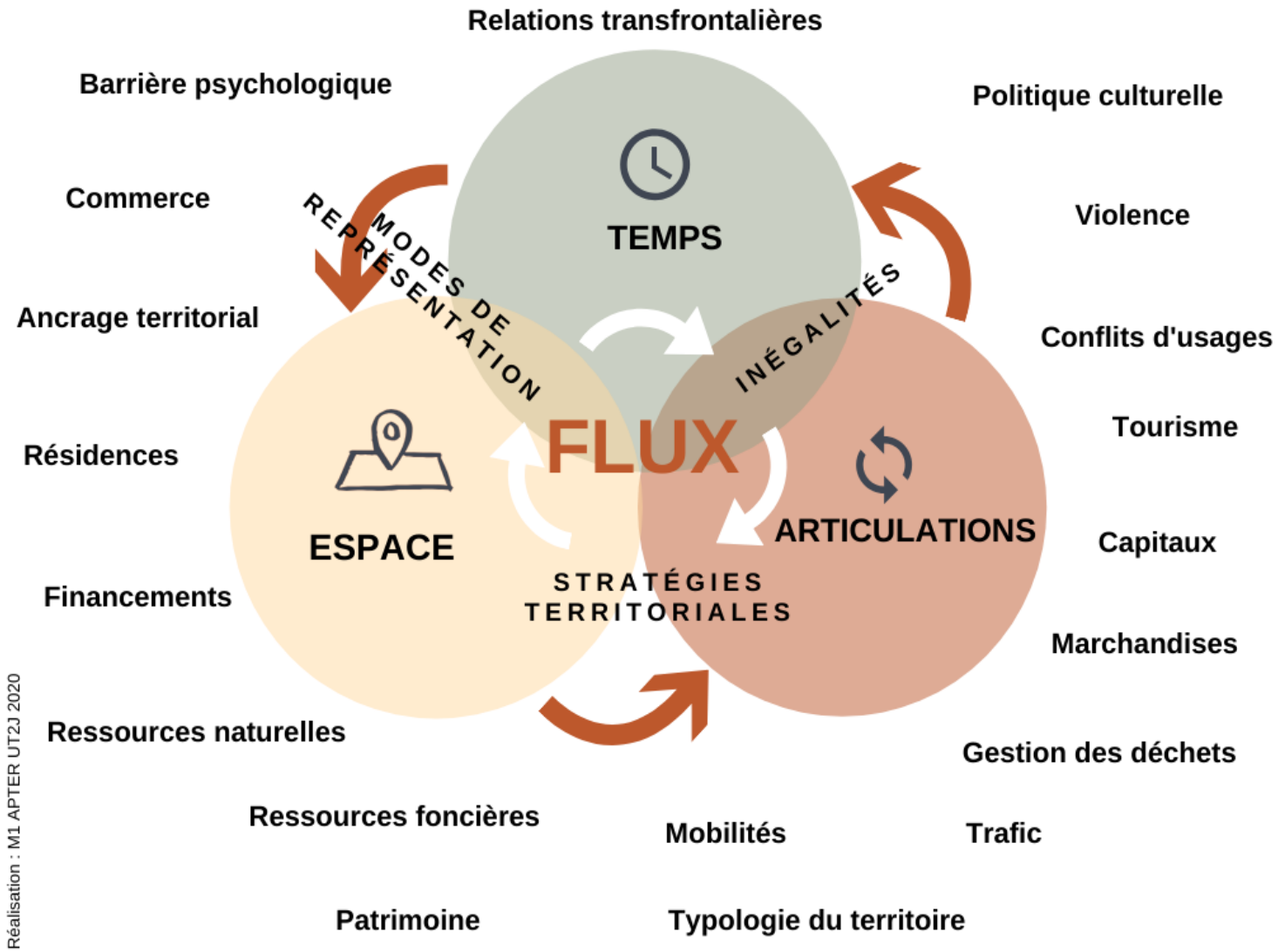


Figure 3 : Un système de flux complexe multiscalaire et multifactoriel

Analyser le PPM par les réciprocités et fonctionnalités territoriales

Le Pays Pyrénées Méditerranée s'est saisi du sujet de la coopération et des réciprocités autour de son territoire à travers le renouvellement de son projet de territoire 2021-2027 en nous mandatant afin de construire un diagnostic dynamique des enjeux à travers les flux sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée. Pour appréhender cette analyse, nous avons retenu trois concepts clés : la bio-région, le métabolisme urbain et l'économie présentielle.

L'économie présentielle permet d'anticiper l'accueil et les besoins des touristes ainsi que ceux des nouvelles populations sur le territoire et pouvoir adapter les infrastructures d'accueil, les consommations locales et les traitements des déchets. Elle rejoint sur ce point le métabolisme territorial qui permet d'anticiper les impacts des sociétés humaines sur les prélèvements et rejets de matières en analysant les flux de matières et d'énergies entrants et sortants. La prise en compte de ces impacts nécessite la mise en place de mesures plus écologiques, plus respectueuses de l'environnement avec une logique de consommation plus locale. Les trois notions plaident en faveur d'une nouvelle analyse socio-spatiale du territoire, le périmètre de la bio-région n'est plus administratif, mais géographique et prend en compte des paramètres tels que les écosystèmes et les sociétés humaines. L'économie présentielle comptabilise la présence de personnes non-habitantes sur le territoire et le métabolisme urbain ne se cantonne pas à une seule notion, mais analyse les flux dans leur globalité. L'analyse des besoins, ressources et impacts écologiques du territoire permet de mettre en lumière les sujets de réciprocité avec les territoires alentours, c'est en cela que ces concepts sont plus globaux. Ils donnent une vision plus complète des mécanismes territoriaux en œuvre pour venir compléter l'offre territoriale et déterminer ce qui fait ressource.

Au travers de nos lectures et de l'analyse de terrain, il nous a semblé que la première étape de construction d'un contrat de réciprocité devait être l'analyse des fonctionnalités territoriales. Sur le PPM, il s'agit plutôt de fonctionnalités nourricières, de loisirs, résidentielles, de production et de transit. Partant de là, les sujets de réciprocités peuvent se tourner sur des volets économiques : le secteur tertiaire, l'alimentation ou encore le volet environnemental : la gestion des déchets, de l'énergie, la protection de zones sensibles, la culture ou encore l'éducation. Cette analyse nous a conduit à réfléchir sous différentes thématiques : l'économie ; les mobilités quotidiennes ; les dynamiques résidentielles ; l'environnement et les flux immatériels. Ces différentes entrées nous ont conduit à la réalisation de ce projet.

La démarche méthodologique

L'analyse des flux sur le Pays Pyrénées Méditerranée s'est organisée en plusieurs phases entre septembre 2019 et février 2020.

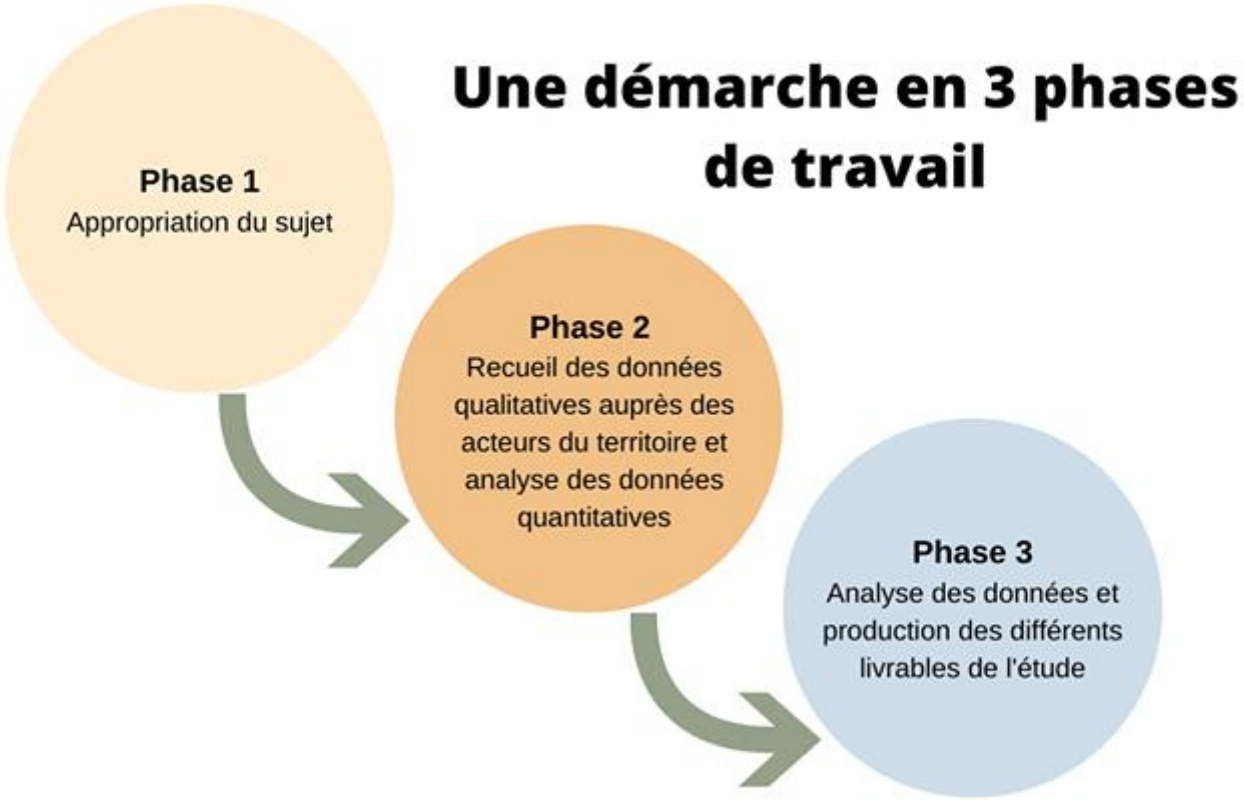


Figure 4 : Différentes phases d'élaboration de l'étude
(Réalisation M1 APTER UT2J 2020)

<u>Phase 1</u> : Appropriation du sujet

Notre étude a débuté par un travail d'appropriation des réalités du territoire d'étude et par la problématisation de notre thématique d'étude concernant les flux. Nous avons constitué 4 groupes de travail avec 4 objectifs distincts :

- Cadrage territorial qui vise à comprendre les dynamiques du territoire afin de bien l'appréhender. Synthèse des diagnostics de l'observatoire des territoires. Identification des grandes tendances démographiques, sociales, économiques du territoire.

- Définitions du terme de "flux" en s'appuyant sur tous les domaines et disciplines traitant du terme. Recherches bibliographiques et rédaction de 46 fiches de lecture.

- Approfondissements de certains concepts : métabolisme territorial, réciprocité, bio-région, solidarité horizontale.
- Recherche d'études ou d'expériences de développement sur la question des flux menées dans d'autres territoires.

Le 9 octobre 2019, nous nous sommes rendus sur le territoire afin de découvrir le Pays et de rencontrer les commanditaires pour mieux comprendre leurs attentes. Nous nous sommes également rendus sur le distri-port du Boulou, carrefour des dynamiques et flux animant le territoire et dépassant ses limites territoriales.

À partir de ce travail, nous avons élaboré des cartes mentales qui ont conduit à l'identification de 5 grandes thématiques permettant d'appréhender la diversité des flux présents sur le territoire. Nous nous sommes donc répartis selon les groupes suivants :

- Mobilités quotidiennes des individus
- Dynamiques résidentielles
- Flux immatériels
- Economie
- Environnement

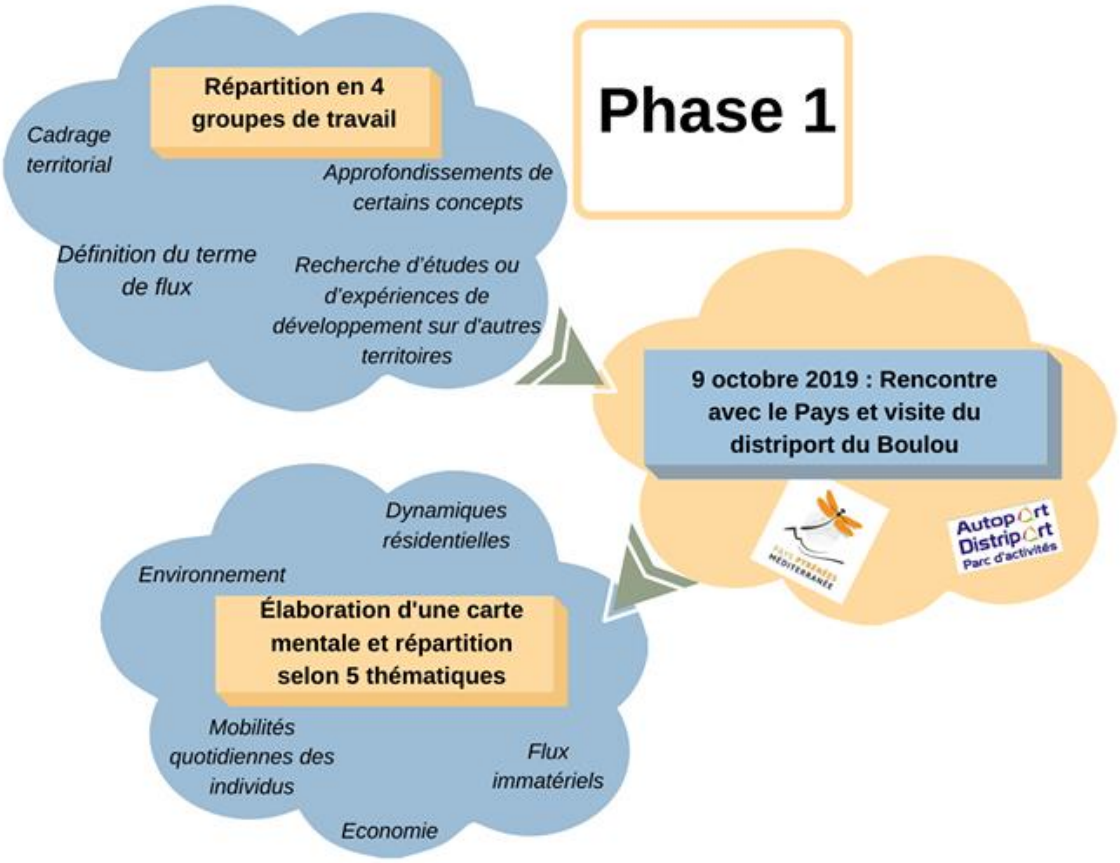


Figure 5 : Les différentes étapes de la phase 1 du projet
(Réalisation M1 APTER UT2J 2020)

<u>Phase 2 :</u> Recueil de données qualitatives auprès des acteurs du territoire et analyse des données quantitatives

Phase 2

Ces 5 groupes de travail ont déterminé des éléments de cadrage et des données tangibles pour avoir une compréhension optimale des flux sur le territoire. Pour chaque thème, différentes questions ont été identifiées et ont abouti à l'élaboration d'une grille d'entretien (Cf annexes) à l'attention des différents acteurs locaux. Nous avons ensuite déterminé une liste de contacts par thématiques. Lors de notre séjour sur le territoire du 27 au 30 novembre 2019, nous avons effectué 66 entretiens auprès d'élus, de techniciens de différentes structures de développement, de responsables associatifs, de chefs d'entreprise…



Figure 6 : Les groupes de travail pendant le séjour sur le PPM
(Réalisation et sources : M1 APTER UT2J 2020)



Amélie-les-Bains-Palalda (2)
- Office de tourisme
- Mairie

Argelès-sur-Mer (3)
- Antenne de la chambre des métiers et de l'artisanat 66
- Mairie
- Campings les Galets

Arles-sur-Tech (2)
- Pôles des métiers d'art et d'artisanat
- CC du Haut Vallespir

Banyuls-sur-Mer (1)
- Groupement interproducteurs viticoles

Collioure (2)
- Agence immobilière Py
- Office de tourisme

Céret (12)
- Pays Pyrénées-Méditerranée
- Les Toques Blanches du Roussillon
- Randôtrement
- Centre international de la Musique Populaire
- Commerçant de tabac à la Jonquera et au Perthus
- CC du Vallespir
- SAGE

Elne (1)
- Service urbanisme

Le Boulou (5)
- 3B conseil
- Ligue de l'enseignement des Pyrénées-Orientales
- CCAS
- Déchetterie du Boulou
- Maison de l'eau et de la Méditerranée

Le Perthus (1)
- Centre de coopération policière et douanière de Perthus

Perpignan (13)
- Cluster logistique
- Casa de la Generalitat à Perpinyà
- Eurorégion
- Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- DDTM 66
- AURCA
- ADIL 66
- Perpignan Méditerranée Métropole

Port-Vendres (1)
- CCI-Perpignan
- Port de commerce

Prats-de-Mollo-la-Preste (2)
- Ferme de Plana Nera
- Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter

Saint-Laurent-de Cerdans (2)
- Les toiles du Soleil
- Création catalane

Serralongue (1)
- Mairie

Thuir (7)
- CC Aspres
- Office de tourisme Thuir-Aspres
- Pernod-Ricard
- Maire de Thuir
- Théâtre des Aspres
- Roussillon Agrégats (groupe COLAS)
- Centre hospitalier Léon Jean Grégory

Villelongue-dels-Monts (1)
- Lycée Alffred Sauvy

Hors territoire (7)
- Perpignan Méditerranée Métropole (Tautavel)
- Communauté de travail des Pyrénées (Jaca, Espagne)
- Agence de Développement Rural Europe et Territoire (Prades)
- Syndicat Mixte : Grand site du Canigou (Prades
- Association Bois Energie 66 (Mosset)
- SYDETOM (Toulouges)
- Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (Nohèdes)

Réalisation : M1 APTER UT2J 2020

Figure 7 : Localisation des entretiens réalisés pendant la phase 2 du projet
(Réalisation et sources : M1 APTER UT2J 2020)

Phase 3

<u>Phase 3</u> : Analyse des données, production des différents livrables de l'étude

À la suite du travail d'enquêtes sur le terrain, nous avons réalisé une synthèse écrite de chaque entretien (Cf Tome 2) et nous avons procédé à une lecture analytique transversale de ces entretiens qui nous a permis d'identifier les principaux apports de notre travail. Nous avons choisi de restituer ces apports sous la forme du présent rapport qui rend compte de manière détaillée de la dynamique des flux sur le territoire et de ses effets sur le développement territorial. Ce rapport est complété par la production de 3 livrets qui mettent en avant de manière illustrée les principaux résultats de notre étude et par une exposition photos qui donne à voir les réalités multiples des flux sur le Pays Pyrénées Méditerranée.



Figure 8 : Séance de travail à l'Université Toulouse Jean Jaurès
(Source : M1 APTER UT2J 2020)

Partie 1. Les flux, des réalités plurielles inscrites dans l'espace et le temps

1.1. Un territoire concerné par une grande diversité de flux

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est le support de flux majeurs, distingués ici par leur nature ; les flux qui relèvent de l'humain, les flux matériels, les flux environnementaux et enfin les flux immatériels.

1.1.1. Des flux humains plus ou moins maîtrisés

Le PPM est un territoire qui traduit des réalités plurielles et inscrites dans l'espace et le temps. Dans cette diversité, on retrouve les « flux humains » qui sont les plus importants et probablement les plus impactants à l'échelle territoriale. Ils concernent les migrations résidentielles, quotidiennes et touristiques.

1.1.1.1. Des migrations résidentielles majoritairement de « proximité ».

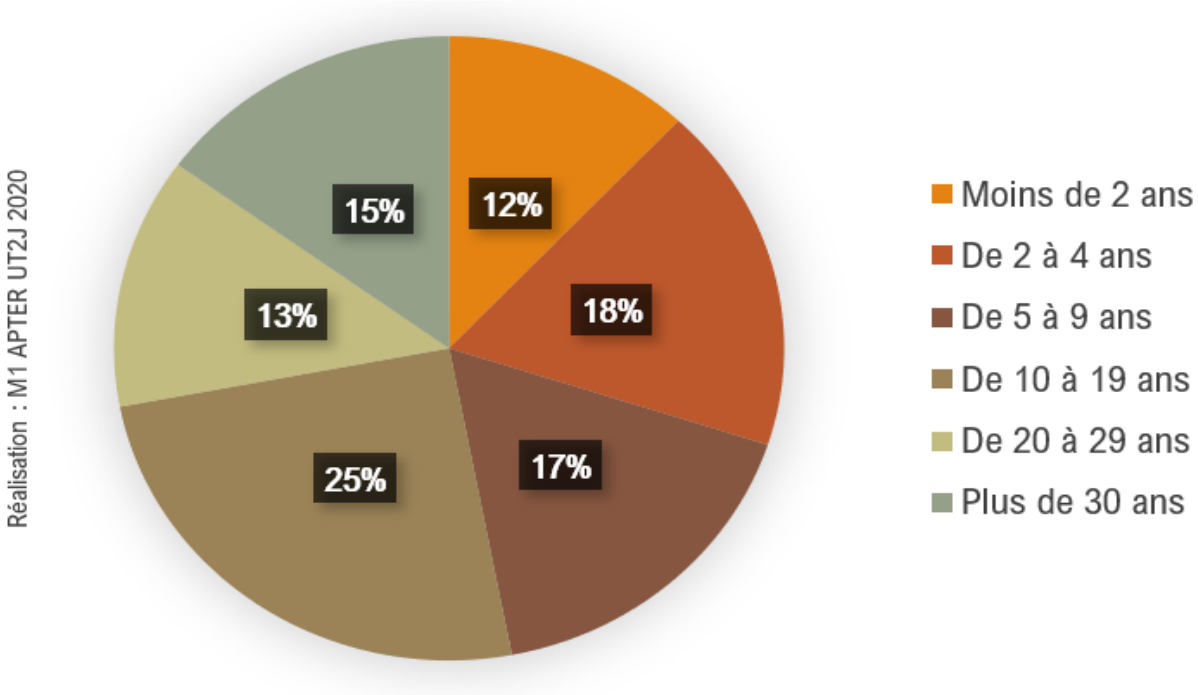


Figure 9 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Pays Pyrénées Méditerranée *(Réalisation M1 APTER UT2J 2020, Source : INSEE 2016)*

Les migrations résidentielles correspondent aux déplacements volontaires d'individus d'un lieu de résidence vers un autre, de manière relativement pérenne, pour des raisons de bien-être (condition de vie), économiques, familiales, ou politiques. Le renouvellement de population en Pays Pyrénées Méditerranée se fait majoritairement par les flux migratoires. Si on analyse l'ancienneté de l'aménagement, il est impressionnant de voir que près de la moitié de la population (47%) est nouvellement présente sur le territoire (moins de 10 ans) et qu'on a seulement 28% d'habitants qui y vivent depuis plus de 20 ans.

Concernant l'analyse des migrations résidentielles, entre 2014 et 2016, on compte en moyenne 5500 entrants et 3900 sortants par an. Ainsi, le nombre de départs est inférieur au nombre d'arrivées : on obtient un solde positif chaque année d'environ 1 600 habitants. Dans le détail, on obtient un gain de 1442 habitants en 2014, de 1582 habitants en 2015 et de 1794 habitants en 2016. Ainsi, 1600 personnes supplémentaires sont comptabilisées chaque année sur le territoire de Pays Pyrénées Méditerranée, et comme l'indique ces chiffres, la tendance semble se poursuivre.

L'analyse de l'origine et la catégorie socio-professionnelle des entrants sur le territoire (cf. figure 10), montre que la moitié des entrants bénéficient des mécanismes de redistribution nationale (RSA : revenu de solidarité active, retraite, etc.) ou de personnes qui ne sont pas actives. Cela représente majoritairement des retraités (21,6% entre 2014 et 2016) et des personnes sans activités professionnelles (26,2% entre 2014 et 2016 également).

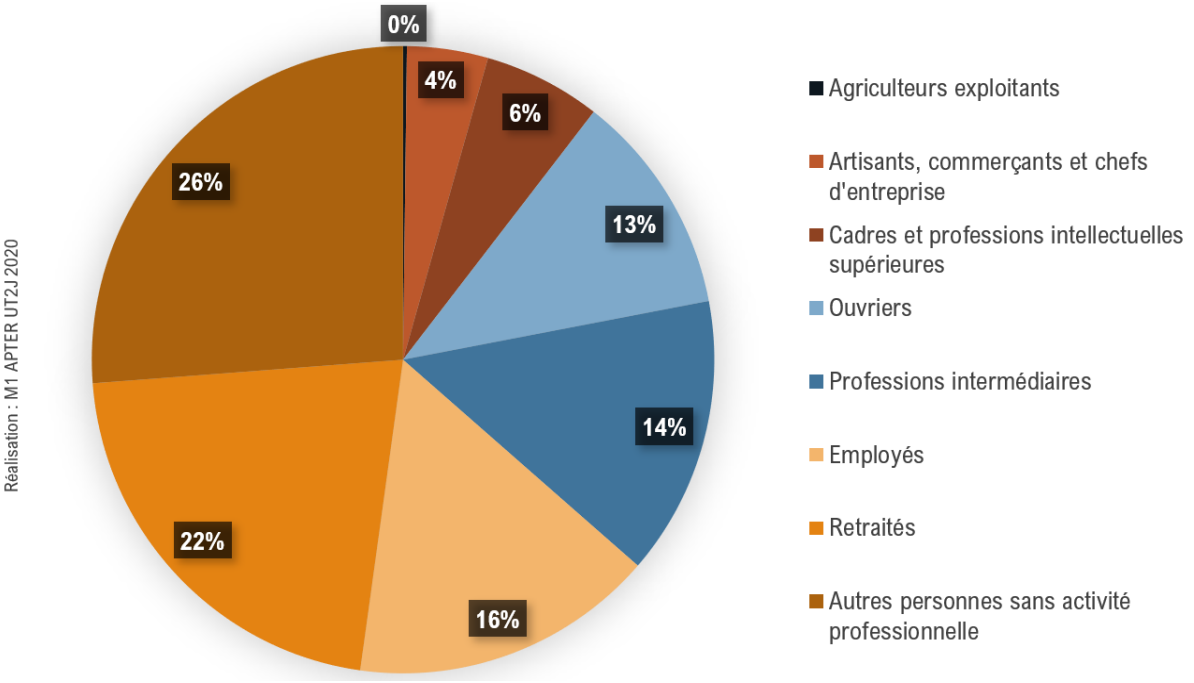


Figure 10 : Les entrants et les sortants du PPM par catégories socio-professionnelles *(Source : INSEE 2016)*

Les entrants	**15321 hab. entre 2014 et 2016**
Pyrénées Orientales (hors PPM)	**47%**
Occitanie (hors Pyrénées Orientales)	**15%**
Dont Hérault	4%
Dont Aude	4%
Dont Haute-Garonne	3%
Reste de la France	**38%**
Dont Ile-de-France	10%
Dont Hauts-de-France	6%
Sud de la France (hors Occitanie)	12%
Les sortants	**11809 hab. entre 2014 et 2016**
Pyrénées Orientales (hors PPM)	**54%**
Occitanie (hors Pyrénées Orientales	**14%**
Dont Hérault	5%
Dont Haute-Garonne	3%
Dont Aude	3%
Reste de la France	**32%**
Nord de la France	12%
Sud de la France (hors Occitanie)	19%

Figure 11 : Les entrants et les sortants du PPM (*Source : INSEE 2016 - Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

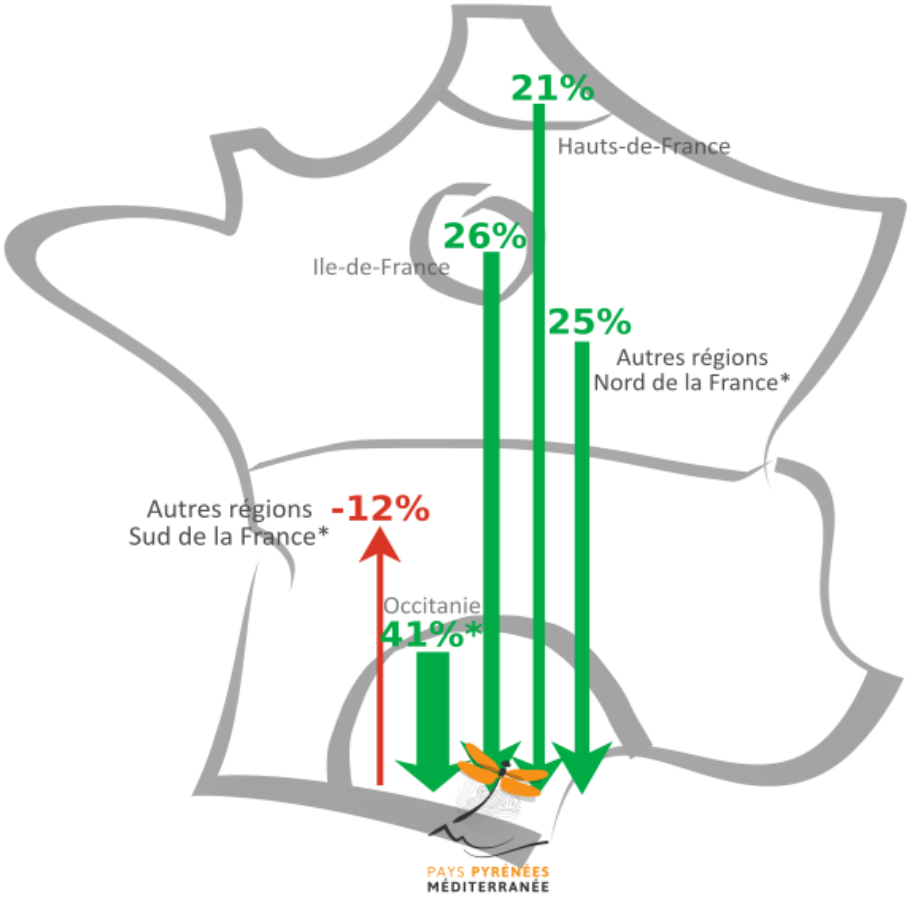
Comme le montre la figure 11 sur les entrants et sortants du PPM, il apparaît que les entrants proviennent essentiellement de la moitié sud de la France (74%) et surtout de la Région Occitanie (62%) et plus particulièrement du département des Pyrénées Orientales (47%) : près d'une personne sur deux provient d'une migration de grande proximité, obéissant ainsi à une logique de desserrement urbain à partir de la ville de Perpignan. En parallèle, il faut noter que 26% des entrants viennent de la moitié nord de la France. Les régions Ile-de-France et Hauts-de-France sont les plus représentées avec 10% et 6% d'entrants respectivement sur le territoire de Pays Pyrénées Méditerranée. Les cinq communes du Pays qui accueillent le plus de nouveaux habitants sur la période 2014-2016 sont Thuir (+ 1891 habitants), Elne (+ 1812 habitants), Argelès-sur-Mer (+ 1691 habitants), Le Boulou (+ 1248 habitants) et Céret (+ 823 habitants). Ces cinq communes sont les principaux pôles d'accueil puisqu'à elles seules, elles ont accueilli 45% des entrants sur cette même période. En parallèle, le PPM enregistre un certain nombre de départs. Ils se font essentiellement au profit de la région Occitanie (68% des départs en 2016) et en très grande partie vers la Communauté Urbaine de Perpignan (40% des départs en 2016).

Plus d'un sortant sur deux reste dans le département des Pyrénées Orientales. Avec la carte reprenant le solde net ci-dessus, on note un déficit entre le territoire du Pays et les régions du sud de la France (hors Occitanie) de 12%, c'est-à-dire que pour 100 personnes qui quittent le Pays Pyrénées Méditerranée vers ces régions, 88 s'y installent.

Concernant leur classe d'âge, il s'agit de la catégorie des 60-64 ans la plus représentée. Le solde migratoire entrants-sortants sur les catégories de 25 à 40 ans est quant à lui relativement important et positif. Le PPM réussit donc à attirer des familles (part importante des moins de 20 ans également). Cependant, un déficit sur la part des 20 à 24 ans est à relever. Cela pourrait s'expliquer par le manque d'établissements d'études supérieures sur le territoire ou encore le taux de chômage important (le taux de chômage localisé annualisé était de 15,1% sur la zone d'emploi de Céret en 2017).

« Sur Serralongue, il y a des gens qui vont à Perpignan avec des emplois particuliers : des conducteurs de bus avec des horaires particuliers, des vendeurs chez Leroy Merlin, des gens qui travaillent dans des EPHAD (Saint Laurent, Prats) notamment et une nouvelle génération de personnes qui habitent ici mais qui travaillent en télétravail. »

Acteur institutionnel



41%* : dont 23% pour le reste des Pyrénées Orientales et 7% pour l'Aude.
Autres régions Nord de la France* : Bourgogne Franche-Compté, Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Grand Est, Normandie, Pays de la Loire.
Autres régions Sud de la France* : Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Nouvelle Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Figure 12 : Solde net des migrations résidentielles en Pays Pyrénées Méditerranée
(*Source : INSEE 2016 - Réalisation M1 APTER UT2J 2020)*

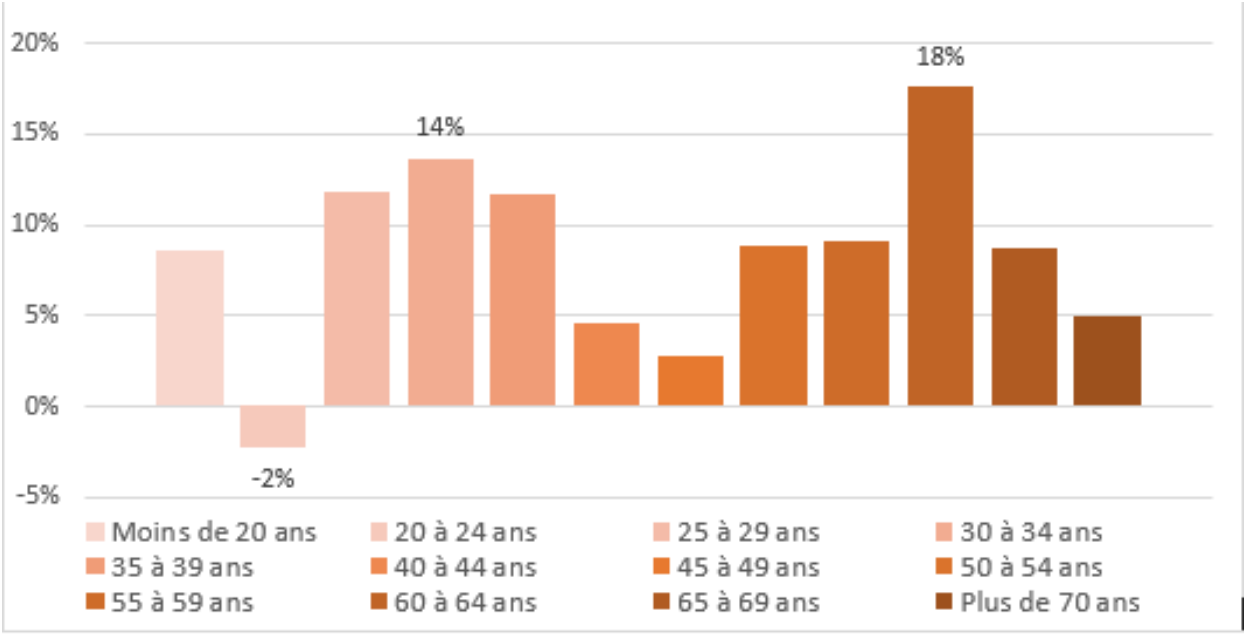


Figure 13 : Solde net des migrations résidentielles *(Source : entrants-sortants 2014-2016, INSEE)*

Enfin, relativement en marge des processus de flux classiques, on retrouve les flux « illicites » autour des migrations de personnes en situation irrégulière, provenant majoritairement du continent africain. Selon un agent administratif de la sécurité, sur l'année 2018, 27 194 immigrés illégaux ont essayé de rentrer sur le territoire français, par la frontière pyrénéenne. Ce chiffre a quasiment doublé durant l'année 2019, avec près de 55 900 entrées illégales sur le territoire. Les chiffres de 2018 et de 2019 des entrants illégaux se répartissent sur l'ensemble des Pyrénées.

Bien que difficile à cerner et à quantifier, plusieurs entretiens réalisés sur le territoire ont mentionné la question des migrations résidentielles ponctuelles relative aux saisons touristiques et aux activités agricoles (vendanges en particulier). En effet, outre la difficulté de trouver une main d'œuvre qualifiée en particulier dans la restauration, l'hébergement des saisonniers est souvent une difficulté qui rend leur quantification délicate. Ceux-ci constituent toutefois un flux temporel non négligeable (cf. partie 2).

1.1.1.2. Des mobilités quotidiennes sources de circulations intenses et variées

Les mobilités quotidiennes et ponctuelles constituent une réalité plurielle pour le territoire du Pays. C'est d'autant plus vrai que celui-ci se situe non seulement en voisin de l'agglomération de Perpignan, et aussi en zone frontalière (France – Espagne) qui subit une forte pression vis-à-vis du transport de marchandises, ou encore les déplacements liés à la grande zone de chalandises présente à la Jonquera, qui offre une large surface commerciale pour des produits du quotidien.

A) Les migrations pendulaires prioritairement en lien avec la CU de Perpignan

De manière générale, c'est l'ensemble du pays qui est concerné par les déplacements pendulaires. Dans le PPM, 45 communes possèdent une majorité d'actifs travaillant dans une autre commune que celle de résidence, cela équivaut à environ 21000 emplois sur 35 000 pour l'année 2017. Le territoire semble être fortement lié à ces déplacements réguliers de « proximité ». La voiture est le principal vecteur de déplacement entre communes voisines (95% des déplacements). On constate que seul, les trajets menant à Perpignan peuvent induire des déplacements en transport en commun (bus). (cf. figure 14).

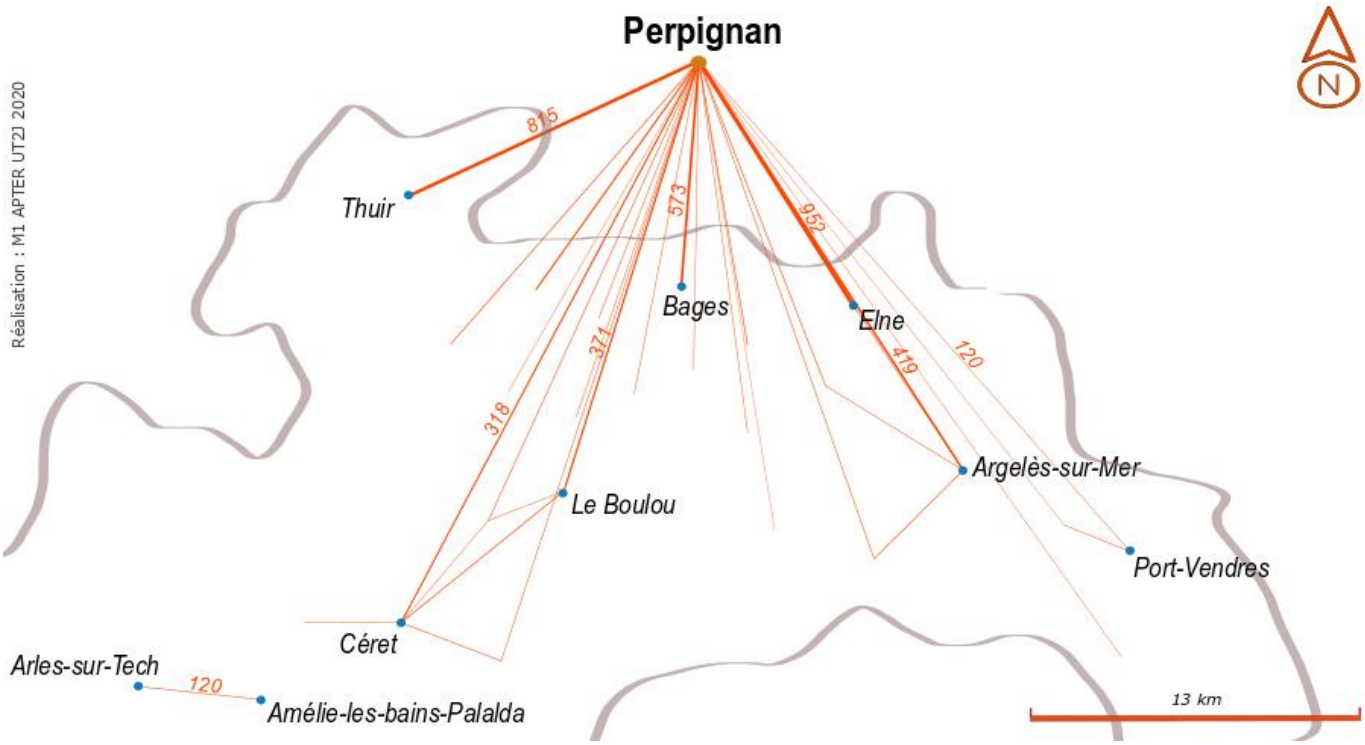


Figure 14 : Perpignan, bassin majeur de l'emploi pour le PPM *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Source : INSEE, 2017)*

En ce qui concerne les communes qui ont une majorité d'actifs travaillant dans la commune de résidence, il semblerait que cela touche les communes qualifiées de « stations touristiques » ainsi que les « villes les plus importantes » du PPM, comme Argelès-sur-Mer qui possède 59% de sa population active travaillant sur son territoire. La diversification des activités économiques d'une commune telle qu'Argelès-sur-Mer peut expliquer également le bon ratio de personnes habitant et travaillant dans la commune.

En ce qui concerne les déplacements pendulaires des communes de montagne comme Serralongue, ils sont essentiellement de faibles distances, c'est-à-dire que les actifs travaillent essentiellement sur la commune ou les communes voisines, ce qui peut correspondre néanmoins à des temps quotidiens parcourus relativement importants. Il en va de même pour l'ensemble des communes du Haut Vallespir, ou Céret qui semble développer une connexion

importante en termes de flux pendulaire avec Perpignan. Cela est certainement dû à son accès facile (faible topographie en comparaison au reste du territoire) aux réseaux routiers et autoroutiers qui est assez proches, et rejoint directement la préfecture.

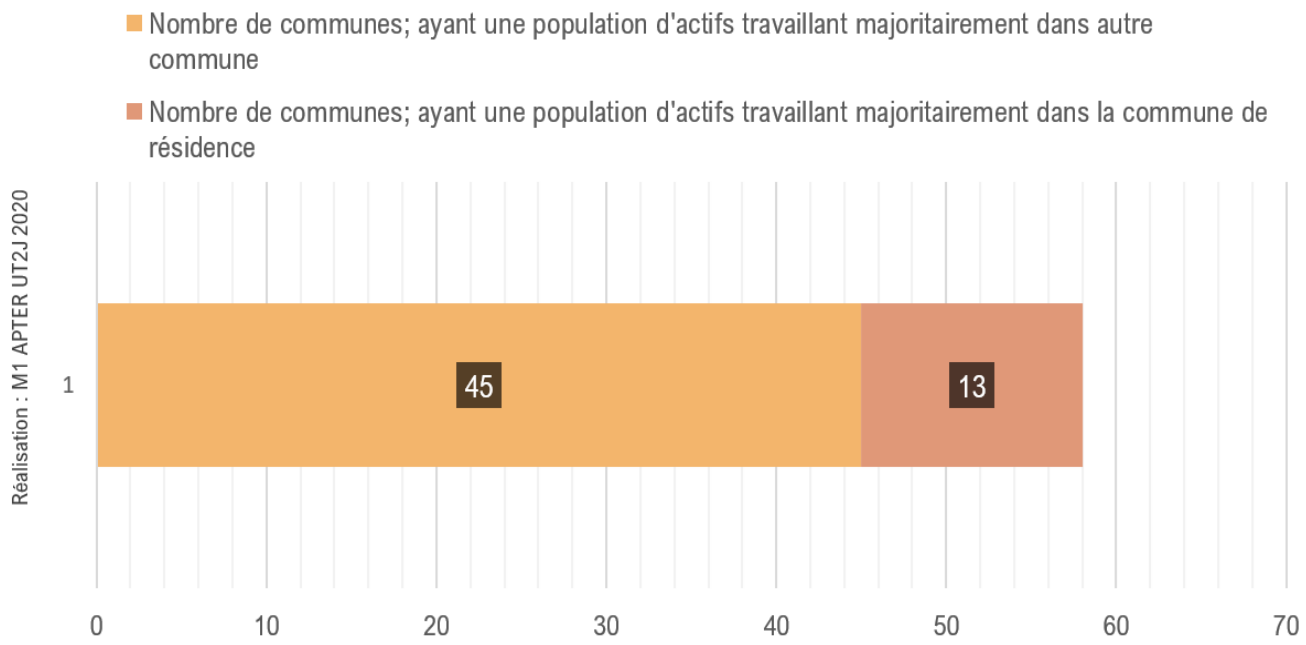


Figure 15 : Nombre de communes ; ayant une population d'actifs travaillant majoritairement dans autre commune *(Source : INSEE 2017)*

De plus, la figure 16 (déplacements pendulaires vers Perpignan), met en exergue la centralité que joue la préfecture du département, Perpignan, en tant que bassin d'emploi. En effet, celle-ci mobilise une forte part des déplacements

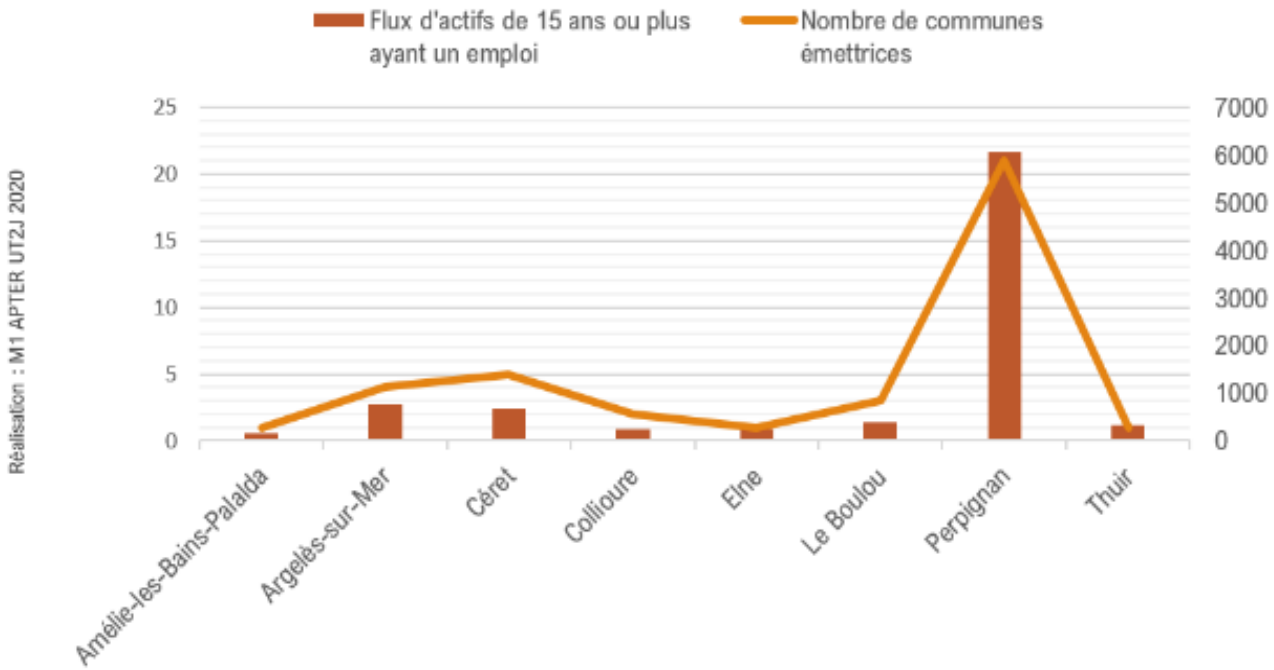


Figure 16 : Déplacements pendulaires vers Perpignan *(Source : INSEE 2017)*

pendulaires pour les communes du pays. Perpignan capte l'essentiel de ces déplacements avec 21 communes ayant une majorité d'actifs travaillant à la préfecture, montrant son importance en termes d'emploi pour le PPM (environ 6065 actifs sur 34873 du PPM se dirigent vers Perpignan (figure X Perpignan, bassin majeur de l'emploi pour le PPM). Cela concerne essentiellement des villes de taille petite à moyenne et étant voisines à Perpignan comme Bages, Elne, Thuir, Troullias, mais aussi de manière non négligeable Le Boulou et Céret. En l'occurrence, force est de constater que les infrastructures routières jouent un rôle majeur dans l'intensité des déplacements quotidiens (et, en amont, des migrations résidentielles).

« Il y a une forte dépendance à la voiture qui est évidente au vue l'enclavement de la commune. Serralongue est une commune qui est très peu connectée au réseau de transport en commun par souci d'accessibilité. Il y a beaucoup de relief et les routes sont petites »

Acteur institutionnel

Perpignan semble alors tenir un rôle majeur en termes de bassin d'emploi pour le PPM et ne peut être dissocié de ses processus de développement. De plus, les communes du PPM génèrent des flux commerciaux vers Perpignan. Ainsi, les entretiens ont fait ressortir l'attraction vers Perpignan des habitants du Pays qui fréquentent les grandes surfaces commerciales liées aux produits du quotidien (Hyper-Marché), aux loisirs (Decathlon), à la construction (Leroy Merlin), l'électroménagers (BUT) etc.

B) Les migrations transfrontalières

La grande surface commerciale qu'offre La Jonquera génère des flux de clients « réguliers ». Ils proviennent en grande partie du PPM, car ce sont les premiers à jouir de la proximité avec la frontière, mais on remarque aussi des personnes provenant de la région Occitanie, des Pyrénées-Orientales ou bien plus largement avec des consommateurs qui viennent de la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) (environ 95% des acheteurs sont français)[22] ou des pays de l'Est. On constate alors un « pèlerinage » qui peut être hebdomadaire, mensuel ou annuel, où l'on vient acheter les produits qui sont les plus rentables. De plus, la population concernée regroupe tous les CSP, ainsi que toutes les classes d'âges. Une certaine temporalité est observée. Pendant les mois de septembre et de juin le nombre d'étudiants ou de saisonniers augmente de manière significative, alors que lors des mois de juillet et août (grandes vacances scolaires) on remarque davantage de familles avec enfants, des ouvriers et des cadres supérieurs. Les retraités présents sur la côte viennent assez régulièrement tout au long de l'année.

De façon anecdotique, il y a aussi des déplacements pendulaires entre le PPM et le territoire espagnol, comme un couple de buralistes habitant à Céret et travaillant à La Jonquera. La faible densité côté espagnol n'entraîne pas de déplacements domicile-travail pour des Espagnols dans le PPM de manière significative, en dehors des saisons agricoles. Ces flux pendulaires se mêlent avec les personnes qui viennent régulièrement consommer à la Jonquera ou les flux touristiques durant la saison estivale, provoquant des congestions importantes notamment sur la D900.

1.1.1.3. Des mobilités plus ponctuelles liées aux loisirs

Un autre type de mobilités est lié aux activités de loisirs et s'inscrivent dans le quotidien des habitants du Pays (par exemple le cinéma à Perpignan pour les jeunes) ou dans des sorties ponctuelles – notamment pour les touristes. Plus généralement, la politique culturelle de Thuir, le musée d'Art moderne de Céret et plus récemment celui des instruments, les richesses naturelles ou la grande variété patrimoniale du Pays (par exemple la maternité d'Elne) sont d'autant plus d'éléments culturels qui attirent les touristes ou les habitants de territoires voisins, y compris ceux de Perpignan.

Par exemple à Thuir, la majorité du public, venant profiter des offres culturelles que proposent le théâtre de la ville, vient des Pyrénées Orientales avec 46% des visiteurs qui ne sont pas de la Communauté de Communes des Aspres (20%). On remarque aussi une forte proportion de personnes venant de Perpignan (453 perpignanais sur 5739 visiteurs ont pu assister aux représentations théâtrales de Thuir) témoignant du rayonnement culturel de Thuir. Le musée d'Art

[22] *Données recueillies lors d'un entretien avec un acteur économique du Perthus.*

moderne de Céret quant à lui fait figure de grandes ressources culturelles pour son territoire, puisque celui-ci canalise plus de 54 000 visiteurs par an (2018).



Figure 17 : Le Belem *(Source : Mairie de Port-Vendres)*

« On retrouve la programmation également à Céret. Les personnes se retrouvent ensuite au sein du département avec une très forte proportion de Perpignanais »

Acteur culturel

Ce sont principalement des visiteurs venant du département, de France, mais aussi de l'international, car la programmation est diverse et se renouvelle régulièrement par le biais d'expositions temporaires.

Sur le côté, d'autres attraits sont l'objet de déplacement temporaires, tels que l'aquarium de Banyuls et le sentier marin, ou encore la visite de caves, de gréements historiques tels que l'Hermione en 2018 ou le Belem en 2019 qui a engendré plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

De la même manière, le territoire dispose d'espaces naturelles importants provoquant de nombreuses mobilités liées aux loisirs de pleine nature. Des sentiers de randonnées de montagne ou de plaine permettent de valoriser et d'encadrer ces déplacements. La voie verte de Céret le permet également. Le Pays compte 14 départs de sentiers pédestres[23] dont les plus connus sont le Sentier du littoral Catalan qui longe la côte rocheuse et un tronçon du GR 10.

1.1.1.4. Mobilités touristiques

Les flux touristiques du PPM sont multiples et différenciés selon les zones du territoire et les profils des touristes. On trouve un tourisme essentiellement balnéaire sur le littoral, un tourisme thermal dans les petites villes de l'arrière-pays, un tourisme vert et de montagne (Massif du Canigou) dans les espaces ruraux, ainsi qu'un tourisme patrimonial et culturel avec notamment avec le musée de Céret ou les Grands Sites d'Occitanie (Collioure en Côte Vermeille).

Tout d'abord, on compte des stations balnéaires réparties sur le littoral du territoire comme Argelès-sur-Mer, Collioure et Port-Vendres. Avec une capacité d'accueil de 664 hébergements marchands (comprenant les hôtels, les campings, les chambres d'hôtes...), la CC Albères Côte Vermeille Illibéris positionne le territoire largement en tête des fréquentations touristiques du PPM.

Selon un acteur touristique d'Argelès-sur-Mer, les 32,2 millions de nuitées réservées en 2018 (-2,4% par rapport à 2017)[24] se répartissent essentiellement dans les 63 « *hôtels de pleins air* » situés sur la bande littorale, pour un séjour

[23] Observatoire du Tourisme 66, données 2018.
[24] Observatoire du tourisme 66 : données 2018.

moyen d'une durée de 9 jours. Les campings possèdent 71% de la capacité d'accueil totale des touristes venant dans le PPM. Par son attraction touristique, la côte et notamment Argelès-sur-Mer, subit un tourisme de masse durant la période estivale : ainsi, la commune compte environ 10 000 habitants pendant l'année et passe de 100 000 à 150 000[25] individus en saison estivale. Ces campings concentrent une grande diversité de population concernant un large panel de profil économique, allant de personnes ayant entre 18-25 ans, de jeunes familles avec 1 à 2 enfants, des familles nombreuses et des retraités (65 ans et plus). Les CSP sont aussi tout aussi diverse et c'est d'autant plus vrai que les campings attirent aujourd'hui une clientèle aisée, notamment avec le développement de services de plus en plus diversifiés et multiples suivant une logique très qualitative. Dans un des campings d'Argelès, les campeurs y sont principalement français à 91% et étrangers à 9%. Cette dernière catégorie est composée de Belges à 3%, d'Allemands à 2%, d'Espagnols à 2% etc… Les Français eux, viennent de Midi-Pyrénées à 11,6%, d'Ile-de-France à 8,8%, du Languedoc-Roussillon etc… Ainsi, on retrouve majoritairement une clientèle familiale pendant les ponts et les vacances, et des retraités surtout en juin et en septembre (jusqu'à 80% des campeurs). Les locaux viennent aussi au camping, mais surtout en basse saison et pour les longs week-ends. Les formes d'hébergements ont évolué, au détriment des tentes et caravanes et au bénéfice des bungalows – expliquant de ce fait l'évolution des profils de touristes : un mobil-home de 4 à 6 places se louant au camping des Galets autour de 1400 euros la semaine au mois d'août selon l'offre commerciale du site internet du camping.

« La clientèle est plutôt familiale pendant les ponts et les vacances - Les retraités sont surtout présents en juin et en septembre jusqu'à 80% »

Acteur du tourisme

On compte également trois stations thermales qui représentent la principale ressource touristique de l'arrière-pays ; Amélie-les-Bains (27 024 curistes en 2018), Le Boulou (4315 curistes en 2018), et Prats-de-Mollo-la-Preste (3030 curistes en 2018). Selon l'office de tourisme d'Amélie-les-Bains, La durée moyenne de ces séjours est de 21 jours. On constate une évolution des profils des curistes sur ces dernières années. Les touristes ne recherchent plus le « repos » de la cure et sont de moins en moins "malades", mais ils recherchent de la diversité dans leurs activités (sorties, randonnées, événements, commerces, ateliers, casinos…). De plus, un entretien à Amélie-les-Bains nous informe sur le profil des curistes. Aujourd'hui, le curiste ne vient plus seul, il est généralement accompagné de sa famille qui vient profiter avant tout des offres "touristiques" du territoire PPM. La proximité des activités touristiques avec des stations thermales permet alors de capter ces nouveaux curistes. La diminution des prix des cures a également fait évoluer le profil du curiste dit "riche", vers des curistes de catégories inférieures. La culture locale et la sensibilisation aux bienfaits thermales permet aux territoires locaux d'être émetteurs des curistes, avec notamment l'agencement d'horaires prévus pour les travailleurs et les enfants de ce territoire proche.

Enfin, on peut également parler du tourisme sportif, lié au patrimoine naturel du pays qui suscite également des flux distincts. Ainsi, soit par diversité d'offre verte soit par choix, les touristes utilisent les modes de déplacements doux, comme l'Eurovélo 8 (Athènes - Menton - Le Perthus - Cadix) ou « La méditerranée à Vélo » avec une diversité d'utilisateurs sur tous les territoires, notamment auprès des retraités. Par exemple la portion Pirinexus hôtel le neoulous – le Boulou capitalise plus 102 774 utilisateurs durant l'année 2018. Les très nombreux chemins et sentiers de randonnées (sur la côte ou en montagne) attirent de nombreuses excursions touristiques, bien que ne générant pas toujours des retombées économiques sensibles sur le territoire.

[25] Observatoire du tourisme des PO : données 2018.

1.1.2 Les flux matériels : qualification d'un territoire d'exportation et de transit

1.1.2.1 Une grande intensité des flux, essentiellement en transit

Les flux matériels désignent l'ensemble des marchandises transitant ou arrivant sur un territoire. Sur l'ensemble des flux matériels concernant le Pays, il y a une prépondérance significative de produits agroalimentaires bien que d'autres produits soient concernés : bois, bobines d'aciers, ou encore pièces mécaniques et/ou industrielles. Il s'agit plus précisément de fruits et de légumes provenant en majeur partie d'Afrique et d'Espagne, mais parfois d'Amérique Latine. Concernant leurs destinations, les marchandises sont diffusées sur l'ensemble des pays de l'Europe (de l'est et du nord). Les flux de marchandises sont essentiellement des produits d'importation bien qu'il y ait une part d'exportation. De manière générale, environ 120 millions de tonnes de marchandises transitent chaque année dans les Pyrénées Orientales *via* les axes routiers, ferroviaires ainsi que par les portes maritimes comme le Port Vendre et le Boulou (cluster logistique OCCITANIE). L'essentiel des flux de marchandises sont encadrés par le secteur d'activité logistique intermodale et génèrent selon le cluster logistique OCCITANIE en 2018 environ 7 000 à 8 000 emplois directs et indirects sur le territoire.

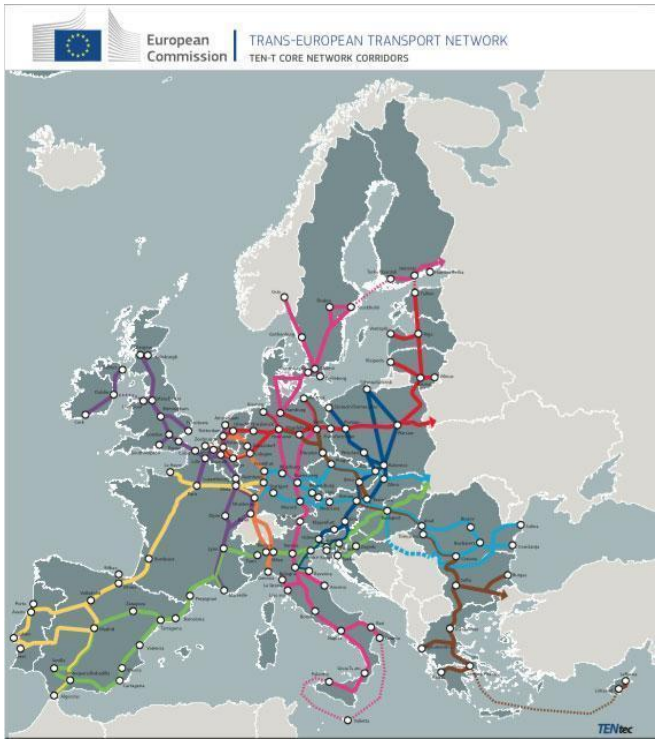


Figure 18 : Corridors ferroviaires européens (*Source : ec.europa.eu)*

L'importance de l'activité de fret et du transport de marchandises ainsi que l'ensemble des origines et destinations de marchandise place le territoire du PPM comme un territoire de transit important dans le système alimentaire et marchand européen (Surtout en Europe de l'ouest et permet de relier la péninsule Ibérique au reste de l'Europe) et international (Cf. le Pays Pyrénées Méditerranée, un territoire de transit).

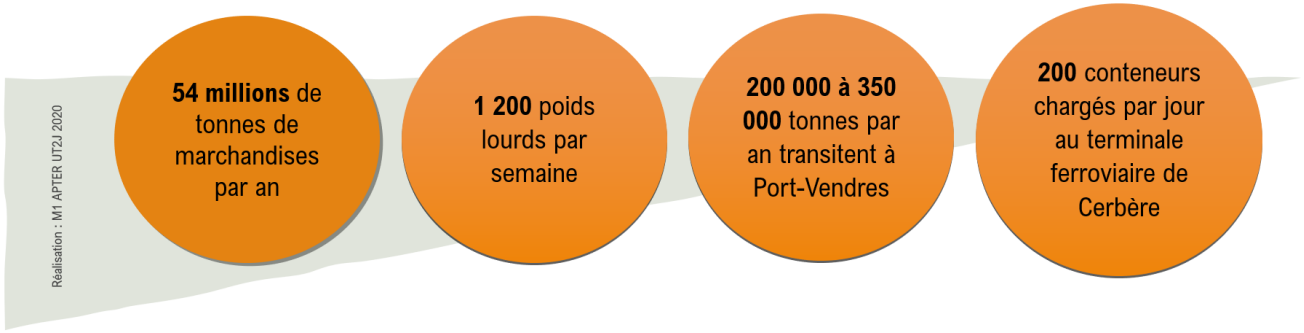


Figure 19 : Données du cluster logistique Occitanie sur les volumes et fréquences des flux de marchandises
(Réalisation M1 APTER UT2J 2020 ; Sources : croisement de données du cluster logistique d'Occitanie, du distriport du Boulou et de la ville de Port-Vendres)

Cependant, le territoire du PPM n'est pas qu'un territoire de transit. En effet, celui-ci produit et exporte également des produits locaux comme les espadrilles, des vins et spiritueux, le liège ou encore des portes de garage/parking (KSM Production à Argelès-sur-Mer). Or, les productions et leurs exportations représentent une mineure partie de l'ensemble des marchandises qui circulent sur les axes de transports du territoire. Par ailleurs, certaines activités anciennement exportatrices comme la pêche et le conditionnement d'anchois sont en déclin est viennent réduire la part des produits du PPM exportés.

Répartition 2017	
Nationale	*Internat.*
22%	78%
Répartition 2018	
Nationale	*Internat.*
19%	81%



« Les gens qui sont souvent sur la côte en France ou en Espagne, avant de partir font un détour par la Jonquera pour « se ravitailler » avant de repartir chez eux. Ce sont essentiellement des français. Ils perturbent notamment les déplacements pendulaires pour les personnes qui travaillent dans ces lieux en augmentant fortement le temps de trajet, jusqu'à 1h30 »

Acteur économique

Flux camions 2017		Flux camions 2018	
Annuel	*Mois*	*Annuel*	*Mois*
126212	10518	130009	10834
Récept° camions/an		**Récept° camions/mois**	
2017	*2018*	*2017*	*2018*
62331	42265	5194	3533
Expédit° camions/an		**Expédit° camions/mois**	
2017	*2018*	*2017*	*2018*
63881	87744	5323	7312

Flux wagons 2017		Flux wagons 2018	
Annuel	*Mois*	*Annuel*	*Mois*
49814	4151	38326	3194
Récept° wagons/an		**Récept° wagons/mois**	
2017	*2018*	*2017*	*2018*
19468	19233	1622,33	1603
Expédit° wagons/an		**Expédit° wagons/mois**	
2017	*2018*	*2017*	*2018*
1680	19093	1365	1591

Figure 20 : Synthèse des activités logistiques du distriport du Boulou en 2018
(Réalisation M1 APTER UT2J 2020 ; Source : Distriport du Boulou)

Les flux transfrontaliers (espace de La Jonquera) concernant le commerce lié au pouvoir d'achat, illicites et de stupéfiants, sont très difficilement qualifiables et quantifiables dans leur globalité, en raison de leurs caractères non-officiels ou individuels. En revanche, ces flux restent significatifs. Ils utilisent en partie les mêmes corridors que les flux liés au transport de marchandises conventionnelles.

1.1.2.2 Les nœuds et infrastructures logistiques d'un système d'interface

L'importance des flux de marchandises sur le territoire est due à sa position géostratégique. En effet, les spécificités géographiques transfrontalières et maritimes sont très favorables à l'implantation d'activités de transports de marchandises. Il s'agit là de l'historique corridor méditerranéen permettant depuis longtemps le transit de marchandises.

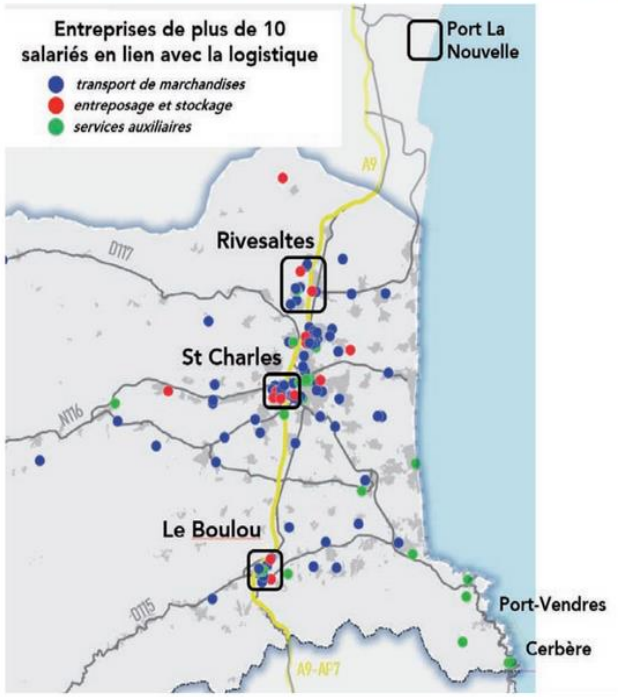


Figure 21 : Système logistique (*Source : Aurca)*

Ce territoire peut être qualifié de système d'interface[26]. Il s'agit d'un système territorial qui se définit par des portes d'entrée sur un territoire (national et européen) étant dans la capacité de polariser les flux entrants et de les diffuser sur le territoire. Cette capacité à polariser les flux de marchandises sur le territoire est permise par l'articulation entre plusieurs infrastructures logistiques et axes de transport. En effet, l'activité de fret selon tout type de support (ferroviaire, routier, naval) se structure sur le territoire à partir de plusieurs équipements et pôles d'échanges aux fonctions spécifiques et plurielles. Des lieux-portes comme le port commercial de Port Vendre,

Le distriport du Boulou ainsi que le pôle de transport logistique de Saint Charles à Perpignan jouent le rôle de porte d'entrée sur le territoire et permettent de capter les flux matériels sur le territoire. Les plateformes multimodales du distriport du Boulou, le terminal ferroviaire de Cerbère et la plateforme Saint Charles permettent le transfert des marchandises entre différents modes de transport et parfois le stockage des marchandises ; de même, les infrastructures routières et ferroviaires comme l'A9 et la ligne de fret ferroviaire "Perpignan-Rungis" sont tout autant d'éléments permettant la captation et la circulation multimodale des marchandises sur le territoire et à l'échelle internationale.

Infrastructures et plateformes logistiques : facteur d'attractivité pour les entreprises



Entreprises de plus de 10 salariés de transport et logistique dans les Pyrénées-Orientales
Sources : INSEE 2017, AURCA 2019.

Figure 22 : Infrastructures et plateformes logistiques : facteur d'attractivité pour les entreprises
(Source : INSEE 2017, AURCA 2019)

de logistique fonctionne en complémentarité plutôt que de concurrence : ces pôles d'échanges permettent la captation et l'entrée des flux matériels sur le territoire ainsi que leur diffusion à l'échelle internationale.

Néanmoins, il existe une priorisation volontaire entre l'utilisation des modes de transport de marchandises. En effet, le fret routier représente la majeure partie des flux de marchandise contrairement au fret ferroviaire qui représente seulement 6 à 7% des opérations de transports – et ce malgré les enjeux environnementaux. L'opportunité économique de court terme favorisant le fret routier vient compromettre l'activité ferroviaire malgré la complémentarité existante entre ces modes de transports ainsi qu'une offre ferroviaire transfrontalière efficiente. L'ensemble de ces infrastructures

Sites d'étape, les plateformes logistiques intermodales permettent de changer de modes de transport au cours d'un transport de marchandises. Route, rail, mer, air… les quatre principales plateformes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude connectent les différents réseaux de transport le long du corridor méditerranéen. Elles sont l'objet de montages complexes pour une gouvernance publique-privée.

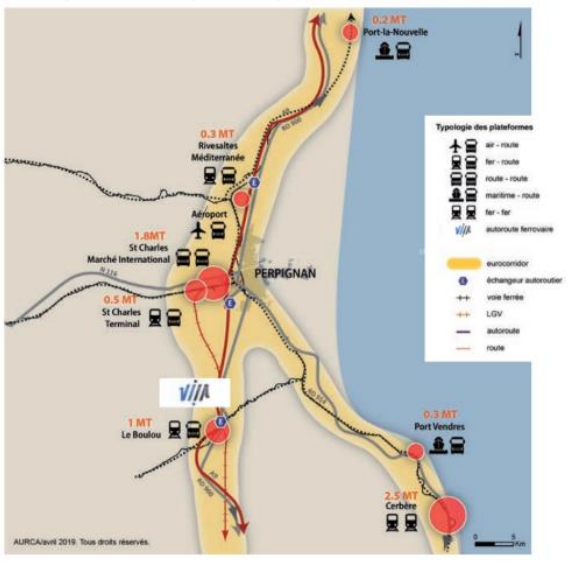


Figure 23 : Les plateformes logistiques sur les PO (*Source : AURCA 2018)*

[26] CATTAN N. et FRETIGNY J.B., Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux -états des lieux et problématique. - rapport pour la DATAR

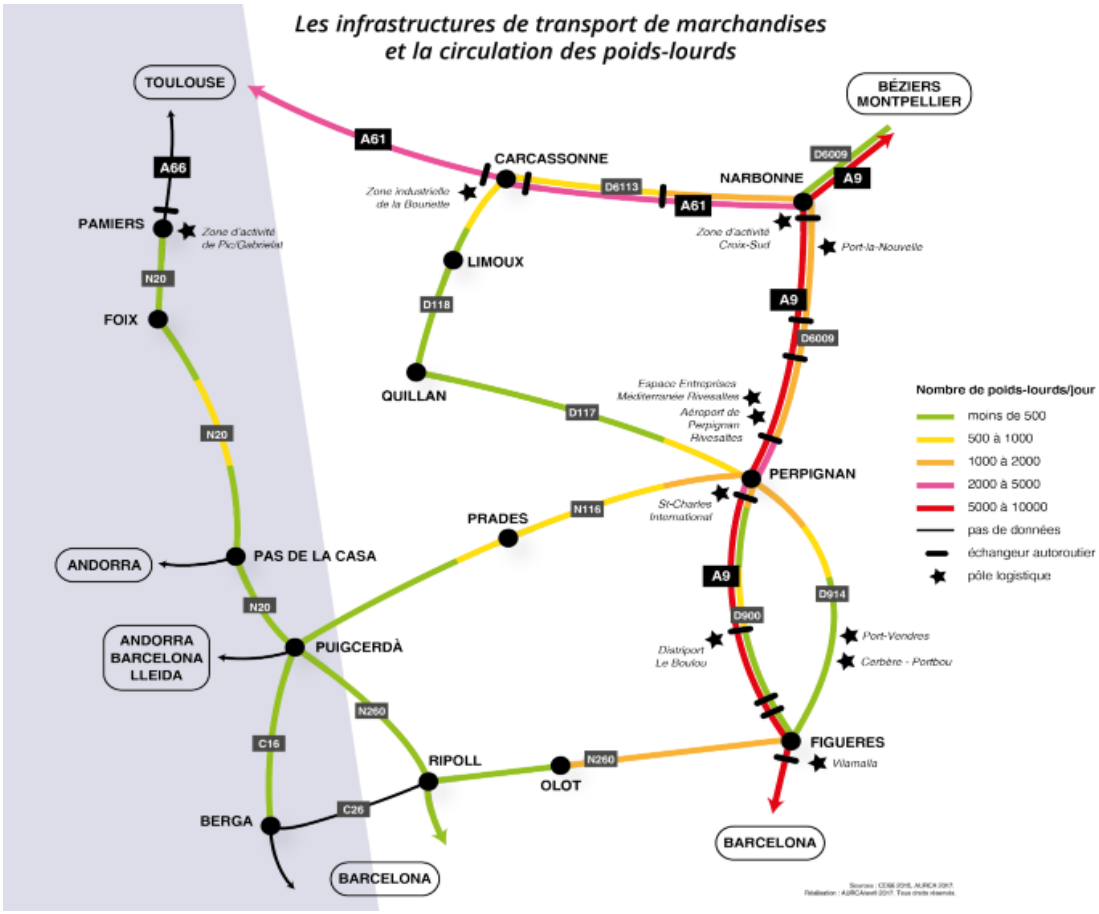


Figure 24 : Les infrastructures de transport de marchandises et la circulation des marchandises (Source : CD66 2015, AURCA 2017)

1.1.2.3 Une activité de fret en évolution remettant en question le degré de maîtrise des flux

Les activités de fret font face à plusieurs évolutions. Tout d'abord, les entreprises ont des problèmes de recrutement malgré la création de formation autour des métiers de logistique et de transports selon le cluster Logistique OCCITANIE. De plus, elles subissent plus qu'elles ne bénéficient d'un fort turn-over des employés - ce qui est une évolution récente (depuis une dizaine d'années selon cluster logistique OCCITANIE). Ceci pose la question de l'adéquation entre la nécessité, pour les entreprises logistiques, de recruter sur des emplois exigeant un minimum de qualification et la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée et pérenne pour les activités logistiques. Par ailleurs, le report du transport ferroviaire sur le transport routier (camions) pose de véritables enjeux de conversion et d'adaptation des infrastructures de logistique ainsi que des impacts environnementaux. Malgré l'incitation fiscale étatique à travers le remboursement de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)[27], incitant à l'usage du camion pour le transport de marchandises. Selon le cluster Logistique OCCITANIE, l'ensemble des transporteurs seraient favorables au couplage du train avec les camions. Il s'agirait de charger les camions directement sur les trains afin de parcourir de longue distance et ainsi pouvoir bénéficier de la flexibilité des camions pour finir la livraison[28] (Cluster Logistique OCCITANIE). Or, la conversion et la mise en place d'un système de fret plus durable et partagé est freinée par le manque de visibilité et la réticence des acteurs économiques à investir dans les transports et infrastructures (aujourd'hui vétuste) sur le long terme. En ce qui concerne la maîtrise des flux de matériels sur le territoire, ces flux semblent être relativement bien captés sur le territoire grâce aux infrastructures logistiques. Cependant, ces infrastructures permettant au territoire de

[27] Selon la législation en vigueur.

[28] Pour plus d'information sur le système d'approvisionnement Voir Bahoken, Françoise, et al. « *Une typologie spatiale des commerces intra-urbains fondée sur l'analyse de leurs relations d'approvisionnement* », Revue d'Économie Régionale & Urbaine, vol. juin, no. 3, 2016, pp. 619-647.

capter ces flux et de créer des emplois et de l'activité semblent commencer à être concurrencé par d'autres infrastructures similaires (voire à plus grande capacité) et émergentes.

En effet, le territoire va être concurrencé par les ports de Sète et de Port la Nouvelle (bénéficiant d'une attention particulière de la Région Occitanie) sur le domaine des fruits et légumes et par le cluster de Tarragone au Nord de Barcelone plus performant que le Boulou sur le transport de marchandises en général.

L'ensemble des évolutions liées aux activités de fret semblent venir fragiliser ce secteur d'activité important pour le territoire, bien qu'il soit très performant pour capter et encadrer les flux de marchandises internationaux.

1.1.3. Flux environnementaux : entre exploitation et préservation des ressources

Les flux environnementaux désignent les transferts de ressources sur le territoire en lien avec l'environnement. En effet le territoire du Pays-Pyrénées Méditerranée est riche en ressources naturelles du fait de sa morphologie regroupant une diversité paysagère importante : des massifs montagneux importants jusqu'au littoral méditerranéen. Les flux liés à l'environnement sont de plusieurs natures.

1.1.3.1 La ressource en eau : un flux fragile

Tout d'abord, le territoire du PPM a une forte ressource en eau notamment grâce au massif montagneux des Pyrénées marquant le début de cycles de l'eau. L'eau sur le territoire est une ressource qui, en lien avec l'actualité du réchauffement climatique, est à valoriser et à maîtriser. La question des flux d'eau semble être majeure à la fois pour les agriculteurs, l'urbanisation et l'économie.



Figure 25 : Réseau hydrographique du territoire (*Source : Géoportail 2020)*

Plusieurs plateformes présentes sur le territoire permettent l'exploitation de l'eau et les trajectoires de la ressource se dirigent vers ces structures qui valorisent la ressource. Il s'agit d'installations hydroélectriques, les villes thermales, les touristes, les agriculteurs qui exploitent cette ressource de manières différentes et qui permet une large palette d'activité.

« Il existe beaucoup de problématiques autours des flux de l'eau notamment avec la pollution des eaux qui est de plus en plus forte due à plusieurs causes comme le réchauffement climatique ou le tourisme. Il y a donc des volontés de sensibilisations autours des campagnes sur le territoire. Il y a aussi la question des risques d'inondations sur le territoire »

Acteur de l'environnement

La maîtrise de la ressource en eau est une problématique forte du territoire. En effet dû à sa localisation et à son climat et aux différents cours d'eau qui le traversent, le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée est exposé à des enjeux importants. Tout d'abord, la sécheresse qui s'intensifie d'année en année ne laisse pas indifférente les différents acteurs du territoire qui exploitent les terres. De plus, le territoire est aussi sujet à des inondations importantes - comme le montrent les événements récents - qui ne sont pas maîtrisées. À la vue de l'ensemble des activités humaines et de la vulnérabilité de la diversité des écosystèmes, le PPM peut faire partie des territoires confrontés à ces questions.

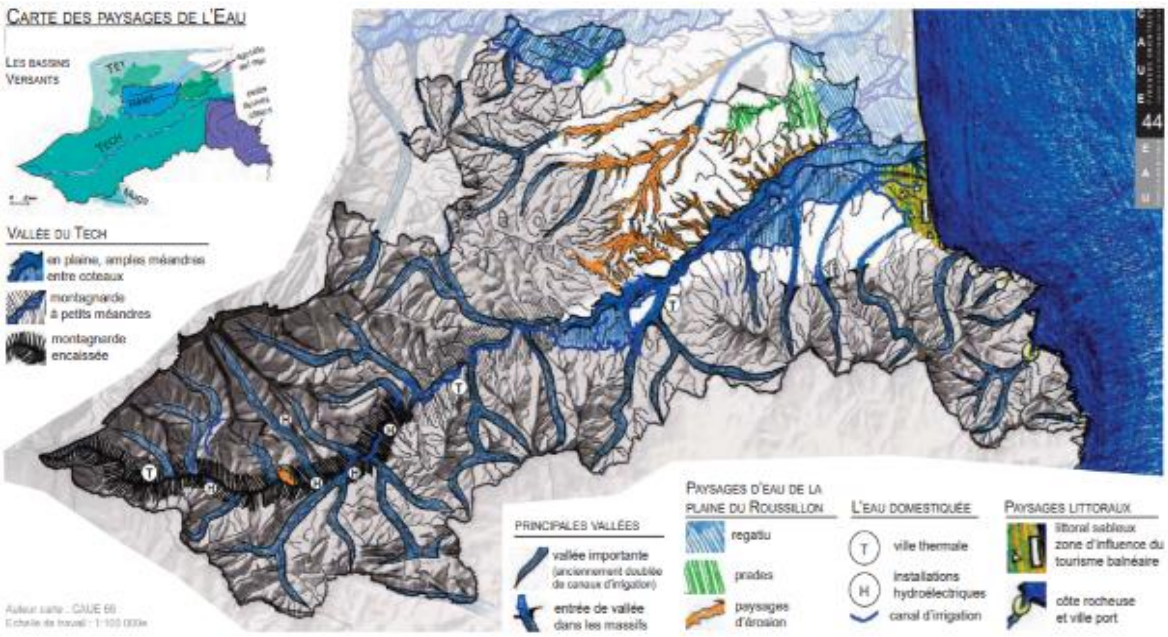


Figure 26 : Les paysages de l'eau (*Source : CAUE 66)*

1.1.3.2 Les flux de déchets : une gestion environnementale et une perspective économique

De plus, une autre ressource en lien avec l'environnement est source des flux importants sur le territoire, la revalorisation et le recyclage des déchets amènent sur le territoire une organisation importante.

Les déchets sont principalement des ordures ménagères (OM), leur provenance dépend donc des zones d'habitation et sont produits par les habitants du territoire. Les déchets sont récoltés par secteur.

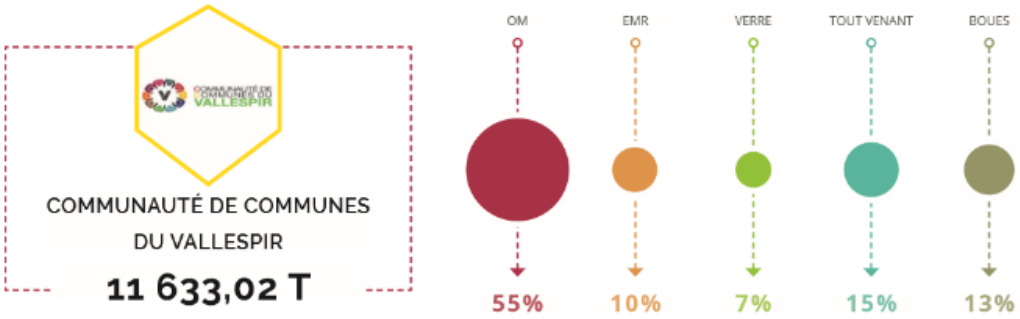


Figure 27 : Déchets traités en 2018, sur la communauté de communes du Vallespir (*Source : Sydetom66)*

Les déchets recyclés sur l'ensemble des quatre communautés de communes regroupent différentes catégories et amènent des revalorisations très différentes. Sur le PPM, la revalorisation des déchets verts, du tout-venant, des OMR (ordures ménagères résiduelles), ainsi que les boues des stations d'épuration font naître de nombreux flux qu'ils soient de transports, d'énergies ou humains. Pour cela, il y a deux recycleries sur le territoire qui transforment les déchets en ressource, une à Céret et à l'autre à Elne.

Les flux liés à l'exploitation des déchets suivent des trajectoires bien structurées par les différentes installations de traitement et de revalorisation.



Figure 28 : Traitements des déchets sur le département des Pyrénées-Orientales (*Source : Sydetom66, 2018)*

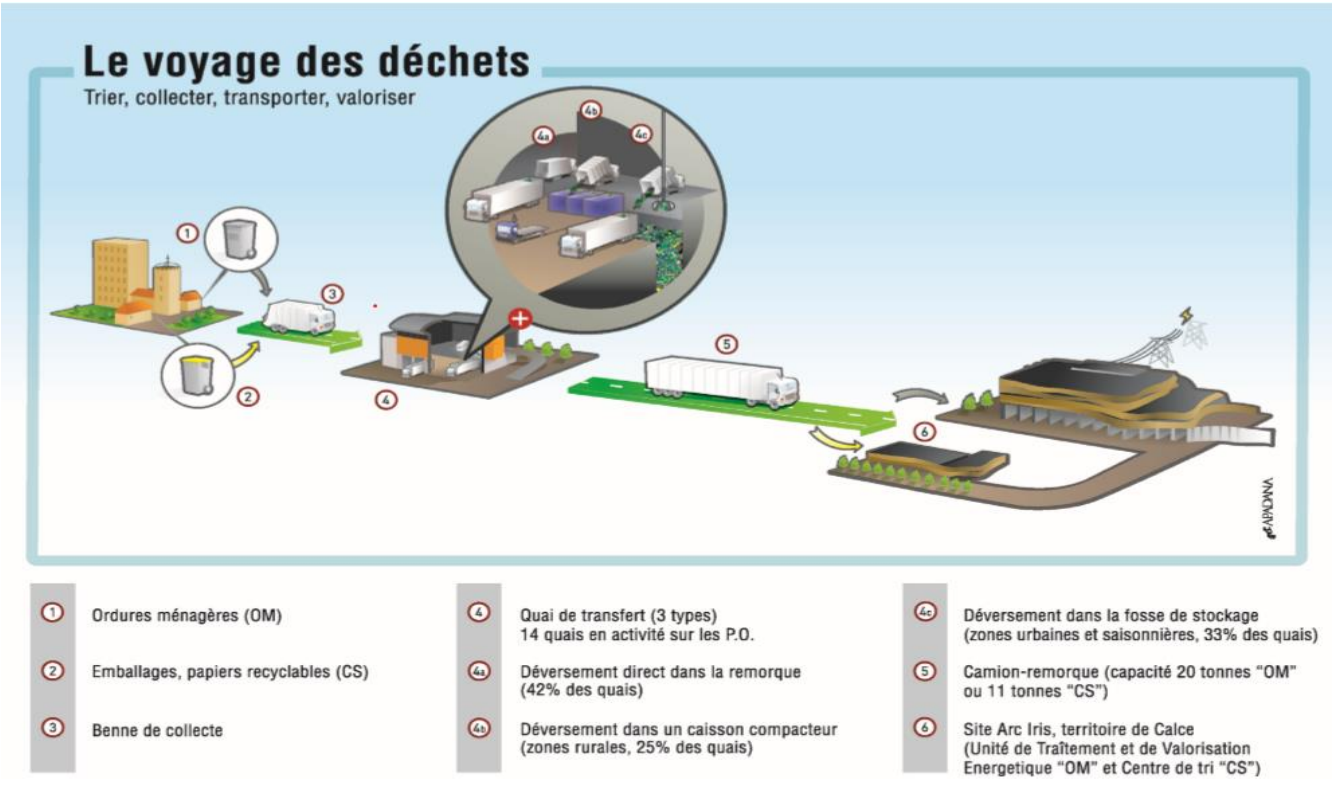


Figure 29 : Le voyage des déchets (*Source : APADANA)*

Tous les déplacements de déchets se font par des camions et suivent les axes routiers principaux. L'organisation des déchets se fait à l'échelle départementale. Très peu de déchets sont envoyés à l'extérieur du département si ce n'est des déchets bien spécifiques comme le plâtre qui ne dispose pas de structures de recyclage sur le territoire.

D'après un acteur du recyclage des déchets, les déchets verts sont ensuite redistribués sur le territoire sous forme de compostage à des agriculteurs ou des particuliers. Les déchets comme le « tout-venant » ou les « ordures ménagères » sont envoyées à Calce où se trouve l'usine d'enfouissement, et d'incinération. Les déchets verts eux sont directement traités sur les déchetteries équipées, de même pour le recyclage des boues des stations d'épuration.

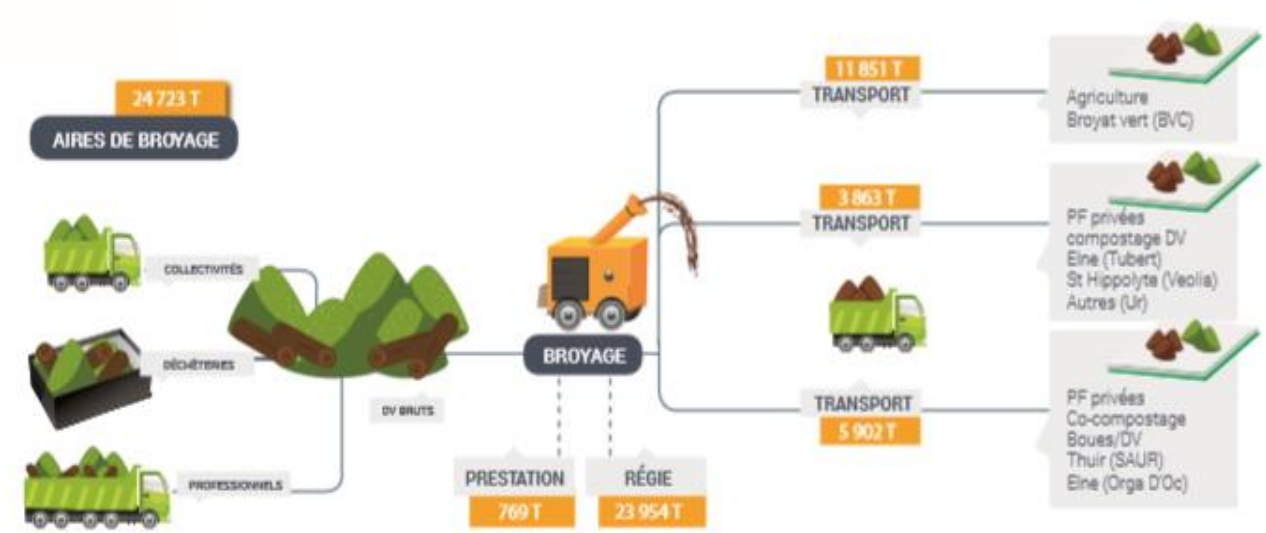


Figure 30 : Trajets des déchets verts sur le territoire et revalorisation (*Source : Sydetom66, 201)*

La gestion des déchets semble être maîtrisée. En effet, le territoire semble bien gérer l'augmentation des déchets en période estivale. Plusieurs plateformes (déchetteries, quai de transfert) bien équipées, permettent une efficacité de traitement de la ressource et une optimisation de sa revalorisation. De plus, des initiatives autour de leur valorisation afin de créer de l'énergie, comme avec la mise en place d'un réseau de chaleur, traduisent le fait que le territoire commence à se saisir de ces flux de ressources. En effet la revalorisation de certains déchets, notamment les déchets verts qui sont traités et exploités sur le territoire par les déchetteries et ensuite rendus comme compost aux agriculteurs gratuitement, ce qui traduit davantage la maîtrise de cette ressource sur le territoire.

1.1.3.3 Le bois, une matière première source de projets de développement

Enfin, l'une des ressources jouant un rôle primordial en matière d'environnement est la ressource en bois. Le territoire étant un territoire majoritairement de forêt, l'exploitation et la valorisation du bois sont des éléments majeurs de développement. Ce potentiel forestier amène l'exploitation de la ressource et de cette exploitation émergent des flux.

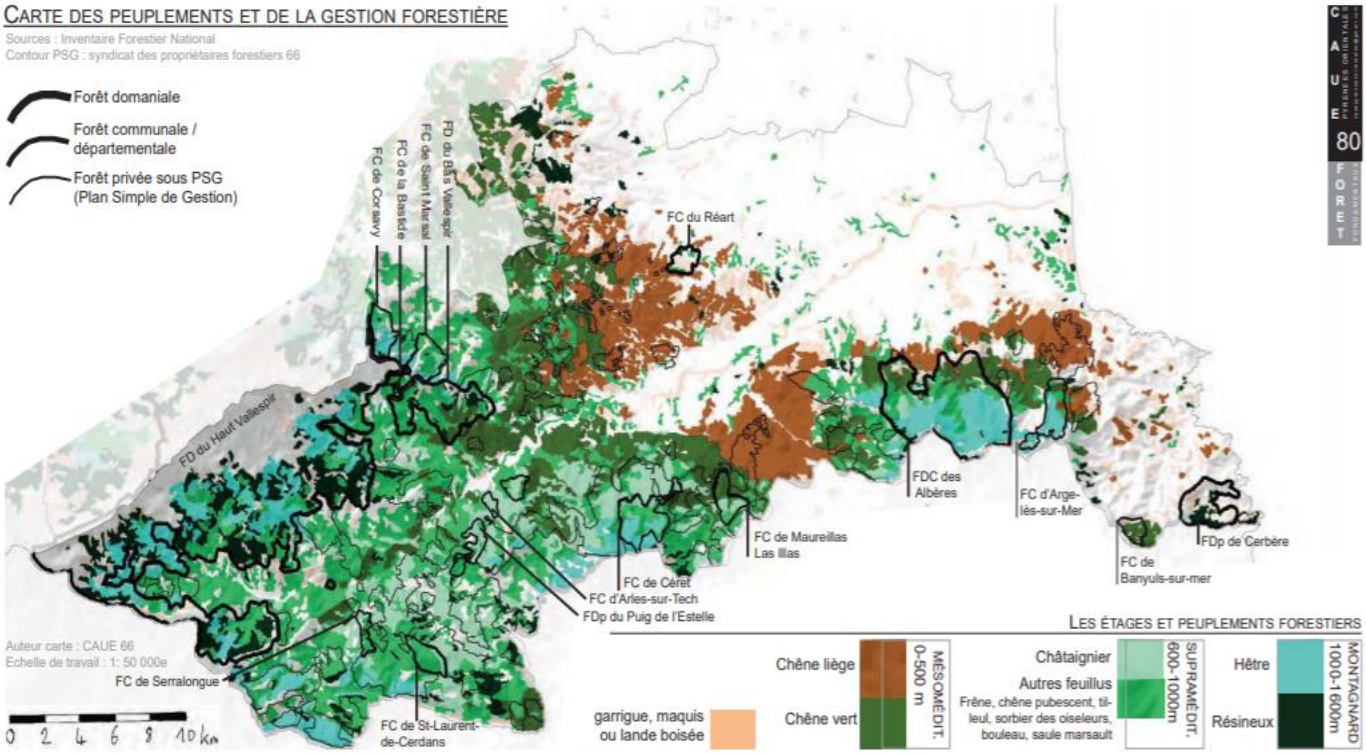


Figure 31 : Les peuplements et de la gestion forestière (*Source : CAUE 66)*

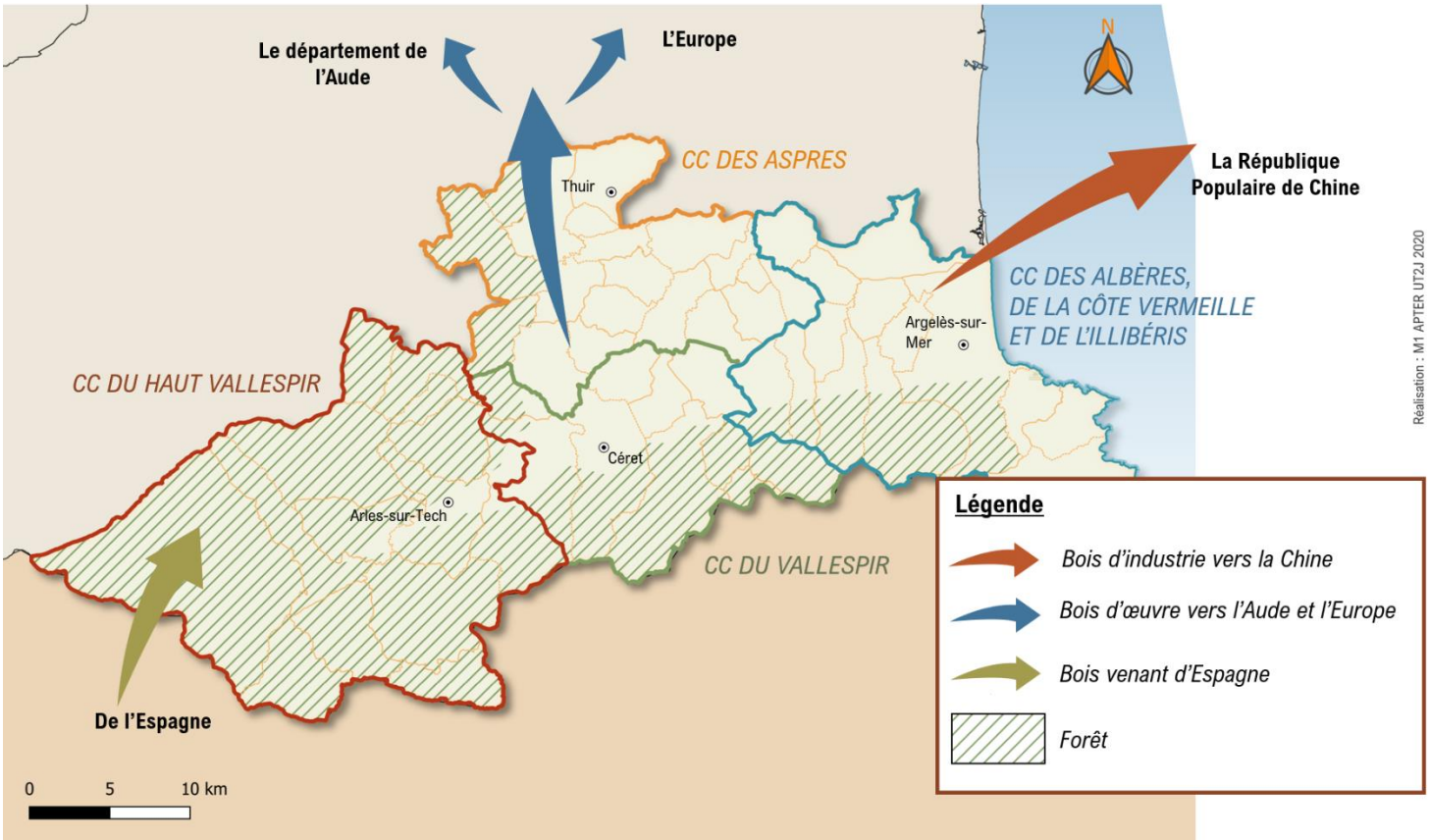


Figure 32 : Les différents flux liés à la ressource bois *(Source : IGN,2017)*

Les installations du département sont au nombre de 107. 3 nouvelles cette année sur le PPM et il y a 24 installations. En termes de consommation, cela représente 34000 tonnes de bois consommées chaque année environ. Cette consommation se fait essentiellement par des établissements qui utilisent ce bois pour se chauffer.

Une exploitation de la ressource maîtrisée, avec une charte forestière qui traite des objectifs généraux en matière de développement des forêts. Les forêts sont très peu exploitées "*elles sont en sous exploitations*" d'après un animateur de la charte forestière.

1.1.4. Flux immatériels

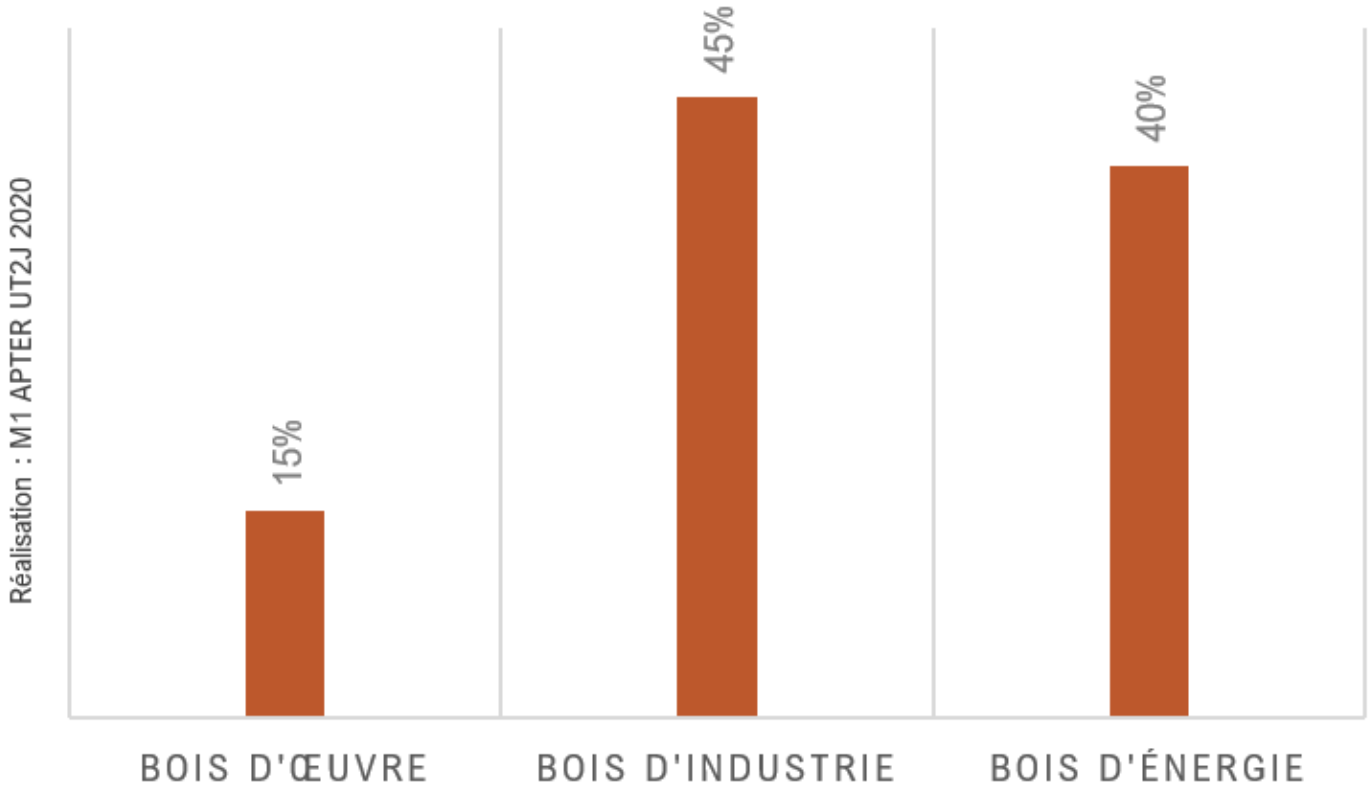


Figure 33 : Les différentes exploitations de la ressource bois sur le PPM (*Réalisation : M1 APTER, UT2J 2020; Source: données recueillies auprès d'un acteur environnemental du PPM)*

Les échanges immatériels, relèvent de l'information, de la connaissance, et du numérique. Selon CATTAN N. et FRETIGNY J. B[29], l'économie de la connaissance et de l'information est indispensable à analyser sur le territoire, représentant l'ensemble de flux suscités par les nouvelles pratiques de communication et de recherche.

Le Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire où les flux de connaissances et les flux culturels sont très présents mais difficilement quantifiables.

1.1.4.1 Patrimoine et culture source d'identité et d'attractivité

Le territoire, par sa catalanité, se caractérise par une identité forte, une culture foisonnante moteur de dynamisme culturel pour le territoire. Géographiquement, cette position transfrontalière et son ouverture sur la Méditerranée ont fait de ce territoire un lieu de transit pour de nombreuses populations. Le Pays Pyrénées Méditerranée s'est retrouvé de

[29] Nadine Cattan, Jean-Baptiste Frétigny. Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux : état des lieux et problématiques. *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective*, Documentation française ; DATAR, 2011

multiples fois au cours de son histoire comme une terre d'accueil. La plus caractéristique de ces vagues migratoires reste la Retirada, qui a fêté son 80e anniversaire en février 2019, et aussi par la suite celle des rapatriés d'Algérie. Le territoire dispose d'un patrimoine immatériel remarquable, par la pratique de sa langue catalane, sa gastronomie, sa musique, ses savoir-faire (systèmes productifs locaux) mais aussi ces fêtes traditionnelles. Les fêtes de l'ours du Vallespir sont d'ailleurs inscrites sur l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel en France et les acteurs locaux candidatent actuellement pour leur inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. L'offre culturelle est diversifiée avec de multiples acteurs et partenariats notamment transfrontaliers.

« Si on reste dans son coin, et qu'on fait du patrimoine pour du patrimoine ça ne sert à rien. Je suis persuadée que si on ne collabore pas, on n'y arrive pas. Il s'agit de trouver les moyens de restaurer le patrimoine, de le faire vivre. Le touriste est en demande de cela, il ne vient pas juste consommer de la mer et du soleil. Le patrimoine du Pays a un rôle à jouer et peut apporter beaucoup au territoire »

Acteur culturel

Ici on a beaucoup de patrimoine, que ce soit du patrimoine culturel, religieux, industriel avec le fer qui a une place très importante. Par exemple, depuis plus de 10 ans, nous organisons « les chapitres d'Arles » qui mettent en valeur le patrimoine religieux ; pour les 80 ans de la Retirade, nous avons organisé 4 jours de manifestations et il y a aussi les fêtes de l'ours qui existent depuis la nuit des temps et qui ont été conservées par 3 villages »

Acteur culturel

Concernant les savoir-faire, les entreprises locales restent ancrées dans une volonté de préserver le patrimoine et de le mettre en valeur.
Par exemple, sur la commune de Saint-Laurent-de-Cerdans, l'entreprise « Les toiles du soleil » exporte à l'échelle internationale et entretient un partenariat avec le Japon.

Nous parlons bien de flux, ces différentes ressources immatérielles attirent des locaux, des habitants extérieurs aux PPM ainsi que des touristes. Tout cela engendre des flux, crée de l'attractivité, de l'échange culturel et permet à ces individus de se rencontrer, d'échanger. Ces flux culturels et de connaissances construisent le territoire, lui apportant une cohérence ainsi qu'une ouverture et des valeurs partagées.

1.1.4.2 Des coopérations et compétences qui inscrivent le Pays à l'échelle européenne

De plus, le PPM pilote et participe à de nombreuses coopérations à travers principalement le programme européen LEADER mais aussi grâce à d'autres fonds (ATI FEDER pour le développement économique et FEAMP pour la pêche). Ces coopérations s'étendent à la fois sur le volet des échanges de savoir et savoir-faire, avec des compétences et des ressources humaines essentielles. Ces coopérations peuvent aussi s'étendre sur des échanges matériels, notamment dans le cadre d'entente économique, technique ou financière.

Leader, programme européen de développement rural

Il est basé sur une démarche ascendante, c'est-à-dire qu'il est conçu et mis en œuvre au niveau local. C'est un groupe d'acteurs locaux représentatifs, publics et privés (le GAL) qui en assure le pilotage, ici en l'occurrence le GAL PPM.
Leader permet de soutenir pendant 6 ans (2014-2020) des projets s'inscrivant dans la stratégie du GAL, élaborée localement avec une enveloppe financière de 1.65 millions d'euros.
L'objectif de ce 3ème programme LEADER du PPM porte sur la dynamisation de l'économie locale et se décline en 4 axes :
- L'aide directe à l'entrepreneuriat local
- Des conditions favorables à la dynamisation de l'économie locale
- La valorisation économique des ressources locales et enfin
- La coopération pour favoriser la réalisation de projets communs sur le thème de la dynamisation de l'économie locale.

Ce programme permet de soutenir des territoires ruraux dynamiques, organisés et porteurs d'une stratégie de développement. Ainsi, des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie peuvent être financées et servent de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble ces territoires. Il permet coopérer avec différents GAL mis en place sur tout le territoire national et en Europe.

Programme DLAL FEAMP

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et pour la Pêche (FEAMP) permet de mettre en œuvre la stratégie locale du Pays en mettant les activités halieutiques au cœur du développement durable du territoire. Une enveloppe de 567 084 euros y est consacrée.

Le FEAMP représente 3 enjeux :
Augmenter et améliorer la ressource halieutique ; renforcer la durabilité de l'activité pêche ; valoriser l'activité pêche grâce au territoire et inversement.

La stratégie se décline en 3 axes :
Renforcer la valorisation économique des produits issus de la pêche et des savoir-faire du territoire ; renforcer la viabilité économique et la compétitivité des entreprises de pêche ; renforcer l'intégration de la filière pêche dans le territoire et ses autres activités.

Le Pays a été pionnier dans ce programme FEAMP dès 2008, c'est maintenant la 2ème génération de GALPA FEAMP qui est mis en œuvre.
De plus, dans le cadre du programme opérationnel FEAMP 2014/2020, un dispositif DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) a été mis en place afin de favoriser le développement durable des zones littorales tributaires de la pêche. L'objectif est double : maintenir et créer des emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture ainsi que renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance bleu durable. Suite à l'appel à candidature lancé par la Région, le Pays Pyrénées Méditerranée a été sélectionné le 1er juillet 2016, pour être la structure porteuse de ce dispositif sur toute la frange littorale du département des Pyrénées-Orientales.

Plusieurs coopérations ont été mis en place :
- Un livre de recette avec les GALPA de la Méditerranée Nord Occidentale, le GALPA Pyrénées-Méditerranée et le Parc Marin du Golfe du Lion
- L'aménagement des quais de pêche professionnelle pour la vente directe du port de saint-cyprien
- La construction d'étals de vente pour les petits métiers de Port Vendres
- « My Blue city » : le salon de valorisation des produits dérivés de l'économie bleue à Banyuls sur mer
- L'évènement « Le palais des terroirs – Occitanie Pays Catalan » à Saint-Estève afin de sublimer les produits de la mer issue de la pêche locale et les mettre en valeur au travers de leur savoir-faire.

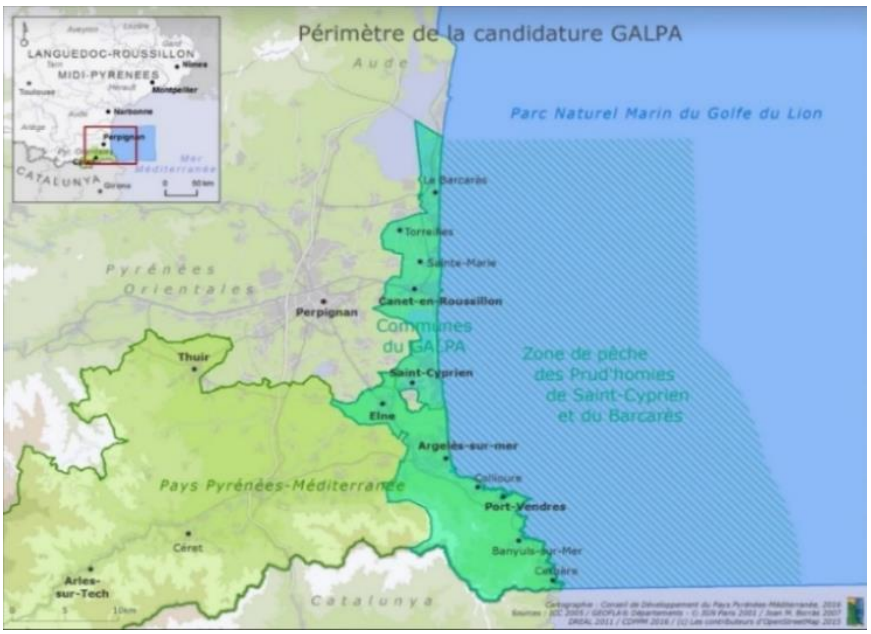


Figure 34 : Périmètre du territoire concerné par le FEAMP

Le PPM s'inscrit dans de nombreux dispositifs institutionnels visant à développer et favoriser la coopération. Il fait partie de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (GECT), du programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre POCTEFA – Consorcio CTP, ainsi que du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter (GECT).

Le PAH, un outil de coopération transfrontalière

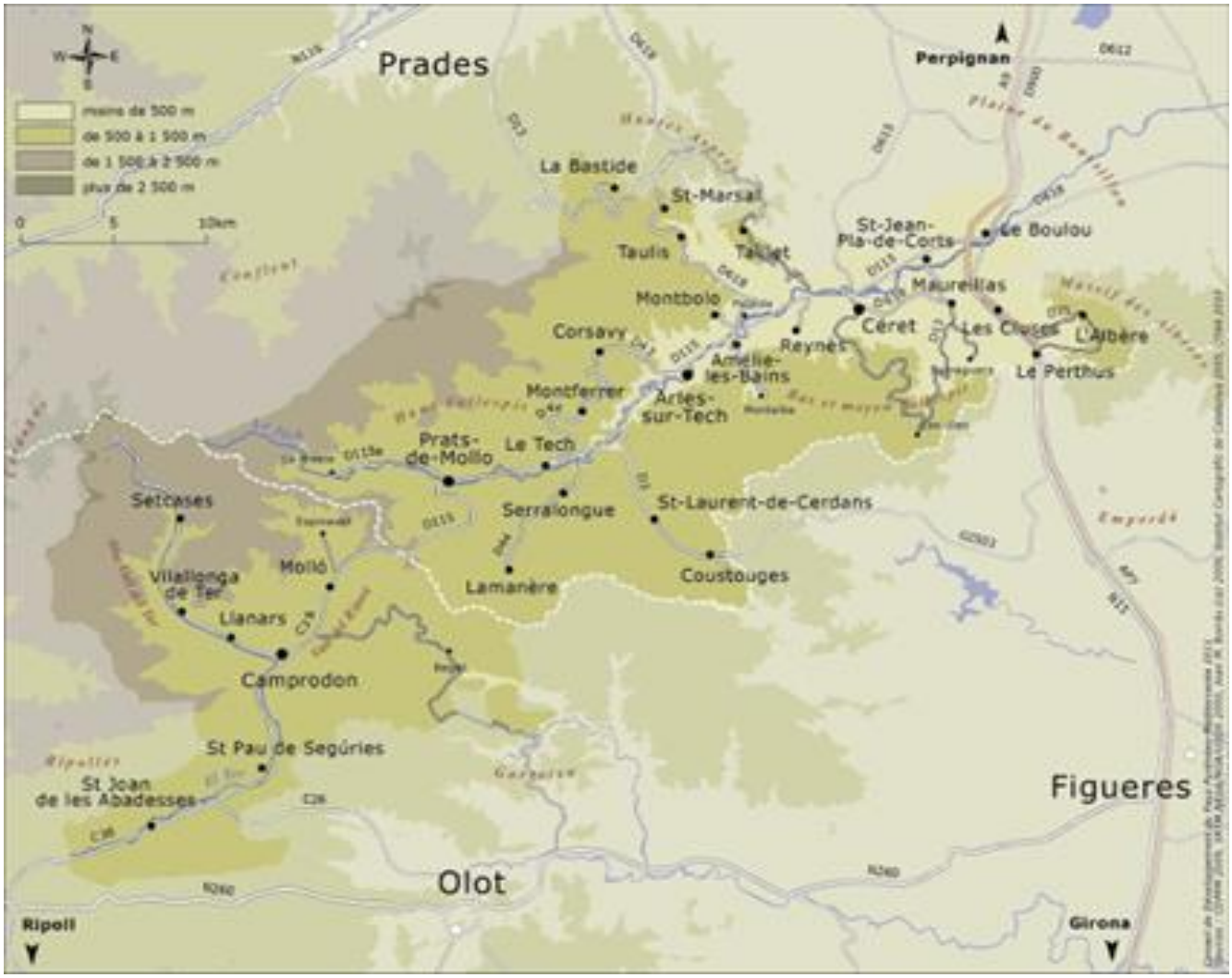


Figure 35 : Périmètre du PAH (*Source : www.valleescatalanes.org)*

Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter, composé de 31 communes françaises et espagnoles depuis mai 2010, est le seul Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier.

« La coopération est d'une richesse folle, on apprend de l'autre. Cela positionne le Pays à différents niveaux car les coopérations peuvent être très locales ; de territoire à territoire ou de vallée à vallée, à l'échelle des Pyrénées Orientales, au niveau régional avec d'autres territoires ruraux, ou à l'échelle nationale, européenne et même transnationale avec la Tunisie par exemple. La coopération est le signe d'un bon fonctionnement d'une structure de développement »

Acteur institutionnel

Le projet positionne le potentiel culturel et patrimonial du territoire comme un levier efficace du développement social et économique. Ce Pays d'Art et d'Histoire permet de relayer le projet de développement du territoire, qui coordonne les initiatives locales et définit le cadre d'intervention de chacun, et mobilise les partenaires sur un projet partagé par tous. C'est une mise en réseau des acteurs du territoire et transfrontaliers. Le projet culturel « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » associe dans sa démarche tous les éléments - patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique - qui contribuent à l'identité

d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

Il permet au territoire de s'engager dans une dynamique transfrontalière présente au quotidien mais peu coordonnée en expérimentant des pratiques communes au-delà des cadres législatifs et réglementaires en place dans chacun des deux pays. Ce GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) permet d'attirer de nombreux touristes, locaux mais aussi de créer des partenariats très riches pour le fonctionnement territorial. Il crée une ouverture incroyable pour le PPM.

1.1.4.3 Les flux numériques, réalité et perspectives ?

Le numérique rentre aussi dans ces flux immatériels. La part de la surface couverte en 4G par a minima deux opérateurs en 2019 correspond à 84,8% pour la CC des Aspres, 57,6% pour la CC du Haut Vallespir, 77% pour la CC du Vallespir, ainsi que 94,4 % CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris. Le numérique est un moyen de communication incontournable qui permet d'alimenter les flux. Cependant, la part des locaux raccordables FTTH (fibre optique) est de 0% sur tout le territoire du PPM, contre 21,4 pour le département des PO. Les évolutions rapides des télécommunications et notamment la « révolution numérique » sont à l'origine de nouvelles inégalités territoriales. Nous pouvons observer quelques initiatives sur le territoire comme la sous-préfecture maison de services publics à Céret, avec la dématérialisation de services publics. Cette dernière s'élève tout de même contre l'illectronisme, c'est-à-dire, la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque de matériel ou d'une absence de connaissances à propos de leur fonctionnement.

Concernant les flux numériques sur le territoire, un data center de proximité s'est implanté sur le distriport du Boulou pour répondre aux besoins des entreprises en termes de sauvegarde et sécurisation de données ainsi qu'au traitement de l'information. Il offre la possibilité de se raccorder à de nombreux flux internet en intersection, et se trouve à proximité de l'Espagne. Les entreprises et les collectivités ont de plus en plus recours à des Data Center pour héberger leur système d'information, en interne ou en externe. La croissance forte des Data Center est une conséquence de la place prise par les systèmes d'informations au sein des structures qui deviennent le premier levier de compétitivité, voire même le moteur de l'activité. L'objectif à long terme est d'offrir ses services dans un rayon de 200 km en Catalogne du sud.

De plus, afin de garantir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le Département a lancé en 2018 les travaux du projet Numérique 66 : un réseau public de très haut débit. L'objectif de ce dernier est que 100 % des communes du territoire puissent avoir accès à la fibre d'ici 2022. Le département joue un rôle structurant en termes de solidarité territoriale, permettant alors une couverture égale en très haut débit sur l'ensemble de son territoire.

L'ensemble des flux humains, matériels et immatériels transitant, arrivant ou partant du PPM donnent bon nombre d'informations sur le territoire. En effet, ceux-ci permettent de comprendre la nature et l'ampleur des relations interterritoriales qui lient les territoires entre eux et ceux-ci à travers différentes échelles et sur différentes thématiques. Ces flux semblent maîtrisés différemment en fonction de leur nature et de leur ampleur. Nous retrouvons par exemple un flux tout à fait maîtrisé et structuré par le Pays : les coopérations européennes, et un flux plutôt subi ou en tout cas non intégré dans une stratégie du Pays, par exemple l'installation de populations très précaires dans des logements insalubres dans des communes où l'on ne retrouve pas les services nécessaires. Bien que l'ensemble de ces flux semblent fortement espérés en raison de la richesse qu'ils génèrent, ils semblent parfois subis en raison de la dégradation des éléments/supports permettant l'absorption ou le transit des flux.

1.2 Les flux révélateurs de systèmes territoriaux

La diversité des flux présents sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, permet de comprendre le grand nombre de systèmes territoriaux dans lesquels s'intègre le Pays Pyrénées Méditerranée. En effet, les flux traduisent l'ensemble des relations interterritoriales ainsi que leurs échelles. Cette approche multiscalaire traduit l'ensemble des échelles et des relations interterritoriales formelles et informelles qui lient les territoires, révélant ainsi une approche relationnelle des territoires[30] : il s'agit de ne plus considérer les territoires en termes de zonages et de répartitions mais en termes d'articulations et d'interdépendances. Cette approche permet d'identifier les bassins d'interdépendances, leurs échelles et leurs logiques d'échanges en identifiant les liens majeurs des déplacements humains, matériels et immatériels.

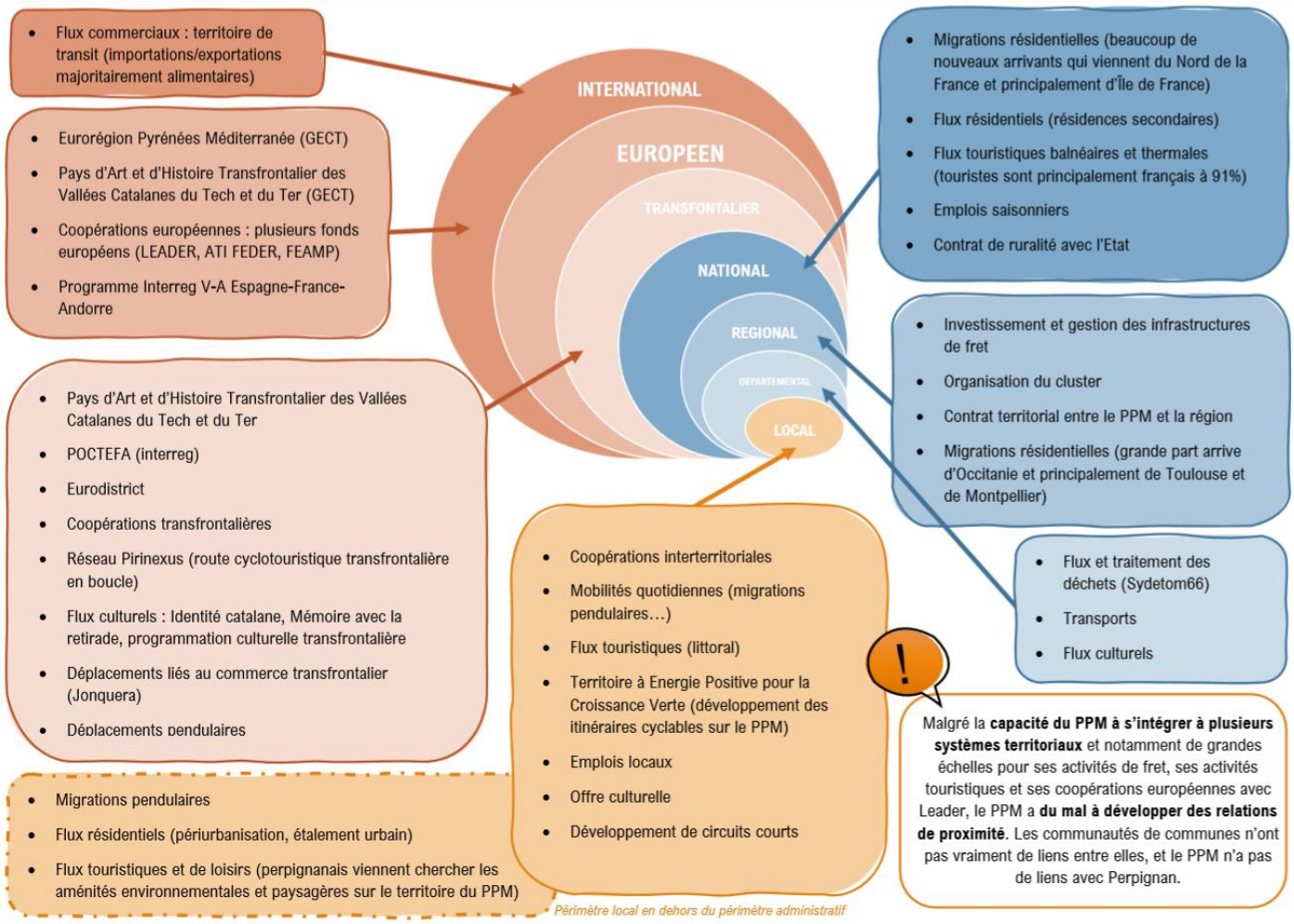


Figure 36 : Les systèmes territoriaux de référence : Des flux révélateurs de systèmes territoriaux ; emboîtement d'échelles.
(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Sources : croisement des différentes données (données qualitatives recueillies des entretiens et issus de différents rapports)).

[30] Nadine Cattan, Jean-Baptiste Frétigny. Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux : état des lieux et problématiques. *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective*, Documentation française ; DATAR, 2011

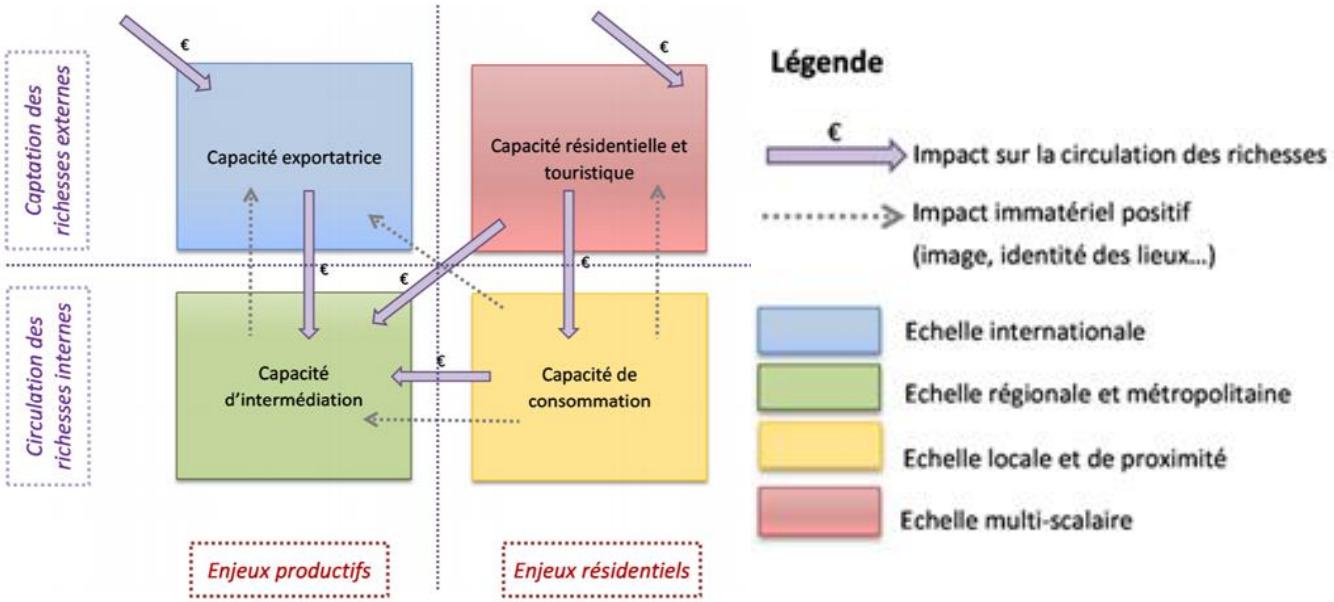


Figure 37 : La capacité économique des territoires *(Source : Magali Talandier, 2016)*

Les quatre capacités sont représentées par quatre rectangles, chacune d'elle s'inscrivant et déterminant des systèmes de flux interterritoriaux à différentes échelles : - internationales pour l'exportation ; - multi-scalaires pour le résidentiel et le touristique ; - régionales ou métropolitaines pour l'intermédiation ; - le local pour la consommation. Les capacités économiques des territoires reposent donc sur un potentiel externe et interne de richesses dont la valorisation peut être activée par les acteurs des territoires. Elles mobilisent des ressources spécifiques ou non, elles mettent les territoires au cœur de systèmes de flux multi-scalaires, de l'international au local. Or, tous les territoires ne sont pas égaux face à ce potentiel et leur situation actuelle s'inscrit bien sûr dans une histoire longue et une géographie qui les rend plus ou moins aptes à capter, créer, faire circuler les richesses productives, résidentielles ou encore les biens de consommation. Les échelles d'actions s'emboîtent et interagissent les unes avec les autres. Il s'agit d'un emboîtement de systèmes territoriaux assez complexe conduisant à une interdépendance des territoires. En effet, les interdépendances entre les territoires sont inéluctables et sous-tendent un système important de flux et d'échanges. Ce principe part du postulat que chaque territoire a ses atouts et inconvénients qui leurs permettent d'échanger entre eux afin de pallier certains manques ou à l'inverse de renforcer les chances de certains territoires.

1.2.1 Les systèmes internes au Pays

Un Pays, qui, par son périmètre, rassemble des dynamiques territoriales fortement contrastées.

1.2.1.1 Les systèmes communaux

Exemple Argelès-sur-Mer et Collioure : un littoral dépendant d'une abondance de flux touristiques

Le littoral du Pays Pyrénées-Méditerranée est touché par un tourisme de masse, notamment dans deux stations balnéaires : Argelès-sur-Mer et Collioure.

Ainsi, deux tendances se distinguent dans la commune d'Argelès-sur-Mer. D'une part, le développement touristique et d'autre part, le phénomène de résidentialisation lié à l'arrivée de populations jeunes.

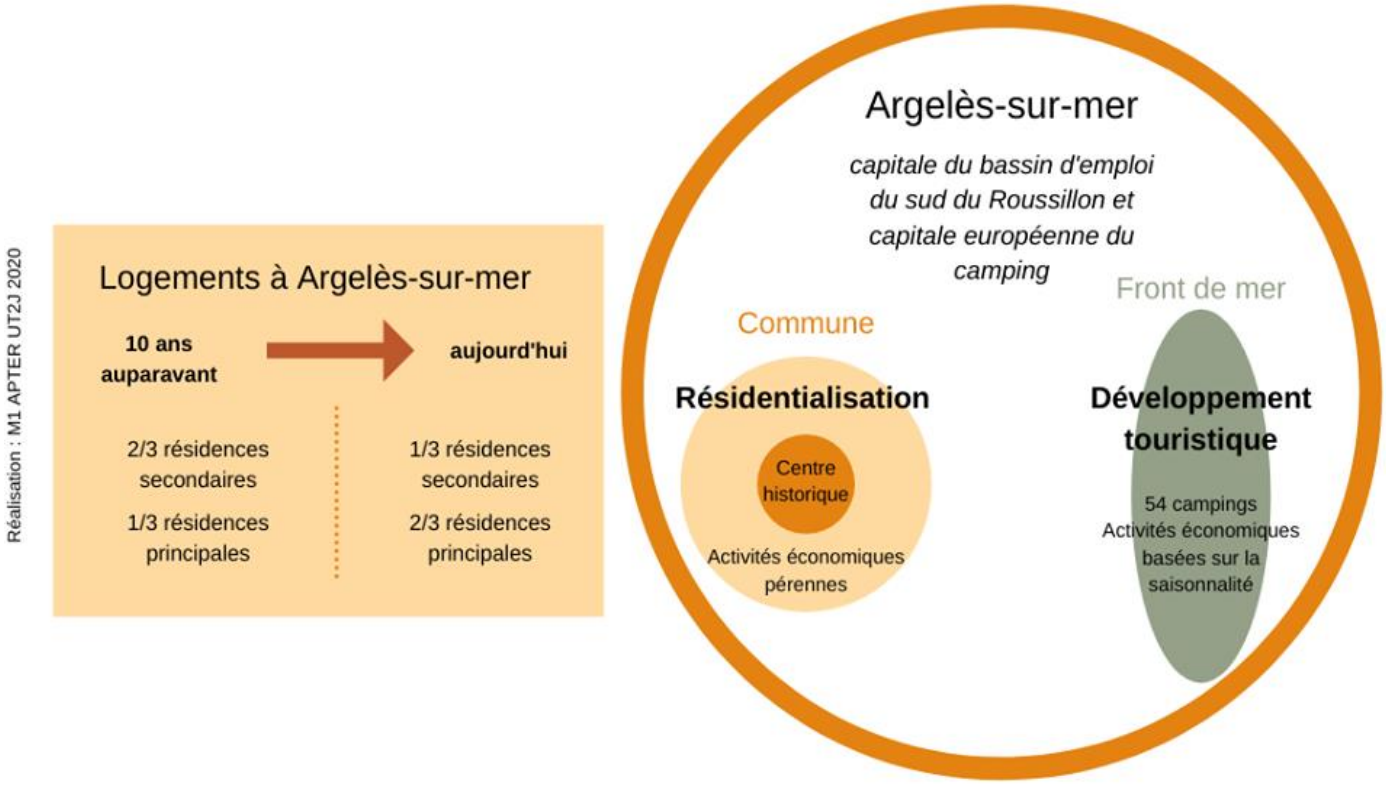


Figure 38 : Le développement d'Argelès-Sur-Mer *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Sources : INSEE 2015 et Observatoire du tourisme 66)*

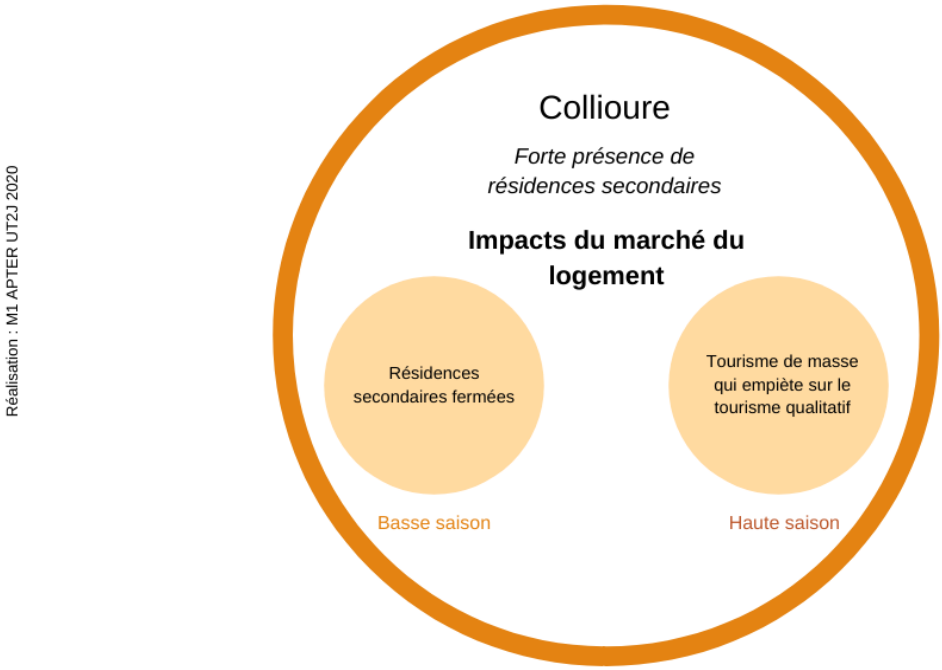


Figure 39 : L'impact du tourisme sur le logement de Collioure *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Sources : INSEE 2015 et Observatoire du tourisme 66)*

Exemple Thuir : Un territoire en voie de périurbanisation de l'agglomération perpignanaise

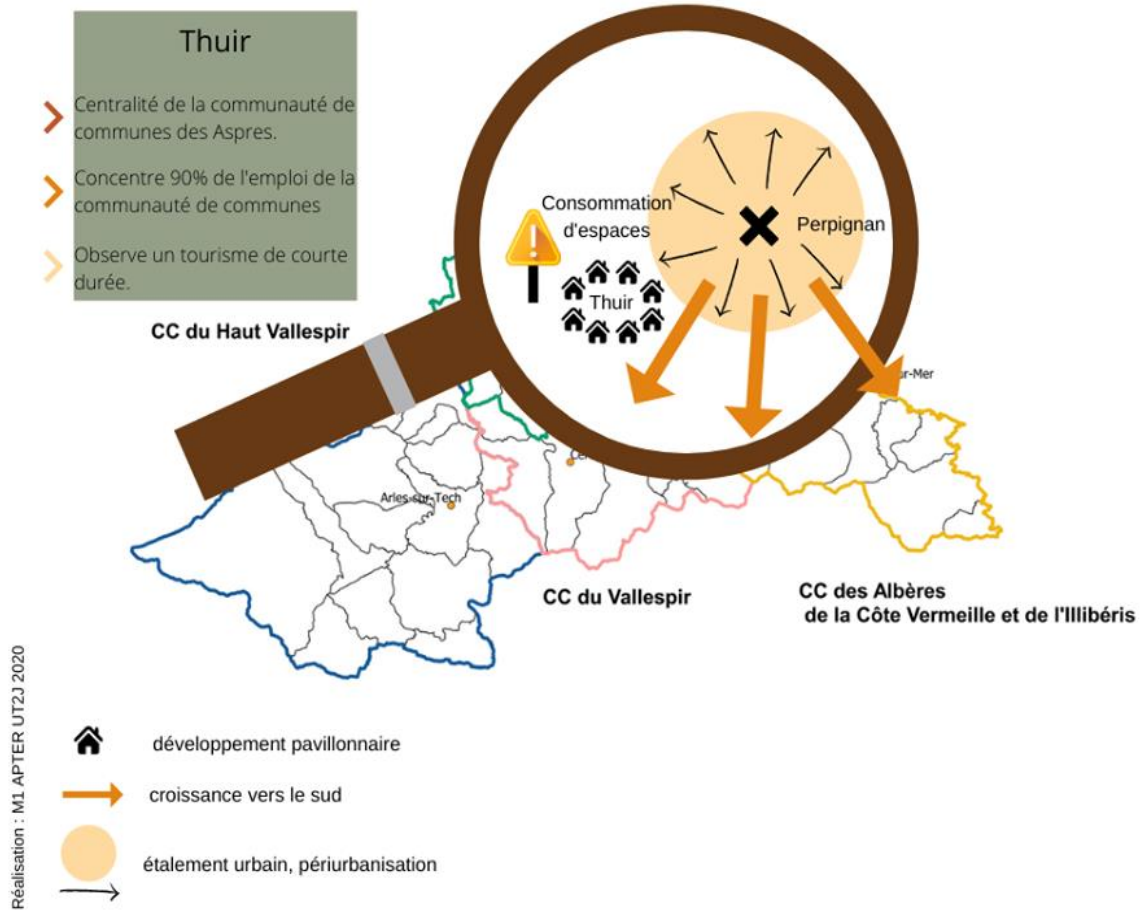


Figure 40 : Phénomène de périurbanisation de Thuir (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2019/2020)*

1.2.1.2 Les grands sous-ensembles liés aux fonctionnalités principales du territoire

Exemple Le Boulou : Un axe vertical marquant

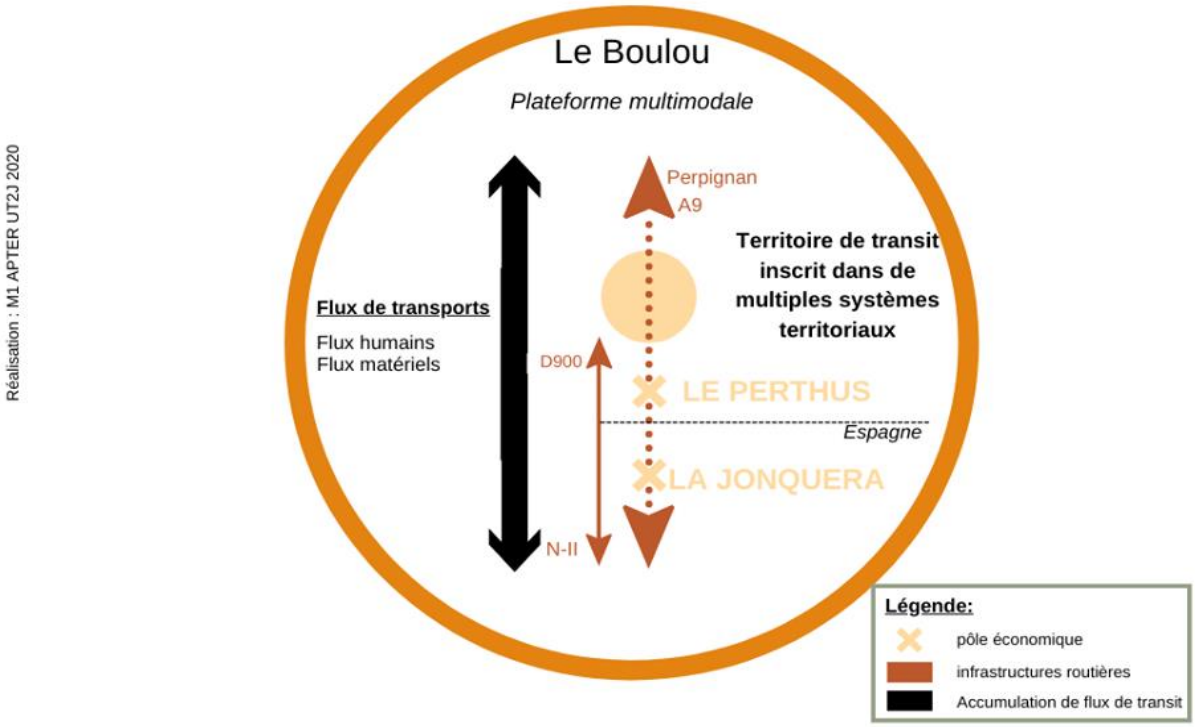


Figure 41 : Le Boulou un territoire de transit *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

L'intérieur du Pays : un territoire enclavé mais visible par ses ressources

La partie Est du Pays est caractérisée par des reliefs montagneux, des villes thermales et des petites communes de moins de 300 habitants. L'intérieur du Pays est enclavé mais il survit grâce à la visibilité de ses ressources.

« *L'infrastructure routière ne rend pas la traversée du territoire facile, il n'existe pas d'axe transversal* »

Acteur économique de Thuir



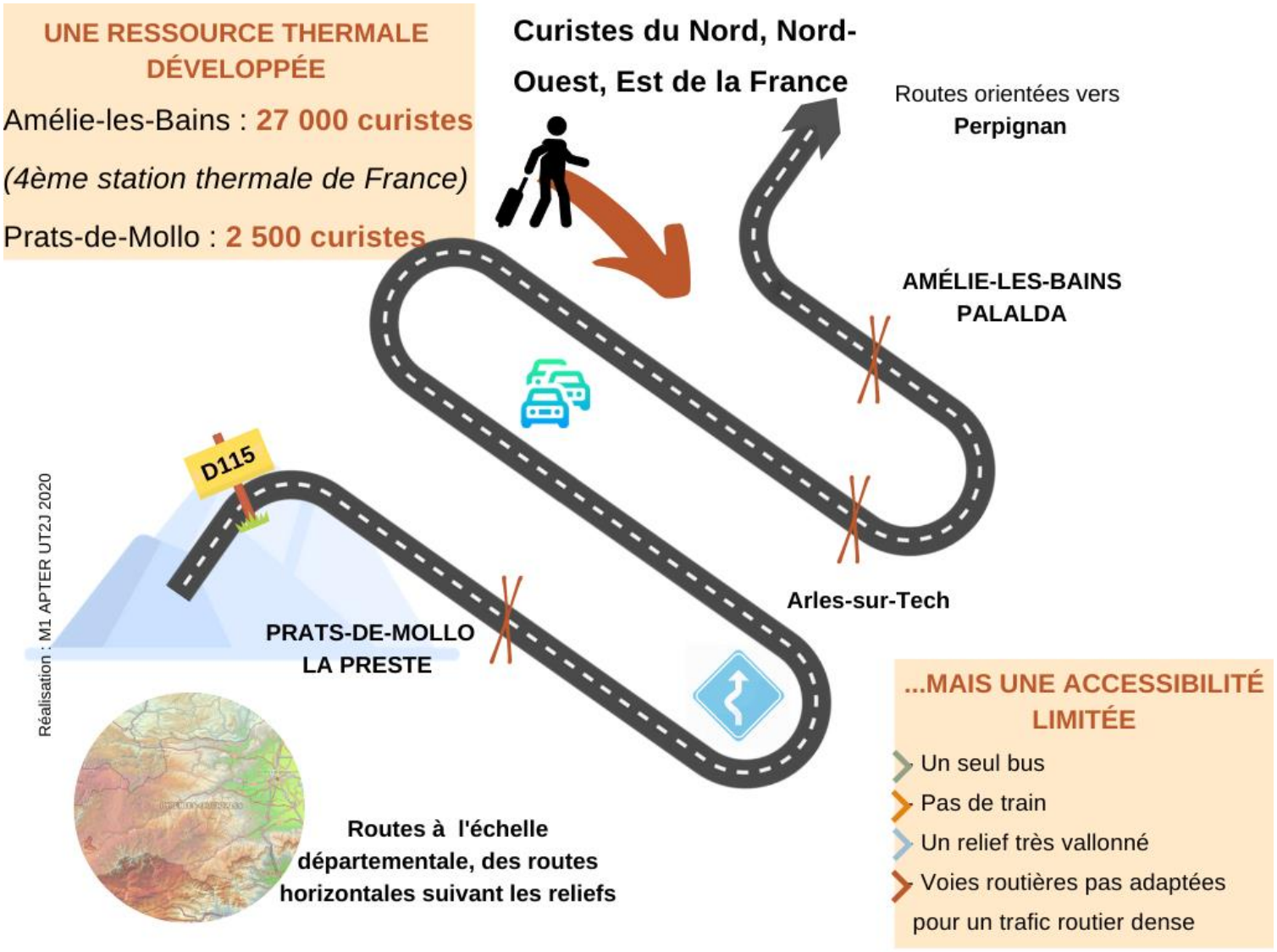


Figure 42 : Un intérieur du Pays thermal face à une accessibilité limitée (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

1.2.2 Un territoire intégré dans des logiques de proximité

1.2.3.1 Un système transfrontalier

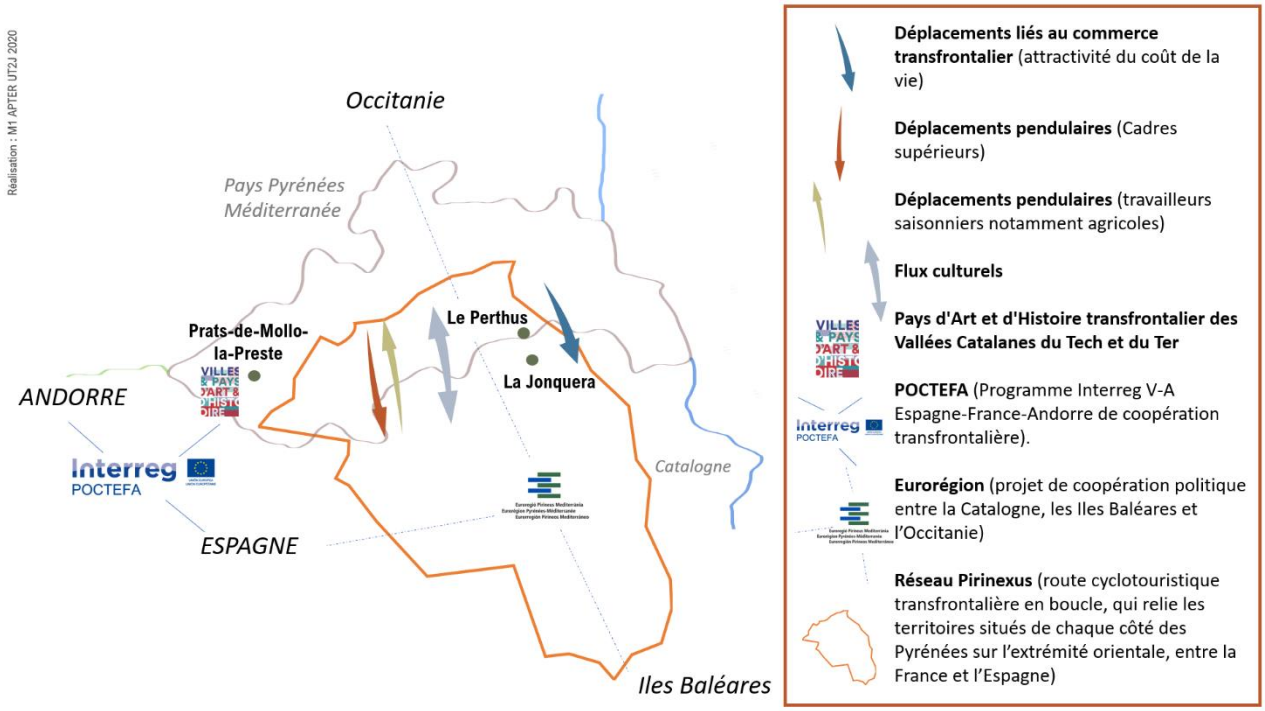


Figure 43 : Des relations transfrontalières (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

1.2.3.2 Un système Pays-Perpignan

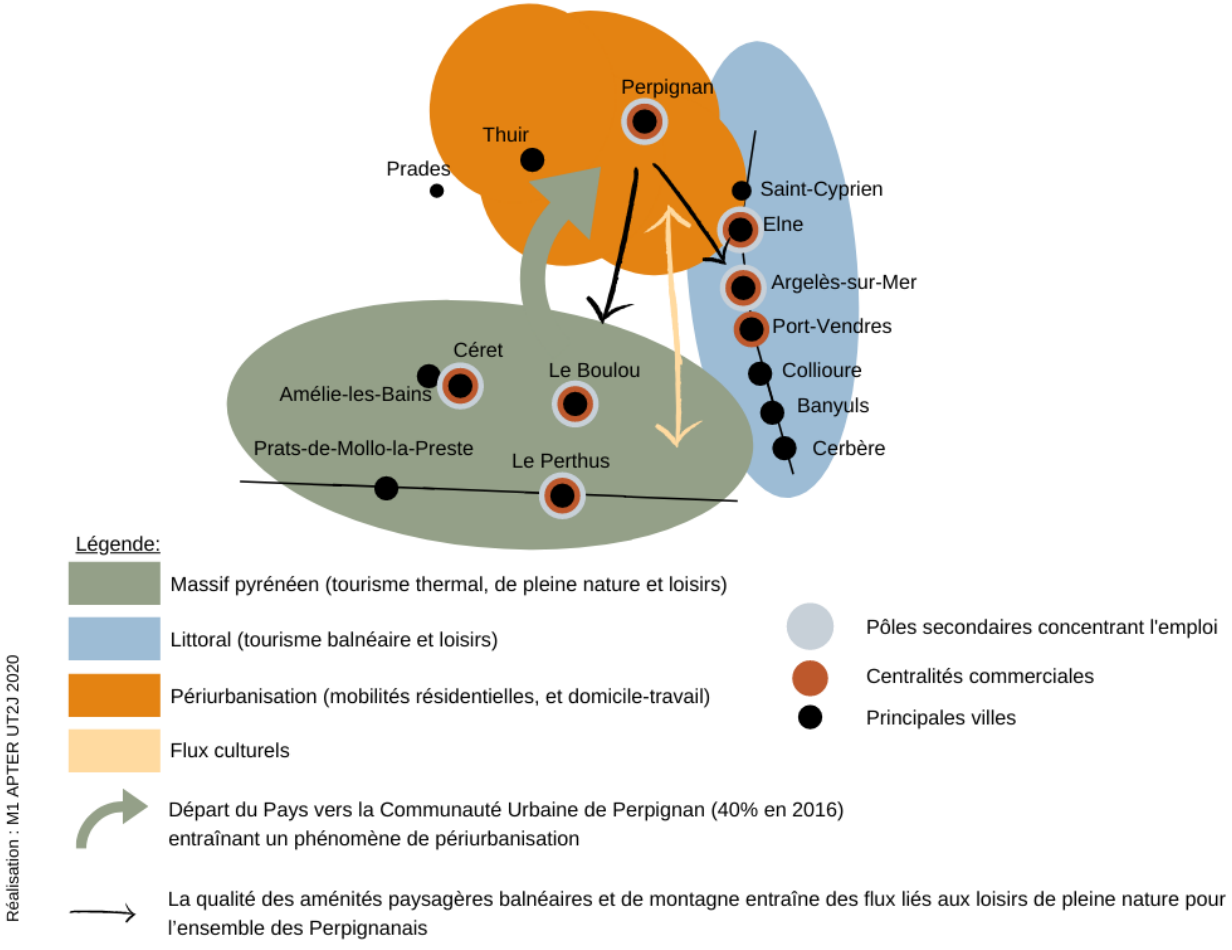


Figure 44 : Ensemble des relations avec le pôle urbain métropolitain

1.2.3.3 Un système à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales

Le traitement des déchets à l'échelle départementale semble être la plus cohérente, avec une capacité quasiment totale du département à recycler et à revaloriser tous les déchets sur le territoire.
Le bus à 1 euro qui recouvre tout le département des Pyrénées Orientales, représente une réelle force pour le territoire.

1.2.3.4 Un système national

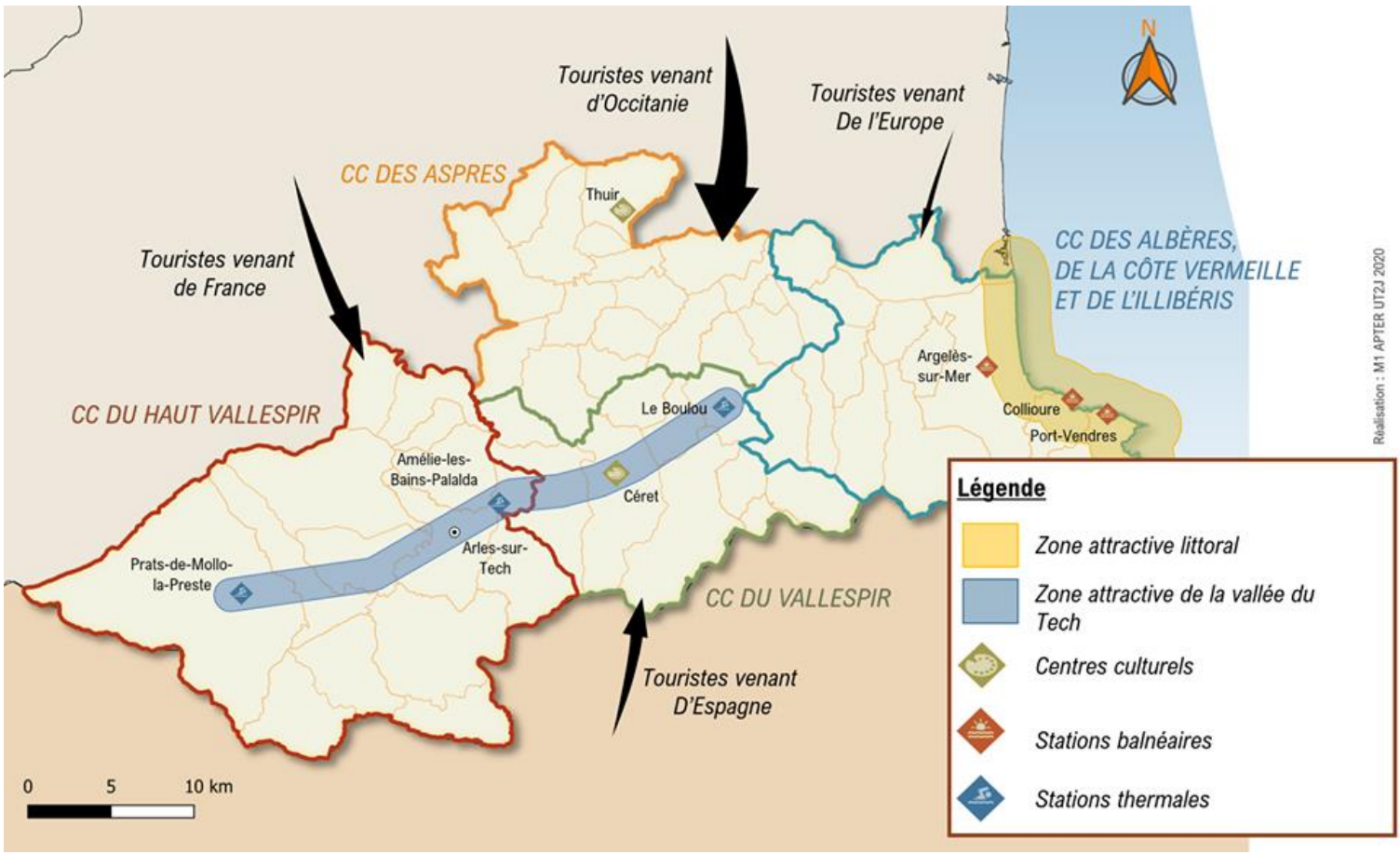


Figure 45 : Ensemble des relations avec les autres territoires français (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

1.2.3 Un système européen de coopération

Concernant les réseaux et coopérations, le PPM fait partie de l''Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, un projet de coopération politique entre la Catalogne, les Îles Baléares et l'Occitanie, créé en 2004.

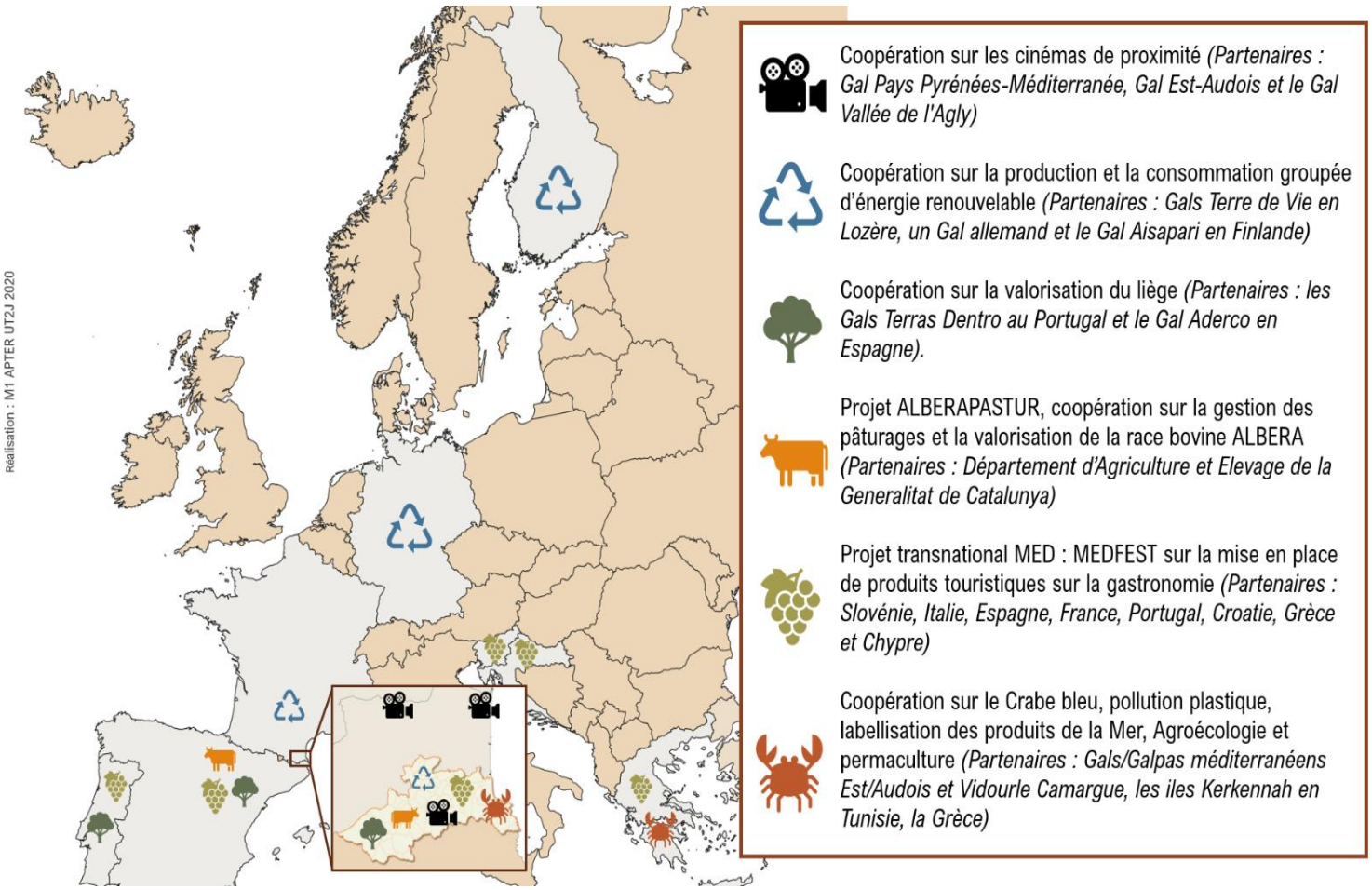


Figure 46 : De multiples coopérations européennes (2014-2020) (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

L'ambition est d'affirmer l'Eurorégion comme un territoire de projets à l'échelle européenne. Cette entité institutionnalisée en 2009 sous la forme d'un GECT résulte d'une quinzaine d'années d'actions transfrontalières diverses, de rencontres d'acteurs et de l'élaboration d'un projet commun. Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire du PPM fait partie d'un Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier depuis 2010 et s'est structuré en Groupement européen de coopération territoriale (GECT) en 2015. Des individus et des organisations de France et d'Espagne se coordonnent, collaborent, construisent ensemble un projet. L'établissement de groupements et autres partenariats transfrontaliers, professionnels ou associatifs constitue la base de l'analyse de la dynamique de coordination des acteurs du territoire.

Pour financer les actions qui participent au projet de territoire, le Pays a développé une expertise en matière d'ingénierie financière, et gère plusieurs fonds européens (Leader pour le développement rural, ATI FEDER pour le développement économique et FEAMP pour la pêche) ce qui lui permet de s'insérer dans un système européen à travers des coopérations avec plusieurs pays de l'Union Européenne comme la Tunisie, la Roumanie, la Slovénie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Croatie, la Grèce, Chypre…

Pour catégoriser l'ensemble des relations issues des différents systèmes territoriaux, Magalie Talandier parle de l'intermédiation territoriale[31]. Cette notion désigne une dynamique relationnelle et organisationnelle entre acteurs locaux,

[31] Magali Talandier. Mutations des systèmes territoriaux. Vers un modèle résidentialo-productif. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble Alpes, 2016

variable dans le temps et dans l'espace. Cette intermédiation met en œuvre des échanges inter et intra-sectoriel, mais façonne également les échanges entre villes et périurbain, entre métropoles et hinterland, entre périphéries également. La valorisation, l'organisation, la structuration de cette économie de flux et de réseaux par les acteurs se jouent avant tout dans une logique de coordination interterritoriale.

Les flux sont donc révélateurs de systèmes territoriaux de différentes échelles, qui s'imbriquent entre eux. Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée à la capacité de s'intégrer dans plusieurs systèmes territoriaux. Cependant, malgré cette capacité à s'intégrer à plusieurs systèmes territoriaux et notamment de grandes échelles pour ses activités de fret, ses activités touristiques et ses coopérations européennes avec Leader, le PPM a du mal à développer des relations de proximité. Les communautés de communes n'ont pas vraiment de liens entre elles, et le PPM n'a pas de lien avec Perpignan.

1.2.4 Un territoire de transit inscrit dans un système international

Le territoire est un territoire fortement spécialisé par la fonction échange. Le PPM est un territoire de transit permettant la continuité du parcours des marchandises et sa diffusion à l'échelle européenne et internationale.

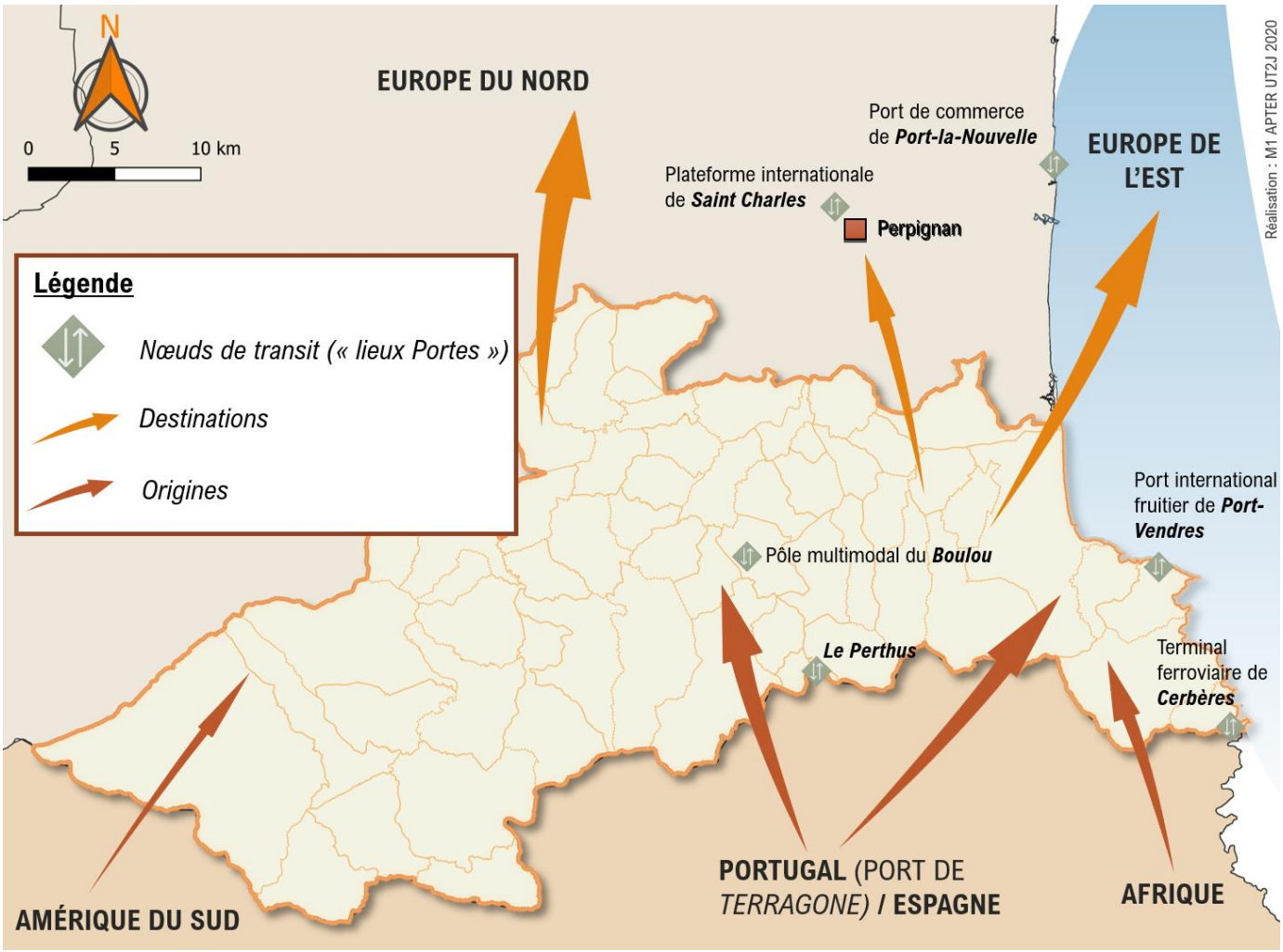


Figure 47 : Le Pays Pyrénées Méditerranée, un territoire de transit (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

1.3. De la temporalité des flux à la gestion territoriale

Les flux marquent le fonctionnement du territoire, notamment sur l'organisation de l'espace et sur son fonctionnement dans le temps. En effet, ces dynamiques se caractérisent par une alternance successive de périodes

d'affluences entraînant des problématiques d'aménagement et de gestion territoriale. Cela pose par exemple, des enjeux en termes de gestion de déchets, d'adaptation entre des modes de transports et des besoins d'hébergement.

1.3.1 Un territoire marqué par de grandes temporalités

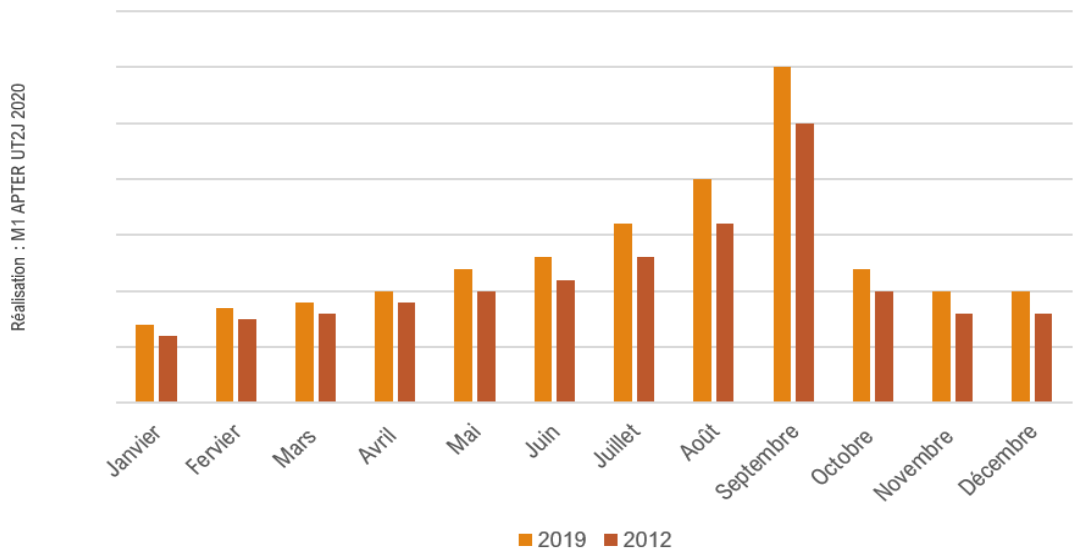


Figure 48 : Les saisonnalités touristiques du PPM (*Source : Observatoire du tourisme, 2019)*

Le territoire du PPM est fortement marqué par des saisonnalités. En effet, les périodes d'affluences et leurs motifs sont divers. Les flux liés au tourisme balnéaire sont essentiellement concentrés sur la période estivale alors que le tourisme thermal à tendance à s'étaler sur l'ensemble de l'année. De manière générale, les saisons touristiques ont tendance à s'allonger. En effet, la saisonnalité du tourisme balnéaire s'étend de plus en plus sur les mois d'avril-mai-juin et septembre-octobre.

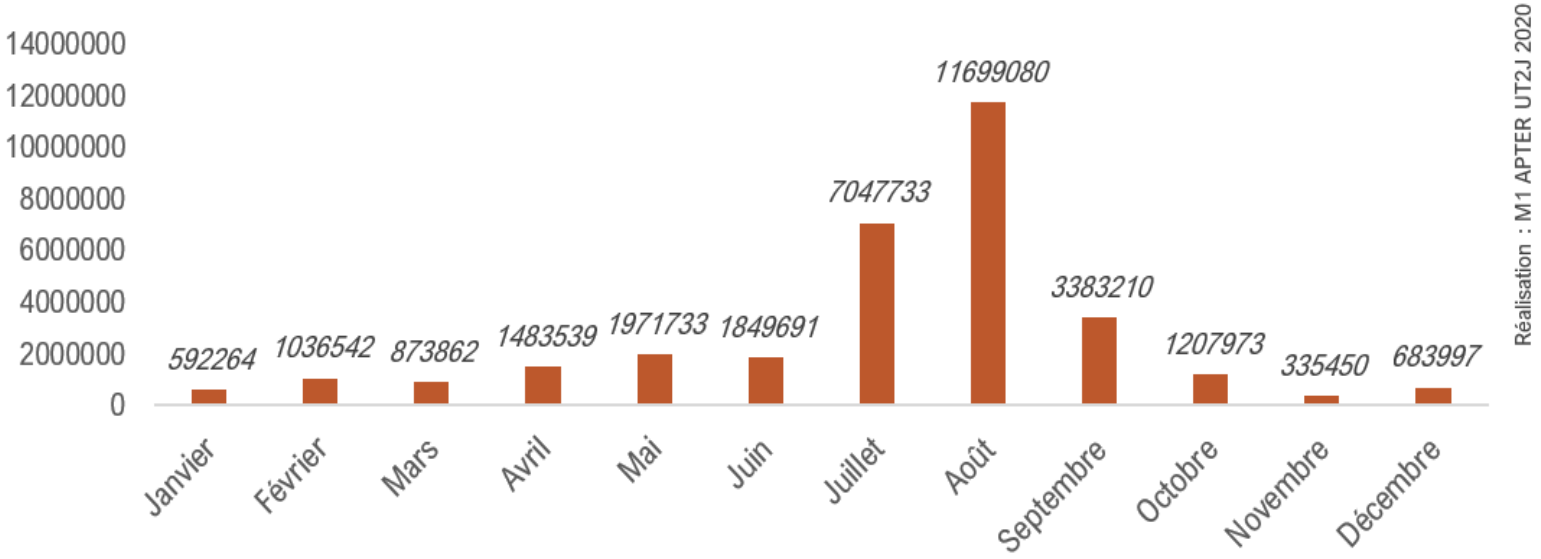


Figure 49 : Parallèle avec les fréquentations touristiques des PO en 2018 (en nombre de nuitées) (*Source : Observatoire du tourisme - Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

Ce phénomène peut être dû aux coûts du voyage très élevés en haute saison (juillet-août), ou encore dû au chevauchement des fréquentations des différentes classes d'âges et CSP sur le littoral. Par ailleurs, l'allongement des conditions météorologiques favorables du printemps et du début de l'automne, la possibilité de partir plus d'un week-

end grâce aux jours fériés du mois de mai, sont tout autant de facteurs permettant d'étendre la saisonnalité du tourisme. Cependant, le pic d'affluence reste pendant la période des vacances estivales (sous-entendu pendant les vacances scolaires), c'est-à-dire de la fin juin à début septembre.

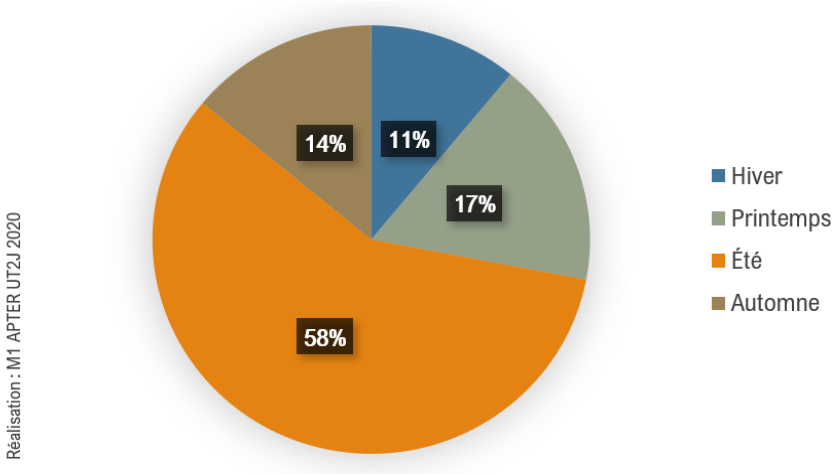


Figure 50 : Part de la fréquentation touristique *(Source : Observatoire du Tourisme, 2018)*

En ce qui concerne le tourisme thermal, celui-ci se caractérise essentiellement par de longs séjours (en moyenne 21 jours) et est faiblement marqué par d'intenses saisons sur de courtes périodes. Bien qu'il y a un pic de fréquentation en septembre, la fréquentation des thermes à tendance à se répartir assez homogènement sur l'année notamment en raison de l'âge des curistes (essentiellement des 60 ans ou plus) et des prescriptions médicales qui n'obéissent pas à la règle de la saisonnalité.

De plus, l'activité thermale à tendance à s'ouvrir à de nouvelles temporalités. En effet, les thermes ouvrent de plus en plus en "soirée" afin d'attirer les actifs du territoire local.

De manière générale, les flux liés au tourisme balnéaire (sur la bande littorale) durant la période estivale sont les flux les plus massifs. Cependant, l'activité touristique fonctionne toute l'année sur différents lieux du territoire (littoral, arrière-pays, monde rural, espace de montagne).

Evolution du nombre de nuitées par saison
(en millions de nuitées)

	2005	2010	2015	2018
Hiver	4,97	3,97	3,53	3,52
Printemps	4,84	5,43	5,20	5,30
Eté	18,60	19,18	18,48	18,75
Automne	4,50	4,60	4,65	4,59

Figure 51 : Evolution du nombre de nuitées par saison dans les PO par saisonnalité en 2018 *(Source : Observatoire du Tourisme, 2018)*

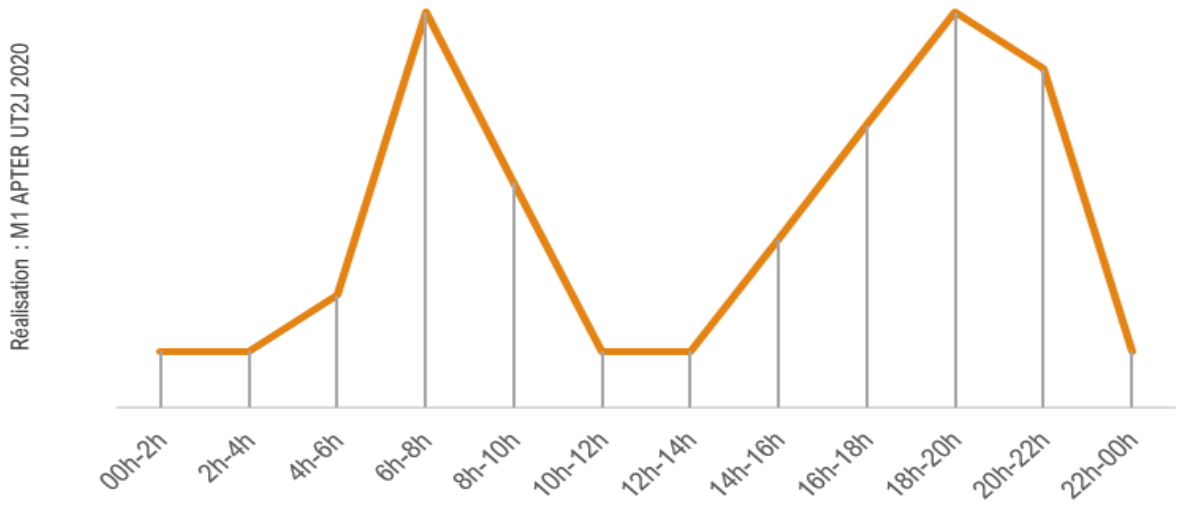


Figure 52 : Trafic routier sur une journée dans le PPM
(Source : Observatoire du tourisme 66)

Concernant les autres flux (de marchandises, résidentiels, quotidiens), ceux-ci sont généralement assez constants sur l'année. Il existe tout de même des moments d'affluence, notamment lors des trajets domicile-travail, ou en journée en ce qui concerne le transport routier (camion et trajet domicile-travail), ou l'arrivée ponctuelle et massive de marchandises. Cela pose des problèmes de congestion car ces flux commerciaux et quotidiens s'enchevêtrent lors de ces horaires. Les weekends sont épargnés par les flux de marchandises.

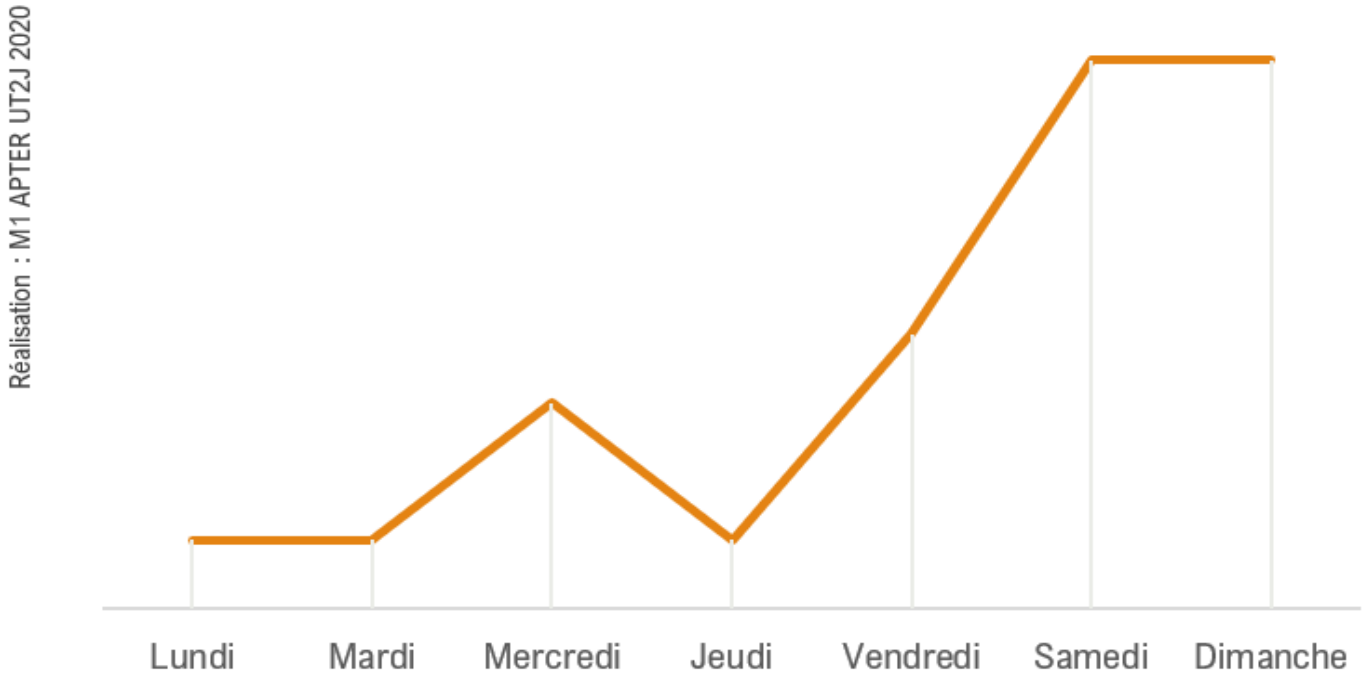


Figure 53 : Tourisme / loisirs hebdomadaire dans le PPM
(Source : Observatoire du tourisme 66)

Ces périodes d'affluence mettent à l'épreuve les infrastructures et les lieux. En effet, les flux spontanés ont tendance à venir saturer momentanément les infrastructures ou les lieux et mettent à l'épreuve la capacité d'accueil et/ou logistique des lieux (accentué par les flux touristiques l'été). Par ailleurs, il semble pertinent de s'intéresser à la notion de capacité de charge d'un lieu afin de comprendre qu'elle peut être la limite et le point d'équilibre entre le niveau d'affluence et la capacité d'un lieu à absorber ce flux, tout en gardant la fréquentation du lieu de manière agréable et praticable[32]. Par exemple, le manque de logements en période estivale, la saturation des infrastructures routières aux heures de pointe, ou encore l'optimisation précaire des conteneurs sur le Port-Vendres en raison de gros arrivages de fruits, sont tous autant d'éléments périodiques venant mettre à l'épreuve la capacité de charge des lieux et infrastructures.

De manière générale, le territoire du PPM est marqué dans son fonctionnement par des temporalités hebdomadaire, quotidienne et saisonnières marquées également par des pics d'affluence. Or, il semble que ces temporalités ne s'expriment pas de manière homogène sur le territoire. En effet, nous pouvons distinguer des sous-groupes territoriaux qui sont marqués par différentes temporalités (Littoral, périurbain, Espagne de montagne, vallée du Tech, frontière). L'ensemble de ces différentes temporalités impose une capacité de réactivité et de gestion importante de la part des pouvoirs publics.

« *L'enjeu sera d'inventer les outils de régulation d'espaces et de territoires où le fluide dominera. En termes de stratégies et de politiques publiques, l'accent doit être mis sur l'invention de la gouvernance en réseau* »

Nadine Cattan, Jean-Baptiste Frétigny. Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux : état des lieux et problématiques. *Territoires 2040 : revue d'études et de prospective*, Documentation française ; DATAR, 2011

La compréhension des système territoriaux, des origines et destinations ; des thématiques et des temporalités des flux permettent de donner des éléments permettant d'identifier les systèmes d'acteurs et échelles de gouvernance territoriale les plus pertinentes.



[32] Jean-Pierre Mounet, Impact des loisirs de nature sur le milieu humain. Cahiers Espaces 67 « Tourisme durable », 200

ENJEUX A RETENIR

Les enjeux liés à la grande diversité des flux identifiés

L'intensité des circulations quotidiennes liées à l'emploi, aux loisirs, aux pratiques commerciales et liées aux activités touristiques implique une nécessaire **réflexion sur les besoins de mobilité, les trajectoires, les réseaux et modes de déplacements**, actuellement concentrés sur la voiture individuelle

- ⇨ L'enjeu de l'évolution des réseaux et modes de déplacements individuels, en interne et avec l'environnement proche

L'accueil de nouveaux habitants aux profils très divers (périurbains, précarisés, en résidence alternée ou secondaire) renforce l'économie résidentielle et implique des demandes de services associés peu identifiés et méritant probablement une analyse des **nouveaux besoins**

- ⇨ L'enjeu de compréhension des besoins diversifiés et complexes en termes de services et d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux profils touristiques

Le transit de marchandises impose des enjeux relatifs au **marché du travail** (qualification et pérennisation), **à l'environnement** (fret routier au détriment du fret ferroviaire) et à **l'intégration des nœuds logistiques dans les territoires de proximité** (Distriport au Boulou, Port fruitier à Port-Vendres). Des constats similaires peuvent être faits pour les activités touristiques (sur la main d'œuvre, les impacts environnementaux, l'articulation entre activités touristiques et résidentielles).

- ⇨ L'enjeu de l'intégration des activités logistiques et touristiques dans les problématiques de marché du travail, de l'environnement, de l'aménagement urbain

Un territoire dont les ressources naturelles – et les activités économiques – sont impactées par le **réchauffement climatique** : canicule estivale peu propice à certaines pratiques touristiques, stress hydrique, fragilisation de la biodiversité, risque de feu et d'inondation.

- ⇨ L'enjeu de l'intégration des conséquences environnementales et économiques déjà identifiables du réchauffement climatique dans les projets de territoire, à toutes les échelles

Une **riche ingénierie source de flux immatériels intenses** (connaissances et initiatives culturelles, savoir-faire, coopération, ressources financières) qui n'est pas toujours identifiée en tant que telle à tous les échelons : communes, EPCI, Pays, etc.

- ⇨ L'enjeu de la reconnaissance de l'ingénierie et des savoir-faire de coopération, intégrant une grande diversité de thématique (économique, environnementale, culturelle, etc.) et de leurs impacts pour les porteurs de projets
- ⇨

Un Pays intégré dans une **grande diversité de systèmes territoriaux** qui invite à réfléchir à de très nombreuses échelles : systèmes communaux révélateurs de trajectoires diverses, système à l'échelle du Pays mettant en exergue des contrastes à l'échelle interne, système d'échanges avec les espaces proches (CU de Perpignan, transfrontalier), système territorial de transit.

- ⇨ L'enjeu de la gestion multi-scalaire des systèmes territoriaux

Des temporalités qui marquent le fonctionnement du territoire à diverses échelles spatiales et selon des pas de temps très différents (journaliers, hebdomadaires, saisonniers) : la gestion des effets de saturation, de sous-utilisation, d'adaptation et de multifonctionnalité des lieux selon l'évolution des pratiques sociales constitue un enjeu majeur pour le Pays.

⇨ L'enjeu de la gestion des temporalités, dans leurs diversités et leurs évolutions

Portfolio : Des flux traduisant la diversité des ressources territoriales

L'analyse du territoire à travers la grande diversité des flux fait ressortir une caractéristique essentielle de ce territoire : au-delà de l'intensité des flux qui traverse le Pays Pyrénées-Méditerranée, le caractère de transit et d'accueil semble être une réelle singularité de ce territoire de projet, inscrite dans une longue trajectoire historique (Figure X ci-dessous).

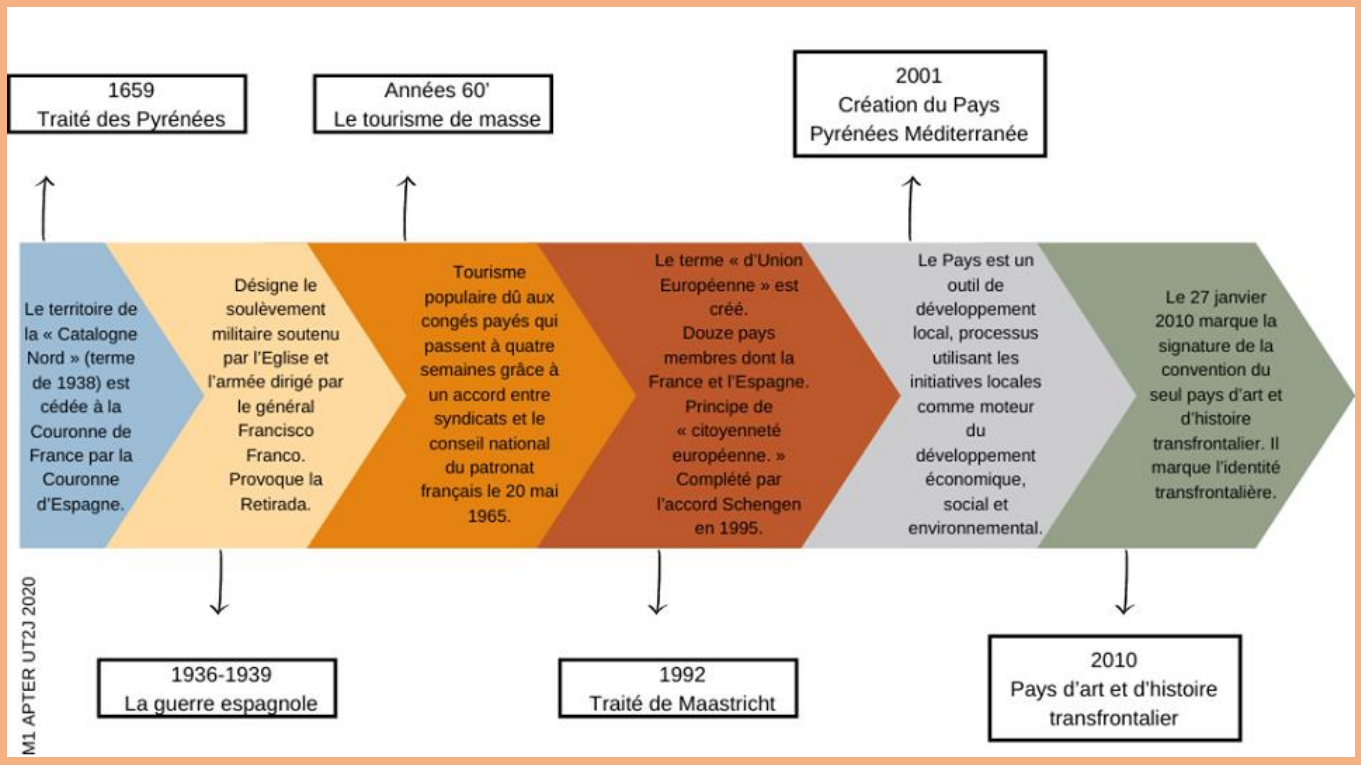


Figure 54 : Des étapes clés dans l'intensité des flux du PPM

Des ressources naturelles, sources d'activités

Le soleil et le vent, des ressources énergétiques inépuisables





Figure 55 et 56 : Parc éolien de Calce et panneaux photovoltaïques au Boulou (*Source : M1 APTER UT2J 2020*)

Le liège, à l'origine de flux



Figure 57 : Copeaux de lièges (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

La pêche, une ressource fragile



Figure 58 : Pêche locale à Port-Vendres (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*



Figure 59 : Plage de Collioure (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*



Figure 60 : Tournage de la série « Les Innocents » (*Source : L'indépendant)*



Figure 61 : La fontaine Picasso (*Source : L'indépendant*)



Figure 62 : Musée d'art moderne de Céret (*Source : musee-ceret-expo.com*)

Un foncier disponible source de nouvelles installations



Figure 63 : Construction de nouveaux logements à Collioure (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

La gestion des déchets, une ressource pour l'économie circulaire ?



Figure 64 : Déchèterie du Boulou partenaire du SYDETOM 66 (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

Des ressources naturelles et paysagères permettant au territoire de développer une offre touristique attractive et diversifiée





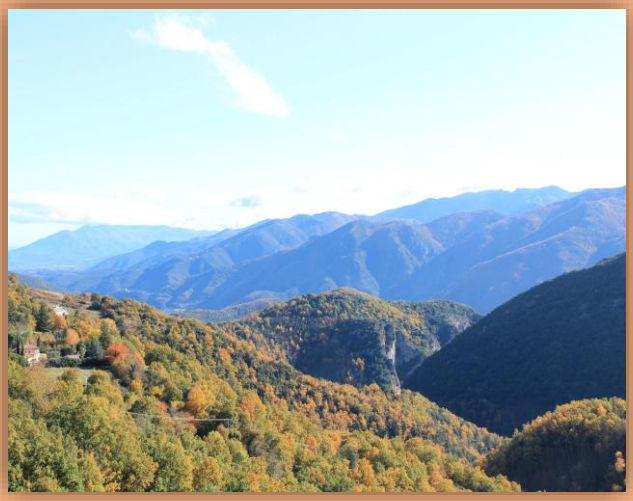




Figure 65, 66, 67 et 68 : Littoral de Collioure, Thermes d'Amélie-les-bains, Montagnes de Corsavy, Vignes de Fourques (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

Des ressources culturelles liées à une position stratégique



Figure 69 : Le fort de Bellegarde, témoignage d'une histoire frontalière et pyrénéenne *(Source : Tourisme Vallespir)*



Figure 70 : Festival des Déferlantes, des lieux symboliques réinvestis (*Source : Tourisme Vallespir)*



Figure 71 : La maternité suisse d'Elne, lieu témoin de la Retirada au cœur du territoire (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

Une culture catalane porteuse d'initiatives



Figure 72 : La Casa de la Generalitat a Perpinyà, lieu ressource de la Catalanité (*Source : L'indépendant)*

Selon Marianne Lefèvre dans « P*ériphérie et transfrontalier comme catégories d'action politique* », Sud-ouest européen, 28 | 2009, 31-43, *« La **Catalanité** est un état d'esprit, un sentiment d'appartenance à un peuple qui va au-delà des différences entre les habitants. C'est une pensée qui fait référence à la grandeur de la Catalogne, au dynamisme des paysans du coin, au besoin d'appartenir à une culture forte, prégnante. La séparation faite entre le Nord (français) et le Sud (espagnol) n'a pas complètement dissociée les mentalités. Le sentiment d'appartenir à la même terre est omniprésent en Catalogne, et ce qu'elle que soit la nationalité que l'on a ».*

Des ressources humaines, révélatrices de savoir-faire

Un savoir-faire source de rayonnement national et international



Figure 73 : Vignerons et producteurs de Banyuls et Collioure (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*





Figure 74 et 75 : Entreprise Pernod, entrée de la ville de Thuir (*Source : M1 APTER UT2J 2020)*

Des pratiques valorisant l'identité du territoire : l'exemple de la conservation des anchois



Figure 76 : Anchois à la vente (*Source : Anchois-roques)*

Un cadre de vie et une convivialité sources de bien vivre et d'attractivité



Figure 77 : le Marché de Céret *(Source : M1 APTER UT2J 2020)*



Figure 78 : Œuvre de forgerons : un artisanat d'art source de coopération européenne (Pyrfer)

(Source : M1 APTER UT2J 2020)

Les compétences logistiques : une ressource structurante





Figure 79 et 80 : Déchargement de conteneur au port de Port-Vendres *(Source : M1 APTER UT2J 2020)*

Le programme Leader, l'un des multiples projets de coopération issu d'une ingénierie forte du Pays



Figure 81 : Les programmes LEADER sur le Pays (*Source : Site internet du Pays Pyrénées Méditerranée)*

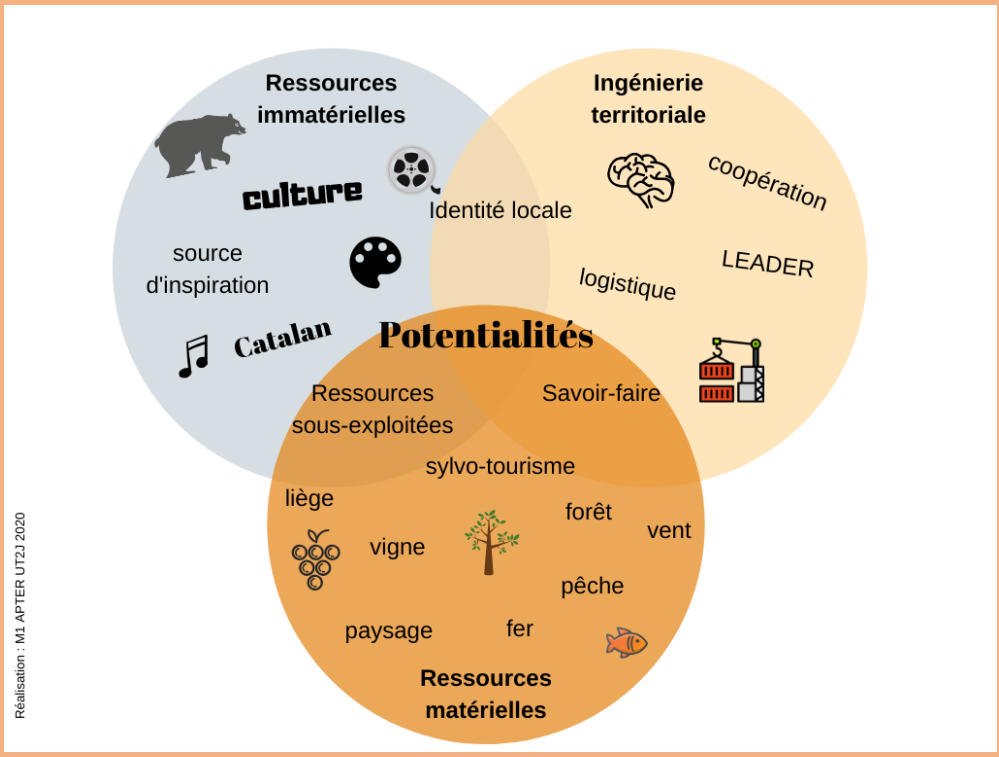


Figure 82 : Des ressources multiples créatrices d'opportunités pour le développement du territoire

Partie 2. Des flux territoriaux complexes révélateurs de fragilités

Les ressources du Pays Pyrénées Méditerranée génèrent de multiples flux. Parfois supports de ressources comme celle de l'identité culturelle, les flux révèlent aussi des spécificités territoriales géographiques, économiques etc. Ils sont également sources de contraintes et de fragilités. En effet, la topographie du territoire est à l'origine d'une accessibilité complexe et de vulnérabilités environnementales. De plus, le territoire est marqué par des problématiques résidentielles. Celles-ci s'accentuent en période estivale, du fait de l'importance du tourisme balnéaire. Enfin, malgré une ingénierie territoriale cohérente et compétente, les coopérations internes et externes au territoire restent encore à consolider. Ces problématiques génèrent donc des tensions diverses comme des tensions de cohabitation entre résidents et touristes notamment au regard de la mobilité, de l'accès au logement ou encore des conflits liés aux effets encore visibles de la frontière sur le plan commercial, des conditions de vie.

2.1. Des dynamiques résidentielles contrastées, sources de conflits

2.1.1 Des dynamiques résidentielles diversifiées et en mutation

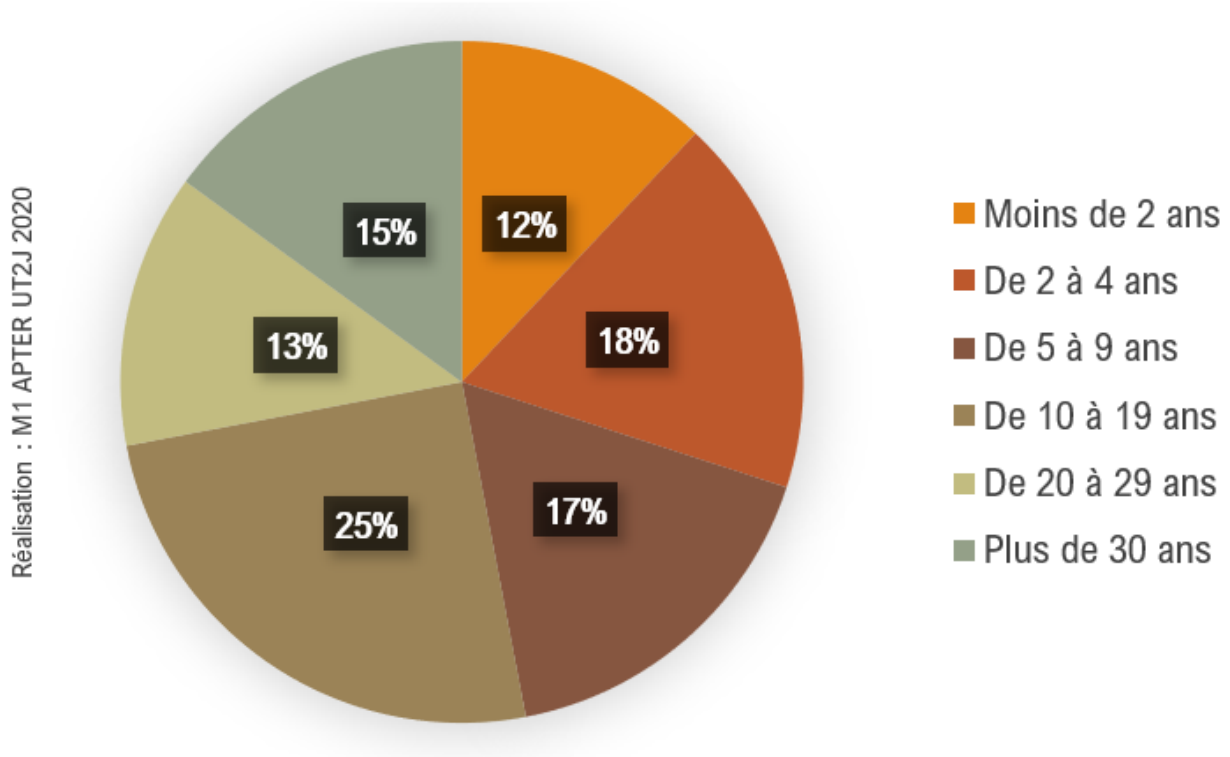


Figure 83 : Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Pays Pyrénées Méditerranée *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Source : INSEE 2016)*

Le premier constat que nous faisons est la présence de dynamiques résidentielles très contrastées sur le Pays.

Le renouvellement de population en Pays Pyrénées Méditerranée se fait majoritairement par les flux migratoires (comme expliqué dans la partie 1, avec la description statistique de la provenance et de la catégorie socio-professionnelle des nouveaux arrivants). La croissance démographique est donc surtout due à l'attractivité du territoire plutôt qu'à la jeunesse de la population. Si on analyse l'ancienneté de l'emménagement, il est impressionnant de voir que près de la moitié de la population (47%) est nouvellement présente sur le territoire (moins de 10 ans) et qu'on a seulement 28% d'habitants qui y vivent depuis plus de 20 ans.

Ce renouvellement rapide des populations doit ainsi être pris en compte : quelle est la capacité du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée à l'analyser en continu et de manière fine ? Son offre en logements, est-elle suffisante et adaptée aux profils des populations ? Comment évoluent les besoins de ces populations ? Ces flux migratoires doivent être accompagnés afin de ne pas renforcer ou créer des déséquilibres économiques, sociaux ou environnementaux.

De manière générale en France et donc sur le Pays Pyrénées Méditerranée, on observe un nombre croissant de personnes souhaitant exercer une activité professionnelle à domicile (télétravail, tourisme rural…). Ainsi, la place de l'habitat est d'autant plus importante à prendre en compte. Par exemple, à Corsavy, plusieurs maisons anciennes ont été rénovées et ont accueilli une population jeune et travaillant sur la commune (potiers, artistes réalisant des vitraux en verre).

Comme nous l'avons vu dans la partie 1, les flux de nouveaux habitants ou la déprise démographique sont essentiellement subis dans le PPM. Afin de mettre en œuvre des politiques d'accueil adaptées, il conviendrait de se baser sur : « le trépied conditions d'activités (économie), conditions de réceptivité (habitat, foncier), conditions d'habitabilité (infrastructures, services, loisirs) »[33].

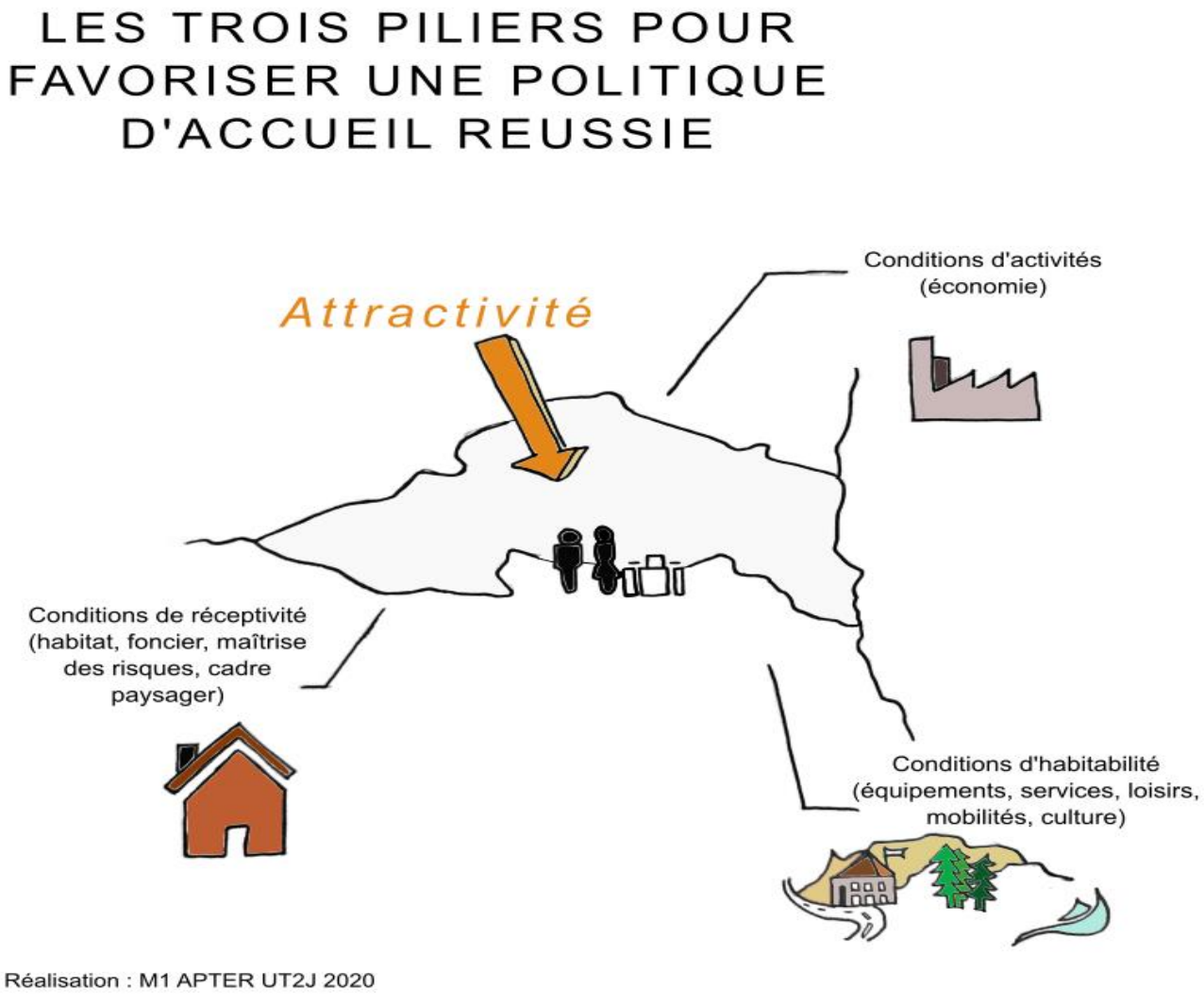


Figure 84 : Les trois piliers pour favoriser une politique d'accueil réussie *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

Les trois piliers sont interdépendants, si certains territoires misent sur le développement d'activités économiques mais pas le logement, l'incapacité à accueillir de nouvelles populations se fera ressentir (exemple avec Amélie-les-bains qui

[33] Mayer, Emmanuelle. « L'habitat, au cœur des politiques d'accueil de nouvelles populations en milieu rural », *Pour*, vol. 195, no. 3, 2007, pp. 133-139.

mise essentiellement sur l'activité thermale et qui dispose aussi de l'entreprise Sterimed sur la commune, mais qui fait peu d'efforts sur le logement).

Analysons désormais les différentes dynamiques résidentielles sur le Pays afin d'identifier les contraintes que rencontrent les différents territoires par rapport aux flux résidentiels.

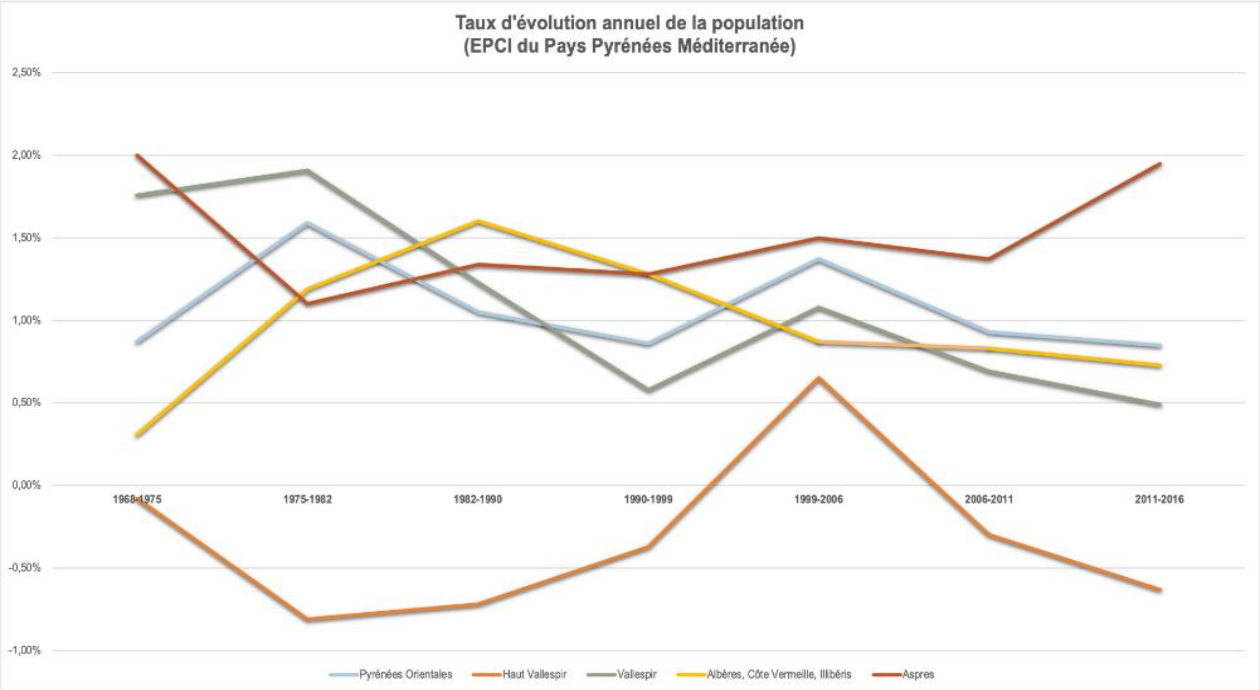


Figure 85 : Taux d'évolution annuel de la population (EPCI du Pays Pyrénées Méditerranée) *(Réalisation : M1 APTER UTJ 2020 ; Source : INSEE)*

Il convient d'indiquer en premier lieu que l'évolution (renouvellement et augmentation) de la population au sein du pays est variable, elle est très importante au niveau du bassin de vie d'Argelès mais surtout de la CC des Aspres avec une augmentation de la population de 1,95% par an (entre 2011 et 2016) due à un solde migratoire fort (1,84% par an sur la même période). Thuir, et Elne surtout, sont donc deux pôles importants du Pays. Céret connaît une croissance moindre (0,43% par an sur ces mêmes années) tandis qu'Amélie-les- Bains perd des habitants (-1,14% par an alors qu'entre 2006 et 2011 ce n'était pas le cas !). Par ailleurs, les communes de la Côte Vermeille (Collioure, Port-Vendres et Cerbère) perdent des habitants (respectivement -2,81%, -0.25% et -0,69%).

Ce territoire connaît ainsi un changement dans ses différents flux résidentiels qui le traversent. Des cycles apparaissent (voir graphique ci-dessous) et sont donc à prendre en compte par les acteurs du territoire.

Ces dernières évolutions nous questionnent sur l'avenir de ces territoires. D'ailleurs, l'INSEE indiquait que sur le périmètre du SCOT Plaine du Roussillon (qui comprend sur le Pays uniquement la CC Aspres), il y aurait un risque d'avoir un affaissement important de la croissance démographique en raison du vieillissement de la population et des soldes naturels moins compensés par les migrations, et ce même au sud pour les territoires plus attractifs. Le scénario retenu a donc été une croissance globale sur le SCOT de 1% à l'horizon 2035. Cela entraîne un besoin de 40 000 logements.

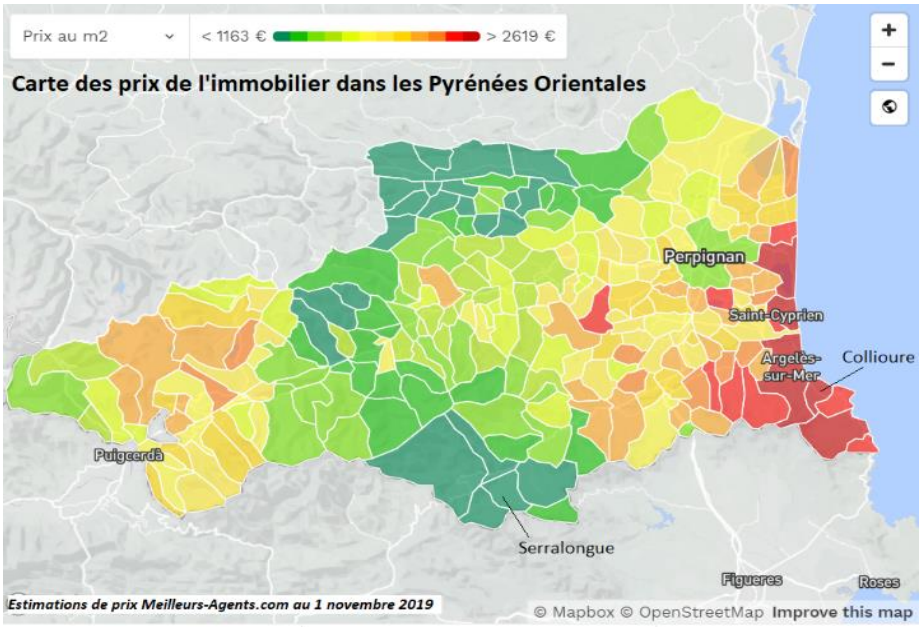


Figure 86 : Les prix de l'immobilier dans les Pyrénées Orientales (*Source : Meilleurs-agents.com au 1er novembre 2019)*

Il convient d'indiquer qu'1/3 des logements créés sont là pour conserver la population sur le territoire, du fait du desserrement (taille des ménages qui décroît dû à des divorces, décès, entrée dans la vie active de populations jeunes, résidences secondaires…).

Sur le SCOT Littoral Sud, en matière de croissance démographique, un taux de croissance compris entre +1,0% et +1,2% par an est envisagé pour la période 2013-2028. Soit entre 10 000 à 13 000 habitants, pour lesquels Argelès-sur-Mer et les Albères seraient les secteurs les plus attractifs. Sur ce SCOT, les objectifs sont les suivants : une diminution de la croissance sur les secteurs périurbains dynamiques (communes de la basse plaine du Tech et du piémont des Albères) ; augmentation modérée mais plus dynamique que précédemment sur le Vallespir ; mettre fin à la déprise démographique de la côte vermeille.

Il est à noter que le Haut-Vallespir ne dispose pas de SCoT, il est donc plus complexe d'avoir une cohérence en matière de planification et de définition des grands enjeux démographiques par exemple à l'échelle du Pays.

Les dynamiques résidentielles sont très contrastées, avec au nord du Pays (plaine des Aspres, le long de l'axe Perpignan - Le Boulou et au nord de la CC ACVI) une périurbanisation croissante de Perpignan qui tend à s'étaler de plus en plus vers le Sud tandis qu'il y a 10-15 ans, Perpignan s'étalait plus vers le Nord, Nord-est (sur le territoire de la Salanque notamment). La CC des Aspres est la CC du Pays Pyrénées Méditerranée qui dispose de la plus grande part de résidences principales : 82,3% en 2016. Sur le département des Pyrénées Orientales, il est de 63,4% et en France, de 82,3% également.

Sur la côte, le marché du logement ne connaît pas la même dynamique, on constate une part importante de résidences secondaires (41,5% sur la CC ACVI en 2016, on atteint 67,4% sur la commune de Collioure) et les prix de l'immobilier ne sont pas forcément en adéquation avec la population présente sur le territoire (cf. carte des prix de l'immobilier ci-dessous).

Une distinction est à faire sur la côte : à Argelès, on assiste ces dernières années à un progressif renversement avec une résidentialisation croissante, la commune arrive à attirer des ménages de jeunes actifs (notamment par le biais de sa nouvelle ZAC proche du port qui favorise l'arrivée sur cette zone de primo-accédants). Il faut cependant souligner que malgré sa résidentialisation croissante, la majorité des personnes travaillant à Argelès, résident dans le périurbain. De plus, en raison de la vétusté et de la très mauvaise isolation des logements (installation impossible de chauffage dans certains cas), il est compliqué de convertir des résidences secondaires en résidences principales. Le territoire de la Côte Vermeille reste quant à lui très dépendant de la saisonnalité. De nombreux logements sont inoccupés une grande partie de l'année (voir photos ci-dessous).



Figure 87 : Prix moyen pour une maison
(Source : meilleurs-agents.com, estimations au 4 février)



Figure 88 : Centre de Collioure, 27 novembre 2019 *(Source : M1 APTER UT2J 2020)*

« Il y a beaucoup de locations saisonnières et très peu à l'année car les propriétaires ne veulent pas louer à des populations plus modestes car ils ont la possibilité de mettre plus cher l'été leur logement. »

Acteur de l'immobilier de Collioure

L'été, le tourisme qualitatif originel de ce secteur est peu à peu remplacé par un tourisme de masse qu'on qualifie de tourisme d'excursion et qui ne fait pas forcément fonctionner l'économie locale (cf. encart économie résidentielle). Cela va ainsi engendrer des conflits sur lesquels nous reviendrons par la suite.

Economie résidentielle : « *moteurs non productifs du développement local* » (Davezies) mettre en note de bas de page : Laurent Davezies, 2008. *« La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses* ». Collection La République des Idées, Le Seuil.), en d'autres termes, les dépenses des touristes, des retraités, des navetteurs (qui résident mais ne travaillent pas sur le territoire concerné).



« Il y a un tourisme de masse qu'on subit à Collioure, la destination s'est un peu plus popularisée. Avec le bus du département à 1€, les bateaux-navettes d'Argelès, le train, le nombre de parkings qui a augmenté, il y a des touristes qui peuvent venir de Barcarès, Torreilles, Canet, Argelès… et qui viennent seulement pour une journée, c'est de l'excursion, ce n'est pas forcément pour consommer et pour faire travailler les commerçants. »

Acteur immobilier de Collioure

Par ailleurs, la création récente du bail mobilité (depuis le 1er janvier 2019) permet de louer un logement meublé pour une durée comprise entre 1 et 10 mois non renouvelable et non reconductible, à des étudiants, des services civiques, ou des personnes en mutation professionnelle ou en mission temporaire (intérimaires ou travailleurs saisonniers). Cela ouvre la possibilité aux bailleurs de mettre en location leur logement plus facilement. Les effets du bail mobilité vont être intéressants à observer dans les prochaines années sur le territoire de PPM afin de voir si la vacance de logements hors saison sera amenée à se résorber.

A l'ouest du Pays, on constate une diminution et un changement des pratiques liées au tourisme thermal : auparavant 90% des curistes logeait à Amélie-les-Bains, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui avec la multiplication importante des camping-cars notamment. En parallèle, on observe une diminution du nombre d'hôtels. La commune est passée en quelques années de 50000 touristes/an à 28000 visiteurs/an aujourd'hui. De plus, Amélie-les-Bains a raté une évolution dans les années 1960-1970 avec des propriétaires qui n'ont pas rénové leurs biens. Ainsi, Amélie-les-Bains possède un parc vieillissant et inadapté (notamment en raison de la taille des logements, il s'agit essentiellement de studio ou T2). Les logements vacants sont en nette augmentation (Haut Vallespir : 6,7% en 2006 et 8,8% en 2016 ; Vallespir : 6,1% en 2006 et 8,7% en 2016).

Une étude de la CCI montre que le tourisme est en perte de vitesse en raison du déremboursement global des cures et des structures vieillissantes, un acteur institutionnel du département des Pyrénées Orientales dénonce les « *cages à lapins* » de cette commune. A noter que le Haut-Vallespir est la CC qui a le taux le plus élevé de résidences secondaires (46% en 2016).

La carte ci-dessous permet ainsi de représenter les différentes dynamiques qui viennent d'être énoncées :

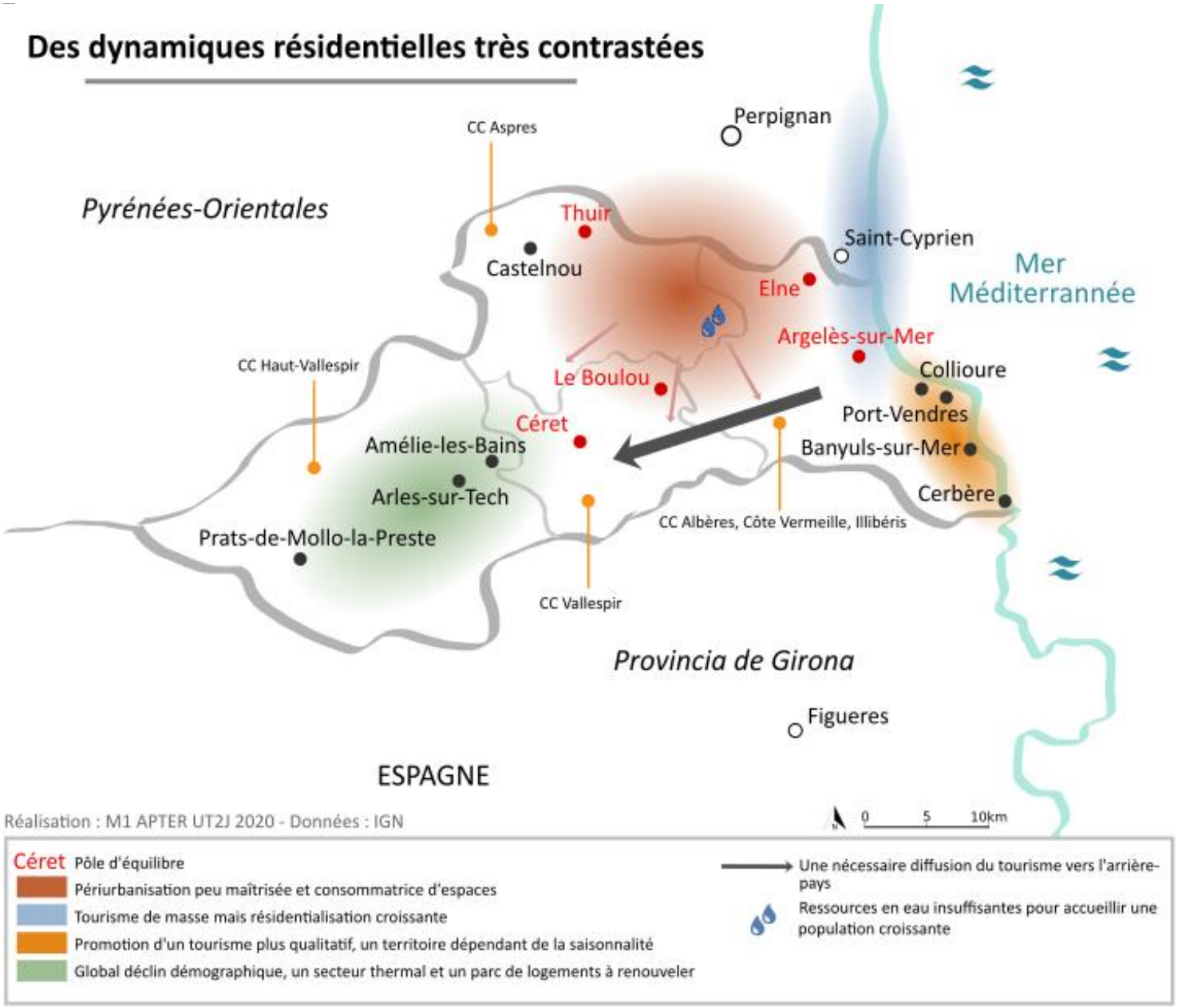


Figure 89 : Des dynamiques résidentielles très contrastées *(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

En raison du parc de logements inadapté, on constate un parcours résidentiel complexe. Il conviendrait d'essayer de répondre aux besoins des populations présentes et futures en diversifiant l'offre de logement.

Du fait du vieillissement de la population, il est important d'avoir une offre suffisante de petits logements accessibles en centre-bourg, ce qui n'est pas toujours le cas. D'autre part, le manque de logements locatifs sociaux sur le territoire se fait ressentir de façon importante : 5 demandes pour 1 attribution (4,3 en France et 5 pour les Pyrénées Orientales) mais il y a d'importantes disparités là encore (12,5 demandes pour 1 attribution à Céret, 14,6 au Boulou et même 16,1 à Argelès). Un effort de la part des principaux pôles est donc attendu. D'ailleurs, certains s'engagent dans cette démarche comme la commune d'Argelès qui porte le projet d'atteindre le taux de 40% de logements sociaux dans le nouveau PLU pour compenser le manque (locatifs sociaux : 25% et accession sociale à la propriété : 15% (PSLA)).

L'attractivité touristique du territoire soulève une autre problématique, concernant les saisonniers : leur nombre est très difficile à quantifier (CDD, travail au black, job étudiant) mais il s'agit d'un territoire avec un nombre de saisonniers très important en raison de l'activité touristique mais aussi agricole.

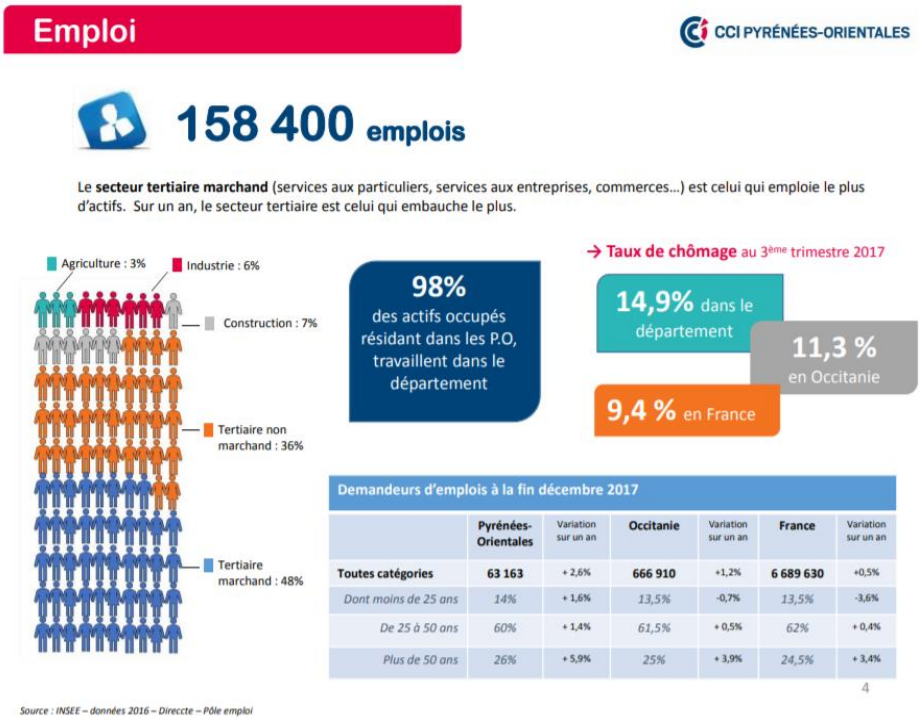


Figure 90 : L'emploi dans les Pyrénées Orientales *(Réalisation : CCI Pyrénées Orientales ; Source : INSEE 2016, Direccte, Pôle emploi)*

Nous pouvons retenir deux problématiques concernant l'emploi saisonnier sur le territoire. Tout d'abord, les saisonniers ont du mal à trouver un logement contrairement à d'autres territoires touristiques comme la Côte d'Azur ou l'Espagne qui sont plus attractifs. De plus, les saisonniers ne restent pas forcément plusieurs saisons sur ce territoire. Les employeurs ont donc du mal à recruter et à garder leurs saisonniers sur plusieurs saisons.

Certains campings réalisent une sélection des saisonniers selon leur profil. Nous pouvons citer l'exemple d'un camping à Argelès qui recrute ses saisonniers en dehors des locaux pour être sûr que le personnel sera entièrement investi et dédié à l'activité du camping (s'ils viennent de loin ils n'auront aucun lien sur le territoire en dehors de ceux créés au camping). La plupart sont des étudiants et représentent une diversité intellectuelle importante. Pour le gérant, il est important d'avoir des étudiants brillants et *« adaptés socialement à une clientèle de cadres supérieurs »* qui auront les mêmes codes sociaux notamment. On identifie donc un problème de formation concernant les saisonniers « classiques » et un délaissement des jeunes issus du territoire.

Cette problématique concernant les saisonniers s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus global de précarité. La CAF couvre près d'un habitant sur deux dans le département des Pyrénées Orientales, soit plus de 227 000 personnes, et 47 % de la population. Le taux de chômage localisé annualisé dans la zone d'emploi de Céret était de 15,1% en 2017 (ci-dessous les chiffres liés à l'emploi dans le département des Pyrénées Orientales). Le taux de chômage est également important chez les jeunes (cf. partie 1).

En 2016, la part des demandeurs d'emploi sans activité est de 69% dans les Pyrénées-Orientales en moyenne sur l'année. Il y a cependant de gros écarts au fil des mois : cette part varie de 63% en juillet à 74% en janvier.

Ce territoire est majoritairement dominé par la sphère présentielle comme en témoigne le tableau ci-dessous :

	CC ACVI	*CC Aspres*	*CC Vallespir*	*CC Haut-Vallespir*	*Occitanie*	*France*
Sphère présentielle	80,8%	76,4%	77,5%	77%	**68,3%**	**65,8%**
Sphère productive	19,2%	23,6%	22,5%	23%	**31,7%**	**34,2%**

Figure 91 : Répartition de l'emploi dans les deux secteurs (sphères présentielle et productive)
(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Source : INSEE 2016)

Ainsi, certains flux viennent aggraver ces problématiques de précarité socio-spatiale caractérisant le Pays Pyrénées Méditerranée.

Par ailleurs, l'observation des flux touristiques décrits dans la partie 1 est révélatrice de certains manques sur le territoire : d'une part un manque d'hébergements et d'infrastructures d'accueil touristique dans l'arrière-pays. Il y a une réelle nécessité de créer des équipements structurants dans le Vallespir. Il convient malgré tout de noter le projet de plateforme touristique avec Céret, Maureillas et Saint-Jean-Pla-de-Corts et aussi la volonté décrite par la directrice du Pays d'Art et d'Histoire d'attirer les touristes de la côte dans l'arrière-pays et de développer un tourisme culturel et historique.

Le manque d'hébergement d'accueil de groupe peut aussi expliquer les faibles flux vers l'arrière-pays, il existe le centre de Pleine Nature Sud Canigou mais cependant ce dernier est mal utilisé et peu mis en avant.

Au sens de l'INSEE, *« les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.* »

Le Pays doit ainsi continuer à valoriser le tourisme en s'adaptant aux demandes de la clientèle. Le tourisme balnéaire de masse n'est plus vraiment d'actualité. Il y a de plus en plus une recherche de tourisme vert, de nature, patrimonial, slow tourisme qui invite à requestionner les bases de la dynamique touristique qui a nourri le développement de ce territoire. Cette recherche de diversification des formes de tourisme doit notamment intégrer la problématique des conflits que le tourisme peut générer sur le territoire.

2.1.2. Des flux touristiques vecteurs de conflits territoriaux

L'un des principaux enjeux du territoire est le tourisme. Il se décline dans plusieurs points de notre étude. S'il est souvent considéré comme ressource pour les différentes entités territoriales constitutives du Pays, il révèle néanmoins des problématiques de conflits territoriaux. Ces temps de crispations liés au tourisme dépendent indéniablement d'une saisonnalité bien définie (bien que mouvante) comme on a pu le voir précédemment. En effet, les flux touristiques sont principalement notables pendant la saison estivale bien qu'un tourisme hivernal soit également présent dans une moindre mesure. Ces temporalités et saisonnalités qui définissent et régissent le territoire sous des aspects organisationnels et logistiques engendrent des conflits. Des conflits provoqués par la saisonnalité de l'activité économique du territoire mais également des conflits entre les acteurs du PPM dont les activités s'articulent différemment dans l'espace et dans le temps. Les touristes et les professionnels du tourisme ne sont pas régis par des règles temporelles. Leurs activités sont mouvantes et engendrent des situations complexes parfois difficiles à comprendre, à appréhender et à organiser (cf. chiffres partie I.3 De la temporalité des flux à la gestion territoriale).



Figure 92 : Complexe aquatique du camping du Front de Mer situé à Argelès-sur-Mer *(Source : Camping le Front de Mer)*

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée possède un fort potentiel touristique. Si le tourisme s'y est installé de manière pérenne sous la forme d'un tourisme de masse dans les 1960-70, il subit aujourd'hui une profonde mutation de son modèle. En effet, l'offre touristique change et la demande également. Comme annoncé précédemment, on recherche aujourd'hui un tourisme plus qualitatif, fort d'offres riches et variées. Cette diversification de l'offre a aussi engendré une diversité de la clientèle visée. Argelès-sur-Mer est la capitale européenne des campings. La ville possède 10 établissements 5 étoiles. Les campings possèdent une grosse capacité d'accueil puisque la commune compte 10 000 habitants pendant l'année et 100 000 à 150 000 habitants en saison estivale. Au cours de nos entretiens et visites, nous remarquons rapidement que l'offre de camping s'est transformée en « *hôtellerie de plein air* ». Et le vocabulaire est très parlant. Le camping ne vise plus seulement les petits budgets mais aussi les cadres supérieurs qui souhaitent plus de services et de qualité de prestations. La création de l'application « *cool and camp* » par un camping d'Argelès-sur-Mer en est un bon exemple. Ces profondes mutations entraînent parfois une cohabitation de différents types de population qui rentrent en conflits d'usages et d'intérêts. Par exemple, une agence immobilière va même jusqu'à dénoncer la création du bus à un euro sur la côte qui n'attire pas la catégorie de population souhaitée sur le territoire.

> « *C'est un souci par rapport à la superficie de Collioure qui est petite donc comment concilier les touristes qui restent à la semaine dans Collioure avec les touristes d'excursion ? Conflits car l'été, 1/3 de touristes sont là que pour une journée et ce sont deux profils de clientèle différents. Ils se mélangent à la population qui est là pour la semaine mais concrètement, c'est très difficile de regrouper tout le monde dans la ville. Le mois d'août est infernal, ce n'est pas agréable. Il y a toujours eu du tourisme de masse mais aujourd'hui, avec le bus à 1€ par exemple, c'est plus facile de venir à Collioure* »
>
> Acteur de l'immobilier de Collioure

Ces nouvelles dynamiques touristiques et sociales sont souvent facteurs d'exclusion des classes les plus modestes et des locaux de l'arrière-pays. Le nouveau modèle touristique incluant l'évolution de la clientèle provoque menaces et conflits. Les différentes temporalités et saisonnalités du tourisme influent directement sur l'activité locale et sur les conditions de vie des habitants du PPM. En effet, si les locaux peuvent profiter de la côte, c'est principalement en basse saison ou le temps d'un long week-end. Certaines familles provenant du PPM qui venaient sur le territoire côtier depuis des décennies durant la période estivale ont cessé de venir pour des raisons financières. Le coût des logements, des services et activités a considérablement augmenté avec la transformation du modèle touristique. En général, les professionnels du tourisme souhaitent passer d'un tourisme de masse quantitatif à un tourisme plus qualitatif relevant d'un changement sociétal profond. Si les locaux sont touchés par cet effet directement, ils sont aussi impactés professionnellement. En effet, ce renouvellement provoque un changement de recrutement des personnels des activités touristiques et notamment des saisonniers, comme évoqué précédemment.

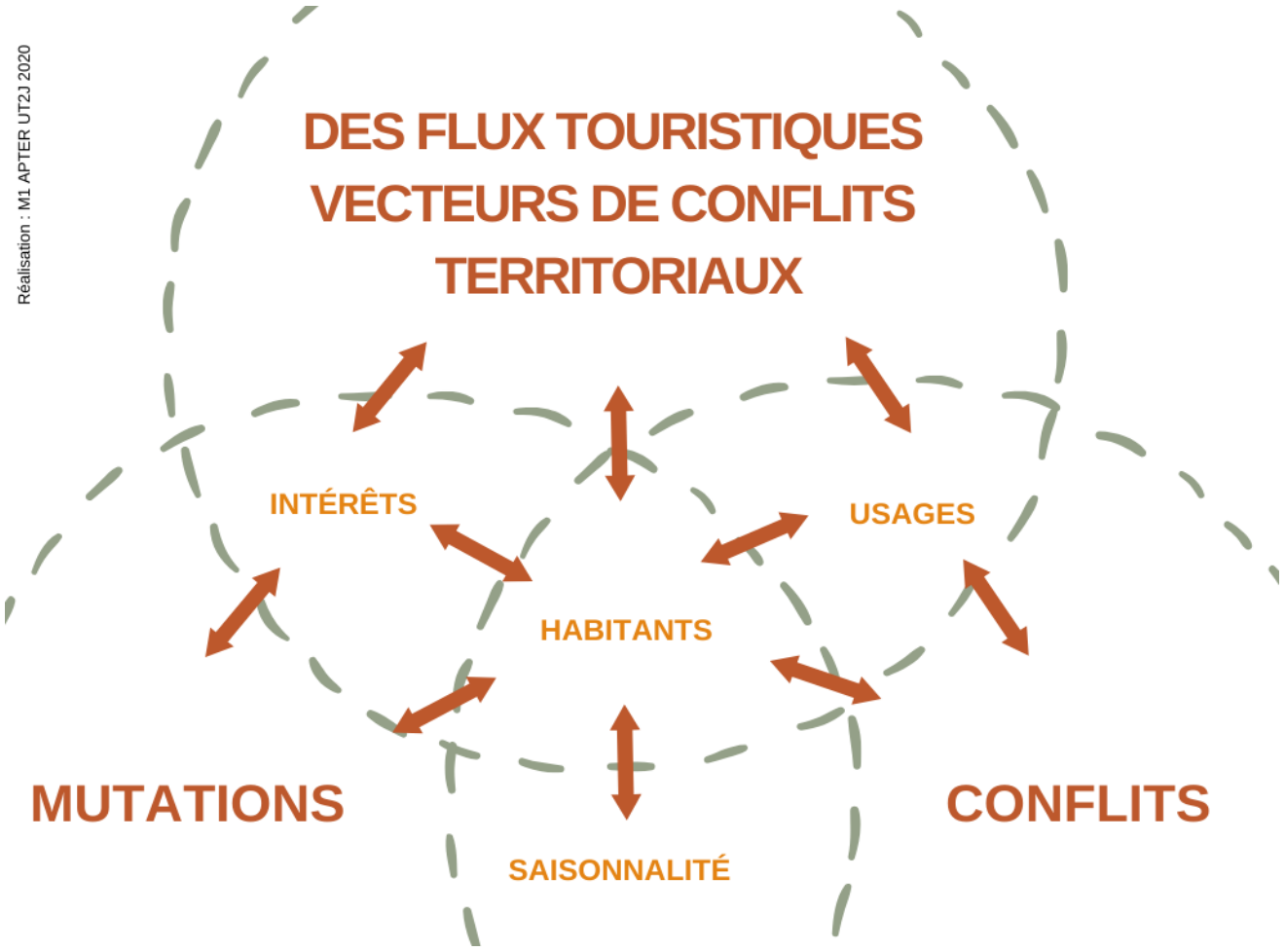


Figure 93 : Facteurs explicatifs des conflits liés aux flux touristiques

Cela engendre des conflits majeurs entre professionnels. Des locaux qui seraient en compétence d'occuper ces postes de saisonniers ne sont pas privilégiés. Le lycée professionnel hôtelier d'Argelès-sur-Mer pourrait participer à la formation des saisonniers ou bien même fournir les saisonniers nécessaires au bon déroulé de la période d'attractivité estivale. De la même manière, la ville d'Elne, qui possède un fort potentiel touristique et culturel est sous-valorisée et pourrait pallier le manque de logements touristiques. Ces différentes possibilités saisonnières et touristiques posent la question d'une potentielle reterritorialisation des flux. Cette redistribution pourrait permettre de pallier les conflits d'intérêts, d'usages et de provenances. Globalement, aujourd'hui, le flux touristique ne favorise pas l'accès des populations locales à leur territoire et à son attractivité pendant la période estivale. Ils ne sont pas prioritaires sur le plan professionnel et ne sont pas pris en compte économiquement et socialement. Ces mécanismes de concurrence sur le marché du travail saisonnier sont accentués par les salaires des saisonniers qui sont plus bas sur le PPM que sur la côte d'Azur par exemple, ce qui provoque des difficultés de recrutement.

Les tensions entre touristes et population locale sont également notables en termes de conflits d'usages. En effet à Prats-de-Mollo, l'agriculteur indépendant qui gère la ferme de Plana Nera relève un problème de cohabitation avec les touristes. La ferme est agrotouristique et reçoit donc des touristes pour des visites. Certains compromettent parfois les

clôtures et installations de la ferme par leurs comportements inadaptés. Dans la même logique, on note parfois une dégradation des terres agricoles par les touristes, ce qui crée des conflits avec les agriculteurs et les éleveurs. Ce phénomène est accentué par l'arrivée des « néo-ruraux » sur les marchés touristique et résidentiels. De plus, des tensions entre les différents usagers du massif des Albères existent. En effet on retrouve dans ce lieu, les activités de chasse, de tourisme de pleine nature ou encore des activités agricoles avec l'élevage d'où le projet ALBERAPASTUR.

Ces différents conflits liés au tourisme sont porteurs de nombreuses conséquences territoriales. Des fractures est-ouest sont notables sur le territoire en raison d'une mauvaise répartition touristique. Si une reterritorialisation des flux est nécessaire, elle soulève aussi des questions organisationnelles et temporelles profondes. Les activités touristiques ne sont pas les seules à être touchées par ce phénomène de transition territoriale.

2.2. Une accessibilité contrainte et dépendante du territoire

2.2.1 Une accessibilité à deux échelles

2.2.1.1 Des mobilités quotidiennes contrastées au regard d'une inégale répartition de l'offre de transport sur le territoire

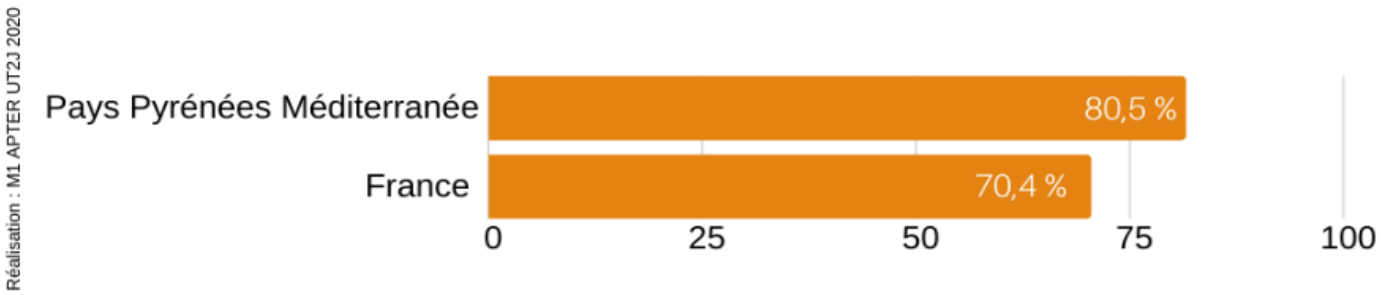


Figure 94 : Part des déplacements domicile-travail en voiture
(Réalisation : M1 APTER UT2J 2020 ; Source : INSEE 2016)

Le territoire s'inscrit dans la plaine du Roussillon et le massif des Pyrénées. Cette configuration géographique spécifique joue un rôle important sur les mobilités et l'accessibilité du territoire pour les besoins des habitants dans leur vie quotidienne. Certaines communes dans la partie Ouest du territoire sont fortement enclavées et mal desservies. Des infrastructures routières sinueuses semblables aux routes de montagne, les relient aux communes voisines de plaine. Le désenclavement subi par ces dernières vers la frontière espagnole a modifié leurs pratiques de mobilité sur le territoire. Cette modification a eu un impact bénéfique pour les habitants, qui sont aujourd'hui moins dépendants des routes de montagnes françaises et tournés davantage vers la frontière espagnole. Ils sont plus connectés avec les communes voisines espagnoles à défaut d'affaiblir l'économie locale sur les communes côté France. A Saint-Laurent-de-Cerdan, une habitante nous a confié que du fait de ce désenclavement, les résidents de la commune faisaient leurs courses en Espagne pour des raisons économiques et de proximité. Cependant, cette amélioration des échanges routiers n'est pas ressentie partout et certains habitants, dans les communes encore enclavées notamment à Corsavy, se sentent relativement délaissés et aimeraient connaître le même désenclavement par les infrastructures routières qu'ont connu les communes de la Côte Vermeille par exemple.

Au sein du Pays Pyrénées Méditerranée, les déplacements pendulaires se font majoritairement en voiture. Le phénomène d'autosolisme est en partie révélateur d'une organisation des transports en commun limitée et mal organisée.

Sur le territoire, la voiture est le moyen de transport majoritairement utilisé pour se rendre au travail chez les actifs de plus de 15 ans (INSEE 2016). Ainsi, les routes nationales et autoroutes aux abords du territoires et notamment l'autoroute A9 représentent un enjeu important pour la mutualisation des véhicules individuels. Sur ces axes, des aires de covoiturages sont présentes sur les nœuds stratégiques, notamment aux abords des échangeurs des villes alentours

(Ex. Perpignan). Ces aménagements canalisent et optimisent quelques flux journaliers de voitures afin de mutualiser des déplacements ponctuels ou réguliers. Le Pays Pyrénées Méditerranées compte 5 aires de covoiturage depuis les années 1990. Ces dernières se sont implantées de manière informelle sur le territoire, et se sont révélées être un bon marqueur pour analyser le besoin d'aménagement à la disposition des usagers et mettre en place. Ces dernières majoritairement situées à l'abord de Perpignan, montrent qu'il y a une véritable volonté de faire du covoiturage pour des déplacements domicile-travail sur ce territoire.

Les transports en commun sont bien développés dans la partie la plus urbanisée du PPM avec une centralité perpignanaise. L'arrière-pays est quant à lui plus ou moins délaissé avec des difficultés d'accessibilité et une mauvaise gestion de la fréquence des horaires de bus. La part des trajets domicile-travail effectuée en transport en commun est très faible sur le territoire comparé à la moyenne nationale. La centralité des transports en commun de Perpignan pose des difficultés concernant les déplacements pendulaires domicile-école ou domicile-travail en rallongeant les temps de transport. La Côte Vermeille est sujette à diverses problématiques liées au bus. En effet, depuis un an, le transit vers Perpignan est obligatoire avec l'établissement du nouveau plan en "étoile" mis en place par la région. Du fait de cette modification, certaines personnes se plaignent des bus surchargés voire complets au moment de la desserte, des problèmes d'horaires, des règles de sécurité non respectées, et du temps de trajet allant jusqu'à 3h aller-retour en bus au lieu de 40 minutes en voiture. Or, les jeunes du territoire sont dépendants des services de transport en commun. Leur faible présence ou mauvaise répartition sur le territoire crée une réelle contrainte pour cette population. La réforme sur la nouvelle répartition des compétences, la loi NOTRe de 2015 a confié les services de transports scolaires à la région (la compétence était auparavant gérée par le département), ce qui a redéfini les contours de la carte des transports dédiée aux lycées et collèges. Le lycée Alfred Sauvy de Villelongue-Dels-Monts rencontre ainsi des difficultés considérables de desserte en ramassage scolaire. En effet, des élèves provenant de l'Ouest du Pays Pyrénées-Méditerranée sont obligés de se rendre à Perpignan tous les matins pour redescendre ensuite à Villelongue Del Monts.

De plus, l'offre de transport ferroviaire sur le territoire peut se montrer limitée et essentiellement présente sur la Côte Vermeille. Cette organisation crée donc une inégalité en matière de desserte pour les communes de l'arrière-pays. Cependant, le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT Littoral Sud, a pour objectif d'améliorer l'offre de proximité par sa fréquence, ses amplitudes horaires et sa cohésion avec les autres transports en commun du territoire notamment.

De plus, même si l'initiative du bus à 1€ proposée par le département est séduisante, elle n'est pas pertinente dans la mesure où ces bus n'accèdent pas directement aux communes de l'arrière-pays, qui se sentent un peu délaissées comme le suggère un élu d'une commune située dans ce territoire. En effet, ces bus passent uniquement sur des axes départementaux comme la N115, il faut alors se rendre dans un premier temps vers cette route pour pouvoir prendre le bus, montrant une fois encore l'importance de la voiture. Ce dernier exemple est tout de même à nuancer avec une précédente initiative de *« navette sur demande »* dans la commune de Serralongue, qui permettait de rejoindre Céret. On constate alors des pôles de communication qui canalisent les transports en commun, enclavant les territoires les plus ruraux et montagneux du pays.

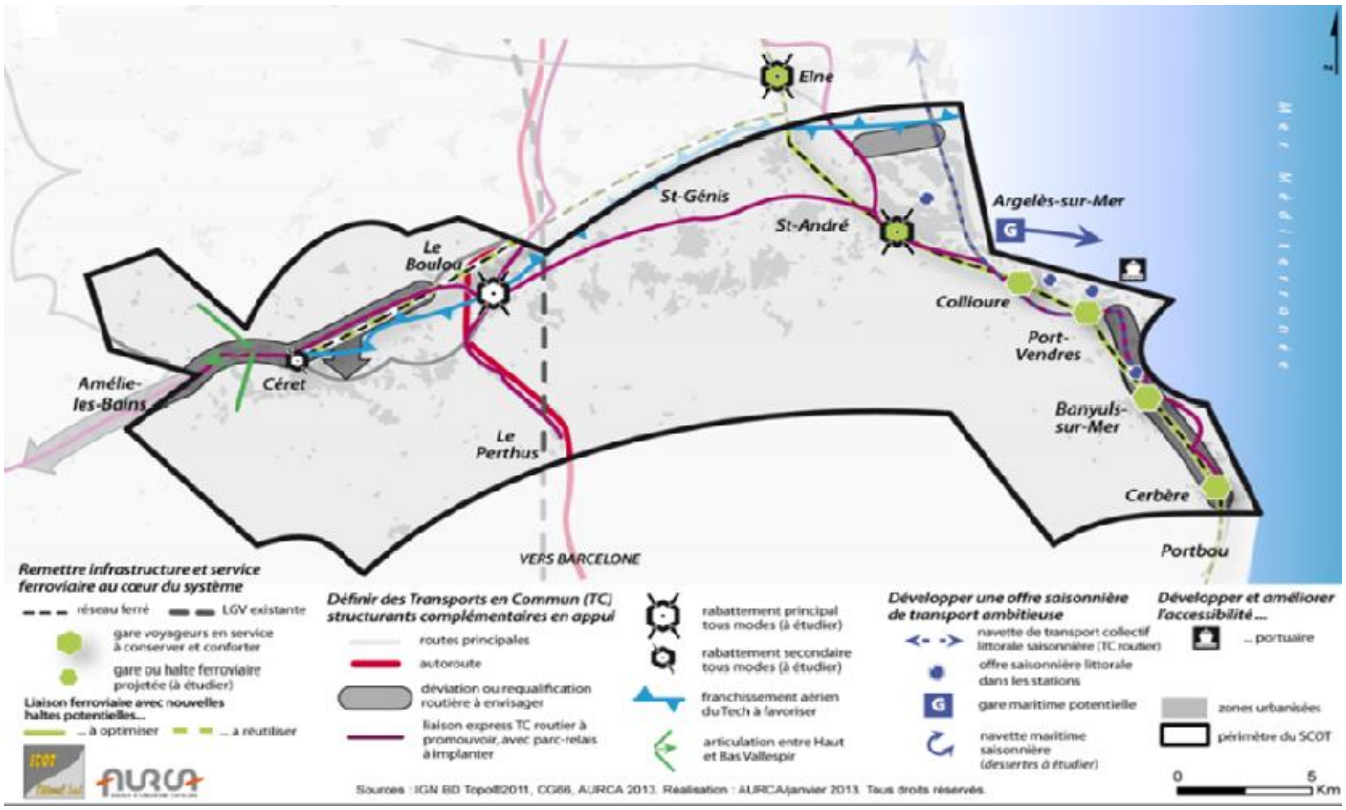


Figure 95 : Orientations pour un système de déplacements organisé

(Réalisation : AURCA, 2013 ; Sources : IGN BD TOPO 2011, CG66, AURCA 2013)

De ce fait, l'offre en transport en commun ou les initiatives douces, ne permettent pas de réaliser des déplacements pendulaires réels, ils sont plus apparentés à des déplacements ponctuels et de loisir. En effet, le Syndicat Mixte du SCoT Littoral Sud (CC Albères, Côte Vermeille Illibéris et CC Vallespir) a pour ambition de développer les mobilités douces sur le territoire. Ces dernières étant peu présentes et mal desservies.

2.2.1.2 L'impact des activités économiques sur les grands axes routiers de ce territoire de transit

Les activités économiques du territoire impactent les axes routiers et la mobilité au sein et à l'extérieur du territoire. Le Pays Pyrénées Méditerranée traversé par les flux de marchandises est un territoire de grand transit. En effet, du fait de son positionnement géographique aux portes de l'Espagne, avec la plaine littorale, de nombreuses infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires d'envergure nationale et internationale prennent place. Les poids lourds représentent ⅓ du trafic routier sur l'A9 au niveau de perpignan et 5% sur la N116 entre Perpignan et l'Andorre[34].

De plus, cette activité de logistique permet des échanges internationaux et nationaux vers l'extérieur du département. En effet, via l'autoroute ferroviaire, des relations entre le Luxembourg sont par exemple réalisées. Sur le territoire, 3 rotations par jour sont faites entre le Boulou et Bettembourg, 2 par jour entre le Boulou et Calais, et 5 par jour entre le Boulon et Macon[35]. Le territoire est un véritable carrefour entre le Nord de la France, voire de l'Europe et l'Espagne, avec des grands flux de marchandises qui s'opèrent entre ces deux lieux.

Ainsi, une forte activité de transport et de logistique est dépendante de ces axes. Ces activités économiques ont un fort impact sur les nœuds et voies de communication. Au-delà du phénomène de congestion et de dégradation des routes, ces dernières sont sources de pollution et de nuisances sonores et visuelles. Cependant, le système de fret semble vulnérable. En effet, un dysfonctionnement de la voirie sur le territoire ou à proximité met en péril les entreprises de transports et de logistique. Par exemple, lors du blocage du Perthus pendant une demi-journée par les Gilets Jaunes au cours de l'année 2018, l'activité de fret (camion et train) a été totalement paralysée. Les difficultés que connaît le système de fret sont accentuées par des dérives. Alors que le trafic routier est pourtant conditionné et structuré par la

[34] Observatoire des déplacements février 2019, Le trafic routier dans l'espace catalan transfrontalier et le sud-est régional, quelles évolutions ? Aurca - Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée

[35] Bruno REVELLI, Des transports pour faire région ? Les transports comme élément de légitimation de la fusion régionale en Occitanie, 2019

loi, certains routiers étrangers tentent d'échapper à la législation en vigueur en inventant des stratégies telles que la circulation dans des petites camionnettes (plutôt que dans des camions, très contrôlés) sur les autoroutes et routes secondaires.

De plus, un acteur économique et logistique du territoire, a souligné un manque d'infrastructures et plus particulièrement l'absence d'un troisième quai sur le port de Port-Vendres, qui d'après lui serait nécessaire pour absorber la totalité des flux dans de bonnes conditions.

2.2.2. Une accessibilité génératrice de conflits : entre mobilités plurielles compromises et tensions transfrontalières

On note sur le territoire un véritable problème lié aux mobilités. Si ces différents blocages ont été relevés dans des logiques d'accessibilité au territoire, ils soulèvent aussi des problématiques de conflits importantes. Si la congestion modale est notamment due à la saisonnalité du territoire et aux activités touristiques, il elle est aussi provoquée par une saturation routière. La saturation entre Perpignan et le Boulou provoque des tensions et conflits autour de la circulation, et cela ne concerne pas seulement la période estivale. Un conflit d'usage est aussi à noter sur la Côte Vermeille où les routes ne sont pas adaptées aux camions. Des voies sont aussi régulièrement congestionnées notamment sur l'axe de Céret ou l'axe du Perthus. Des commerçants interrogés relèvent des problèmes de congestion quotidiens pour accéder à leur lieu de travail. Ce qui génère du stress dans la vie quotidienne, une augmentation des risques d'accidents et les mobilités douces ne sont pas facilitées par ces congestions régulières. Les mobilités ont été également largement bouleversées par les divers évènements des gilets jaunes qui ont congestionné totalement les voies disponibles.

« *Avec les touristes, les problématiques sur les routes sont plutôt liées aux accidents, aux incendies sur l'A9. La période d'été est synonyme de blocages plus élevés car on observe une augmentation du nombre d'accidents. D'ailleurs, quand les routes sont bloquées, tous les flux sont arrêtés. L'année dernière l'épisode des gilets jaunes avait bloqué l'autoroute, tous les camions se sont tournés vers les routes secondaires et tout le département a été paralysé* »

Acteur du cluster logistique de Port-Vendres

Ces différents constats de problèmes d'accessibilité sont également relevés par le lycée Alfred Sauvy qui rencontre des difficultés notables dans les déplacements de ses étudiants.

Ces constats qui peuvent sembler parfois banaux relèvent des conflits importants. Les élèves arrivent en retard, ratent des cours, sont plus fatigués. De plus les parents, qui n'ont pas forcément les moyens financiers suffisants, ne peuvent pas se rendre au Lycée pour des réunions d'informations ou d'orientations par exemple. Les conséquences de problèmes de mobilités sont parfois très importantes : échec scolaire, désinvestissement, problèmes de concentration etc…

Les conflits liés aux mobilités sont donc considérables sur le périmètre de notre étude. S'ils peuvent parfois paraître bénins, leurs conséquences sont parfois désastreuses. Néanmoins les conflits d'accessibilité et de mobilités existent sur le territoire à toutes les échelles. La zone frontalière du Pays Pyrénées Méditerranée s'impose comme une forte zone de tensions.

Le PPM constitue une porte d'entrée vers le territoire français et est donc concerné par les arrivées de migrants. Le conflit opposant les autorités françaises aux entrées irrégulières de migrants sur le territoire a pris de l'importance ces dernières années au regard du contexte géopolitique tendu dans certains pays d'Afrique notamment. En effet, un entretien avec l'agent administratif de la sécurité du centre de coopération policière et douanière a révélé une multiplication par 2 du nombre d'entrées illégales sur le territoire avec 27 194 migrants sur l'année 2018 contre 55900 sur l'année 2019. Une régularisation des situations de ces personnes par le travail au sein du Pays semble difficile car on assiste à une « *normalisation du travail au black* » selon un acteur administratif de la sécurité. Ces entrées clandestines se font généralement par le biais de transports informels, où les « clandestins » tentent de s'infiltrer dans les camions situés en transit à La Jonquera. De manière plus fréquente, on retrouve ces mêmes personnes sur l'A9 qui marchent le long des voies autoroutières, mais aussi sur la D900, posant parfois des questions de sécurité. Le territoire transfrontalier que constitue le PPM, fait alors figure d'espace de transit pour ces populations venant en grande partie d'Afrique subsaharienne (90% des immigrés). En effet, ils peuvent durant les saisons agricoles travailler dans le bassin arboricole et viticole du pays, mais c'est, selon le témoignage de l'agent administratif de la sécurité, généralement dans une optique

de rejoindre l'Allemagne ou le Royaume-Uni que le transit par le Pays s'effectue. Ce sont majoritairement des hommes situés entre 25 et 40 ans.

Toujours au regard du droit français, un conflit existe autour de la prostitution. Illégale en France mais pas en Espagne, la prostitution génère des flux transfrontaliers dangereux. En effet, à quelques minutes de la frontière française, il existe deux gros clubs de maisons closes espagnoles : « *Le Dallas* » et le « *La Jonquera* » générant beaucoup de délinquance. S'agissant de la délinquance, le trafic de drogue génère un autre conflit majeur lié aux flux transfrontaliers. En effet, les autorités relèvent que la prise de cocaïne est de plus en plus importante.

« Il existe 2 types de délinquance transfrontalière : la petite et la grande. La petite délinquance, ce sont les petits malfrats qui agissent en France ou en Espagne et la grande délinquance c'est le trafic de stupéfiants, de cocaïne. »

Acteur du domaine de la sécurité aux frontières

D'après **Mancebo**[36]**,** l'ouverture des frontières n'a fait qu'accentuer les conflits déjà existants entre les deux territoires (France et Espagne). Les ressources sont des facteurs économiques pour un territoire et donc une source de conflits.

Ces différentes activités impactent lourdement les modèles économiques et sociaux mais elles influent aussi sur l'environnement. L'impact du tourisme et de l'immobilier sur les milieux n'est pas moindre et de nets conflits se dessinent autour de la gestion des ressources environnementales qui rencontrent des difficultés naissantes. La question de l'eau est au cœur des débats, mais l'étalement urbain ou encore la gestion des déchets ne sont pas en reste de nombreuses problématiques à résoudre.

2.3 Les ressources fixes du territoire sous pression

2.3.1 Des ressources créatrices de flux menacées

L'étude des flux sur le territoire nous permet de voir à quel point ils peuvent impacter les ressources naturelles, tout en montrant que ces flux subissent des changements induits par le réchauffement climatique... Les flux ont fortement impacté les ressources mais aussi les paysages. Qu'il s'agisse de l'eau, de la terre, de la forêt ou encore de la biodiversité en passant par les paysages, tous ces éléments sont questionnés par les flux.

Dans un premier temps, la ressource en eau est une ressource rare dont l'abondance est fortement compromise à cause de la combinaison de plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, on peut citer le dérèglement climatique, la pression démographique et touristique ou encore les activités économiques dont l'activité agricole. Dans le PPM, l'agriculture s'organise autour de la vigne mais également des activités d'élevage, arboriculture (notamment sur les Albères et les Aspres) ou des activités maraîchères. Ainsi, ces activités agricoles présentes sur le territoire entraînent une demande importante en eau.

La durabilité de l'eau fournie par le Tech est incertaine. Une baisse sérieuse du débit est envisagée, il est alors possible que la rivière ne suffise plus aux besoins des habitants. A cela s'ajoute la situation difficile de la Communauté de Communes des Aspres qui est déficitaire en eau à cause d'une ressource très limitée couplée à une augmentation démographique. De plus, la répartition pluvio-nivale change. Il y a de moins en moins d'eau disponible pour le territoire. La gestion de l'eau doit s'adapter dans un contexte où les usages sont multiples et souvent concurrents. De nouveaux modes de gestion doivent être envisagés pour se prémunir des périodes de tensions dans l'usage de l'eau. Cela concerne les lâchers d'eau afin d'avoir un niveau de la rivière plus ou moins normal. Ceci est un exemple de gestion de l'eau et des manières de mieux gérer une ressource précieuse. Des réflexions autour de l'eau ont émergé notamment dans la communauté de commune des Albères Côte Vermeille Illibéris. 6,3 mètres cube d'eau sont prélevés chaque année dans la rivière (source : chiffres de la cc alberes côte vermeille iliberis). En effet, dans le monde, 70% (d'après l'organisation

[36] Conflits, bruits et captation des flux : clés de l'organisation spatiale cerdane In : Flux, n°30, 1997. pp. 30-42)

des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) de l'eau douce disponible est utilisée pour l'agriculture. Dans le PPM, l'agriculture peut se résumer à la vigne, qui représente quasiment l'ensemble de la production agricole. Bien qu'elle ne fasse pas partie des cultures ayant le plus besoin d'eau, sa forte présence sur le territoire entraîne une demande importante en eau. Pour pouvoir satisfaire les besoins, des canaux ont été installés. Il y en a une quarantaine qui prélèvent entre 10 et 700L/sec dans le Tech et ses affluents, d'après un conseiller technique du syndicat des eaux. De plus, il a été relevé que certains de ses canaux sont au mauvais état et présentent des fuites. Il y a donc de l'eau perdue inutilement.

Les enjeux pour le futur sont nombreux : réguler la quantité, la qualité, le multi-usage et se demander à quelle échelle cela peut se faire.

Un exemple de dilemme : le barrage électrique au niveau de la rivière de Nohèdes. Ce barrage de la vallée voisine prélève un volume d'eau de la rivière pour pouvoir la stocker dans une retenue et pouvoir ensuite la relâcher dans une turbine afin de créer de l'électricité. Le problème est que les prélèvements d'eau sont très importants. Ils ne laissent passer que 16 litres d'eau par seconde, asséchant considérablement un des bras de la rivière. Ce fonctionnement à turbines est répandu dans la vallée du Tech qui compte quelques installations de ce type. Or, le problème est que dans ces cours d'eau, vit le Desman des Pyrénées, mammifère endémique de la zone. Des études réalisées par le groupe LIFE Desmans montrent qu'un prélèvement trop important nuit à la biodiversité des rivières. Un certain début doit être maintenu pour pouvoir donner au Desman un lieu de vie stable dans le temps. C'est un exemple de dilemme dans la gestion des différentes formes de la biodiversité présentes sur le territoire et s'inscrivant dans des espaces plus vastes.

Ce dilemme de la vallée voisine est transposable à d'autres barrages existant sur le Tech et ses affluents. La vallée possède quelques centrales électriques présents souvent près de petits affluents du Tech. D'autant plus que les barrages sont des points de rupture des continuités écologiques comme le montre les études réalisées par le SIGATECH.

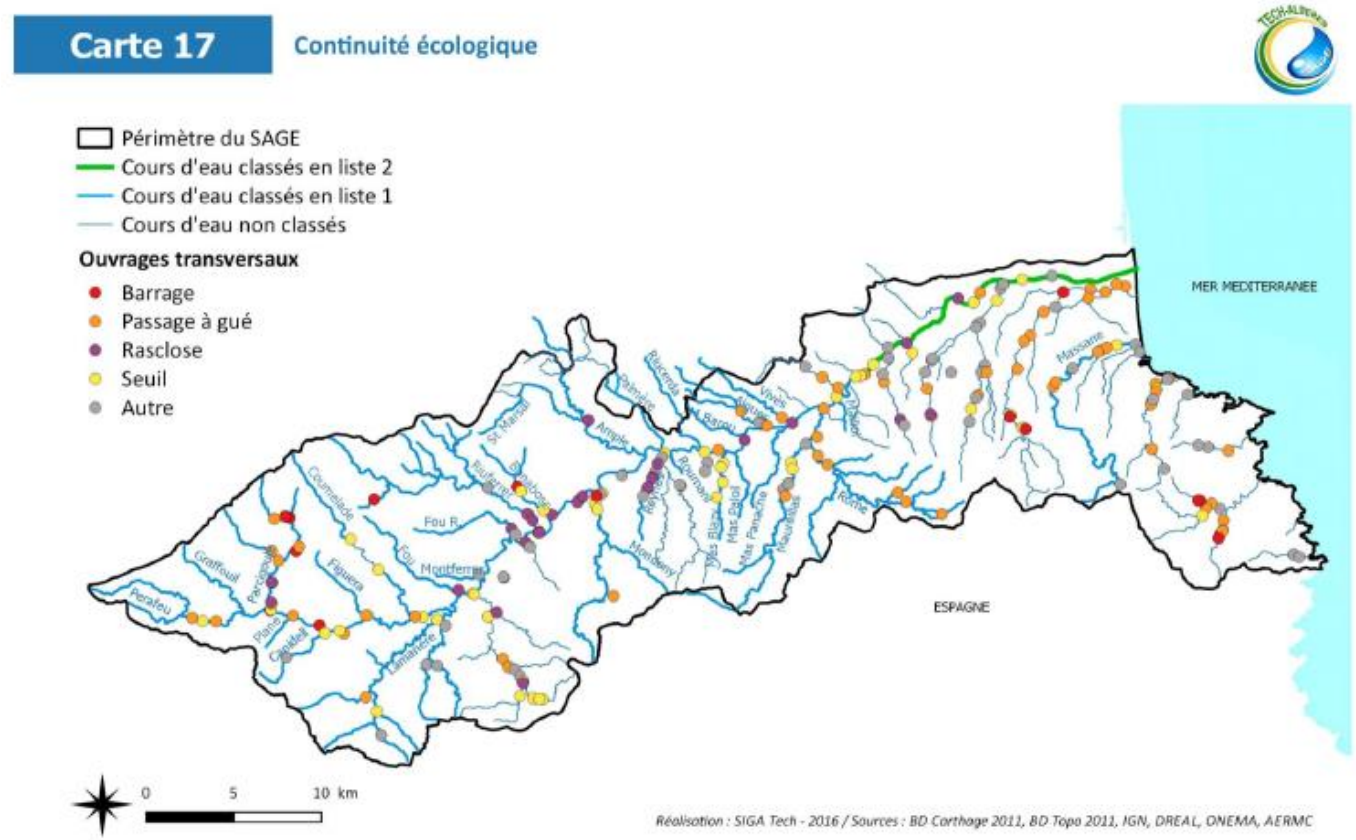


Figure 96 : Point de rupture des continuités écologiques *(Réalisation : SIGA Tech, Source : BD Carthage, BD Topo 2011, IGN, DREAL, ONEMA, AERMC)*

Les paysages participent grandement à la qualité de vie et à l'identité locale. Leur protection doit donc être assurée en freinant l'étalement urbain, stoppant le mitage, renforçant la protection des espaces naturels et agricoles et conciliant le développement économique avec le respect et la préservation de la biodiversité. Avec la fréquence et la puissance accrues de phénomènes climatiques tels que les crues ou les sécheresses intenses, ainsi que la prolifération de parasites et la modification des habitats naturels de certaines espèces marines et terrestres, l'action humaine apparaît nécessaire pour protéger la nature. D'autant plus que les bords de berge sont contaminés par des espèces invasives que ce soit le vison d'Amérique, le buddleja (arbres à papillons) ou l'ailante (faux vernis du Japon). Un travail en réseau autour des plantes invasives est essentiel, selon un acteur de l'environnement.

La côte du PPM présente une richesse de vie maritime cependant menacée par la pollution. Celle-ci vient principalement des activités humaines sur terre. En effet, les activités agricoles, la viticulture et parfois même les collectivités locales utilisent de nombreux intrants chimiques. Les intrants, que ce soient des herbicides, fongicides, phosphore ou azote, suivent le schéma d'écoulement des eaux pour se retrouver en mer. Cependant, beaucoup de communes du PPM ont pris des engagements pour la protection de la nature en s'engageant dans une démarche « zéro phyto» comme Argelès-sur-Mer. La côte représente en effet un enjeu à la fois écologique, socio-économique et identitaire. Sa bonne gestion est donc essentielle pour garantir à la fois la préservation de la biodiversité marine et des traditions et le développement des activités humaines. Un gros travail est effectué dans ce sens par le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion qui s'engage à protéger et préserver la biodiversité exceptionnelle du territoire tout en permettant un développement durable des activités humaines.

La forêt est un élément également important à prendre en compte. 62% du PPM est occupé par la forêt en 2008. C'est une ressource considérable pour le territoire qui peut développer et soutenir toute une série d'emplois en lien avec la forêt mais aussi pour mettre en avant une richesse en termes de biodiversité. 1200 espèces animales et 500 espèces végétales sont présentes sur le territoire. Ainsi, il convient de trouver l'équilibre entre développement économique et préservation des forêts. Il est nécessaire d'avoir une meilleure structuration de la filière et une meilleure coopération entre acteurs. Les pratiques touristiques doivent continuer à être questionnées pour les adapter à un tourisme durable

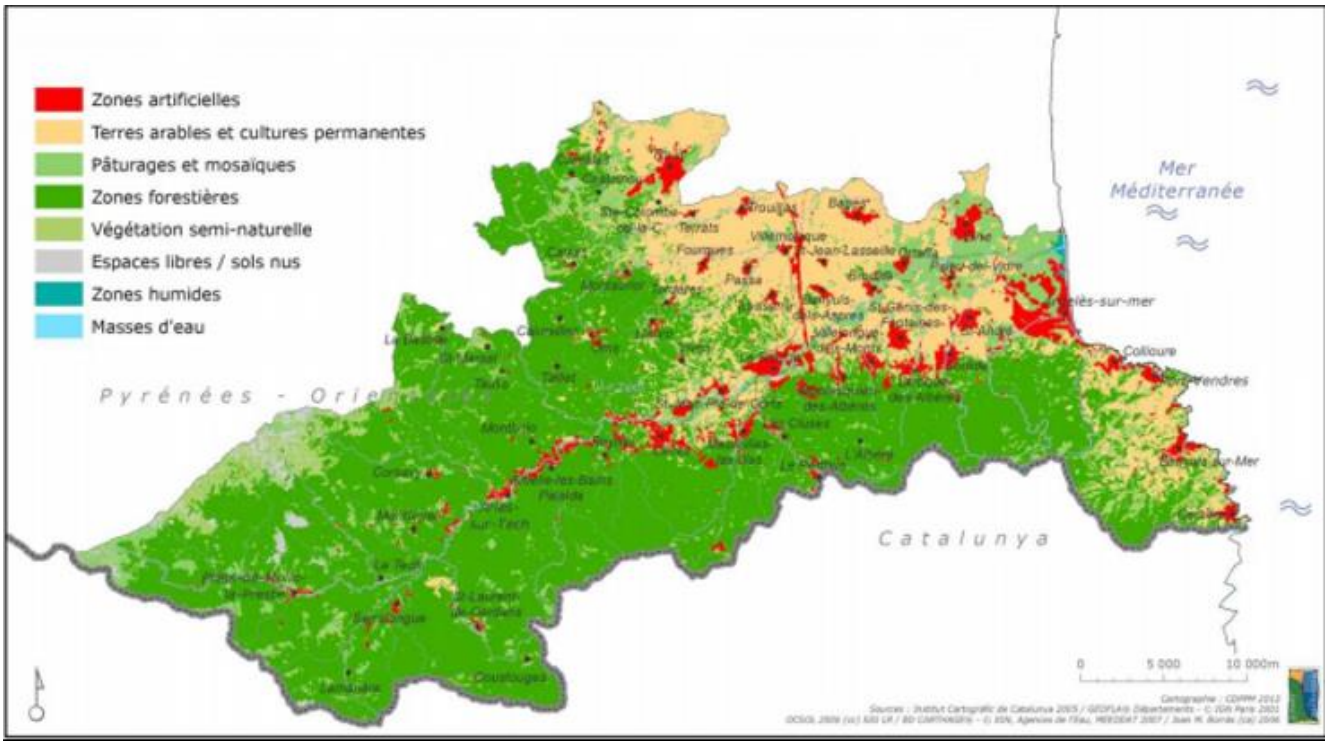


Figure 97 : Occupation du sol sur le territoire de la CFT Pyrénées-Méditerranée

et éviter la dégradation des milieux forestiers. Si la forêt n'est pas entretenue à minima, elle pourrait représenter un grand risque d'incendie, surtout sur ce territoire qui est un des plus soumis à ce risque, et ce, à l'échelle européenne.

La filière du bois que ce soit le bois d'œuvre, le bois énergie ou le bois destiné simplement à l'exportation est présente sur le territoire mais pourrait être davantage développée. Des savoir faires locaux en lien avec le bois peuvent être

soutenus par des coopérations entre les acteurs de la filière mais aussi des coopérations avec les collectivités, les centres de formations sans oublier d'autres territoires ayant une activité en lien avec le bois. Cela doit permettre d'améliorer un secteur d'activité durable pour l'emploi et la nature. Par ailleurs, les pratiques touristiques doivent être questionnées pour les adapter à un tourisme durable.

Il faut remarquer le développement des friches sur le territoire. Les friches sont des terres non exploitées, laissées à l'abandon. Seulement, elles représentent un risque car elles participent à la propagation des incendies, les espaces non entretenus se transforment en véritable boite d'allumette, lors des périodes de sécheresse. De plus, en Europe, les Pyrénées sont une des zones avec la Roumanie, où le risque d'incendie et notamment le risque de « *mega fire* » est grand. Penser à une gestion des friches permettrait de briser des espaces continus fortement sensibles aux feux. Des corridors de terre entretenus autour de villes et villages permettrait de diminuer les incendies atteignant des espaces urbanisés.

Dans un contexte de baisse des terres exploitées et de diminution du nombre d'agriculteurs/éleveurs couplée à une pression sur le foncier due aux flux de résidents et de touristes, ces espaces en friche constituent une réserve de terre arable, permettant de limiter l'étalement urbain. La perte de terre agricole empêche l'installation d'agriculteurs dans la région, notamment au bord des villes. Le développement des villes et la pression résidentielle ont fractionné l'occupation agricole. Aujourd'hui, une habitation consomme en moyenne 420m2 d'espace entraînant une augmentation des prix du foncier agricole rendant encore plus difficile l'installation de nouveaux agriculteurs.

Puis le développement de quartiers résidentiels déconnectés des villages est très gourmand en espaces détériorant la qualité naturelle du territoire ainsi que sa beauté. A la fin des années 2000, 2300 ha sont urbanisés, bien qu'il reste des réserves, il faut penser leur gestion impérativement.

Cet étalement résidentiel ainsi que le développement des friches nuisent à la qualité des paysages.



Figure 98 : Quartier pavillonnaire Laroque-Des-Albères, *(Source : Géoportail)*



Figure 99 : Les Chartreuses Du Boulou *(Source : Géoportail)*

Or, les paysages sont un atout pour un territoire, c'est la « *vitrine du territoire* ». Les paysages participent grandement à la qualité de vie. C'est pour cela qu'il faut penser la protection paysagère de manière transversale. Cela passe par différentes actions comme freiner l'étalement urbain, stopper le mitage urbain, renforcer la protection des espaces naturels et agricoles pour lutter contre le développement de friches spéculatives. Éviter la banalisation des paysages est un enjeu majeur du territoire. Favoriser les continuités paysagères sert l'attractivité du territoire tout comme à définir son identité. D'autres continuités peuvent se développer, celle des continuités écologiques.

Un problème soulevé dans l'entretien réalisé avec la chargée de mission Natura2000 pour le Canigou est celui de la mauvaise connaissance des continuités écologiques. Il y a quand même eu un effort sur les cours d'eau et les obstacles identifiés aux continuités. Un programme a été réalisé pour rétablir les continuités écologiques, c'est souvent possible par des petits systèmes ingénieux et pas forcément coûteux.

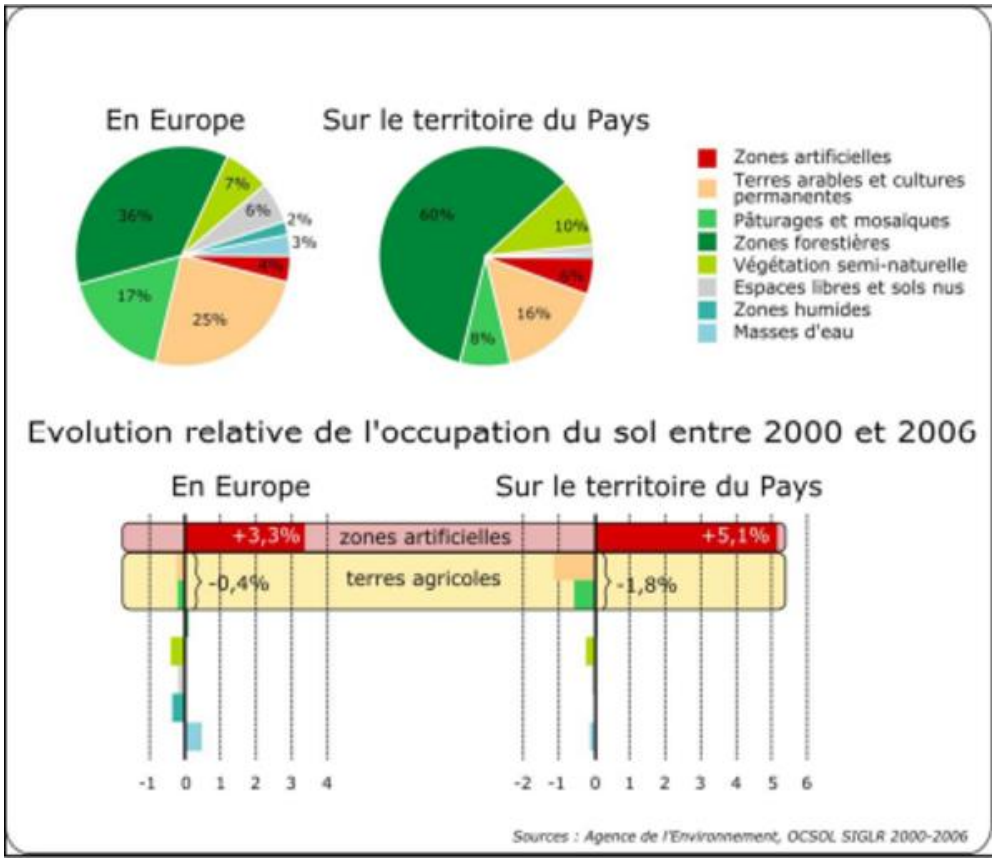


Figure 100 : Part et évolution des types d'occupation du sol sur le territoire

Un exemple, celui du site minier de la Pinosa dans la Valmanya, ancien site minier réhabilité pour le tourisme pour mettre en valeur ce site patrimonial exceptionnel. Il y a eu des études d'incidence sur les pistes qui traversent un cours d'eau, avec comme conclusion que les continuités écologiques étaient perturbées par certains aménagements touristiques. La simple création d'une piste coupant un ruisseau peut avoir des conséquences importantes car on brise une continuité écologique, privant certaines espèces d'un lieu de ponte ou d'alimentation. Il y a beaucoup de destructions qui sont faites par méconnaissance.

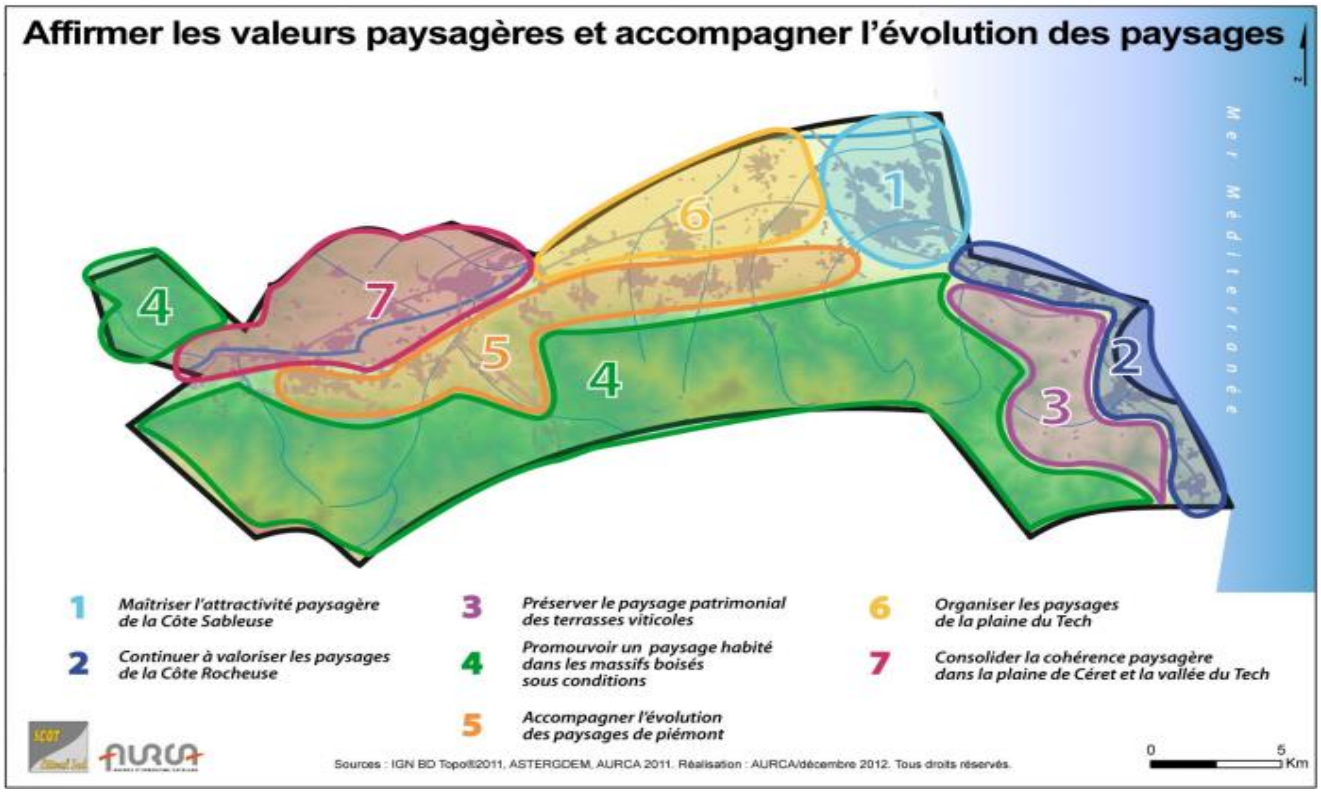


Figure 101 : Affirmer les valeurs paysagères et accompagner l'évolution des paysages
(Réalisation : AURCA, 2012 ; Sources : IGN BD TOPO 2011, ASTERGDEM, AURCA 2011)

« *On a l'impression que ce n'est rien, qu'il n'y a rien et après on se rend compte que si, qu'il y a des espèces et que certaines peuvent pondre ici (en parlant de la Salamandre)* »

Acteur de Natura 2000

Si les ressources naturelles sont importantes sur ce territoire, elles sont entrées en concurrence avec le développement des sociétés humaines, et ce notamment par le logement permanent, touristique, la pression sur le foncier.

2.3.2 Des conflits multiples autour de la question de l'eau

La ressource en eau est rare comme on l'a vu précédemment. En effet, le PPM voit sa population augmenter d'années en années. Dès lors, face à la pression des flux résidentiels dans les Aspres, la communauté de communes a dû faire face aux besoins nouveaux des habitants mais ses ressources en eau sont limitées. La CC des Aspres est notamment déficitaire en raison des autorisations de prélèvements accordés dans les années 1980 à plusieurs personnes morales.

Lors d'études réalisées par le président de la fédération des réserves naturelles catalanes et un stagiaire, une diminution de 50% du débit annuel de la rivière du Tech a été révélée comme un des scénarios qui risquait de se concrétiser. De plus, avec l'augmentation de la population sur le territoire pendant l'été due aux touristes, l'eau est encore soumise à une pression supplémentaire.

A la pression due aux habitations, il faut ajouter celle des besoins en eau pour l'agriculture. Des prélèvements sont effectués à plusieurs endroits du cours d'eau, l'eau est amenée par canaux jusqu'aux champs. Seulement, il faudrait revoir le bon fonctionnement de ces prélèvements, s'assurer à un qu'ils ne nuisent pas à la rivière, à la biodiversité et aux autres usages. De plus, certains canaux sont dans un mauvais état et laissent échapper l'eau à cause des fuites.

Enfin, concernant les ressources naturelles et notamment la pêche, ce secteur est problématique car la biodiversité a fortement diminué en Mer Méditerranée. Pourtant, la biodiversité était très riche avec des espèces remarquables tel que le grand dauphin, l'hippocampe, le mérou, les anchois, ou le thon. Il n'y a quasiment plus de poissons, ce secteur d'activité est donc en crise et ne peut plus représenter une activité porteuse de richesse. Les activités humaines non contrôlées aboutissent à une dégradation des ressources du territoire.

Ces conflits qui existent autour de la biodiversité, de l'eau, de l'occupation du sol peuvent être surmontés. Pour cela, connaissance, dialogue, partage des modalités d'action commune s'avèrent nécessaires. Ces piliers de la coopération entre les acteurs de ce territoire et ceux des territoires environnants soumis aux mêmes problématiques ont parfois déjà été mis en place mais une volonté de renforcer la coopération s'est fait ressentir lors des entretiens réalisés.

2.4 Un déficit de coopération entre les ingénieries

Le Pays Pyrénées Méditerranée bénéficie de fortes compétences en ingénierie territoriale, qui lui permettent d'attirer des fonds européens et de développer des coopérations à différentes échelles. En effet, cette ressource a permis au PPM de développer de nombreuses coopérations, des coopérations très locales de territoire à territoire, de vallée à vallée (coopérations interterritoriales), des coopérations dans les Pyrénées Orientales, au niveau régional, national, européen et transnational. Néanmoins, certains acteurs rencontrés déplorent le manque de coopérations au sein du périmètre du PPM entre les différentes communautés de communes. Les liens d'ingénierie ne sont pas toujours bien articulés.

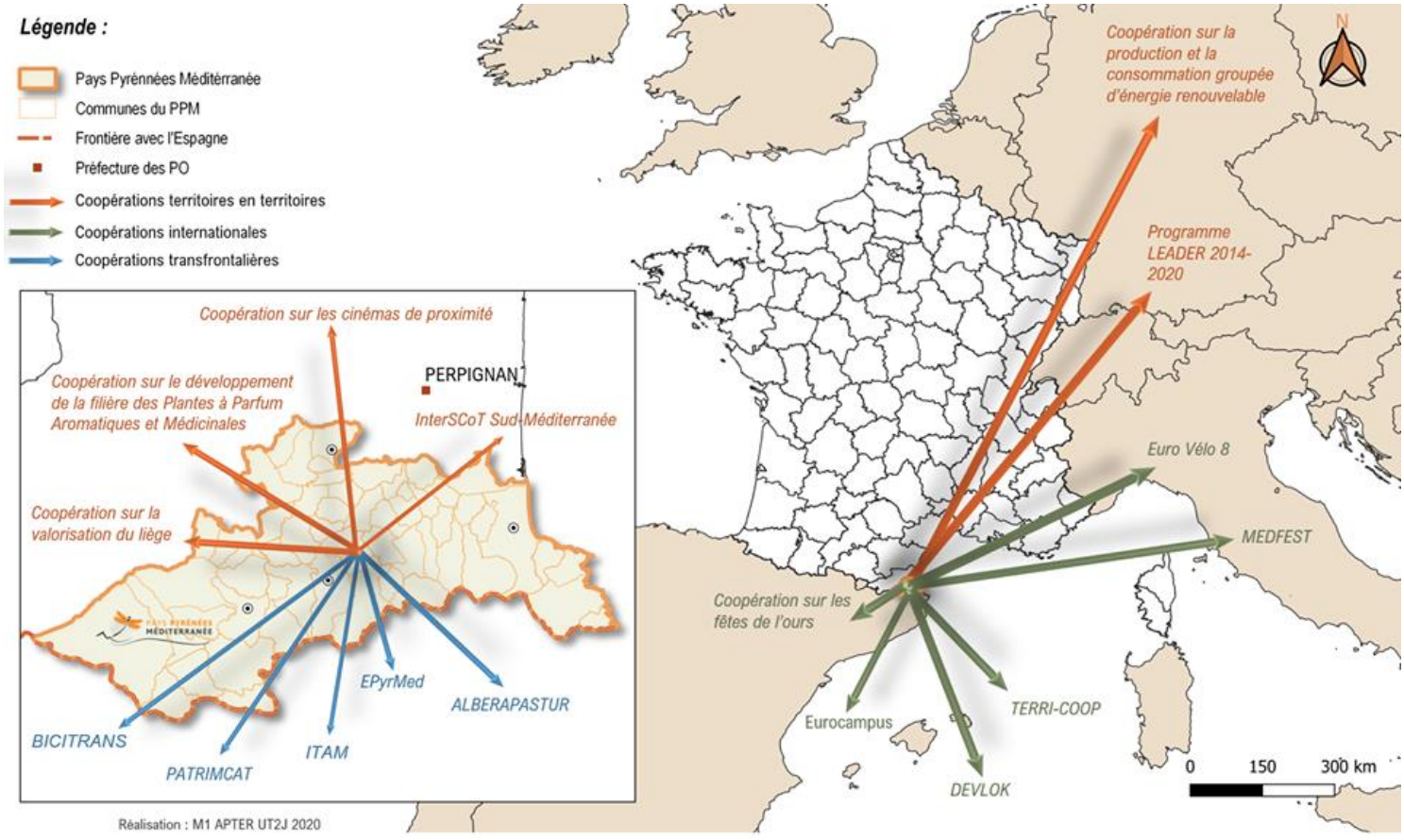


Figure 102 : Différentes coopérations avec le PPM *(Réalisation M1 APTER, UTJJ 2020)*

2.4.1 Une volonté de coopérer…

Au sein du Pays Pyrénées Méditerranée, certains acteurs du tourisme travaillent en coopération. Le département réalise par exemple une mission de coordination pour favoriser une itinérance entre les trois Grands Sites Occitanie avec le Massif du Canigou, la ville de Collioure en côte Vermeille et Perpignan Méditerranée.

De plus, un entretien avec un artisan révèle une volonté de « développer les échanges avec différents partenaires et artisans ». En effet, de nombreux acteurs rencontrés témoignent de l'envie de travailler ensemble sur des thématiques communes comme le tourisme, l'artisanat, l'environnement et la culture.

Le PPM se positionne parfois comme fédérateur de ses tentatives de coopération à l'intérieur du territoire. En effet, grâce aux réflexions mène sur la sylvothérapie, le Pays a permis aux communautés de communes de réfléchir et de collaborer sur un circuit de sylvotourisme potentiel.

> « *Nous réfléchissons à développer la qualité de la filière française et développer la coopération entre acteurs français afin qu'ils travaillent ensemble* »
>
> Acteur associatif

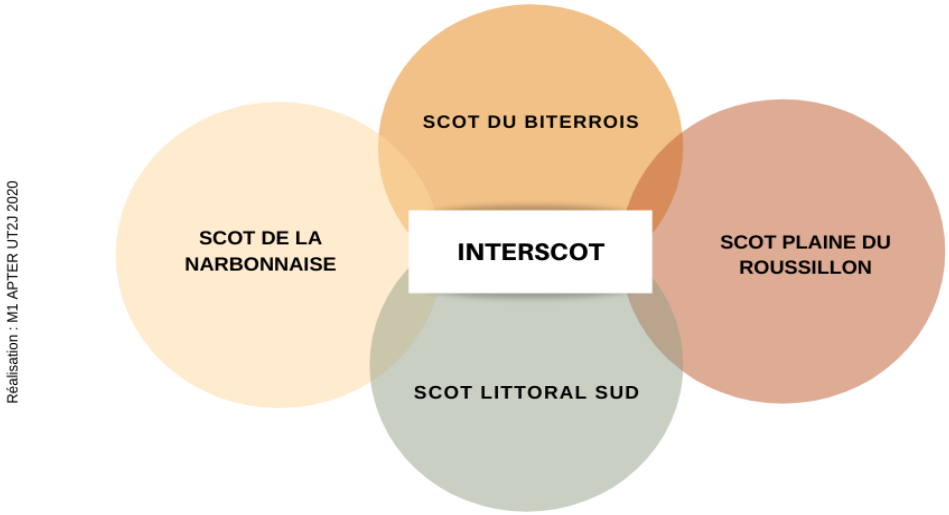


Figure 103 : Démarche INTERSCOT (*Réalisation : M1 APTER UT2J 2020)*

L'initiative récente d'un Interscot (SCOT de la Narbonnaise, SCOT du Biterrois (Béziers), SCOT Plaine du Roussillon et SCOT Littoral Sud) affirme le souhait des territoires à travailler ensemble. L'idée pour l'instant est d'échanger sur les contenus des différents SCOT, mais aussi sur des problèmes communs et notamment sur les thématiques de l'eau, de l'inondation… Le projet à terme est de pouvoir travailler sur des contrats de réciprocité. Toutefois, l'entretien avec un acteur technique à l'appui des collectivités territoriales nous révèle que la mise en place de contrat de réciprocité s'inscrit dans un temps long.

Dans le domaine de l'ingénierie des ressources naturelles et environnementales, les liens de coopération sont déjà existants. En effet, les réserves naturelles catalanes sont organisées en fédération, qui leur permet, par exemple, de mettre en commun des financements ou de mettre en place des plans de gestion. Cette coopération reste à renforcer à toutes les échelles, pour préserver au mieux l'environnement, nous affirme un acteur de l'environnement.

Selon un acteur du monde forestier, les acteurs de la filière bois travaillent également ensemble pour préserver cette ressource. De plus, même si le PPM ne fait pas parti du projet, il existe un programme de coopération sur l'ensemble des Pyrénées le programme Green qui réunit les parcs et les réserves naturelles. Ce programme, permet aux acteurs de mener des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement, et de conduire des études communes sur nature et son évolution.

2.4.2 … Qui reste à renforcer

Cependant, le territoire fait face aux enjeux identifiés précédemment (des dynamiques résidentielles contrastées, une accessibilité contrainte et dépendante, des mutations du système touristique…) ainsi il semble nécessaire de renforcer les coopérations à toutes les échelles. Les acteurs interrogés déplorent le manque de coopération au sein des différents secteurs d'activités présents sur le territoire. En effet, un entretien avec un acteur technique d'appui aux collectivités

territoriales, soulève la nécessité de valoriser et d'affirmer les complémentarités dans la filière logistique du Boulou, de Cerbère et du port commercial de Port-Vendres et avec les autres plateformes existantes du département et plus au sud de l'Espagne.



Figure 104 : Plateforme logistique de Port-Vendres *(Source : M1 APTER UT2J 2020)*

« *Pour l'instant chaque communauté de Communes reste sur ses compétences sur son territoire. Les présidents des CC se connaissent bien mais pour l'instant ce sont des CC "paquées* ».

Elue à la culture

« *Travail avec le Pays Pyrénées-Méditerranée pour collaborer avec les autres CC du territoire avec des réflexions communes à des circuits sur le sylvotourisme* »

Acteur du tourisme

A l'échelle départementale, et plus précisément à celles des relations entre le PPM et la Communauté Urbaine de Perpignan aucune coopération n'existe pour le moment. Selon un élu de la CU de Perpignan « *Ce sont deux institutions qui sont relativement jeunes, qui sont en train de s'affirmer l'une et l'autre. Elles se construisent plutôt individuellement pour l'instant. Le schéma intercommunal du département a été formalisé définitivement en 2011, l'organisation territoriale est très récente. Je pense que les relations inévitablement vont s'établir. Les élus ont eu les soucis de consolider les acquis et la structure et ce n'est pas simple* ».

L'entretien avec un acteur technique d'appui aux collectivités territoriales relève un manque de coopération et de communication entre les différents acteurs du tourisme (notamment entre tourisme du littoral et tourisme de l'arrière-pays). Ll'activité touristique et culturelle liée à l'histoire catalane du Pays peut être politiques existants. Lors d'un entretien avec un acteur culturel, le manque de bonne volonté d'une partie des institutions locales de se tourner vers le Sud a été relevé. Une partie de la classe politique a peur d'être accusée de séparatisme et bloque donc toute coopération avec l'Espagne à tous les niveaux.

Pour conclure le PPM possède une ingénierie performante au potentiel à développer. En effet, ce territoire est confronté à un besoin d'élargissement de ses champs de compétences en ingénierie et un besoin de meilleure connaissance des différentes ingénieries présentes en interne et en externe pour aller vers des partages de connaissances, de mutualisation d'ingénierie. Un des enjeux serait alors d'améliorer l'accompagnement des trajectoires résidentielles, des mutations du système touristique, de la mobilité et de renforcer les liens avec l'urbain.

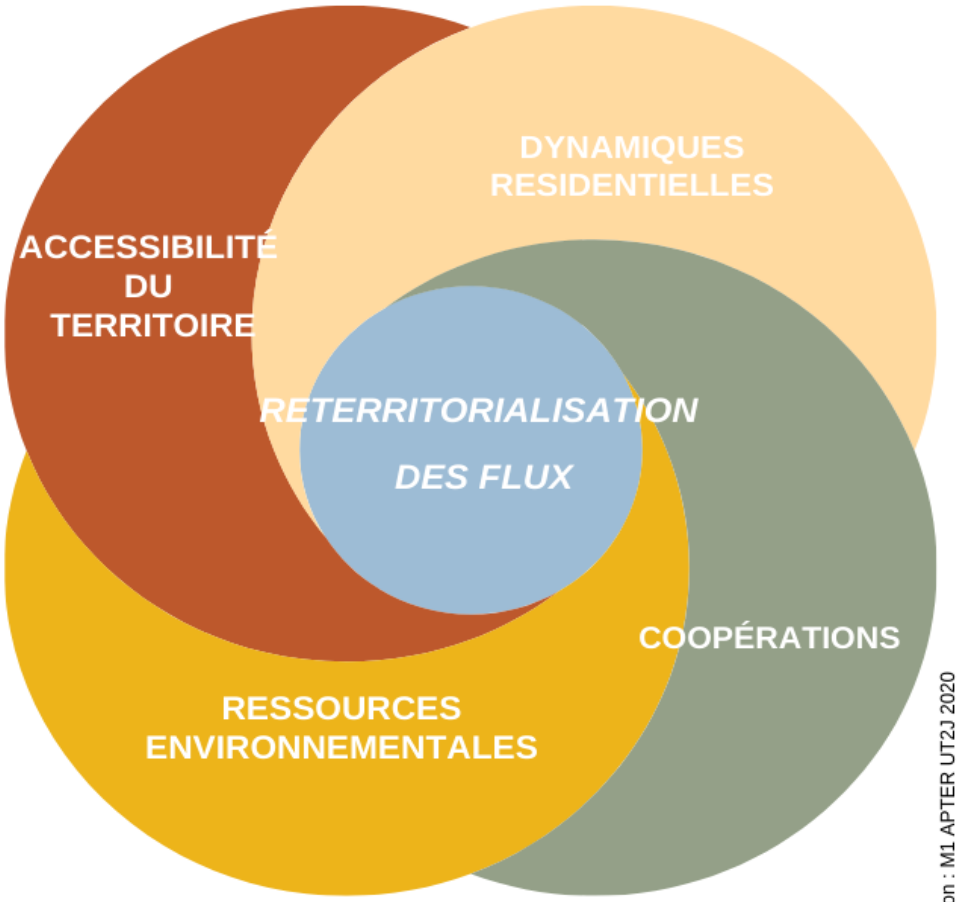
« *C'est au Cœur des réalités : la ruralité ne pourra vivre qu'avec des relations fortes avec l'urbain et le monde urbain est condamné sans les territoires ruraux* »

Elu à la CU de Perpignan

MUTATION DU SYSTÈME DES FLUX TERRITORIAUX

Le cycle de la vie d'un territoire

Ces différents conflits liés au tourisme, à l'accessibilité, à l'environnement et à la position géographique du territoire sont porteurs de nombreuses conséquences territoriales. Des fractures est-ouest sont notables sur le territoire en raison d'une mauvaise répartition des flux. Si une reterritorialisation des flux est nécessaire, elle soulève aussi des questions organisationnelles et temporelles profondes.



Réalisation : M1 APTER UT2J 2020

Figure 105 : Système de mutation des flux

ENJEUX A RETENIR

Les enjeux liés aux fragilités générées par les flux territoriaux complexes

Enjeux liés aux dynamiques résidentielles et touristiques :

- ⇨ Le territoire se caractérise par des dynamiques résidentielles alimentées par des soldes migratoires très positifs générant un renouvellement rapide de la population : cette tendance lourde impose une **connaissance fine des parcours résidentiels** pour anticiper les besoins des nouvelles populations, définir de manière intégrée les conditions d'accueil des nouvelles populations comme des populations permanentes sur le territoire. La présence de circulations migratoires sur le territoire renforcée ces dernières années par l'évolution du contexte géopolitique mondiale (montée en puissance des migrations internationales souvent illégales) réinterroge le territoire dans **sa capacité d'accueil temporaire et permanent de populations déplacées**.

- ⇨ Cependant la dynamique résidentielle est inégale sur le territoire et connaît également des mutations dans les zones jusqu'ici les plus attractives : cette situation implique **une gestion des effets différenciés et évolutifs de la demande résidentielle** sur le territoire en matière d'offre de logements et de services.

- ⇨ La question du logement apparaît comme une question cruciale pour le devenir du territoire confronté à un parc de logement vétuste, vacant et avec des problématiques de désertion dans le centre de certains bourgs, d'inadaptation de l'offre à la demande : se pose la question de **l'adaptation et de l'accessibilité de l'offre de logement**, tant pour la population permanente que pour les touristes.

- ⇨ Le territoire se singularise également par une attractivité touristique forte mais en mutation avec différents impacts selon les territoires : si le contraste entre forte attractivité de la zone littorale et attractivité plus diffuse de la zone intérieure marque une opposition nette, celle-ci évolue et le tourisme littoral est confronté à **un enjeu de repositionnement de son offre** face à l'affirmation de nouvelles demandes et aux impacts environnementaux des pratiques. Plus globalement, se pose la question des modes de cohabitation/adaptation des usages touristiques et résidentiels : logiques de partage, multi-usage des espaces.

- ⇨ La filière touristique est également confrontée à la nécessaire **adaptation de l'offre d'emplois** (qualification par l'accompagnement des parcours de formation, rémunération) dans le domaine de l'économie touristique mais plus globalement dans le domaine des services à la personne afin d'enrayer certains mécanismes de dépendance à des ressources humaines extérieures au territoire alors que des potentiels locaux existent.

Enjeux liés aux mobilités et à l'accessibilité du territoire :

- ⇨ L'accès à la mobilité reste très inégal sur le territoire : si la zone de plaine semble mieux dotée en offre mutli-modale et que la zone de montagne bénéficie de meilleures connexions routières avec l'Espagne, la zone centrale du Pays souffre d'une offre de transport en commun peu adaptée et l'organisation globale de la mobilité interterritoriale reste encore insuffisante avec de multiples ruptures de charges. **La structuration d'une offre des mobilités internes et externes au territoire selon une logique des temps des usages et des publics** avec la question de la place à donner aux mobilités douces apparaît comme un enjeu central pour le projet de développement futur du territoire.

⇨ Les mobilités dans un territoire attractif sur le plan résidentiel et touristique, caractérisé de plus par une configuration géographique singulière (montagne, vallée, plaine littorale) sont multiples, intenses, se déploient à différentes échelles depuis la proximité, jusqu'à l'international et génèrent ainsi des effets de saturation, accroissent les risques et les vulnérabilités environnementales L'enjeu consiste alors à saisir les points de saturation mais aussi de rupture, de transition pour **déployer une offre agile sur les accessibilités aux lieux, aux services à différentes échelles**. L'intégration de la fonction de **territoire à vocation de grands transits** apparaît également comme un champ de potentiels pour le territoire.

Enjeux sur les usages des ressources naturelles

⇨ L'attractivité résidentielle, touristique du territoire génère des pressions sur les ressources naturelles au premier rang desquelles l'eau (rivières et mer) qui est une ressource fragile du fait d'une augmentation des consommations, du changement climatique et des conflits entre usages. On peut noter aussi l'impact très marqué des différentes attractivités du territoire : continuités écologiques menacées, paysages fractionnés (tension entre paysages remarquables et paysages banalisés par les usages résidentiels, touristiques), quantité et qualité de l'eau fragilisées, friches spéculatives, pression sur le foncier agricole. Ainsi se pose globalement un enjeu de **sauvegarde de la qualité globale du cadre de vie** s'appuyant sur **une approche systémique des effets/impacts des flux sur les milieux naturels à différentes échelles** : analyse des mécanismes de vulnérabilité et de risques à différentes échelles (infra-territoriales et extra-territoriales) inscrivant le territoire dans un système de co-responsabilité environnementale (gestion intégrée des éco-systèmes) avec ses voisins littoraux, montagnards.

Ces différents enjeux sont révélateurs de la nécessité d'identification de nouveaux besoins de compétences professionnelles (dans le tourisme, les mobilités, la logistique, les services à la personne, l'environnement…).

Partie 3. Les flux vecteurs de stratégies interterritoriales et de projets de coopération

3.1. État des lieux des coopérations émergentes portées par le territoire

Le Pays met en place de nombreuses coopérations à différentes échelles, comme cela a été évoqué dans la première partie : des coopérations très locales de territoire à territoire, de vallée à vallée (coopérations interterritoriales), des coopérations à l'échelle du département des Pyrénées Orientales, aux niveaux régional, transfrontalier, national, transnational et européen. Pour le moment les programmes gérés par le PPM concernent essentiellement des coopérations entre territoires ruraux, mais le PPM souhaite coopérer avec des territoires urbains. Un des techniciens du Pays nous a fait part, lors d'un entretien, de la volonté du PPM de capter les flux qui vont de l'urbain vers le rural et inversement. Il est donc nécessaire pour le Pays de créer et développer des outils de coopérations urbain/rural, rural/urbain. Le Pays est un territoire qui compte actuellement de nombreuses coopérations abouties et des projets en cours (voir la figure n° 108).

Des projets de coopérations opérationnels (projet en cours)

n°	Intitulé du projet de coopération	Domaine	Principaux acteurs
Coopérations transfrontalières			
1	ALBERAPASTUR	Agriculture Sylvopastoralisme Gestion des pâturages	Pays Pyrénées-Méditerranée, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Association Syndicale, Autorisée de travaux Vallespir Aspres Albères, Syndicat Intercommunal à Vocation unique des Albères, Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca i Alimentació, Centre de Recerca Ecològica i Aplicacions Forestals, Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentàries, Universitat Autònoma de Barcelona, Association de Défense et de Promotion des Races Locales en Pays Catalan, Associació Baussitges d'Amics de la Vaca de l'Albera, Université de Perpignan Via Domitia, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, Inversions Forestals i Ramaderes + d'autres partenaires mobilisés
2	PATRIMCAT	Culture Patrimoine	Groupement Européen de Coopération Territorial Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter, Commune d'Arles-sur-Tech, Commune de Le Boulou, Ajuntament de Camprodon, Commune de Maureillas-Las-Illas, Ajuntament de Molló, Commune de Prats-de-Mollo-La-Preste, Commune de Reynès, Commune de Saint-Laurent-de-Cerdans, Ajuntament de Sant Pau de Segúries, Ajuntament de Sant Joan de les Abadesses, Commune de Serralongue, Ajuntament de Setcases, Ajuntament de Vilallonga de Ter, Mancomunitat de la Vall de Camprodon
3	EPyrMed	Tourisme	Ferrocariles
4	BICITRANS	Tourisme / Aménagements cyclables	
5	ITAM (ITINÉRAIRES TRANSFRONTALIERS ALBÈRES MÉDITERRANÉ	Tourisme durable	La Diputacio de Gérone, La Communauté de Communes Albère Côte Vermeille Illibéris, Le Pays Pyrénées Méditerranée

	E)		
6	Concerta'boîte	Démocratie participative	Université de Perpignan (Master 2 Urbanisme, Habitat et Aménagement) Via Domitia, Pays Pyrénées Méditerranée, Consell Comarcal de l'Alt Empordà, Inclusió Alt Empordà Generalitat de catalunya
7	Mar i Munt	Culinaire/culturel	France (PPM avec Les toques blanches) Slovénie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Croatie, la Grèce, Chypre
Coopérations internationales			
8	DEVLOK	Gestion des espaces maritimes	CIHEAM/ IAMMChef de file Association AJS Kerkennah/ Association Jeunes Science de Tunisie/ Association Pêche et activités maritimes/ Commissariat Général de développement régional/ GAL PPM/ Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres/ Office de l'Environnement de Corse
9	TERRI-COOP	Permaculture	PPM/ Institut agronomique Méditerranéen de Montpellier (IAMM)/ Région Occitanie/ Union Européen en Tunisie/ PAP Enpard Tunisie/ AMAP- Perm'AMAP 66
10	MEDFEST	Culture, savoir-faire	PPM/ Mar i Munt/ OT, OTIC, les chambres consulaires, des acteurs privés, les Communautés de communes, associations et les Toques Blanches
11	Euro campus	Université	Eurorégion/ Conseil régional Midi-Pyrénées/ Conseil régional Languedoc-Roussillon / géneralitat de catalunya/ gobierno de las islas baleares, PPM
12	Coopération sur les fêtes de l'ours avec Andorre	Patrimoine culturel	Groupements européens de coopération territoriale (GECT), Andorre
Coopérations de territoires en territoires			
13	Coopération sur la valorisation du liège	Savoir faire	Les Gals Terras Dentro au Portugal, et le Gal Aderco en Espagne
14	Coopération sur la production et la consommation groupée d'énergie renouvelable.	Énergies renouvelables	Gal Pays Pyrénées-Méditerranée, Gal Terre de Vie en Lozère, Gal allemand et le Gal Aisapari en Finlande.
15	Coopération sur les cinémas de proximité	Culture	Gal Pays Pyrénées-Méditerranée Gal Est Audois et le Gal Vallée de l'Agly
16	Coopération sur le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales	Biodiversité	Gals catalans Terres Romanes et Vallée de l'Agly, Gal PPM

N°	Intitulé du projet de coopération	Domaine	Principaux acteurs
Coopérations de territoires en territoires			
17	InterSCOT Sud-Méditerranée	Aménagement du territoire	SCOT de la Narbonnaise, du Biterrois, de la Plaine du Roussillon et du Littoral Sud
18	Projet de Valorisation du patrimoine lié à l'eau	Environnement, culture	Sydeel, PPM
Coopérations internationales			
19	Faciliter les déplacements internationaux des jeunes en formation	Education	3Bconseil, entreprise espagnole
20	Projet de coopération sur les fêtes de l'ours avec la Roumanie	Culturel, patrimoine	GECT, Roumanie
21	Projets d'ouverture de voie cyclable commune	Environnement, circulation	CTP (POCTEFA)
Coopérations transfrontalières			
22	CIAP éclaté	Culture	Département, la région Occitanie, l'Europe, les CC et le PPM, OTi

Figure 106 : Des projets de coopération en préparation (futurs projets) *(Réalisation M1 APTER UTJJ 2020)*

3.1.1. - Coopérations formelles abouties et projets en cours : des préoccupations partagées autour de la gestion des activités agricoles et de la biodiversité

À travers des programmes financés par des fonds européens, nationaux et régionaux, le PPM a pu mettre en place de nombreuses coopérations à différentes échelles. Ce type de coopérations est dit formel car elles sont établies à travers la signature de contrats entre plusieurs acteurs, entre le PPM et d'autres territoires. Les projets de coopérations sont des occasions de relier le territoire et de former des réseaux afin d'optimiser les moyens pour le développement local, la valorisation de ressources propres au territoire. L'équipe du PPM est dotée de connaissances en ingénierie de projet importantes, lui ayant permis de développer de nombreuses coopérations.

Les programmes de coopération les plus récents ont généralement commencé en 2014 et vont se terminer en 2020. Le programme INTERREG soutient des projets de coopération transfrontalière ou transnationale entre acteurs locaux et régionaux, tandis que le programme LEADER soutient des projets pilotes portés en zone rurale par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets mais aussi l'animation et l'évaluation du programme. Les coopérations passant par le programme LEADER sont accompagnées par le GAL Pays Pyrénées-Méditerranée qui travaille en coopération avec d'autres GAL en France et en Europe suivant le projet (en Finlande par exemple sur les énergies renouvelables). Le programme LEADER s'inscrit dans le cadre de la politique européenne de développement rural et vise à renforcer économiquement les différents territoires ruraux de l'Union Européenne.

Afin d'aider le secteur de la pêche le programme FEAMP "Pyrénées Méditerranée", dispositif européen, a été initié dès la programmation expérimentale de 2008. Le GALPA pour Groupe d'action locale pêche aquaculture désigne le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Le territoire s'étend aujourd'hui de Cerbère en passant par Collioure et Saint-Cyprien pour aller jusqu'à Saint Laurent-Le Barcarès. Le GALPA cherche à répondre à des enjeux de gestion de la ressource halieutique, de durabilité de la fillière pêche sur le territoire et d'en valoriser son activité. L'objectif ici est double, il se doit de "maintenir et créer des emplois directs ou indirects dans les filières pêche et aquaculture et

renforcer la place des filières pêche et aquaculture dans le développement des territoires littoraux, dans une perspective de croissance bleu durable" (GALPA Pyrénées Méditerranée). A travers des projets de valorisation de l'économie bleue, ce dispositif soutient les pêcheurs mais également les autres acteurs locaux comme les vendeurs/commerçants ou encore la SCIC Océan'IC basée à Banyuls. Le GALPA est coopérant avec d'autres territoires voisins en grande partie de Catalogne (comme le GALPA Mar de l'Ebre, Costa Brava) mais aussi d'ailleurs (le GALPA d'Ibiza, de Sardaigne, de Menorca...) et renforce ainsi l'attractivité du territoire. Effectif, le programme a permis de dynamiser la fillière tout en gardant une approche professionnelle et respectable auprès de celle-ci.

Les coopérations au sein du PPM ont été initiées dans l'objectif de répondre aux défis communs partagés par les territoires sur différentes thématiques telles que : la gestion des pâturages, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine culturel, la mise en place d'itinéraires touristiques etc.

Nous pouvons présenter brièvement deux exemples de coopérations :

➔ L'ALBERAPASTUR

Le projet Alberapastur se situe sur le massif des Albères jusqu'au Roc de France. La carte ci-dessus situe les deux zones d'actions du projet sur le territoire. Le cœur de l'action est représenté par la zone en bleu sur la figure n° 2, tandis que les zones en jaune représentent les actions concernant l'évaluation des mesures DFCI sur les massifs des Aspres de part et d'autre de la frontière.

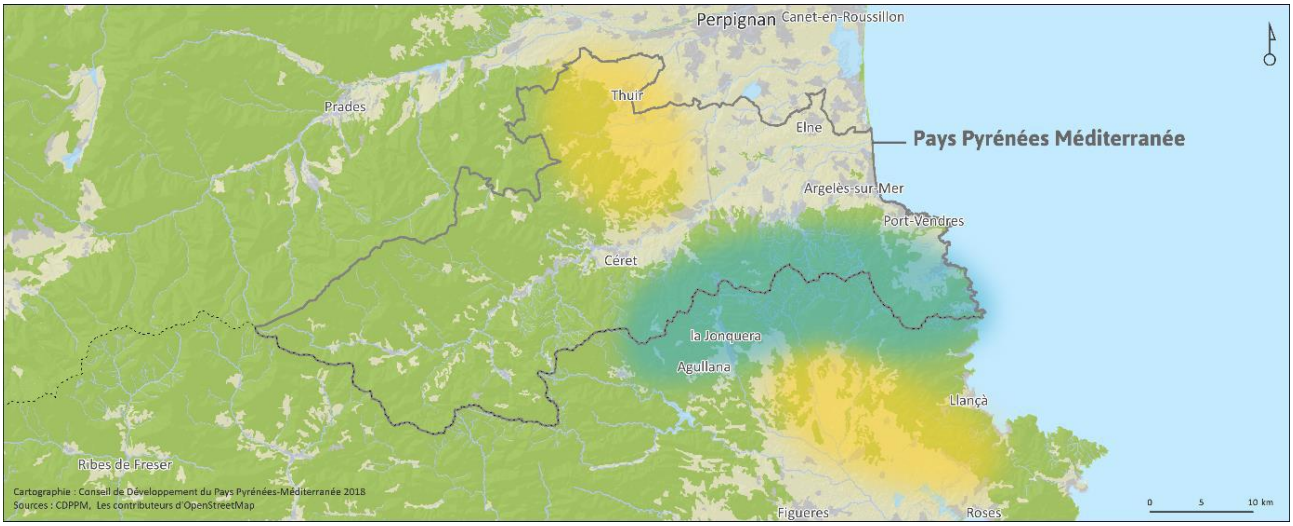


Figure 107 : Les zones d'action du projet Alberapastur *(Source : Dossier de presse Alberapastur - Mars 2018)*

Le projet de coopération transfrontalier s'inscrit dans le cadre du programme INTERREG POCTEFA, le PPM s'est associé avec 13 acteurs locaux (Pays Pyrénées-Méditerranée, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, Association Syndicale, Autorisée de travaux Vallespir Aspres Albères, Syndicat Intercommunal à Vocation unique des Albères, Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca i Alimentació, Centre de Recerca Ecològica i Aplicacions Forestals, Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentàries, Universitat Autònoma de Barcelona, Association de Défense et de Promotion des Races Locales en Pays Catalan, Associació Baussitges d'Amics de la Vaca de l'Albera, Université de Perpignan Via Domitia, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, Inversions Forestals i Ramaderes) agissant d'un point de vue économique, institutionnel, associatif et scientifique. L'objectif est la mise en place d'une gestion concertée du massif des Albères pour répondre aux problématiques environnementales (maintien des paysages), économiques (viabilité de l'activité d'élevage) et sociales (sécurité face aux troupeaux divagants, au risque incendie, etc.) de cette zone patrimoniale. L'enjeu du projet est de permettre par la mutualisation des moyens la préservation de l'environnement et la valorisation de la race bovine Albera. De plus, dans le cadre de cette coopération le PPM met en place des actions afin d'encadrer les mouvements de troupeaux de part et d'autre de la frontière.



Figure 108 : Race bovine Albèra, Programme Alberapastur *(source : Chambre d'agriculture d'Occitanie)*

➔ DEVLOK-TERRICOOP

Le projet de coopération internationale DEVLOK est lié à la problématique du crabe bleu qui envahit les côtes méditerranéennes comme dans le cas du Delta de l'Ebre et à Kerkennah en Tunisie. Ainsi, une coopération internationale avec la Tunisie et le PPM a été mise en place afin de partager des savoirs pour répondre à cette invasion. La coopération a eu un tel succès qu'elle a évolué vers un élargissement des champs d'actions pour un renforcement de l'économie maritime, agricole, rurale et le traitement des déchets plastiques qui polluent la mer. De plus, cette coopération s'est élargie à une plus grande échelle et comprend d'autres partenaires, en plus des partenaires tunisiens tels que : les Groupes d'Action Locale « Pêche Aquaculture » (GALPA) de Catalogne (*Costa Brava* et Delta de l'Ebre) ainsi que le GALPA de Kavala en Grèce. Les financements du programme LEADER vont s'arrêter en 2020 mais la coopération va perdurer, grâce aux fonds du FEAMP. Au projet DEVLOK s'est ajouté le projet TERRICOOP ayant pour vocation le développement de l'agriculture maraîchère par des techniques de permaculture. Actuellement, le PPM réalise des formations sur les techniques de permaculture catalane en Tunisie. Leurs échanges se sont donc renforcés et portent sur des problématiques communes comme la pollution en Méditerranée, les espèces invasives, l'économie sociale et solidaire (ESS), la permaculture, la laïcité et la démocratie.



Figure 109 : Rencontre dans le cadre du projet de coopération TERRI-COOP : cours sur la permaculture catalane en Tunisie *(Source : Pays Pyrénées Méditerranée)*



Figure 110 : Rencontre avec les acteurs pour la coopération entre les territoires d'Occitanie et de la Tunisie *(Source : Pays Pyrénées Méditerranée)*

Les deux projets ainsi que le tableau des coopérations présentés ci-dessus sont révélateurs du partage et de la mobilisation autour d'enjeux communs que les différents territoires ruraux, montagnards et littoraux portent. La mise en place de partenariats entre différents acteurs a permis de renforcer leur capacité à se saisir de diverses problématiques territoriales. Pour y répondre, le PPM a fait le choix dans sa stratégie 2014-2020 de privilégier des coopérations autour de la culture, du tourisme, du patrimoine.

3.1.2. Les projets en cours d'élaboration autour de la culture, du patrimoine et du tourisme

De nombreux projets de coopération sont actuellement en cours d'élaboration. Le PPM a la charge de faire émerger ces projets et de proposer des solutions de financements grâce à ses connaissances en ingénierie de projet. Les programmes de financement vont se terminer, mais les projets perdurent. En effet, à partir des différents projets de coopération aboutis, d'autres perspectives de coopération émergent. Leurs impacts positifs poussent à en développer davantage. Cela permet de dynamiser tout le territoire.

C'est, par exemple, le cas de la mise en place de nouveau CIAP (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine) présent sur le Pays d'Art et d'Histoire. Le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), qui porte le CIAP dans le cadre du programme POCTEFA, veut lancer un nouveau projet de CIAP « en réseau » présent sur 10 lieux sur le territoire. L'enjeu est de développer le territoire de manière égale, équilibrée et en réseau pour promouvoir les qualités architecturales et paysagères, les patrimoines matériel et immatériel en faisant appel à des politiques publiques, et des outils de réflexion et coordination, autour de la sensibilisation, de l'initiation et de l'accueil de visiteurs afin de permettre un tourisme culturel de qualité.

Actuellement de nombreuses coopérations émergent. Nous pouvons en citer quelques-unes telles que :

- ❏ Le projet dans les Aspres, qui vise à mettre en place des outils numériques de valorisation du territoire et installer une borne internet pour le touriste et une application smartphone de randonnée,
- ❏ Le projet de valorisation du patrimoine lié à l'eau avec la Sydeel,
- ❏ Le projet du PPM autour du développement du « sylvotourisme » et la « sylvothérapie »,
- ❏ Le Festival « Photo Limo » sur la thématique de la frontière (évènement artistique et culturel).

De plus, le territoire compte des coopérations informelles qui ne font pas l'objet de contrat. Autrement dit, des acteurs privés s'organisent pour coopérer. Par exemple, l'association les Toques Blanches du Roussillon regroupe aujourd'hui 40 cuisiniers de renom. Les établissements sont situés dans les Pyrénées Orientales et deux chefs sont respectivement basés à L'Escala et Barcelone. Concrètement, il s'agit d'un label départemental qui permet de mettre en réseau ces chefs, pour provoquer la rencontre. L'objectif est de développer des logiques d'entraides et non des logiques de concurrences. Les Toques Blanches travaillent avec des partenaires de produits locaux et de saison. Le réseau participe également au tourisme et à l'économie locale.

Il semblerait nécessaire de recenser et d'observer ces relations collaboratives informelles mise en place par différents acteurs (associations, milieux économiques par exemple) agissant sur le territoire du PPM. Ces relations pourraient faire l'objet d'une généralisation au sein d'un contrat de coopération.

Les coopérations sont une occasion de voir le territoire dans des dynamiques d'ouverture et de complémentarité avec d'autres territoires et non plus dans une logique de concurrence. Ces projets s'inscrivent dans le respect d'une démarche de cohésion territoriale et permettent d'approfondir la prise en charge locale d'enjeux de développement. Au moment où le Pays redéfinit son projet de territoire, il semble pertinent de suggérer de nouvelles perspectives de coopération.

3.2. Quelques perspectives en matière de coopération territoriale

3.2.1. Mise en place d'un contrat de réciprocité sur un axe rural/urbain entre le PPM et Perpignan

Les contrats de réciprocité ont été introduits lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 13 mars 2015 et doivent permettre de poser un cadre concret à une coopération « gagnant-gagnant » entre espaces ruraux, périurbains et urbains. Sur le principe des contrats de réciprocité, différentes possibilités s'offrent au Pays en vue d'intégrer le territoire dans un ensemble de coopérations plus vastes et donc mieux intégrées aux dynamiques territoriales, en particulier avec Perpignan.

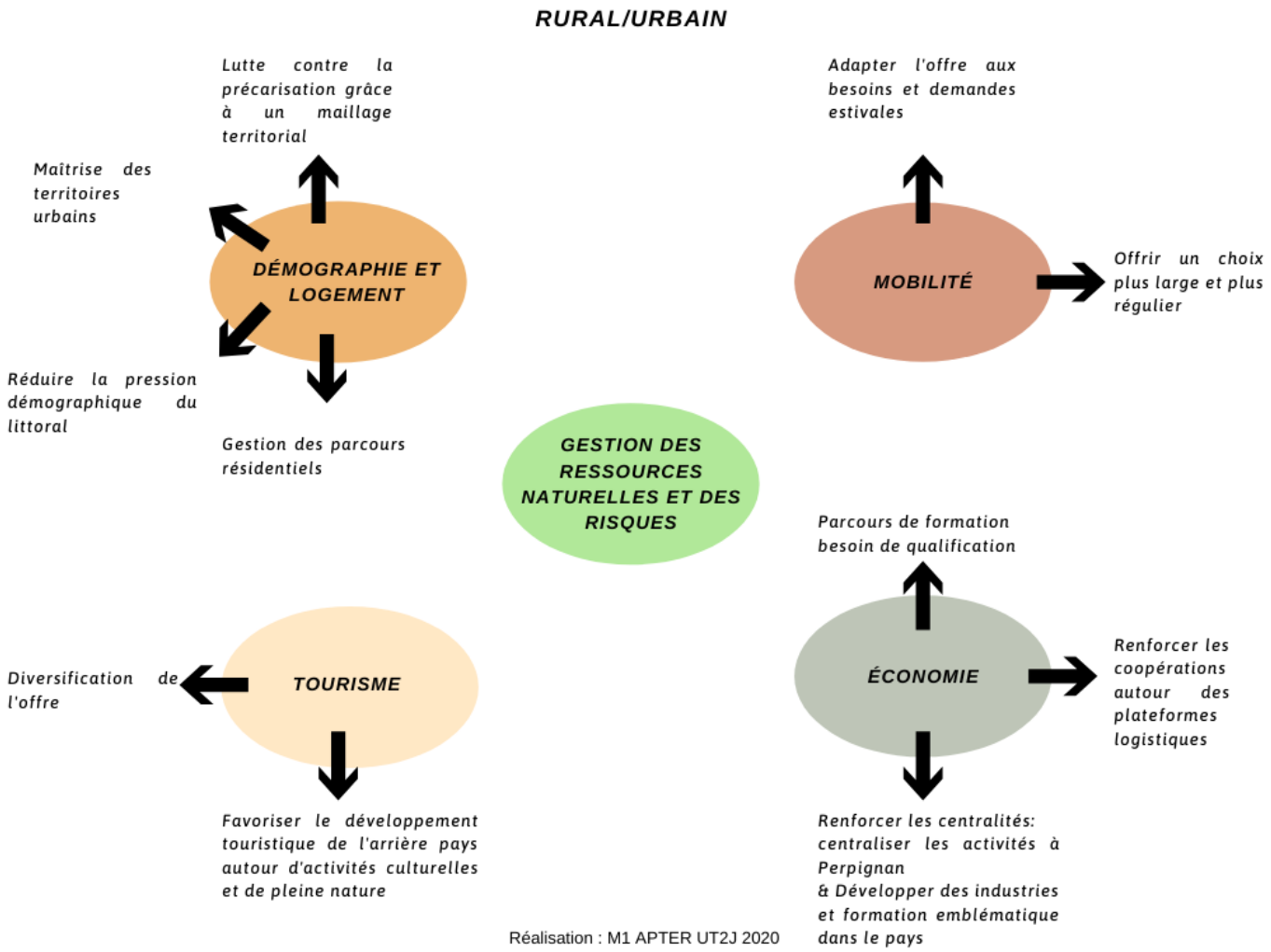


Figure 111 : Un axe de coopération rural/urbain pour le PPM

En effet, Perpignan est un territoire dynamique, tant sur le plan démographique qu'économique, des liens existent d'ores et déjà entre les deux territoires, tant dans le domaine des logiques résidentielles au nord du Pays, qu'en matière économique et commerciale avec la plate-forme Saint Charles par exemple.

Par conséquent, au regard de la croissance de Perpignan, et de sa couronne, la notion de maîtrise des territoires urbains entre de plus en plus en compte pour le territoire du PPM.

Cela est d'autant plus important que le territoire du Pays accueille une grande partie des touristes durant la saison estivale, allant jusqu'à multiplier la population sur les communes par cinq, comme c'est le cas à Argelès.

« On a des outils de coopération qui permettent de coopérer qu'avec des territoires ruraux. C'est stupide car les flux vont autant de l'urbain vers le rural et inversement que de territoires ruraux en territoires ruraux. En effet, en termes de réciprocité, les urbains viennent chez nous tout le temps pour s'amuser dans la nature, à la mer, à la montagne, ils viennent se nourrir avec les productions locales alimentaires, l'élevage, l'agriculture. Il y a déjà pleins de liens qui existent mais on pourrait en mettre certains en avant. Par exemple ce sont les agriculteurs qui aménagent le paysage. Quand on est à Collioure ou Banyuls ce sont les agriculteurs qui travaillent et après c'est les touristes, les urbains qui profitent de tout ce paysage qui a été aménagé par l'homme mais il n'y a pas de retour sur ça, Il y aurait donc des choses à inventer en termes de réciprocité. L'usage des territoires se fait. Maintenant, il faut qu'on arrive à formaliser des échanges, inventer des outils pour que les deux en bénéficient. Ce sont des choses à imaginer »

Acteur institutionnel

Ainsi, face à ces logiques et à l'attractivité du territoire, un contrat de réciprocité rural/urbain serait un objectif à envisager, que ce soit en termes de mobilité, en lien avec les mobilités pendulaires, du fait d'un lien étroit entre Perpignan et les communes du Pays les plus proches de Perpignan, mais également autour des enjeux touristiques, culturels importants durant toute la période estivale mais aussi tout au long de l'année. Un tel contrat « gagnant-gagnant » entre Perpignan et le Pays pourrait permettre la mise en place d'un choix plus large en matière d'offre de transport (bus, trains, covoiturage, etc…) ainsi qu'une fréquence plus régulière de ces derniers. Il peut se saisir d'enjeux plus larges et spécifiques à ce territoire comme l'accès au logement dans un contexte de forte demande et de pression foncière, à la fois dans le Pays mais également autour de Perpignan en plein processus de périurbanisation galopante. Ces territoires sont également concernés par la lutte contre la précarisation et la pauvreté, dues à un fort taux de chômage, lutte qu'il est possible de mener en commun afin d'en limiter les effets par le biais d'un meilleur maillage territorial en termes d'accompagnement des individus, d'accès au logement, d'éducation, de transport et de culture.

Il paraît également bénéfique pour Perpignan dans le but d'attirer un plus grand nombre de résidents et de touristes, alors que le territoire du Pays est actuellement saturé par la demande touristique comme par exemple à Argelès et Collioure. Cela permettrait une diversification de l'offre touristique, encore trop tournée vers les campings et stations balnéaires. Au-delà d'une meilleure desserte du littoral, un tel contrat mettrait en avant également l'arrière-pays et un potentiel touristique orienté vers la nature, les randonnées, les cures mais aussi la culture, en mettant notamment en réseau les différents sites touristiques et établissements culturels. Outre l'aspect saisonnier du tourisme, il est important de constater que le territoire du PPM n'accueille pas seulement des flux estivaux et sur son littoral, « *l'arrière-pays* » attire déjà autour d'activités culturelles comme des festivals ou encore les fêtes de l'ours, qui font l'objet d'une demande de classement au patrimoine de l'UNESCO.

« Les flux vont autant de l'urbain vers le rural et inversement que seulement de territoires ruraux en territoires ruraux »

Acteur du programme Leader

« L'idée c'est qu'on trouve comment on se complète. Qu'est-ce que le territoire et les acteurs peuvent apporter à Perpignan et inversement »

Acteur du PPM

De plus, la mise en réseau des offices de tourisme du Pays est un outil intéressant qui serait plus efficace encore en y intégrant les offices de tourisme de Perpignan et de son intercommunalité.

Finalement, une telle possibilité permettrait au Pays de répondre aux forts enjeux des dynamiques résidentielles, étant un territoire très prisé. Une telle coopération avec Perpignan serait à long terme une possibilité de repenser les modalités d'occupation du territoire (en lien avec les stratégies des différents SCoT) et de réduire

la pression démographique sur le littoral, qui est soumis à des pressions environnementales et humaines, notamment les risques d'inondations et de submersion, amenant à développer une coopération dans la gestion des risques. Renforcer les centralités intra-territoriales au sein d'un système territorial plus vaste permettrait d'une part, à Perpignan de centraliser une activité économique plus importante avec des sièges sociaux, et d'autre part, le Pays aurait la possibilité de développer des industries, en lien avec Perpignan, ainsi que des formations emblématiques du territoire telle que la formation en hôtellerie.

3.2.2. …sur un axe rural/rural au sein du PPM ou avec d'autres territoires

En plus d'un partenariat rural/urbain, le PPM peut également mettre en place des contrats de réciprocité rural/rural, qui, à la différence du contrat rural/urbain, reposerait sur d'autres thématiques. Bien que la partie tourisme reste un des principaux enjeux sur le territoire, ceux-ci ont déjà été développés par le Pays par le biais d'un outil commun des offices de tourisme présents sur le territoire, mais cela doit se poursuivre par le développement et la mise en avant de « *l'arrière-pays* », tourné par exemple autour des activités culturelles comme les fêtes de l'ours, la viticulture, le sylvo tourisme, les activités de pleine nature ayant comme effet de limiter la concentration de touristes dans les communes du littoral et de diversifier une offre recentrée sur les activités de bord de mer. Bien sûr cela peut s'accompagner d'une politique de mobilité accrue en saison mais également durant certains évènements majeurs qui attirent à la fois touristes et résidents à l'année. L'idée est ici de diversifier une économie, fortement orientée sur le tourisme de masse avec la présence de campings, vers un tourisme plus éco-responsable et à la découverte des pratiques et de l'identité locale.

Il s'agit également de renforcer les liens entre les diverses communes au sein du Pays que ce soit sur le plan des transports, de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles, de l'économie, favorisant ainsi une économie circulaire locale. L'intérêt est ici de favoriser les échanges à petite échelle et de mettre les spécificités et les enjeux locaux au centre de la collaboration.

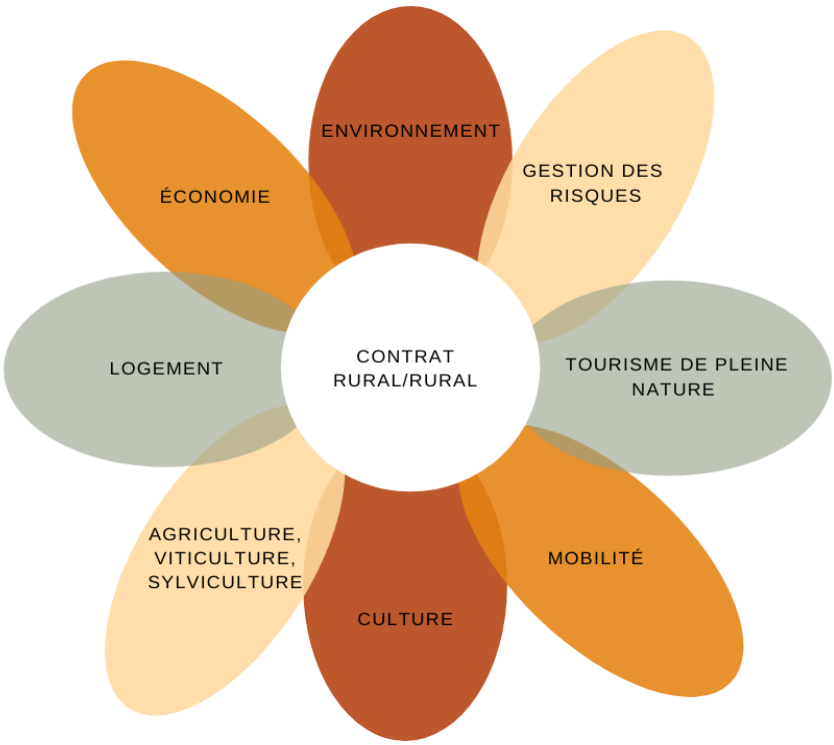


Figure 112 : Un axe de coopération rural/rural

Cette logique rural/rural met en avant l'attrait de « *l'hinterland* », des possibilités d'évolutions et de diversification des activités et d'usages de ces lieux moins fréquentés au profit de l'attrait hautement touristique du littoral. Il semble intéressant de développer autour des grands axes de communication des pôles d'activités économiques en milieu rural. La mise en place d'un projet de CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) déployé sur plusieurs communes permettrait de créer du lien entre les communes autour de la question de l'architecture et du patrimoine, valorisant de ce fait l'intérêt historique de ces communes.

Le Pays peut en effet élaborer des partenariats avec les communautés de communes alentour comme la CC Confluent Canigou et la CC Roussillon Confluent sur les thématiques liées à la gestion et la valorisation des déchets, la protection du cadre de vie contre les risques d'inondation de la Têt et de ses affluents, la politique du logement, la culture et la valorisation des espaces de randonnée.

« *Ça peut permettre d'imaginer un développement plus harmonieux. La ruralité. On ne peut pas évoquer la métropole sans l'alimentation et donc les producteurs ruraux. Pareil pour les loisirs.* »

Conseiller communautaire

« *On n'a pas forcément besoin de grosses infrastructures pour faire de belles choses. C'est aussi important que Prats-de-Mollo par exemple puisse faire quelque chose de qualité sans Perpignan.* »

Acteur culturel départemental

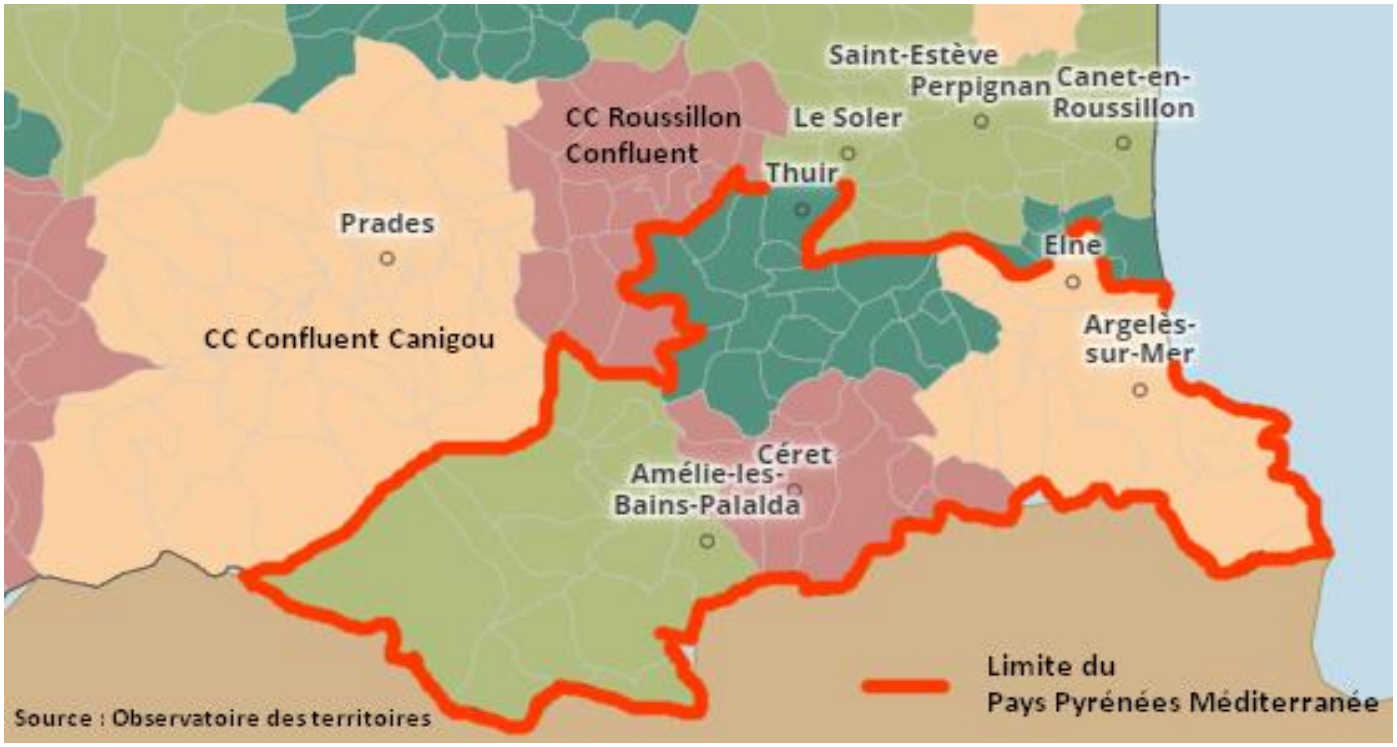


Figure 113 : Les possibles coopérations entre territoires *(Réalisation : M1 APTER, UT2J 2020)*

3.2.3. …en lien avec des territoires plus éloignés

Les coopérations peuvent également s'effectuer avec des territoires non-limitrophes mais avec lesquels des enjeux de développement peuvent être partagés. Il s'agit en l'occurrence des territoires de montagne autour desquels une réelle action peut être menée en lien avec les actions du "Parlement de la Montagne" de la Région Occitanie et/ou de la Convention Régionale de Massif des Pyrénées qui pourraient faire émerger des perspectives de coopération territoriale en termes d'habitat, de gestion de l'énergie, de services, de protection de l'environnement ou d'attractivité touristique orientée vers du tourisme durable et de pleine nature.

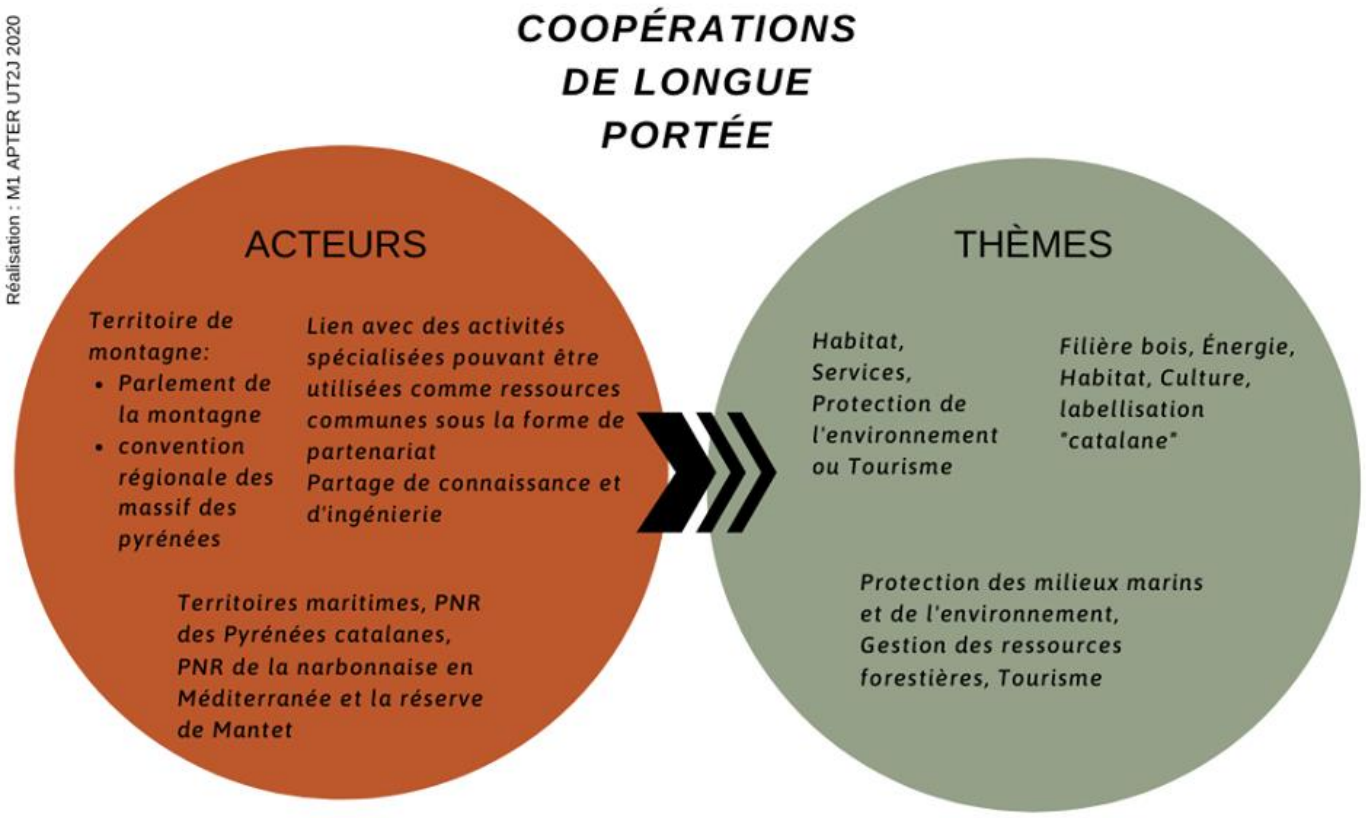


Figure 114 : Des coopérations avec des territoires

D'un point de vue économique, les territoires de montagne disposent de ressources différentes liées à des activités spécialisées, il pourrait donc être intéressant de mettre ces ressources en commun, sous la forme de partenariats avec ces territoires. On peut notamment évoquer la filière bois qui est très présente au sein du Pays, mais aussi dans les territoires proches, une activité partagée par des territoires plus lointain tels que l'Ariège. Cette filière peut ainsi être développée et servir notamment dans le domaine de l'énergie et de l'habitat, avec la possibilité de faire entrer dans ce domaine une labellisation « Catalane ».

Cette logique peut également reproduite en ce qui concerne les espaces littoraux méditerranéens, avec la présence ici du « Parlement de la Mer », mais également avec le parc naturel marin du golfe du Lion, les PNR des Pyrénées Catalanes, le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée et la réserve naturelle de Mantet. En termes de préservation de la nature, de la biodiversité mais aussi de développement touristique, ces réseaux d'acteurs peuvent apporter une vision plus respectueuse de l'environnement et ainsi contribuer au développement du cœur de vallée en lien avec le tourisme notamment avec le prolongement du train jaune. Une meilleure vision sur les questions liées à la gestion de la biodiversité, la gestion de la sur-fréquentation ou du tourisme durable.

« Montrer qu'on sait faire des choses émouvantes, réplicables, innovantes, dont peuvent s'inspirer d'autres territoires »

Acteur de l'Eurorégion

La coopération avec d'autres territoires peut aussi être envisagée sur d'autres thématiques telles que la culture : on peut ici citer la coopération sur les cinémas de proximité avec le Gal Est Audois et le Gal Vallée de l'Agly.

En outre, les connaissances et l'ingénierie acquises par le territoire grâce aux nombreux projets qu'il conduit peuvent être aussi considérées comme une ressource. Effectivement, le PPM a pu les partager avec d'autres territoires français, notamment lors de la coopération concernant la mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier entre la Guyane et le Suriname avec le Gal Nord-Ouest Guyane. Toujours dans cette logique de partage de connaissances, on retrouve également des coopérations entre Etats comme celle avec la Tunisie sur le thème de la gestion des déchets et de l'entretien des déchets en mer.

3.2.4. …avec un territoire transfrontalier : l'Espagne

Le territoire du Pays est empreint de relations historiques avec le voisin espagnol, notamment durant la guerre d'Espagne où de nombreux espagnols/catalans se sont réfugiés dans l'ancienne région du Languedoc Roussillon près de la frontière. C'est donc fort de cette histoire et de la présence de famille des deux côtés de la frontière que le Pays a pu mettre en place un partenariat plus important avec l'Espagne, et plus encore avec la Catalogne. Cela est déjà le cas avec la création de l'Eurovélo 8 « Route de Catalogne », le Programme MAN (« Mémoire Association Nature ») autour d'échanges et de transferts de technologies, de gestion concertée de l'environnement et de défense de la culture commune, ainsi que les projets de coopération autour du patrimoine (Albère Mémoire et Terre), de la randonnée et de la culture (Les Chemins de Notre Identité), des échanges en rapport avec la gestion de l'eau (L'Atelier Transfrontalier de l'Eau), des festivals et savoir-faire (Cinergie – Cinéma sans frontière), la protection et la valorisation de l'environnement (gestion forestière transfrontalière) et du GECT (notamment avec la diputacio et la generalitat de Catalogne). Mais il semble intéressant d'y ajouter des échanges et partenariats au niveau de l'euro région de la Catalogne, qui permettraient de développer et d'étendre la culture catalane de part et d'autre de la frontière. Cela passe également par la valorisation de cursus, de formation ou d'accompagnement vers l'emploi orientés sur ce type de partenariat. Ainsi, un centre de formation spécialisé dans les métiers de l'industrie hôtelière et du commerce souhaite travailler avec un centre espagnol afin de mettre en place un programme Erasmus.

Il serait également bénéfique pour le Pays de développer de tels partenariats dans le domaine des transports de marchandises et des plateformes logistiques afin d'organiser un meilleur maillage de leurs territoires en conservant les plateformes déjà existantes tout en améliorant ce flux de marchandises et de véhicules. Enfin, il y a des sujets sur lesquels la coopération transfrontalière semble plus évidente, notamment la gestion des risques ou les questions environnementales, par exemple les incendies. Il s'agit ici de valoriser de manière harmonisée l'axe culturel de la Catalogne, en mettant en avant la culture commune, la langue mais aussi les complémentarités dans les domaines de l'accès à la formation et à l'emploi.

« *Les coopérations sont des opportunités qui font avancer le territoire* »

Acteur du PPM

« *Par rapport au transfrontalier, on a une position stratégique portée essentiellement par la Ligue de l'enseignement dont on profite aussi* »

Acteur des projets culturels à la ville de Thuir

3.3. Exemples de projets innovants en France

Enfin, il est intéressant de repérer des expériences ailleurs traitant de manière innovante les flux et ressources du territoire. À travers plusieurs études de cas inspirantes, certaines méthodes peuvent se démarquer afin d'élaborer des projets de coopération de façon pérenne et stable. Certaines pratiques exigent de retravailler à différentes échelles de coopération et repenser les périmètres, se détacher des frontières administratives. Certaines sont novatrices : l'échelle du bassin de vie, d'une vallée, d'un bassin versant, du littoral, de la montagne etc.

3.3.1 Les coopérations territoriales existantes

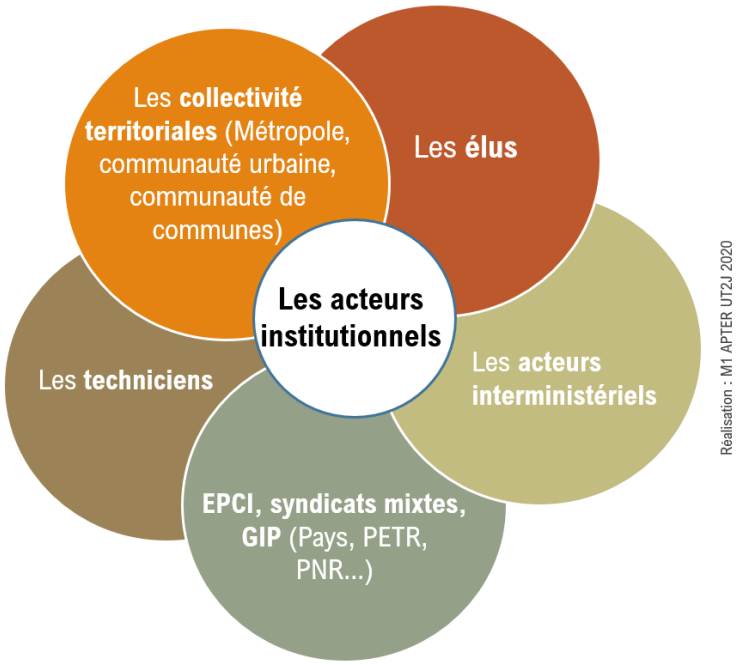
3.3.1.1 Les premières expériences de contrats de réciprocités

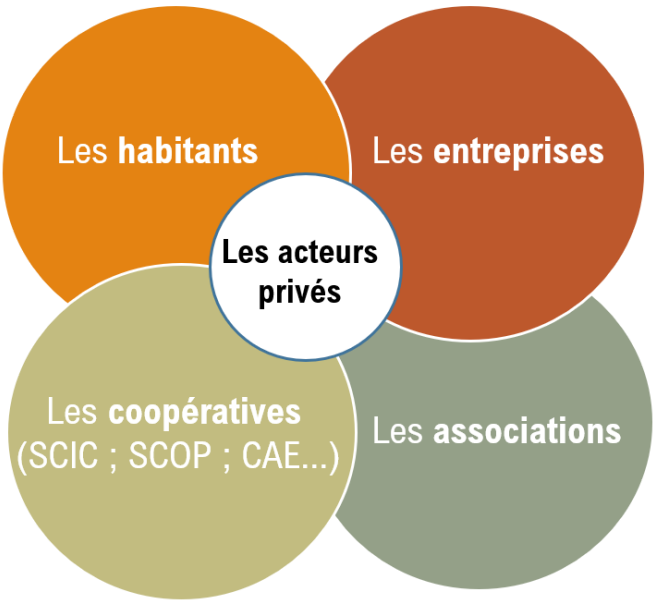
Certains territoires se sont développés dans des logiques d'indifférence avec les centralités urbaines, d'autres dans des logiques d'opposition et ont mené une stratégie de repli sur soi, ce qui engage une concurrence forte entre les territoires et ne permet pas une coopération. Pour se défaire de ce schéma et pour expérimenter de nouvelles manières de construire la cohésion territoriale, des contrats de réciprocité ont émergé récemment en 2015 sous forme d'expérimentation sous la conduite du CGET. « *Les contrats de réciprocité ont pour objectif de dépasser les logiques d'opposition entre territoires* » selon le ministère de la Cohésion des Territoires.

Ils permettent aux métropoles et agglomération de traiter, d'échanger avec des territoires ruraux afin d'innover et de permettre un développement en synergie des villes et campagnes. Parmi ces territoires, certains tentaient déjà de dialoguer entre eux, engageant ainsi un travail de complémentarité. L'enjeu de réciprocité prend donc son sens sur des territoires qui sont en compétition territoriale.



Figure 115 : Les enjeux des contrats de réciprocité (*Réalisation M1 APTER UT2J 2020)*





Figures 116 et 117 : Les acteurs liés aux contrats de réciprocité
(Réalisation M1 APTER UT2J 2020)

Ces contrats amènent donc à bousculer les frontières administratives déjà définies et à construire une stratégie de développement à plus grande échelle : *« Penser et se projeter au-delà des limites de leurs territoires respectifs, à articuler leurs compétences et interventions »*[37].

Les contrats de réciprocité ont pour but de :

- ❏ Capter certains flux qui peuvent profiter aux relations villes-campagnes, et qui auparavant étaient étrangères au territoire.
- ❏ Dépasser les logiques d'opposition entre territoires, encourager les complémentarités et les coopérations entre les espaces urbains et ruraux en élaborant des accords stratégiques,
- ❏ Partager les richesses naturelles de manière égale : les territoire ruraux et périurbains disposent de l'eau, de l'alimentation et l'énergie et un territoire urbain ne peut pas agir seul vers cette écologie territoriale, il paraît donc obligatoire de tisser des liens.

A l'échelle de la France, **4 contrats de réciprocité** ont été retenus par l'Etat en 2016 de manière expérimentale :

- La métropole de Lyon et le Pays d'Aurillac
- La métropole de Brest et le Pays Centre-Ouest Bretagne
- Le territoire métropolitain de Toulouse et le Massif des Pyrénées
- La communauté urbaine de Le Creusot – Montceau les Mines et le Parc Naturel Régional du Morvan

À cela est venu s'ajouter un cinquième territoire en juillet 2019 : la Métropole Clermont Auvergne et Saint-Flour Communauté et très récemment l'Eurométropole de Strasbourg, la Vallée de la Bruche et Saint-Dié-des-Vosges.

Pour prendre en compte les atouts et faiblesses, on s'appuie sur les contraintes pour élaborer des projets cohérents grâce aux opportunités du territoire. La notion de complémentarité se fait sur des thématiques sectorielles coconstruites dans des domaines comme la mobilité, le tourisme, le développement économique. Prenons l'exemple de thématiques reprises dans deux contrats de réciprocité :

[37] Site du CGET. Les Coopérations interterritoriales [En ligne]. https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/les-cooperations-interterritoriales. Consulté le 26 novembre.

La **Métropole de Brest** a contractualisé avec le Pays Centre-Ouest Bretagne sur des domaines divers :

- Économique

(Synutra – port de Brest ; promotion commune des Fêtes maritimes et des Vieilles Charrues ; West Web Festival et Brest tech)

- Santé

(IRM mobile à Carhaix avec le CHRU de Brest ; 2 contrats locaux de santé – partager des actions de prévention)

- Culture

(Jazz festival de Châteauneuf du Faou - conservatoire de musique de Brest ; intervention sur le patrimoine oral dans les écoles)

- Energie

(Structuration de la filière bois en lien avec la chaufferie de Brest)

- L'accès à l'ingénierie

(SPL Eau ; agence d'urbanisme)

Ces premières expériences ont généré des démarches volontaires de territoires souhaitant initier des contrats de réciprocité. Ainsi dans la Région, Occitanie, on peut mentionner le contrat de réciprocité entre le Pays Portes de Gascogne et Toulouse Métropole :

Le **Pays Portes de Gascogne et Toulouse Métropole** qui se déploie à travers plusieurs thématiques :

- Développement économique

(A travers la filière aéronautique, dynamique de création d'entreprises et d'innovation, développement du télétravail)

- Agriculture

(Avec un projet alimentaire local, maintien des terres cultivées et développement de la filière "PAAM" pour Plantes aromatiques, Alimentaires et Médicinales)

- Tourisme

(Optimiser l'offre touristique et favoriser le tourisme de proximité)

- Développement culturel

(Offre culturelle métissant urbain et rural)

- Culture scientifique et technologique et la formation

(Médiation scientifique, sensibilisation aux différents métier)

- Mobilité

(Amélioration des conditions des migrations pendulaires)

- Transition écologique

(Construire un territoire durable et résilient)

Pour mettre en place des relations de réciprocité villes-campagnes, il n'existe pas seulement l'outil politique transversal de contrat de réciprocité mais des outils plus spécifiques, sectoriels (autour de la ressource en eau, de l'alimentation, des déchets, des énergies…) : les contrats de bassins versants, la labellisation territoire zéro déchet, zéro gaspillage, le plan alimentaire territorial…

3.3.1.2 Les outils sectoriels de coopération

Il existe également des contrats de bassins versant, qui se dirigent sur des volets thématiques de gestion des déchets qui peuvent être novateurs en termes de coopération interterritoriale.

Projet de marque territoriale « **Terres de Sources** » (qui a pour ambition de pouvoir être reprise par d'autres collectivités).

La Métropole de Rennes ainsi que 13 autres communes ont opté pour un projet de coopération sur les enjeux de qualité de l'eau et d'approvisionnement alimentaire.

Des **contrats de bassins versants** sont signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), la Région Bretagne et les départements Ille-et- Vilaine et Côtes-d'Armor. Cela a conduit à la création d'une centrale d'achat afin d'augmenter la quantité d'approvisionnement, de diversifier le marché mais aussi d'élargir à d'autres types de production plus seulement agricole (énergie, éco-matériaux…).

Le projet Rennais intitulé "Terres de Sources", est mené par la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur la protection des ressources en eau. Ce syndicat mixte regroupe Rennes Métropole, Montfort Communauté, la Communauté de communes de St-Méen Montauban et 6 communes (Bréal-sous-Montfort, Goven, Guichen-Pont-Réan, La Mézière, Melesse, Montreuil-le-Gast). Transformée en société publique locale en 2013 à la suite de la Loi MAPTAM, elle produit de l'eau pour les 460000 habitants de son territoire (soit environ 45% des besoins en eau du département).



Le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (**SYBERT**), qui comprend 165 communes. Objectif de réduction de la production des déchets, le SYBERT a participé au programme LIFE de l'U.E. à travers le projet « Waste on Diet ».

À travers l'exemple d'une des initiatives du projet, la création de plateformes de déchets verts : coopération entre agriculteurs et habitants (les habitants transportent leurs déchets verts qui sont broyés puis donnés aux agriculteurs, ces derniers les mélangent pour obtenir un fertilisant pour les sols). Le SYBERT a maintenu cette coopération grâce au « Plan Local de Prévention » et au territoire « Zéro Déchets Zéro Gaspillage ».

Ces coopérations ont d'abord été créées dans une logique « **campagnes-campagnes** », ce n'est que dans un second temps que des plateformes répondant à des logiques « villes-campagnes » ont été réalisées.



Parmi d'autres, un contrat de partenariat 2016-2018 « Pour une agriculture durable et une politique de l'eau efficace » a été signé avec l'agence de l'eau. Rhône Méditerranée Corse et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales contenant 7 thèmes dont « la lutte contre la pollution diffuse par les pesticides, la préservation des captages d'eau potable ». Les résultats de cette politique seront analysés d'ici deux ans.



Aujourd'hui ce sont de plus en plus les problèmes identifiés qui font émerger des périmètres d'action et de gestion adaptée. Cependant, il est important face à cette géographie fluctuante des périmètres fonctionnels que certains cadres territoriaux, institutionnels comme le Pays assurent la mise en cohérence de ces différentes actions. Les contrats spécifiques, sectoriels, moins englobants que les contrats de réciprocité sont considérés comme plus transversaux et plus aboutis, plus optimum pour une réelle cohésion présentant plusieurs projets.

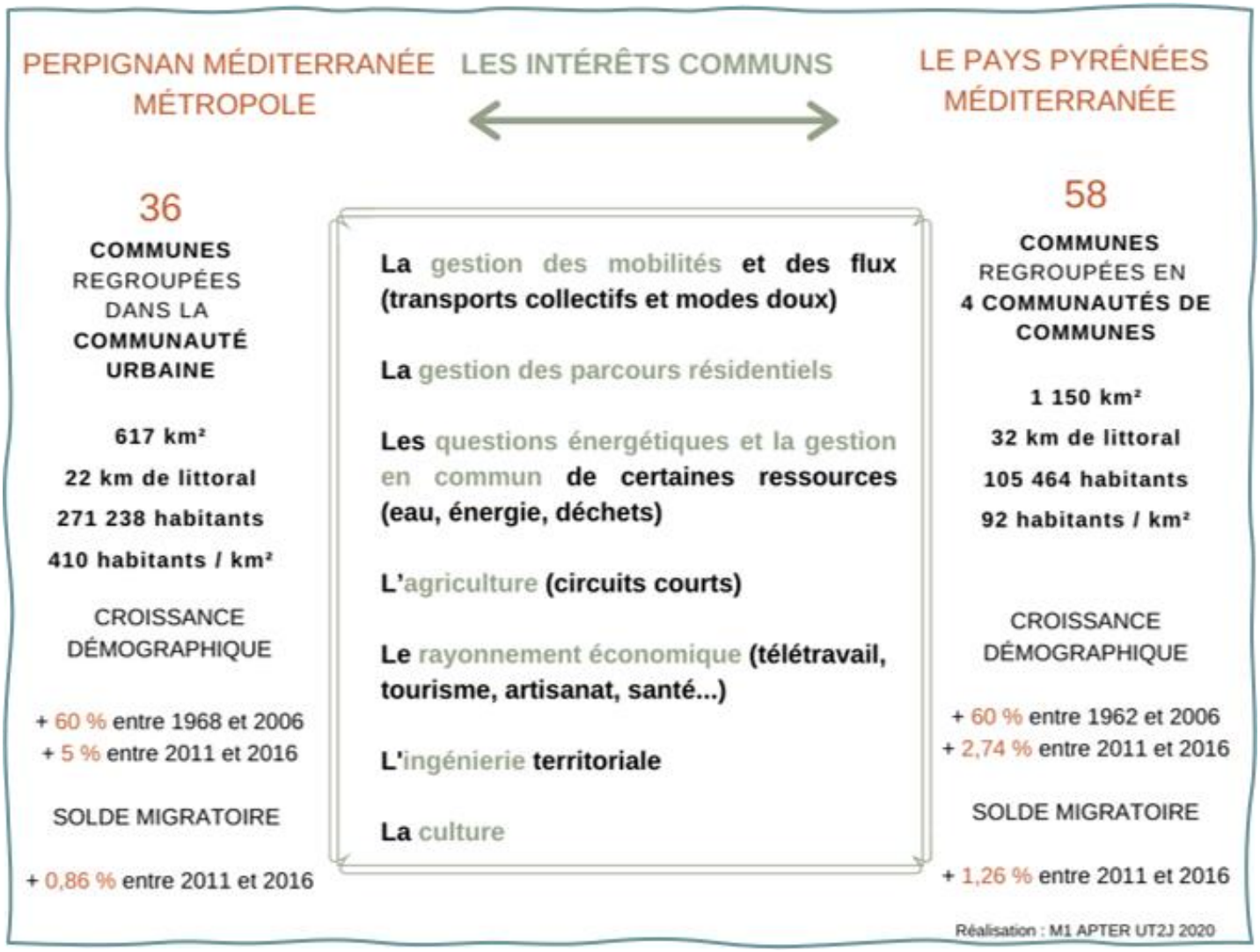


Figure 118 : Un contrat de réciprocité pour deux territoires aux intérêts communs

« Les coopérations apportent une richesse folle, on apprend de l'autre. Pour le Pays, ça nous positionne au niveau des autorités locales, régionales, nationales et européennes. La coopération c'est signe d'un bon fonctionnement d'une structure de développement »

Acteur du programme Leader

3.3.2. Présentation de méthodes pour analyser les territoires dans des dynamiques circulaires, d'échanges…

Il est difficile d'affirmer qu'il existe des méthodes d'analyse et de construction de démarches de coopération territoriale à des échelles multiples. D'antan, certains territoires en quête d'anti-fracture cherchaient à dialoguer avec d'autres bassins de vie. Mais de manière plus globale, nous pouvons nous poser la question de comment se fait la mise en place d'un projet interterritorial ?

3.3.2.1 Les méthodes reprenant la problématique de coopération interterritoriale

Dans un premier temps, traiter de la question des flux dans leur globalité constitue une nouvelle méthode de la manière d'observer un territoire dans son ensemble, sa complexité, ses interactions. Ces flux présentent des territoires où le mouvement est constant, les temporalités multiples et les limites paraissant poreuses. Il semble essentiel de commencer par cette pratique de diagnostic afin d'en déceler les enjeux. Ensuite, il faut que les représentations des habitants et des élus changent, de manière que le territoire soit pensé à la fois dans sa globalité et dans ses échanges. On cherche à collaborer, à transmettre les savoir-faire, à créer des réseaux. On se réfère donc à une méthode d'ingénierie pour les contrats de réciprocité où le principe de base est la co-construction entre les acteurs partenaires.

Cécile Altaber dans son ouvrage[38] parle de coopération interterritoriale et dresse plusieurs enjeux.

- ❏ L'enjeu démocratique : les élus sont poussés à joindre leurs compétences et à travailler à différentes échelles étant donné que les modes de vie des habitants dépassent les frontières administratives et que les territoires se spécialisent. Cependant, la vision du rôle d'un élu dans le système démocratique actuel est contradictoire avec cette évolution.
- ❏ L'enjeu de l'imaginaire, des représentations : la représentation du rôle des élus est, ici aussi, un frein. Le principe d'inter-territorialité (VANNIER, 2014), qui se traduit en coopération interterritoriale, demande aux élus de travailler ensemble, sans concurrence, ni hiérarchie territoriale.
- ❏ L'enjeu technique et financier : ce principe d'inter-territorialité est une nouvelle façon de penser et sollicite donc des nouveaux moyens de la solidarité horizontale en matière financière et d'une ingénierie spécifique.
- ❏ L'enjeu de la connaissance : nous n'avons pas une connaissance suffisante des interrelations et interdépendances existantes pour mettre en place des coopérations entre les territoires.

Il faut souligner ici que la coopération interterritoriale ne se limite pas à la coopération entre collectivités mais implique les acteurs, au sens large, des territoires c'est-à-dire les entreprises, les associations ou encore les collectifs de citoyens. Les acteurs locaux sont diversifiés et cette coopération ne peut se faire auprès d'eux sans une démarche coconstruite qui part d'une démarche ascendante.

Elinor Ostrom a développé une méthode mettant en avant la réciprocité par le biais de circuits-courts et de vente directe des agriculteurs. Elle définit la réciprocité comme la capacité à coopérer. L'économiste entend traiter les ressources naturelles comme des biens communs (la "*gouvernance des communs*" d'Ostrom). De plus, l'institutionnalisation des organisations de producteurs peut ainsi devenir nécessaire pour légitimer des pratiques paysannes de réciprocité ou des normes sociales ancestrales comme l'entraide ou la gestion partagée de ressources communes. C'est, selon Ostrom, le rôle des décideurs politiques de veiller à la reconnaissance de ces règles et de ces partenaires.

De son côté, Eric Sabourin parle de réciprocité dans l'économie solidaire. Il la décline ainsi en 4 éléments :

- ❏ « *Le principe de réciprocité ne se limite pas à une relation de don/contre-don entre des pairs ou des groupes sociaux symétriques.* » Du point de vue économique, la réciprocité constitue donc une catégorie économique différente de l'échange marchand, mais aussi un principe économique opposé à celui de l'échange.
- ❏ Le deuxième élément de la théorie est que « *la réciprocité peut recouvrir plusieurs formes.* » On retrouve la forme positive avec la réciprocité des dons (offrandes, partages...) et la réciprocité négative, celle des cycles de vengeance.
- ❏ Troisièmement, les relations de réciprocité peuvent être analysées en termes de structures. Par exemple, dans une structure bilatérale symétrique, on va avoir un sentiment d'amitié.

[38] C. Altaber, Les coopérations interterritoriales. Zoom sur les coopérations entre métropoles et territoires environnants, CGET, mars 2019, 14 p.

❑ Le quatrième élément de la théorie concerne les « différents niveaux du principe de réciprocité et les modes d'aliénation qui leur sont spécifiques. » Il existe trois niveaux de réciprocité : le réel, le symbolique (le langage) et l'imaginaire (les représentations).

Cette question des réciprocités est une question à la fois ancienne mais à nouveau réinvestie par les chercheurs pour interroger les nouvelles formes d'économie, de lien social, de lien politique dans un contexte marqué par les transitions économiques, écologiques, démocratiques… Le principe d'écologie territoriale repris par Laetitia Verhaeghe replace en premier ordre la notion de flux circulants dans le territoire. Ce principe a été notamment repris par la ville de Lille au sein de l'Agenda 21 local.

3.3.2.2 La notion de métabolisme territorial

La notion de métabolisme territorial permet de comprendre comment les flux circulent et quel est le degré d'ancrage territorial d'un flux. Le métabolisme prend en compte les enjeux environnementaux et socio-économiques contemporains pour mener à bien des politiques publiques efficaces. La notion de métabolisme territorial est évoquée dans les travaux de Sabine Barles pionnière sur la question. Le métabolisme territorial est défini comme l'extension du concept de métabolisme urbain. Celui-ci « *interroge le fonctionnement matériel des villes en s'intéressant à l'ensemble des flux, qui entrent, sortent et qui sont transformés par le système urbain* ». Tandis que le métabolisme territorial ne s'intéresse pas seulement aux villes mais au territoire dans son ensemble. Autrement dit, le métabolisme territorial désigne l'ensemble des flux d'énergie et de matières mis en jeu par le fonctionnement d'un territoire donné. L'enjeu du métabolisme territorial est ainsi de suivre les flux de matière et d'énergie afin de connaître leurs trajectoires, de comprendre quels sont les prélèvements dans la nature et les rejets ainsi que de s'intéresser aux opportunités de dématérialisation. Selon Sabine Barles, la dématérialisation est le fait de réduire la consommation de matières en entrées et en sorties des territoires. Anticiper et comptabiliser ces flux de matières permet d'opposer un métabolisme linéaire fort en consommation de matière (ressources fossiles) vers un métabolisme circulaire qui prélève et rejette peu de déchets dans la nature. Le tableau suivant représente les flux qui entrent et les flux qui sortent dans le métabolisme territorial. Cette approche méthodologique se centre sur une perspective de spatialisation de flux. Est ainsi mesurée l'empreinte spatiale des approvisionnements et des rejets liés à la vie économique, sociale d'un territoire.

Flux entrants	***Flux sortants***
Extraction locale	**Flux de rejets émis dans le milieu naturel :** rejets milieux atmosphérique, pollutions, déchets urbains (éliminés ou recyclés, déchets ménagers et des activités économiques (DAE), matériaux de construction)
Flux Importation : les grands types de marchandises (appareils manufacturés, produits agricoles et alimentaires, matériaux de construction, minerais et produits métallurgiques, engrais et produits chimiques, combustibles et produits pétroliers, matières premières secondaires et autres)	Flux Exportation de marchandises
Flux restants sur le territoire (matériaux conservés dans la ville) : le différentiel entre les matières importées et extraites localement, avec celles exportées et rejetées, correspond à l'addition au stock. Par exemple des bâtiments construits, des biens manufacturés durables ou des infrastructures qui restent sur le territoire	

Figure 119 : Approche de spatialisation des flux entrants et sortants du métabolisme territorial (*Source : M1 APTER UT2J 2020 d'après les travaux de Mathieu Durand et Jean Baptiste Bahers de 2018)*

Plusieurs méthodes existent pour mesurer les flux de matière entrant dans le métabolisme territorial. Jean-Baptiste Bahers et Mathieu Durand[39] réalisent un recensement de ces méthodes dans leurs différents travaux. Ces outils ont pour but de comprendre comment les flux circulent et quel est le degré d'ancrage territorial d'un flux**.** Ces méthodes sont issues de la modélisation en ingénierie environnementale.

Dans leurs travaux, Jean Baptiste Bahers et Mathieu Durand ont caractérisé le métabolisme urbain de Rennes et du Mans dans l'objectif d'interroger le rôle des acteurs dans le management des ressources et d'identifier les modes de gouvernance. Les chercheurs ont retenu la méthode « Material Flow Analysis » (MFA), agissant dans une perspective systémique, en comptant les entrées et les sorties de matière et d'énergie de chaque sous-système et en traçant leurs trajectoires en fonction de leurs qualités physiques. Cette étude sur Rennes et le Mans a pour objectif de répondre à la question suivante : « *Dans quelle mesure la matérialité de la ville dépend-elle de son environnement proche pour fonctionner ?* ». Autrement dit il est nécessaire de mesurer la matérialité de ces deux systèmes urbains pour en comprendre leur métabolisme territorial. La matérialité identifie l'ensemble des flux de matières et d'énergie qui traverse le territoire pour mettre en avant la relation ville-campagne.

Avant de commencer leurs travaux sur le métabolisme territorial de ces deux territoires, ils ont choisi comme périmètre d'étude l'EPCI. Cet échelon offre deux avantages, l'un sur la disponibilité des données et l'autre sur l'unité politique, permettant de porter des projets de maîtrise des flux. Pour identifier la capacité d'un territoire en matière de production de matières premières des indicateurs peuvent être utilisés comme la surface agricole utile (SAU). Par exemple, le Mans est un espace très centré sur l'urbain car il dispose de peu d'espace agricole contrairement à Rennes qui dispose d'une SAU de 45 % de sa surface. La ville de Rennes a donc la capacité d'avoir une production de matières premières plus importante que la ville du Mans.

Ensuite pour comprendre le dynamisme de ces villes, les indicateurs de croissance démographique corrélés au nombre de construction de logements, la part des entreprises classées dans la sphère productive de l'INSEE sont utilisés. Pour confirmer, ce dynamisme le nombre d'emplois et d'entreprises existantes dans les secteurs agricoles et de la construction sont recensés.

Ensuite ils s'intéressent à la dimension internationale. Pour identifier cette dimension internationale, les auteurs identifient les grands flux de transite internationaux qui traversent le pays. Ils ont pu remarquer que ces territoires (le Mans, Rennes) sont situés dans l'ouest de la France et qu'ils sont à l'écart des grands flux de transit internationaux. Cependant, ils identifient qu'ils constituent « *des portes de sorties routières et ferroviaires en direction de la région parisienne* » et « *qu'ils sont connectés aux flux internationaux de marchandises via la proximité de plusieurs grands ports français ».*

Nous pouvons transposer cette approche de spatialisation des flux entrants et sortants pour caractériser le métabolisme territorial des flux. La méthodologie de métabolisme de flux est intéressante car elle permet de soulever plusieurs questions pour l'analyse de relations villes-campagnes. La grille de questions ci-dessous soulève plusieurs pistes de recherche pour la création d'un développement économique circulaire.

[39] Bahers, Jean-Baptiste, et Mathieu Durand. « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne ? Les enjeux de l'économie circulaire », Pour, vol. 236, no. 4, 2018, pp. 135-151

Les questions à se poser pour la mise en place du métabolisme du PPM :

Qui : Quels sont les acteurs qui échangent, mobilisent et transforment la matière ?

Quoi : Quelles sont les matières mobilisées ?

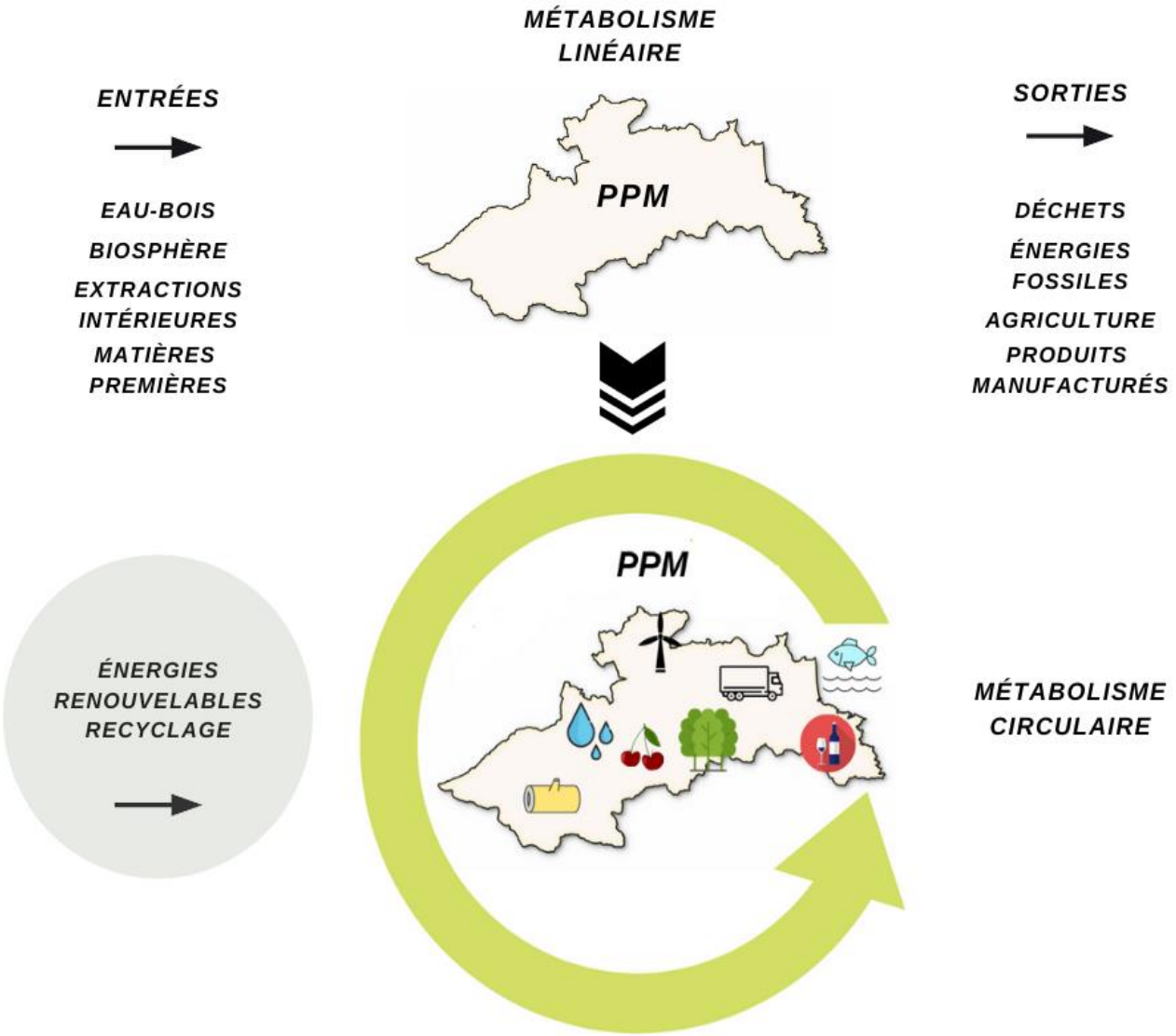
Où : Dans quels territoires et quels endroits sont-elles mobilisées ?

Quand : A quel moment / à quelle période ?

Comment : Par quels moyens de transport (routier, ferroviaire, maritime, aérien…) ?

Combien : En quelle quantité ?

Pourquoi : Dans quel but, pour quelles stratégies et projets d'acteurs dans le PPM ?



Réalisation : M1 APTER UT2J 2020

Figure 120 : Notion de métabolisme territorial sur le PPM

En effet, passer d'un développement de flux linéaire individuel à chaque industrie/acteur vers une consommation circulaire des matières est essentiel dans un contexte où les matières premières sont limitées. Dans les premières parties de ce rapport, nous avons pu évoquer les flux du PPM, vecteurs de ressources territoriales mais aussi de risques. Pour capter et gérer ces flux de matière, les différents acteurs pourront travailler en symbiose en mutualisant l'approvisionnement de leurs ressources et en transformant leurs déchets. Par exemple, les déchets d'une industrie pourront représenter des ressources pour une autre industrie. Le métabolisme urbain de Perpignan est influencé par l'importation et l'exportation des ressources du PPM. Autrement dit Perpignan dépend en partie de l'approvisionnement de ressources venues du PPM. Par exemple, le PPM est marqué par des flux de transit importants à travers les flux économiques (exportation) vers Perpignan avec la plateforme Saint Charles. Ces types d'échanges doivent donner lieu à des stratégies d'actions, car les flux influencent directement l'environnement du territoire de Perpignan (stress hydrique, manque de ressources, risques…).

Selon les auteurs, deux types d'enjeux ont pu ressortir de cette analyse spatialisée des flux : des enjeux de rapprochement spatio-économique et des enjeux de territorialisation des politiques (publiques et privées). Les enjeux de rapprochement spatio-économique se font par une gestion des flux ayant pour volonté de développer des circuits courts et de privilégier des activités économiques plus directes. Quant aux enjeux de territorialisation des politiques publiques, nous pouvons relever la nécessité d'une gouvernance des flux s'appuyant sur les intérêts et contraintes des différents acteurs pour la mise en place de stratégies.

3.3.2.3 La notion de Bio région

Au vu de la structuration et du fonctionnement théorique de la bio région (système urbain polycentrique, territoire agricole, campagnes habitées, charpente paysagère et systèmes agro-forestiers multifonctionnels), nous pouvons imaginer identifier différentes thématiques sur lesquelles nous pouvons commencer à envisager les réciprocités de demain.

Tout d'abord, nous pouvons imaginer une réciprocité entre les différentes centralités du système urbain. En effet, il y a un enjeu en termes de planification autant sur l'aménagement foncier, que sur l'aménagement fonctionnel de ces centralités. L'enjeu est de développer les centralités de manières complémentaires afin de ne pas rentrer dans un système de concurrence, d'opposition (centre/périphérie) et de hiérarchisation des centralités. Le but étant de développer les centralités de manière différenciée et complémentaire dans le cadre d'une stratégie globale bio régionale tout en essayant de garantir un maximum de proximité dans l'accès à l'emploi, aux équipements et services, aux populations de l'ensemble de la bio région.

De plus, les réciprocités en matière de planification permettraient de valoriser la disposition réticulaire et non hiérarchique des fonctions des territoires et d'en dessiner la limite. En effet, les réciprocités en termes d'aménagements stratégiques notamment à travers les documents de planification interterritoriaux devraient pouvoir permettre de manière concrète, de définir clairement les fonctions et les relations qu'occupent que remplit chaque partie de territoire. En outre, les réciprocités en termes de planification stratégiques et multifonctionnelles peuvent contribuer à créer des archipels de centralités non agglomérées. En effet, les réciprocités sur l'aménagement stratégique interterritorial pourraient d'une part, freiner l'étalement urbain et les aménagements peu fonctionnels des périphéries et d'autre part contribuer à créer de véritable espaces naturels (voir le projet de parc agricole de la Toscane centrale, Benetti) afin d'empêcher les soudures urbaines et les agglomérations trop denses et peu soutenables. La composante agro-éco-forestière joue ici un rôle de première importance. En effet, le projet de parc agricole en milieu périurbain (espace intermédiaire entre urbain et rural) permet de favoriser la réouverture des relations de chaque centre avec le territoire rural notamment grâce à la charpente multifonctionnelle d'un tel projet, qui permettrait de structurer et de rapprocher les territoires en les faisant converger autours du parc multifonctionnel qui produirait services et aliments à la fois pour les territoires ruraux, périurbains et urbains. De ce fait, nous pouvons envisager des réciprocités sur les domaines de l'alimentation, de l'énergie, des déchets, des services, de la qualité de vie, de la culture, de l'éducation à l'environnement etc.).

3.3.3. Les projets de coopération territoriale repérés ailleurs

Fiches sur les projets émergents

Il existe de nombreux projets d'actions de développement local qui par leurs actions et les acteurs qui les portent, peuvent apparaître comme inspirants pour le Pays Pyrénées Méditerranée. En effet, ces projets abordent des thématiques importantes que nous avons pu observer lors de nos différents entretiens, il s'agit par exemple de la question de l'environnement, à travers la gestion et la préservation des ressources, de l'économie à travers le tourisme durable ou l'économie circulaire et des mobilités. Ils sont inspirants, par la diversité des acteurs qui les portent, entre collectivités, acteurs privés, associations et citoyens. Ils visent aussi des territoires d'échelles différentes mais qui peuvent être comparés au PPM. La thématique de l'eau et de sa gestion se retrouve beaucoup dans ces projets, identifiant peut-être des perspectives d'action pour mieux la préserver et la gérer, face aux défis environnementaux d'un territoire traversé par beaucoup de flux touristiques. Sur ce territoire, la coopération entre des acteurs aux problématiques différentes ne va pas de soi. Des liens doivent encore se renforcer. La mise en place d'une coordination et d'une articulation plus forte, autour de sujets transversaux, pourrait favoriser l'émergence d'initiatives innovantes (articulation de plusieurs enjeux, mutualisation des moyens, changement d'échelle des projets…)

Nous avons identifié 5 projets qui nous semblent pouvoir alimenter une réflexion sur des perspectives futures de coopération pour le PPM.

Le cas du fleuve de la Loire

Une coopération émergente qui considère un milieu naturel comme un être vivant (les biens communs) la pression qui est exercée là-dessus.
"Biens communs : désigne les biens publics impurs, des ressources, matérielles ou non, qui sont rivales et non exclusives, car ils peuvent être dégradés par leur consommation. Biens non-exclusifs et rivaux, sujets à des dilemmes sociaux (sur-exploitation...). Les droits de la Nature s'inspirent des droits de l'Homme pour encourager une prise de conscience mondiale sur l'importance d'une transition écologique."
Vers une personnalité juridique de la Loire ? Il s'agit de créer le premier parlement pour une entité non-humaine – le fleuve – où la faune, la flore et les différents composants matériels et immatériels de la Loire seraient représentés. Il existe des coopérations émergentes en France pouvant être des sources d'inspirations pour le territoire du PPM, comme à travers l'exemple du fleuve de la Loire et des initiatives visant à lui reconnaître une personnalité juridique afin de répondre à des enjeux écologiques et environnementaux forts. À travers l'idée d'un parlement du fleuve, l'idée vise surtout à mieux prendre en compte la faune et la flore locale.

Périmètre :
Le fleuve de la Loire et ses abords qui abritent la biodiversité sur le territoire de la région Centre Val de Loire.

Acteurs :
Région CVL, Ciclic agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique, la Mission Val de Loire, l'Établissement Public Loire, CGET, INSA, association COAL art et écologie, POLAU-pôle arts & urbanisme, des agriculteurs et pêcheurs locaux.

Modes d'actions :
Ce processus est structuré par une série d'auditions publiques qui mettent en dialogue une commission interdisciplinaire qui a permis la mise en place de nombreuses coopérations entre acteurs des sphères publiques et privés (monde associatif, acteurs publics, citoyens, architecte, écrivain, acteurs culturels, paysagiste, universitaire, urbaniste, anthropologue, écologue, pêcheur…)
=> Déroulement des commissions :
• la nature du mandat (comment représenter un élément non-humain, comment parler pour ou parler depuis le fleuve ?)

• les modes de désignation et de fonctionnement de ce parlement de Loire
• les causes et les objectifs justifiant la création d'une telle institution
• le répertoire des différents intérêts liés au fleuve, à ses rives et les formes de conflits interspécifiques que le parlement des humains et non-humains aura la charge d'arbitrer.

Enjeux et objectifs :
Les fractures territoriales, numériques, écologiques et sociales exigent de la coopération qu'elle apporte des solutions et qu'elle fasse travailler ensemble des acteurs aux intérêts parfois divergents. Établir cette protection à travers un statut juridique fort, comparable à celui des monuments classés, qui pourrait être basé sur la notion de patrimoine commun, ce qui inclurait un devoir de transmission aux générations futures.

Lien avec le PPM :
Cet exemple de coopération émergente peut faire sens dans un territoire comme le PPM dans lequel les ressources naturelles de grande valeur sont nombreuses comme le littoral ou le Canigou et sa vallée, des milieu naturels soumis à une pression écologique forte. Avec l'idée de trouver une institution qui pourrait faire valoir une nature qui se défend. (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Projet Alimentaire Territorial de la Métropole de Toulouse

Un PAT est entendu comme un projet global visant à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du terroir, la cohésion sociale et la santé des populations pour une articulation renforcée entre 'bien produire et 'bien manger' (agroécologie, circuits courts, éducation à l'alimentation, agritourisme, etc.…).

Périmètre :
Ce projet à été lancé en 2018 par Toulouse Métropole sous la forme de contrats de réciprocité avec des territoires de pays proche de la métropole comme dans les départements du Gers, de la haute Garonne ou du Tarn.

Acteurs :
=> Agriculteurs et Producteurs, Collectivités territoriales, Organismes de Recherche, Société civile, acteurs de l'ESS, Entreprises et coopératives.
=> Toulouse Métropole assure le portage et travaille en collaboration avec ses principaux partenaires : le Pays -Portes de Gascogne, l'IUFN, Erable 31, Territoires Conseils (Antenne de la Caisse des Dépôts et Consignations), Terre de Liens, Synéthic.
=> Fonds FEADER, FEDER et LEADER.

Modes d'actions :
-Mettre en place une politique alimentaire, préserver les terres agricoles, développer l'agrotourisme, créer des liens entre consommateurs locaux et producteurs, valoriser les produits agricoles et alimentaires locaux.
Financement : Toulouse Métropole : 30 156€DRAAF ADEME PNA 2018 : 40 000€
Les actions, répondant aux objectifs du Plan régional d'agriculture durable et du Programme national pour l'alimentation, peuvent s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale : SCoT, agenda 21 local, contrat de bassin, programme régional de développement rural, charte des PNR, contrat de ruralité, contrat de santé local, stratégie touristique, SRADDET…

Enjeux et Objectifs :
Une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ; une dimension environnementale : développement De la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agro écologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage

alimentaire ; une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Lien avec le PPM :
Projet intéressant à mettre en place sur le PPM, en effet il a déjà fait l'objet d'actions sur le territoire de Perpignan Métropole et pourrait peut-être l'objet d'une coopération entre les deux territoires. Sur le territoire du PPM, déjà de nombreuses ressources : environnement, paysage, patrimoine, productions agricoles. Présence d'initiatives agricoles et alimentaires variées et nombreuses.

Gestion du littoral : Adapto, un projet LIFE

Créé par le Conservatoire du littoral, Adapto est un projet qui bénéficie d'aides financières de l'UE à travers le programme LIFE. Adapto a pour objectif de chercher sur les territoires littoraux naturels des solutions face à l'érosion et à la submersion marine dans le contexte de changement climatique qui se manifeste par l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation de risques d'événements climatiques extrêmes. Sur 10 sites pilotes, appartenant au Conservatoire du littoral, Adapto teste une gestion souple du trait de côte. Il contribue à démontrer l'intérêt écologique et économique d'améliorer la résilience des espaces littoraux pour protéger les activités humaines en redonnant de la mobilité au trait de côte. Sur chacun des 10 sites, le projet Adapto amène les collectivités, les gestionnaires et les usagers concernés à construire leur projet de territoire. Pour cela, Adapto leur propose une approche interdisciplinaire (économique, sociologique, biodiversité…). Les stratégies de mobilité du trait de côte déployées pourront être transférables à d'autres sites littoraux similaires français ou étrangers.

Périmètre :
À l'échelle du territoire Français, avec 10 territoires pilotes situés sur les différents littoraux français

Acteurs :
=> Collectivités des territoires pilotes, Conservatoire du littoral, Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), Union Européenne, Les agences de l'eau : établissements publics du ministère en charge du développement durable, Agence Française pour la biodiversité : Ministère de l'environnement.
=> École Nationale Supérieure du Paysage, Muséum national d'Histoire Naturelle, Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, Université de Bretagne Occidentale, Université du Littoral Côte d'Opale, École Pratique des Hautes Études, Université de la Rochelle.

Modes d'actions :
Mise en place de territoires pilotes pour mettre en place une gestion du littoral plus durable à travers des actions de gestion de risques, de sensibilisation, de coopérations avec les acteurs du littoral

Enjeux et Objectifs :
A l'échelle de chacun des sites, l'objectif est d'atteindre la mise en œuvre concrète d'un projet de territoire intégrant le rôle des écosystèmes naturels, avec l'adhésion le plus large possible des acteurs locaux. En parallèle, il s'agira de démontrer et restituer, à partir des résultats des actions entreprises, les bénéfices physiques, écologiques, économiques et sociétaux apportés selon les dix contextes locaux. A l'échelle globale, l'objectif est d'utiliser la diversité des situations géographiques et de la nature des sites traités pour rendre compte d'une large palette de solutions possibles en fonction des configurations locales. Ces solutions permettront de renforcer l'idée de la protection des zones naturelles côtières comme contribution aux politiques européennes et nationales en matière de gestion des risques naturels, de qualité des eaux et de préservation de la biodiversité dans une démarche d'adaptation au changement climatique.

Lien avec le PPM :

Ce projet prend sens sur des territoires littoraux ressemblant au PPM, tous soumis à des enjeux environnementaux par rapport à leurs littoraux et à des flux touristiques assez importants pouvant entraîner des risques. Ce projet peut donc être inspirant pour une meilleure prise en compte des risques.

Une activité de tourisme durable en montagne : l'exemple du projet 'Espubike' en Espagne

Le projet d'une piste cyclable « Espubike », dans une zone de montagne en Espagne, peut être un exemple pour illustrer une opportunité de développer des activités touristiques durables basées sur des valeurs naturelles et environnementales.
C'est un projet d'itinéraire cyclable durable créée en 2015. Le projet a été soutenu par la Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADR) afin de développer une activité touristique favorisant l'environnement naturel local sans dégrader l'environnement. L'itinéraire de 146 km traverse une fraction des aires protégées du Parc Régional avec des chemins et des sentiers appropriés qui permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel et culturel d'Espuña sans le détériorer. La piste cyclable d'Espubike a été construite de manière à ce qu'elle ait peu d'impact sur l'environnement, dans le but de contribuer au développement durable.
La région fait dorénavant partie du Réseau de la Charte européenne du tourisme durable dans les zones protégées et a été reconnue comme étant une destination durable. Sierra Espuña gère actuellement son activité touristique en accordant la priorité à la protection de l'environnement, à la contribution au développement durable et à la planification du tourisme durable de manière efficace.

Périmètre :
Parc Régional de la Sierra Espuña, dans la région de Murcie, dans le sud de l'Espagne

Acteurs :
=>Programmes Européens FEADER et LEADER
=> Gobierno de España
=> Espuna turistica
=> Parque regional de Espana
=> Région de Murcia
=> Collectivité Sierra Espuna
=> Programmo de desarrollo rural

Modes d'actions :
Création d'une piste cyclable, coopérations et stratégies d'actions économiques liées au tourisme durable (cadre de la montagne).

Enjeux et Objectifs :
La piste cycliste ne dégrade pas les ressources naturelles. Les cycles écologiques de la région sont respectés et des panneaux, installés tout au long de la route, informent les visiteurs de la valeur naturelle du Parc Régional, y compris la présence de 120 espèces d'oiseaux, 38 types de mammifères, plus de 500 espèces de papillons et près d'un millier de plantes. En outre, le projet a engagé des communautés rurales locales afin de mieux comprendre la valeur ajoutée et les débouchés commerciaux potentiels de la protection de la nature et de l'écosystème de la région.
Le projet a eu un impact direct et positif sur l'économie locale. La piste cyclable a été spécialement conçue pour amener les visiteurs dans certains villages proches du Parc Régional. Par exemple, le site web contient des informations spécifiques concernant l'hébergement et les services fournis par les entreprises locales qui se trouvent tout au long de l'itinéraire. En outre, plus de 20 entreprises locales ont développé leurs produits et services dans le but de cibler les utilisateurs de la route cycliste « Espubike». Par conséquence, depuis la création de la route cycliste, les entreprises locales ont enregistré une augmentation de 10% des ventes et

Sierra Espuña a été positionnée comme un « centre d'écotourisme » potentiel dans le sud de l'Espagne.

Lien avec le PPM :
Ce projet est un exemple de tourisme durable sur des territoires ruraux ou montagnards qui peuvent inspirer le PPM avec notamment la gestion du site du Canigou. Ce type de projet permet de lier tourisme durable, environnement et acteurs économiques locaux comme les producteurs ou agriculteurs en proposant des stratégies de coopérations innovantes qui peuvent être bénéfiques à tous, et pouvant attirer des visiteurs recherchant un tourisme respectueux du territoire.

Projet SUD'EAU

Un projet européen qui vise une meilleure application de la directive-cadre sur l'eau (DCE) au niveau local et régional, d'un point de vue environnemental, économique et social. Le projet a pour but d'aider un réseau d'acteurs du sud-ouest européen à mettre en place et valoriser des initiatives locales de gestion durable et participative de l'eau et des cours d'eau.
Inspiré par la gestion de la vallée de la Garonne qui est un territoire transfrontalier entre le France et l'Espagne, et dont la gestion à connu beaucoup de difficultés. Un premier projet SUD'EAU a ainsi été lancé en 2009, avec pour objectif d'expérimenter, valider et diffuser des méthodes et des outils communs permettant d'inciter des initiatives locales. Le projet s'est poursuivi de 2012 à 2014 avec SUD'EAU 2, afin de capitaliser les résultats du premier projet mettre en œuvre de nouvelles actions sur chacun des territoires du projet, diffuser les acquis pour soutenir les initiatives locales.

Périmètre :

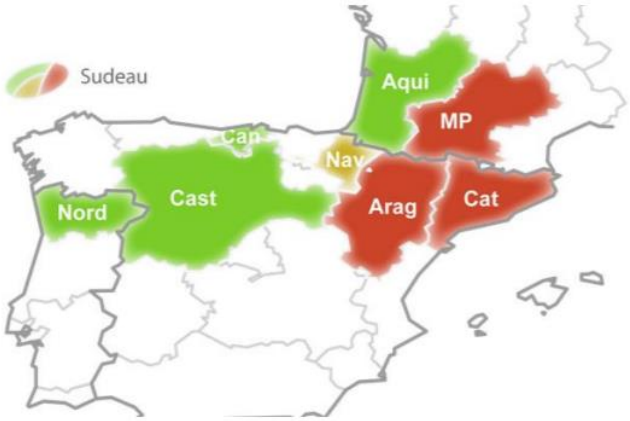


Figure 121 : Périmètre du projet SUD'EAU *(Source : Sud'eau)*

Acteurs :
=> Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG)
=> Agence catalane de l'eau, Fonds FEDER
=> Agence de l'eau Adour Garonne
=> industriels, agriculteurs, usagers, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, fédérations professionnelles.

Modes d'actions :
Une réflexion collective et un diagnostic partagé sur les enjeux de gestion du fleuve, des enquêtes de perceptions, qui ont débouché sur la mise en place de programmes d'actions concertées, des actions collectives de sensibilisation, enrichies par la coopération avec la région espagnole du Val d'Aran.

Enjeux et Objectifs :
Gestion durable et participative de la ressource de l'eau, maîtrise des consommations, économiser l'eau.
Deux enjeux importants étaient d'améliorer la connaissance en matière d'économies d'eau, et de produire une méthodologie pouvant être appliquée ou appropriée par n'importe quel territoire européen souhaitant se

saisir de ces enjeux.

Lien avec le PPM :
L'exemple de territoires transfrontaliers est intéressant pour la gestion de l'eau dans le PPM, mettre en place une coopération à bonne échelle pour mieux gérer et préserver l'eau (surexploitation, pollution, stress hydrique). Le projet est intéressant dans la mesure où il s'agit d'un territoire plutôt similaire au PPM et connaissant également des problèmes liés à la ressource de l'eau.

ENJEUX A RETENIR

Les enjeux liés à l'ingénierie et aux perspectives de coopérations interterritoriales

- ⇨ Le Pays PPM est dépositaire d'une compétence en matière de gestion de projet dans le champ des relations internationales : cet acquis du PPM reste à déployer dans des domaines tels que les grands flux de déplacement, les continuités environnementales mais aussi à travers la **définition de cadres de coopération en phase avec les enjeux stratégiques de développement du territoire** (accompagnement des parcours résidentiels, de formation, gestion de la pression sur les ressources naturelles…).

- ⇨ Territoire de projet, territoire ouvert aux coopérations, acculturé aux passages, aux transits, le PPM peut promouvoir **une culture de l'interterritorialité**, de la transversalité et faire de la culture de l'ouverture, **une culture d'action partagée tant à l'intérieur de son territoire qu'à l'extérieur** (autres intercommunalités et territoires de projet du département). Cela passe par l'affirmation et le porter à connaissance de cette compétence sur les relations inter territoriales, l'articulation des différents projets de coopération territoriale et leur capitalisation : appropriation d'une action à géométrie variable par les acteurs locaux (élus, techniciens, entreprises, associations, citoyens…).

- ⇨ Le territoire s'avère très organisé autour de certains champs de compétences mais au regard des enjeux environnementaux, des pressions sur les ressources liées aux différentes attractivités, apparaît la **nécessité de mettre en réseau différentes compétences** sur la planification spatiale, les mobilités de proximité et les grands flux de déplacements des personnes et des marchandises, le développement touristique, la gestion des ressources naturelles, la connaissance partagée des risques. Des **chaînes d'ingénierie** sont à construire en mobilisant différentes échelles d'organisation des compétences depuis les intercommunalités, les structures associatives spécialisées dans certains domaines, les collectivités départementales, régionales et leurs agences, les acteurs de la planification territoriale, de la gestion de l'environnement….

Conclusion

L'apport de l'analyse territoriale par les flux…

L'ensemble des concepts de métabolisme territorial, d'interterritorialité et de biorégion utilisés pour l'étude, permettent de modifier les méthodes d'analyses territoriales classiques et apportent une vision plus vivante et dynamique des territoires. En effet, il s'agit de passer d'une analyse se focalisant essentiellement sur l'ensemble des stocks et des dynamiques propres à un territoire, à une analyse dynamique portant davantage sur une analyse des flux et des relations interterritoriales et d'interdépendances. Ces concepts permettent alors d'envisager de nouvelles analyses spatiales basées sur l'interactionnisme et l'écologie territoriale. Ces derniers ont permis d'identifier la diversité des flux (manifestations complexes de relations interterritoriales), qui par la suite ont donné de nombreuses informations sur l'imbrication des systèmes territoriaux et les enjeux de gestion territoriale, liés aux temporalités imposées par ces flux. Ces outils conceptuels, nous ont permis de comprendre et de se focaliser sur d'autres aspects structurant les territoires : celui des "acteurs, de leur expérience et des situations dans lesquelles ils interagissent" [40]ainsi que sur "l'analyse des processus naturels et sociaux qui en sont à l'origine (à propos des interactions territoriales)"[41]. Ainsi que d'identifier la diversité des systèmes d'interactions et leurs acteurs, dans lesquels s'intègre le territoire.

Ces identifications permettent d'envisager un positionnement stratégique du PPM au sein de ces systèmes d'interactions territoriaux voire même de nouvelles relations interterritoriales. En effet, ces approches analytiques permettent de cerner les potentielles relations et les réciprocités qui animent ou peuvent développer durablement les territoires. Il s'agit de réfléchir à des partenariats de ressources[42] favorisant l'échange biorégionale et permettant de relocaliser à une échelle plus locale les interdépendances entre les territoires. En effet, les flux traduisent des relations interterritoriales complexes autour de ressources spécifiques et ceci à différentes échelles. L'importance est d'identifier les ressources qui peuvent ou non, être produites et échangées localement ainsi que les conflits et vulnérabilités liés à ces échanges/flux.

Par ailleurs, les concepts et outils d'analyse comme le partenariat de ressources, les contrats de réciprocité et l'écologie territoriale (approche biorégionale) permettent d'établir des relations de réciprocité et parfois de proximité entre des territoires différents. En effet, cela permet d'identifier les relations fonctionnelles entre des territoires hétérogènes notamment entre des espaces urbains et ruraux. L'ensemble de ces analyses interactionnelles peuvent alors conduire à l'élaboration de contrats de réciprocité, permettant d'établir clairement les modalités et les thématiques des relations interterritoriales. La grande diversité des flux générés ou transitant sur le territoire du PPM traduit une diversité de relations interterritoriales et pose un véritable enjeu de coopérations interterritoriales dans le but d'optimiser les échanges. L'enjeu de développer les coopérations interterritoriales semble être une stratégie essentielle pour cultiver l'ouverture et la mise en réseau du PPM et renforcer ainsi une gouvernance locale et interterritoriale.

… Particulièrement fécond pour le Pays Pyrénées Méditerranée

Le territoire du PPM est particulièrement concerné par les problématiques de flux à l'image d'autres territoires transfrontaliers mais ici une configuration particulière s'observe, combinant plusieurs aspects :

- Un territoire attractif sur le plan résidentiel du sud de la France, mais de manière très inégale

[40] Clot-Goudard R, Tillous M (2008) L'espace du réseau : du flux au territoire. Le tournant pragmatiste engagé par Isaac Joseph. *Tracés 15* : 107–126

[41] Barles, Sabine, *L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières. Développement durable et territoires,* 2014.

[42] Waller Marion, Tribune Pour un urbanisme de ressources, 12 février 2020.

- Un territoire marqué par une forte attractivité touristique liée notamment au littoral méditerranéen, avec une mutation de l'offre, des demandes, des profils touristiques
- Un territoire transfrontalier avec l'Espagne, corridor de circulation de personnes, de marchandises à l'échelle européenne
- Un territoire à l'interface montagne/mer qui crée une convergence singulière de flux autour des ressources naturelles

Les flux sont nombreux, de différentes intensités selon les moments (journée, semaine, saison, année, cyles), avec des empreintes spatiales à géométrie variable (de la petite à la grande échelle : nous sommes dans un territoire du monde) : on peut parler d'un territoire de circulations permanentes, un territoire flux (cette réalité est partagée par d'autres territoires : frontière Basque, frontière italienne autour de Menton voire ailleurs en Europe).

Cette configuration pose de grandes questions autour de la tension flux subis/flux maîtrisés/ flux sources de potentiels. Elle exige de déployer une connaissance/observatoire de ces flux dans leurs diversités, leurs dynamiques, leurs évolutions et leurs effets sur le territoire, avec une exigence d'approche anticipatrice sur les facteurs de transformation de ces flux. Cette connaissance doit combiner une approche spatiale différenciée et une approche temporelle des flux.

Les caractéristiques de ce système territorial complexe génèrent également des processus multiples de vulnérabilité (vulnérabilité entendue comme un processus de mise en fragilité et pas d'exclusion ou de crise) : vulnérabilité des populations (risque de marginalisation de certaines catégories de population comme les jeunes, les sans-emplois, les saisonniers…), vulnérabilité des conditions d'habitat (offre de logement inadaptée, coût du logement…), vulnérabilité des conditions de vie (accessibilité aux services, à la mobilité..), vulnérabilité environnementale (forte pression sur les ressources naturelles, sur les usages du sol, augmentation des risques d'incendie, d'inondations, de pénurie d'eau renforcé par un contexte de changements climatique…), vulnérabilité géopolitique liée aux aléas autour de la frontière.

Les effets de saturation générés par certains flux résidentiels, touristiques, de mobilité, de transit invitent à adapter les formes d'occupation de l'espace en intégrant les complémentarités et les agrégations de fonctions, d'usages sur les mêmes lieux (travailler la notion de compacité) : exemple du logement touristique ou des résidences secondaires, utilisables pour des saisonniers, des réfugiés….

Les thèmes à enjeux pour un projet de territoire

- **Les nouveaux arrivants : connaissance de leurs profils et de leurs diversités, de leurs trajectoires, de leurs besoins**
- **Les services à la personne et le logement : une dimension à la croisée des dynamiques résidentielles et touristiques**
- **Les mobilités des personnes : l'évolution des réseaux de transports et des besoins selon des profils et des trajectoires divers**
- **La mutation des systèmes économiques (logistique, tourisme, commerces) : une intégration encore peu effective, malgré l'ampleur des défis : environnementaux, compétences et emplois, évolution des organisations urbaines**
- **La gestion et la valorisation des ressources naturelles, paysagères, culturelles, de savoir-faire : une perspective à inscrire dans le contexte de réchauffement climatique accéléré**
- **La sauvegarde du cadre de vie et la définition collective de ce qui fait commun dans un système territorial complexe pour répondre aux différentes vulnérabilités du territoire**
- **La gestion de l'interterritorialité et des temporalités diverses : un défi pour la fonctionnalité des lieux à toutes les échelles (du bâtiment au grand territoire)**
- **La définition de cadres de coopération en phase avec les enjeux stratégiques de développement du territoire et l'articulation des différents projets de coopération territoriale et leur capitalisation par les acteurs locaux**

Bibliographie

Articles et revues

- **ADEUPa Brest** (octobre 2017). « Quand l'action publique intègre l'interdépendance des territoires urbains, péri-urbains et ruraux : l'alliance des territoires, Dynamiques métropolitaines de l'Espace métropolitain Loire-Bretagne », *La publication des agences d'urbanisme de l'Espace métropolitain Loire-Bretagne*.

- **ARNAUD B. – AUDISIO A. – REBELLE B. et VANIER M.** (mai 2018). « Transactions entre territoires urbains et ruraux, leviers d'une transition énergétique ambitieuse », *TRANSITIONS*, 4.

- **AVARGUEZ S. & HARLE A.** (2016). « "Consommer" à la frontière : usages et perceptions en territoire catalan », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne].

- **BAHERS J. & DURAND M.** (2018). « Quelle matérialité pour les relations ville-campagne : Les enjeux de l'économie circulaire », 236(4), 135-151.

- **BAHOKEN F. & al.** (2016). « Une typologie spatiale des commerces intra-urbains fondée sur l'analyse de leurs relations d'approvisionnement », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, 619-647.

- **BAHOKEN F., GRASLAND C. & ZANIN C.** (2016). « D'une cartographie de flux à une cartographie du mouvement », *Aspects sémiologiques, Cartes et Géomatique*,65-74.

- **BARLES S., BUCLET N. & BILLEN G.** (2011). « L'écologie territoriale : du métabolisme des sociétés à la gouvernance des flux d'énergie et de matières », *Fonder les sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST)*, Paris,16-22.

- **BARLES S.** (février 2014). « L'écologie territoriale et les enjeux de la dématérialisation des sociétés : l'apport de l'analyse des flux de matières », *Développement durable et territoires* [En ligne], 5(1).

- **BARLES S., BILLEN S., BOGNON G. & GARNIER J.** (2018). « Approvisionnement alimentaire parisien du XVIIIe au XXIe siècle les flux et leur gouvernance », *Récit d'une trajectoire socio écologique, Natures Sciences Sociétés*, 26(1), 17-32.

- **BARLES S.** (avril 2018). « Métabolisme urbain, transitions socio-écologiques et relations ville-campagne », *Pour*, 236, 49-54.

- **BOUILLON C.** (2018). « Pour un nouveau contrat territorial », *Libération*.

- **CATTAN N. & FRETIGNY J.-B.** (2011). « Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux – état des lieux et problématiques », *DATAR, Des systèmes spatiaux en perspective, Territoires 2040*, 3, 62.

- **CGDD** (décembre 2014). « Fiche action : améliorer la comptabilité des flux de votre territoire », *Écologie industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires*, 105-112.

- **CHARMES É. & LEGER J.** (2009). « Retour sur "La Ville émergente" », *Flux*, 75(1), 80-98.

- **DAVEZIES L.** (2008). « Il y a économie résidentielle et économie résidentielle... », *Pour*, 199, 50-52.
- **DAVEZIES L.** (janvier 2009). « L'économie locale "résidentielle" », *Géographie économie société*, 11, 47-53.
- **DORE G. et CHAHID M.** (2019). « Le renouvellement de la contractualisation territoriale de l'État français : les contrats de ruralité », *Économie rurale*, 369(3), 103-118.
- **DURET B., MAT N., BONARD A., DASTREVIGNE E. & LAFRAGETTE A.** (2007). « Ecologie territoriale : Une aide à la définition d'une politique énergétique. Comprendre l'économie physique du territoire », *Les Annales de la recherche urbaine*, 103, 73-78.
- **ESTEBE P.** (2015). « Conclusion. Un nouveau contrat territorial, L'égalité des territoires. Une passion française », *Presses Universitaires de France*.
- **ESTEBE P.** (2008). « Territoires et mondialisation : l'arbre qui cache la forêt, Gouverner la ville mobile : Intercommunalité et démocratie locale », Paris, 9-16.
- **GALEZ C.** (2018). « La dépendance automobile. Retour sur la genèse du concept et ses enjeux politiques, Entretien avec Gabriel Dupuy », *Flux*, 111-112 (1), 104-110.
- **GREBOT B.** (décembre 2017). « L'alliance des territoires : penser la coopération territoriale à l'heure des réseaux ? », *Pouvoirs Locaux*, 111.
- **GWIAZDZINSKI L.** (février 2013). « Urbanisme des temps. Premières chorégraphies de la métropole hypermoderne », *L'Observatoire*, 43, 3-8.
- **JAMBES J.-P.** (2018). « Le rural, ou comment se donner plus de moyens pour réussir la transition numérique des territoires ? » *Villes-campagnes, Pour une cohésion des territoires de la République*.
- **LEFEVRE M.** (2009). « Périphérie et transfrontalier comme catégories d'action politique », *Sud-Ouest européen* [En ligne], 28.
- **LEJOUX P.** (2006). « L'analyse de la géographie des flux touristiques en France métropolitaine : un autre regard sur l'attractivité des territoires », *Flux*.
- **LELOUP F., MOYART L. & PECQUEUR B.** (avril 2005). « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » *Géographie économie société*, 7, 321-332.
- **LEPICIER D., Doré, G. & DIALLO, A.** (2014). « Pays et intercommunalité, quelles conséquences de la réforme des collectivités territoriales ? » *Économie rurale*, 344(6), 61-74.
- **MANCEBO F.** (1997). « Conflits, bruits et captation des flux : clés de l'organisation spatiale cerdane », *Flux*, 30, 30-42.
- **MEYRAN R.** (2015). « La bio-région urbaine réinvente la ville », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, 40(9), 22.
- **QUELLEC J.-M., CLERZAU A., VALAISON G. & CALATAYUD P.** (février 2015). « En trente ans, le développement de l'économie présentielle compense la baisse de l'emploi productif dans une zone d'emploi sur deux », *INSEE*.
- **SABOURIN É.** (mars 2013). « Réciprocité et organisation rurales », *Revue Tiers Monde*, 215, 165-182.

- **SIGAUD T.** (décembre 2014). « Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France : entreprises, marchés et territoires, une articulation en tension », *Revue de la régulation* [En ligne].

- **TALANDIER M. et JOUSSEAUME V.** (2013). « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », *Norois* [En ligne], 226.

- **TALANDIER M.** (2014). « Penser la réciprocité territoriale », *Urbanisme*, 47.

- **THEBERT M.** (2017). « Urbanisme et mobilité. De nouvelles pistes pour l'action », *Flux*, 115(1), 79-80.

- **TRANSITIONS** (2018). « Séminaire inter territorialité et transition énergétique, Développer des transactions réciproques entre territoires urbains et ruraux pour optimiser la transition énergétique ».

- **VANIER M.** (2019). « Le principe de réciprocité c'est l'anti-fracture », *Villes-campagnes pour une cohésion des territoires de la République, Démocratie Vivante,* 106-109.

- **VELASCO-GRACIET H.** (mars 2008). « La frontière, discontinuités et dynamiques. Mobilités et frontière, ingrédients d'une alchimie territoriale au Pays basque », *Géoconfluences*.

- **VERHAEGHE L.** (décembre 2017). « Bref : villes et campagnes coopèrent », *Publication commune de Sol et Civilisation, la Caisse des dépôts, France Urbaine et Fondation Avril*, 1.

- **VERHAEGHE L.** (2015). « Quel équilibre pour le dialogue ville-campagne ? L'éclairage des contrats de réciprocité ville-campagne », *Pour*, 228, 50-56.

- **VERHAEGHE L.** (2018). « Métropole, villes intermédiaires et ruralités. Session plénière ». *Quels moyens et outils pour tirer le meilleur parti du fait métropolitain*.

- **VIGNAL C.** (2006). « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion », *Horizons stratégiques*, 2, 37-47.

Thèse

- **REVELLI B.** (novembre 2019). « Des transports pour faire la région ? Les transports comme élément de légitimation de la fusion régionale en Occitanie ».

- **BAHERS J.-B.** (2012). « Métabolisme territorial et filières de récupération-recyclage : le cas des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées, Dynamiques des filières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques en Midi-Pyrénées », 431.

Ouvrages

- **ALBERTO M.** (2014). «La Bio-région urbaine. Petit traité sur le territoire comme bien en commun », *Eterotopia*, 174-176.

- **BEITONE A., CAZORLA A., DOLLO C. & HEMDANE E.** (2016). *Dictionnaire des sciences économiques*, Armand Colin.

- **CATTAN N. & FRETIGNY J.-B.** (2011). *Les portes d'entrée de la France et les systèmes territoriaux des flux - états des lieux et problématique.*

- **ESTEBE P.** (2008). *Gouverner la ville mobile, Intercommunalité et démocratie locale.*

- **VANIER M. & ESTEBE P.** (2010). « Le Pouvoir Des Territoires Essai Sur L'interterritorialité », *Paris : Economica Anthropos*, 159.

- **VANIER M.** (2005). *L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale, Le territoire est mort, vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Marseille : IRD Éditions, pp. 317-336

Rapports institutionnels

- **Agglomération de Bayonne et du sud des Landes, SCoT Agglomération de Bayonne et du sud des Landes** (février 2014). *Document d'Orientation et d'Objectifs [DOO]*, 140p.

- **AIQUEL P.** (2017). « Métropoles et territoires environnants : des contrats de réciprocité qui démarrent péniblement », https://www.lagazettedescommunes.com

- **ALTABER C.** (mars 2019). « Les coopérations interterritoriales. Zoom sur les coopérations entre métropoles et territoires environnants, » *CGET*, 14.

- **AUDAP (Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées)** (mai 2018). « Enquête mobilités estivales Sud des Landes Côte Basque », 116.

- **Banque mondiale** (2009). « Chapitre 7 : La concentration sans congestion : Politiques pour une urbanisation bénéfique à tous », *Repenser la géographie économique*, 197-229.

- **BIGAY M., DEVILLARD T., PEREZ INIGO L. & SAINCLAIR J.** (2017). *Les environnements territoriaux des métropoles : quelles stratégies de coopération au service du développement local ? Analyse comparée des systèmes de Lille, Nantes et Toulouse.*

- **Communauté de commune Agly Fenouillèdes** (mars 2013). *Schéma de développement touristique intercommunal*, 138.

- **Conseil départemental Haute-Garonne 31** (2016). *Plan de mobilité rurale, diagnostic du territoire, Pays Sud Toulousain*.

- **Conseil Régional Rhône-Alpes, cabinet Argo&Siloe & cabinet OPC** (avril 2012). « Etat des lieux de l'économie résidentielle en Rhône-Alpes », 8p

- **Direction régionale de l'Environnement de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire** (2017). *Etude sur la mobilité, étude diagnostic et connaissance*.

- **Direction régionale de l'équipement Languedoc-Roussillon** (juillet 2008). « Le transport de fret dans les Pyrénées Orientales »

- **France Stratégie et Toulouse métropole** (2018). « Quelle stratégie pour la cohésion territoriale en France ? »

- **Grand Est Territoires** (2018). *Diagnostic thématique - transport de voyageurs, SRADDET version projet*.

- **AURCA (2019)**. « Le trafic routier dans l'espace catalan : transfrontalier et le sud-est régional, quelles évolutions ? », *L'Observatoire des déplacements consacrés au trafic routier*.

- **Mobilités Sud de l'Oise** (2018). *Plans de déplacement mutualisés : diagnostics des pratiques de mobilité*.

- **Mobilités Sud de l'Oise** (2018). *Plans de déplacements mutualisés du Sud de l'Oise : Diagnostic des pratiques de mobilité*.

- **Mti conseil** (septembre 2015). *Schéma de Mobilité du Territoire Rhin-Vignoble-Grand Ballon*.

- **Pays Pyrénées-Méditerranée** (2011). *PCET*, 2011-2016.

- **Pays Pyrénées-Méditerranée** (2014). « Un territoire en action vers la mise en œuvre d'une "Stratégie territoriale de développement durable" », *Diagnostic, Agenda 21 local*, 2014-2020.

- **Pôle métropolitain Loire-Bretagne** (2019). « L'alliance des territoires au service des transitions ».

- **Toulouse Métropole et Pays Portes de Gascogne** (juillet 2017). « Contrat de réciprocité entre Toulouse Métropole et le Pays des Portes de Gascogne, un partenariat innovant entre le rural et l'urbain », 16.

Sitographie

- **CGET**. « Mobilités résidentielles – Les chiffres clés de votre territoire », URL : https://www.cget.gouv.fr/actualites/mobilites-residentielles-les-chiffres-cles-de-votre-territoire (consulté le 05/10/2019).

- **CGET**. « Solidarité et réciprocité entre territoires, quelle place pour le périurbain ? » Lab : Périurbain (consulté le 11/01/2020).

- **EUROREGION PYRENEES MEDITERRANEE**. URL : http://www.euroregio.eu/fr/commissions/transport-durable (consulté le 05/10/2019).

- **LITTORAL SUD Révision du SCOT** (mai 2019). URL : http://www.scot-littoralsud.fr/index.php/documents/revision-scot (consulté le 18/11/2019).

- **GEOCONFLUENCE** (2018). Définition de « Circulation », URL : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/circulation (consulté le 03/10/2019).

- **GIDROL J.-C.** (2016). « Panorama des Pyrénées-Orientales - Un département entre mer et montagne qui connaît des difficultés économiques », INSEE, URL : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908405 (consulté le 03/10/2019)

- **GONZALEZ C. (Pays Pyrénées Méditerranée)** (2018). « Etats Généraux des Pays et Pôles Territoriaux », *Atelier*.

- **HOFFET L.** (2019). « A la recherche d'une nouvelle réciprocité entre territoires et métropole », URL : https://www.lenouveleconomiste.fr/a-la-recherche-dune-nouvelle-reciprocite-entre-territoires-et-metropole-69812/

- **LA RECHERCHE A MIGRINTER** (août 2015). « La circulation et le retour à l'épreuve des contraintes migratoires ? » URL : https://migrinter.hypotheses.org/2448#more-2448 (consulté le 03/10/2019)

- **LAROUSSE**. Définition de « Circulation », URL : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/circulation/16154 (consulté le 03/10/2019)

- **MADE IN PERPIGNAN** (juillet 2017). « Les flux de population dans les Pyrénées Orientales : constat et enjeux pour l'avenir », URL: https://madeinperpignan.com/les-flux-de-population-dans-les-pyrenees-orientales-constat-et-enjeux-pour-lavenir/ (consulté le 05/10/2019)

- **MONA (Mission des Offices de Tourisme Nouvelle-Aquitaine)** (juin 2019). « Tourisme durable : comment gérer les flux sur une destination ? », *Mona Tourisme*, URL : https://www.monatourisme.fr/tourisme-durable-comment-gerer-les-flux-sur-une-destination/ (consulté le 08/10/2019)

- **Observatoire des territoires** (2015). « Interdépendances », URL : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/interd-pendances (consulté le 03/10/2019)

- **Observatoire des territoires** (2019). « Les mobilités résidentielles en France - Synthèse de rapport OT 2018 », URL : https://observatoire-territoires.github.io/synthese_mob_resid/ (consulté le 06/10/2019)

- **Observatoire des territoires** (2014). « Structuration du Territoire » ; In: Rapport 2014 ; pp. 136-157.

- **Observatoire du Tourisme 66** (2018). « Fréquentation Touristique Globale 2018 », URL : https://www.pro-tourismeadt66.com

- **PLATEFORME MULTIMODALE MP2 (Syndicat Mixte Pyrénées-Méditerranée)**. URL : http://plateforme-mp2.fr/plateforme-mp2/distriport-du-boulou/ (consulté le 05/10/2019)

- **POPSU (Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines)** (mars 2019). « Métropoles en transition », URL : http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/actualites/1062/files/rencontres-popsumetropoles-bd-180510-2-0.pdf (consulté le 03/10/2019)

- **SAFER OCCITANIE** (2019). « Le marché des terres et prés », URL, https://www.safer-occitanie.com/documents/2004/prix-des-terres_occ_mai_2019.pdf (consulté le 02/10/2019)

Autres :

- **AN PP** (novembre 2018). Interview Pays Pyrénées Méditerranée, Trophées de l'innovation territoriale : catégorie numérique Carine GONZALE, URL : https://youtu.be/qclyNFUiGVE
- **ZAPALSKI E.** (2019). « Un quatrième contrat de réciprocité signé entre Nantes Métropole et le Pays de Retz », *Localtis*.
- **ZAPALSKI E.** (2017). « Quel avenir pour les contrats de réciprocité ? » Localitis
- **Comité interministériel aux ruralités** (mars 2015). « Nos ruralités une chance pour la France »

Table des illustrations

FIGURE 1 : GROUPE M1 APTER DEVANT LE LYCEE ALFRED SAUVY DE VILLELONGUE-DELS-MONTS 2

FIGURE 2 : LE PAYS PYRENEES-MEDITERRANEE EN IMAGES 7

FIGURE 3 : UN SYSTEME DE FLUX COMPLEXE MULTISCALAIRE ET MULTIFACTORIEL 17

FIGURE 4 : DIFFERENTES PHASES D'ELABORATION DE L'ETUDE 19

FIGURE 5 : LES DIFFERENTES ETAPES DE LA PHASE 1 DU PROJET 20

FIGURE 6 : LES GROUPES DE TRAVAIL PENDANT LE SEJOUR SUR LE PPM 20

FIGURE 7 : LOCALISATION DES ENTRETIENS REALISES PENDANT LA PHASE 2 DU PROJET 21

FIGURE 8 : SEANCE DE TRAVAIL A L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES 22

FIGURE 9 : ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT DANS LA RESIDENCE PRINCIPALE - PAYS PYRENEES MEDITERRANEE 23

FIGURE 10 : LES ENTRANTS ET LES SORTANTS DU PPM PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES 24

FIGURE 11 : LES ENTRANTS ET LES SORTANTS DU PPM 24

FIGURE 12 : SOLDE NET DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES EN PAYS PYRENEES MEDITERRANEE 25

FIGURE 13 : SOLDE NET DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES 26

FIGURE 14 : PERPIGNAN, BASSIN MAJEUR DE L'EMPLOI POUR LE PPM 27

FIGURE 15 : NOMBRE DE COMMUNES ; AYANT UNE POPULATION D'ACTIFS TRAVAILLANT MAJORITAIREMENT DANS AUTRE COMMUNE 28

FIGURE 16 : DEPLACEMENTS PENDULAIRES VERS PERPIGNAN 28

FIGURE 17 : LE BELEM 30

FIGURE 18 : CORRIDORS FERROVIAIRES EUROPEENS 32

FIGURE 19 : DONNEES DU CLUSTER LOGISTIQUE OCCITANIE SUR LES VOLUMES ET FREQUENCES DES FLUX DE MARCHANDISES 32

FIGURE 20 : SYNTHESE DES ACTIVITES LOGISTIQUES DU DISTRIPORT DU BOULOU EN 2018 33

FIGURE 21 : SYSTEME LOGISTIQUE 33

FIGURE 22 : INFRASTRUCTURES ET PLATEFORMES LOGISTIQUES : FACTEUR D'ATTRACTIVITE POUR LES ENTREPRISES 34

FIGURE 23 : LES PLATEFORMES LOGISTIQUES SUR LES PO 34

FIGURE 24 : LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LA CIRCULATION DES MARCHANDISES 35

FIGURE 25 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU TERRITOIRE 36

FIGURE 26 : LES PAYSAGES DE L'EAU 37

FIGURE 27 : DECHETS TRAITES EN 2018, SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPIR 37

FIGURE 28 : TRAITEMENTS DES DECHETS SUR LE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES 38

FIGURE 29 : LE VOYAGE DES DECHETS 38

FIGURE 30 : TRAJETS DES DECHETS VERTS SUR LE TERRITOIRE ET REVALORISATION 39

FIGURE 31 : LES PEUPLEMENTS ET DE LA GESTION FORESTIERE 40

FIGURE 32 : LES DIFFERENTS FLUX LIES A LA RESSOURCE BOIS *(SOURCE : IGN,2017)* 40

FIGURE 33 : LES DIFFERENTES EXPLOITATIONS DE LA RESSOURCE BOIS SUR LE PPM 41

FIGURE 34 : PERIMETRE DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE FEAMP 43
FIGURE 35 : PERIMETRE DU PAH 44
FIGURE 36 : LES SYSTEMES TERRITORIAUX DE REFERENCE : DES FLUX REVELATEURS DE SYSTEMES TERRITORIAUX ; EMBOITEMENT D'ECHELLES. 46
FIGURE 37 : LA CAPACITE ECONOMIQUE DES TERRITOIRES 47
FIGURE 38 : LE DEVELOPPEMENT D'ARGELES-SUR-MER 48
FIGURE 39 : L'IMPACT DU TOURISME SUR LE LOGEMENT DE COLLIOURE 49
FIGURE 40 : PHENOMENE DE PERIURBANISATION DE THUIR 49
FIGURE 41 : LE BOULOU UN TERRITOIRE DE TRANSIT 50
FIGURE 42 : UN INTERIEUR DU PAYS THERMAL FACE A UNE ACCESSIBILITE LIMITEE 51
FIGURE 43 : DES RELATIONS TRANSFRONTALIERES 52
FIGURE 44 : ENSEMBLE DES RELATIONS AVEC LE POLE URBAIN METROPOLITAIN 52
FIGURE 45 : ENSEMBLE DES RELATIONS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES FRANÇAIS 53
FIGURE 46 : DE MULTIPLES COOPERATIONS EUROPEENNES (2014-2020) 54
FIGURE 47 : LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE, UN TERRITOIRE DE TRANSIT 55
FIGURE 48 : LES SAISONNALITES TOURISTIQUES DU PPM 56
FIGURE 49 : PARALLELE AVEC LES FREQUENTATIONS TOURISTIQUES DES PO EN 2018 (EN NOMBRE DE NUITEES) 56
FIGURE 50 : PART DE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE 57
FIGURE 51 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NUITEES PAR SAISON DANS LES PO PAR SAISONNALITE EN 2018 57
FIGURE 52 : TRAFIC ROUTIER SUR UNE JOURNEE DANS LE PPM 58
FIGURE 53 : TOURISME / LOISIRS HEBDOMADAIRE DANS LE PPM 58
FIGURE 54 : DES ETAPES CLES DANS L'INTENSITE DES FLUX DU PPM 63
FIGURE 55 ET 56 : PARC EOLIEN DE CALCE ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU BOULOU 63
FIGURE 58 : PECHE LOCALE A PORT-VENDRES 64
FIGURE 57 : COPEAUX DE LIEGES 64
FIGURE 60 : TOURNAGE DE LA SERIE « LES INNOCENTS » 65
FIGURE 59 : PLAGE DE COLLIOURE 65
FIGURE 62 : MUSEE D'ART MODERNE DE CERET 66
FIGURE 61 : LA FONTAINE PICASSO 66
FIGURE 64 : DECHETERIE DU BOULOU PARTENAIRE DU SYDETOM 66 67
FIGURE 63 : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS A COLLIOURE 67
FIGURE 65, 66, 67 ET 68 : LITTORAL DE COLLIOURE, THERMES D'AMELIE-LES-BAINS, MONTAGNES DE CORSAVY, VIGNES DE FOURQUES 68
FIGURE 69 : LE FORT DE BELLEGARDE, TEMOIGNAGE D'UNE HISTOIRE FRONTALIERE ET PYRENEENNE 69
FIGURE 70 : FESTIVAL DES DEFERLANTES, DES LIEUX SYMBOLIQUES REINVESTIS 69
FIGURE 72 : LA CASA DE LA GENERALITAT A PERPINYA, LIEU RESSOURCE DE LA CATALANITE 70
FIGURE 71 : LA MATERNITE SUISSE D'ELNE, LIEU TEMOIN DE LA RETIRADA AU CŒUR DU TERRITOIRE 70
FIGURE 76 : ANCHOIS A LA VENTE 71
FIGURE 74 ET 75 : ENTREPRISE PERNOD, ENTREE DE LA VILLE DE THUIR 71
FIGURE 73 : VIGNERONS ET PRODUCTEURS DE BANYULS ET COLLIOURE 71

FIGURE 79 ET 80 : DECHARGEMENT DE CONTENEUR AU PORT DE PORT-VENDRES 72
FIGURE 77 : LE MARCHE DE CERET 72
FIGURE 78 : ŒUVRE DE FORGERONS : UN ARTISANAT D'ART SOURCE DE COOPERATION EUROPEENNE (PYRFER) 72
FIGURE 82 : DES RESSOURCES MULTIPLES CREATRICES D'OPPORTUNITES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 73
FIGURE 81 : LES PROGRAMMES LEADER SUR LE PAYS 73
FIGURE 83 : ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT DANS LA RESIDENCE PRINCIPALE - PAYS PYRENEES MEDITERRANEE 75
FIGURE 84 : LES TROIS PILIERS POUR FAVORISER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL REUSSIE 76
FIGURE 85 : TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DE LA POPULATION (EPCI DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE) 77
FIGURE 86 : LES PRIX DE L'IMMOBILIER DANS LES PYRENEES ORIENTALES 78
FIGURE 88 : CENTRE DE COLLIOURE, 27 NOVEMBRE 2019 79
FIGURE 87 : PRIX MOYEN POUR UNE MAISON 79
FIGURE 89 : DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES TRES CONTRASTEES 81
FIGURE 90 : L'EMPLOI DANS LES PYRENEES ORIENTALES 82
FIGURE 91 : REPARTITION DE L'EMPLOI DANS LES DEUX SECTEURS (SPHERES PRESENTIELLE ET PRODUCTIVE) 83
FIGURE 92 : COMPLEXE AQUATIQUE DU CAMPING DU FRONT DE MER SITUE A ARGELES-SUR-MER 84
FIGURE 93 : FACTEURS EXPLICATIFS DES CONFLITS LIES AUX FLUX TOURISTIQUES 85
FIGURE 94 : PART DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN VOITURE 86
FIGURE 95 : ORIENTATIONS POUR UN SYSTEME DE DEPLACEMENTS ORGANISE 88
FIGURE 96 : POINT DE RUPTURE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES 91
FIGURE 97 : OCCUPATION DU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA CFT PYRENEES-MEDITERRANEE 92
FIGURE 98 : QUARTIER PAVILLONNAIRE LAROQUE-DES-ALBERES, *(SOURCE : GEOPORTAIL)* 93
FIGURE 99 : LES CHARTREUSES DU BOULOU *(SOURCE : GEOPORTAIL)* 93
FIGURE 100 : PART ET EVOLUTION DES TYPES D'OCCUPATION DU SOL SUR LE TERRITOIRE 94
FIGURE 101 : AFFIRMER LES VALEURS PAYSAGERES ET ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES PAYSAGES 95
FIGURE 102 : DIFFERENTES COOPERATIONS AVEC LE PPM 96
FIGURE 105 : COLLIOURE SITE GRAND OCCITANIE 96
FIGURE 103 : DEMARCHE INTERSCOT 97
FIGURE 104 : PLATEFORME LOGISTIQUE DE PORT-VENDRES 98
FIGURE 105 : SYSTEME DE MUTATION DES FLUX 99
FIGURE 106 : DES PROJETS DE COOPERATION EN PREPARATION (FUTURS PROJETS) 104
FIGURE 107 : LES ZONES D'ACTION DU PROJET ALBERAPASTUR 105
FIGURE 108 : RACE BOVINE ALBERA, PROGRAMME ALBERAPASTUR 106
FIGURE 109 : RENCONTRE DANS LE CADRE DU PROJET DE COOPERATION TERRI-COOP : COURS SUR LA PERMACULTURE CATALANE EN TUNISIE 106
FIGURE 110 : RENCONTRE AVEC LES ACTEURS POUR LA COOPERATION ENTRE LES TERRITOIRES D'OCCITANIE ET DE LA TUNISIE 106
FIGURE 111 : UN AXE DE COOPERATION RURAL/URBAIN POUR LE PPM 108
FIGURE 112 : UN AXE DE COOPERATION RURAL/RURAL 110
FIGURE 113 : LES POSSIBLES COOPERATIONS ENTRE TERRITOIRES 111
FIGURE 114 : DES COOPERATIONS AVEC DES TERRITOIRES DISCONTINUS 112

FIGURE 115 : LES ENJEUX DES CONTRATS DE RECIPROCITE 114

FIGURES 116 ET 117 : LES ACTEURS LIES AUX CONTRATS DE RECIPROCITE 114

FIGURE 118 : UN CONTRAT DE RECIPROCITE POUR DEUX TERRITOIRES AUX INTERETS COMMUNS 118

FIGURE 120 : NOTION DE METABOLISME TERRITORIAL SUR LE PPM 122

FIGURE 121 : PERIMETRE DU PROJET SUD'EAU 128

Annexes

Grille des entretiens réalisés sur le PPM entre le 27 et le 30 novembre 2019 :

STRUCTURE	CONTACT (Fonction)	COORDONNÉES
Quel positionnement économique du territoire dans le système sud-méditerranéen ?		
Les toiles du soleil	Christian, responsable exportation de l'entreprise	8 Bis Rue Jean Jaurès, 66260 Saint-Laurent-de-Cerdans Contactez : Christian, info@toiles-du-soleil.com T: 04 68 39 50 02
CC ASPRES	Sylvie PENA, directrice générale des services de la communauté de communes des Aspres	Thuir
Chambre des métiers et de l'artisanat Pyrénées Orientales Antenne Albères – Côte Vermeille	Cathy BENS, Conseillère de secteur Argelès-sur-Mer de la chambre des métiers et de l'artisanat *(entretien téléphonique)*	Espace Entreprises 4, Impasse de Charlemagne – 66700 Argelès-sur-Mer 06 23 91 17 56
Pôles des métiers d'art et d'artisanat (Arles sur Tech/ Amélie-les bains Palalda et Elne)	Artisan	Le Moulin des Arts et de l'Artisanat - Rue du 14 juillet - 66150 Arles sur Tech 07 83 07 55 98
Groupement interproducteurs à Banyuls-sur-Mer	Clément PFAU, Responsable du point de vente et cave Terres des Templiers et du groupement introducteur de Collioure-Banyuls	Banyuls-sur-Mer
Centre hospitalier Léon Jean Grégory	Jean-Marc BATAILLER, directeur de l'hôpital	Avenue du Roussillon, 66300 Thuir 04 68 84 66 00
Office de tourisme Thuir-Aspres	Pascale DOUTRES, responsable développement de l'office intercommunale de Thuir-Aspres	2 Boulevard Violet, 66300 Thuir 04 68 53 45 86 pascale.doutres@aspres-thuir.com
CCI Perpignan - Port de Commerce	Cyril HERVIEU, directeur du Port	CCI Perpignan Port-Vendres : Direction du port et services administratifs : 04 68 82 00 25
Pernod-Ricard	Léa Vincent, responsable du service logistique de Pernod-Ricard de l'usine de Thuir *(entretien téléphonique)*	6 boulevard violet 66300 Thuir lea.vincent@pernod-ricard.com 06 23 94 65 88
Cluster logistique	Fabienne CHAUVINOT, salariée du cluster logistique *(entretien téléphonique)*	Perpignan
Création Catalane (espadrilles)	Guilhem, employé de l'entreprise "Création Catalane"	Saint Laurent-de-Cerdans
Office de tourisme d'Amélie-les-Bains	Valérie ARTHUS, directrice de l'Office de Tourisme d'Amélie-les-Bains	Amélie-les-Bains
La ferme de Plana Nera	Agriculteur indépendant	Prats-de-Mollo-la-Preste

Compétences, connaissances, culture, circulations immatérielles			RDV
PPM	Pierre Le Men, Responsable Leader au PPM	Boulevard Simon Batlle, 66400 Céret	Rendez-vous téléphonique le lundi 25 novembre à 16H30
3B Conseil: Centre formation hôtellerie Pyrénées Orientales	Jean Christophe Bousquet, directeur de 3B Conseil	3 rue Gaspard Monge 66160 BOULOU Tél. 04 68 89 39 21 3bconseil@orange.fr	Mercredi 27 novembre, 11h à 3B Conseil au Boulou
PPM	Carine Gonzalez, directrice du PPM	Boulevard Simon Batlle, 66400 Céret	Mercredi 27 novembre, 13h30 au siège du PPM à Céret
PPM	Cédric Borg , Chargé de mission Tourisme, Leader et FEAMP pour le PPM	Boulevard Simon Batlle, 66400 Céret	Mercredi 27 novembre à 15h au siège du PPM à Céret
Mairie de Thuir	Alix Bourrat, chargée de projets culturels à la ville de Thuir (Vice-Présidente de l'Office de la Culture)	30 Boulevard Léon Jean Grégory, 66300 Thuir alix.bourrat@orange.fr 0613277385	Mercredi 27 novembre 17H30 à la mairie de Thuir
Casa de la Generalitat	Jean Lluis Lluis, chargé des langues et de la culture à la Casa de la Generalitat	1 Rue de la Fusterie, 66000 Perpignan 04 68 35 17 14	jeudi 28 novembre 10H à la Casa de la generalitat à Perpignan
Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter	Béatrice Verhille, directrice du GECT	7 place du Foiral 66230 Prats-de-Mollo-la-Preste beatrice.verhille@valleescatalanes.org 0449891783	jeudi 28 novembre, 10h30 au siège du GECT à Prats-de-Mollo-la-Preste
Eurorégion	Xavier Bernard Sans, directeur Eurorégion	El Centre del Món, 1er étage 35 boulevard Saint-Assiscle CS 32032 66011 Perpignan Cedex France Tél. (+33) 04 48 22 22 34 courrier@euroregio-epm.eu	jeudi 28 novembre, entretien téléphonique à 14h30
Conseil départemental des PO	Florent Martiche Responsable de la direction de coopération fond européenne au conseil départemental des Pyrénées Orientale	24 Quai Nicolas Sadi Carnot, 66000 Perpignan florent.martiche@cd66.fr 0468858288	jeudi 28 novembre, 16h au CD des Pyrénées Orientales à Perpignan
Perpignan Méditerranée	Guy ILARY Conseiller	11 Boulevard Saint-Assiscle, 66006 Perpignan	jeudi 28 novembre, 16h30 à la

Métropole	communautaire délégué territoires ruraux-coopérations et transversalité territoriale à la communauté d'agglomération urbaine de Perpignan et maire de Tautavel	04 68 29 12 08 mairie@tautavel.com	mairie de Tautavel
Les Toques Blanches du Roussillon	Jean Plouzennec, Président de l'association des Toques Blanches	28 rue des Baoussous 66400 Céret 0609442368	vendredi 29 novembre, 11h30 à Céret
CC du Vallespir	Marie Rose Bouisset, élue à la culture à la Marie d'Arles sur Tech et élue à la communauté de communes du Vallespir	Mairie d'Arles sur Tech Villa des Indis 66150 Arles sur Tech mrbouisset@orange.fr 0620873964	vendredi 29 novembre,16H à la mairie d'Arles sur Tech
Ligue de l'enseignement des PO	Philippe Coulange, Délégué Culturel à la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées Orientales	1 rue Michel Doutres, 66000 Perpignan cultureflo66@laligue.org 0777635262	samedi 30 novembre, 10h au Boulou
Communauté de travail des Pyrénées (CTP)	Jean-Louis Valls, Directeur du Communauté de Travail des Pyrénées	E-mail: jl.valls@ctp.org Tel: +34 974 36 31 00 – ext: 261 Le siège se trouve à JACA en Espagne (travaille avec le POCTEFA).	rendez-vous téléphonique mardi 3 décembre à 11h30
Agence de Développement Rural Europe et Territoires (ADRET) **Centre d'Information Europe Direct Pyrénées**	Claire Sarda Vergès responsable de l'ADRET	Maison des entreprises Espace Alfred Sauvy F – 66 500 PRADES direction@europedirectpyrenees.eu 04 68 05 38 84	rendez-vous téléphonique vendredi 6 décembre à 10H30

Dynamiques résidentielles

Centre Communal d'Action Sociale du Boulou (CCAS)	Madame Benbasbas	Résidence Stabulum 18 Rue du Souvenir Français, 66160 Le Boulou Téléphone : 04 68 83 27 09
Pays Pyrénées Méditerranée	Chargé de mission tourisme Cedric Borg	Boulevard Simon Batlle, 66400 Céret Mail : cedric.borg@payspyreneesmediterranee.org
Direction Départementale des Territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales (DDTM 66)	Isabelle Billaud, responsable unité connaissance des territoires	2, rue Jean Richepin 66020 Perpignan cedex Téléphone : 04 68 38 13 60

Mairie Argelès sur mer	Monsieur Winzer, responsable service urbanisme	Allée Ferdinand-Buisson 66704 Argelès-sur-Mer Cedex Téléphone : 04 68 95 34 58 Mail : argeles@mairie-argeles-sur-mer.fr
Mairie d'Amélie-les-bains	Jean-Michel Sicre et Caroline Dupui. Placier et pôle assurances/impôts et pôle urbanisme (PLU)	5, rue Thermes 66110 AMELIE LES BAINS PALALDA Téephone : 04 68 39 00 24
Agence d'urbanisme catalane (AURCA)	Madame Fonteray et Monsieur Fourcade (mission observatoires et directeur)	19 Espace Méditérranée 6ème étage, 66000 Perpignan Téléphone : 04 68 87 75 52
Département de Pyrénées-Orientales	Madame Ripoll (tourisme) ; Madame Costa et Marine Canovas (développement des Services au Public innovants) ; Vincianne Laurent (concertation citoyenne)	24, QUAI SADI CARNOT 66906 PERPIGNAN CEDEX Téléphone : 04 68 85 85 85 Mail Marina Canovas : marina.canovas@cd66.fr Mail Vincianne Laurent : vincianne.laurent@cd66.fr Mail Elodie Costa : elodie.laporte@cd66.fr
Agence immobilière Py	François Py, directeur de l'agence immobilière Py	17 Rue Pasteur, 66190 Collioure Téléphone : 04 68 82 04 97
Office de tourisme de Collioure	Célio Py, stagiaire	Place du 18 Juin, 66190 Collioure Téléphone : 04 68 82 15 47
Randôtrement (sylvotourisme)	Vanessa Guérin	Téléphone : 06 03 91 28 52
ADIL 66	Rendez-vous téléphonique avec Fanny Brunet	Téléphone : 04 68 52 00 00 Mail : fanny.brunet@adil66.org

Mobilités quotidiennes

CD 66 : services territoriaux & mobilité	Mme Muriel LLUGANY Responsable déploiement Vélo route au Conseil départemental *Rendez-vous le mercredi 27 novembre 2019 à 15h*	*30 Rue Pierre Bretonneau 66100 Perpignan* *tél : 04 68 85 88 80*

Centre de coopération policière et douanière du Perthus	Mr Pascal MAMPRIN Agent administratif de la sécurité *Rendez-vous le mercredi 27 novembre 2019 à 17h*	*Lieu-dit Perdigueres, 66480 Le Perthus* *tél : 06 64 56 83 37*
CD 66 : services territoriaux & mobilité	Mr Alain CAMPS Responsable du service de gestion de la voirie au Conseil départemental *Rendez-vous le jeudi 28 novembre 2019 à 9h*	*30 Rue Pierre Bretonneau 66100 Perpignan* *tél : 04 68 85 88 80*
Mairie de Serralongue	Mr Jean-Marie BOSCH Maire de Serralongue *Rendez-vous le jeudi 28 novembre 2019 à 11h00*	*2 rue Pierre Talrich, 66230 Serralongue* *04.68.39.61.34*
Théâtre des Aspres	Mme Natacha LEDENKO Directrice de l'Office Municipal de la Culture et de l'Animation de Thuir *Rendez-vous le jeudi 28 novembre 2019 à 13h30*	*Bd Violet 66300 THUIR* *tél : 04.68.34.58.74/ 04.68.84.67.87*
CIMP : Centre International de la Musique Populaire	Mme Christine MACE Chargée de la programmation communication au Musée des Instruments et Cultures du Monde de Céret *Rendez-vous le 28 novembre 2019 à 14h15*	*14 Rue Pierre Rameil, 66400 Céret* *tél : 04 68 87 40 40*
Commerçants de tabac à la Jonquera et au Perthus	Mr Benoît ISSARNI et Mme Nuria LOPEZ CAMPA *Rendez-vous le jeudi 28 novembre 2019 à 15h30*	*12 Avenue des Arènes, 66400 Céret* *06.75.66.19.05*

Camping Les Galets	Mr Manuel BEY Gérant du Camping Les Galets *Rendez-vous le Jeudi 28 à 17h*	*Route de Taxo à la mer, Plage Nord, 66700 Argelès-sur-Mer* *04 68 81 08 12*
Communauté de Communes du Vallespir	Mme Odessa ROIGT Chargée du développement durable et du schéma de mobilité durable *Rendez-vous le vendredi 29 novembre à 10h*	*2 Avenue du Vallespir, 66400 Céret* *tél : 04 68 87 69 05*
Lycée des Métiers du bâtiment Alfred Sauvy	Mr Éric VAISSIERE et Mme Vanessa SCHMITT Proviseur et Proviseure adjointe du Lycée Professionnel Alfred Sauvy *Rendez-vous le vendredi 29 novembre 2019 à 11h20*	*66740 Villelongue-Dels-Monts* *04 68 95 34 00*
Mairie d'Elne - Service Urbanisme	Mme Valérie GILLOT Responsable à la direction du pôle développement territorial de la mairie d'Elne *Rendez-vous le vendredi 29 novembre à 14h30*	*14 Boulevard Voltaire, 66200 Elne* *tél : 04 68 37 38 39*
CD 66 : services territoriaux & mobilité	Mr Stéphane MARI Maître d'ouvrage au sein du Conseil départemental : services territoriaux & mobilité - Covoiturage *Rendez-vous le vendredi 29 novembre 2019 à 17h00*	*30 Rue Pierre Bretonneau, 66100 Perpignan* *04 68 85 88 80*

Environnement

Animatrice charte forestière	Mathilde Guittet	Pays Pyrénées Méditerranée Maison des Services Publics Boulevard Simon Batlle 66400 Céret Tel : 04.68.87.43.24 Fax : 04.67.87.37.89 mathilde.guittet@payspyreneesmediterranee.org
Association Bois Energie 66	Zabala Grégory, en charge des relations avec les fournisseurs	8, route du Col de Jau 66500 MOSSET Tél : 04 68 05 05 51 Fax : 09 77 46 23 29
L'Association Gestionnaire de la Réserve Naturelle de Nohèdes (AGRNN)	Alain Mangeot Philippe Assens, président de l'asso	Maison de la réserve le Village 66 500 Nohèdes 04680582242
Technicien du SAGE	Julien Le Guern, Chargé de mission du SAGE	2 rue Jean Amade 66401 Céret Tél : 04.68.87.08.78
Technicien au bureau d'étude Tecsol	Damien Arasa	105 avenue Alfred Kastler, 66100 Perpignan tél : 04 68 68 16 40
Directeur de site d'extraction Agrégat Roussillon (groupe Colas)	Joan Ryenier	04 68 53 56 08 3 Route de Castelnou, 66300 Thuir
Syndicat Mixte : Grand site du Canigou	Flora Desriaux, chargé de mission Natura2000,	Guy Malé, 73 Route de Marquixanes, 66500 Prades 04 68 96 45 86
Déchetterie : Le Boulou	Mr. Sanchez, technicien de la décharge	Chemin du Mas Plaisant - Rue, Cortal d'en Quirc, 66160 Le Boulou 04 68 81 01 07 04 68 87 13 95
CC du Vallespir	Mr. Sanchez	2 Avenue du Vallespir, 66400 Céret Téléphone : 04 68 87 69 05
SYDETOM	Virginie SABATINI, coordinatrice du pôle Pesée	Bt: I, NATUROPOLE, 3 Boulevard de Clairfont, 66350 Toulouges Téléphone : 04 68 57 86 86

Table des matières

..... 1

REMERCIEMENTS **4**

SOMMAIRE **5**

INTRODUCTION **7**

ANALYSER LES DYNAMIQUES DU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE : L'ENTREE PAR LES FLUX **8**

L'économie présentielle 10
Un territoire vivant résultant d'un métabolisme en mutation 11
Le concept de bio-région comme outil d'analyse des relations interterritoriales 14
Analyser le PPM par les réciprocités et fonctionnalités territoriales 17

LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE **19**

Phase 1 : Appropriation du sujet 19
Phase 2 : Recueil de données qualitatives auprès des acteurs du territoire et analyse des données quantitatives 20
Phase 3 : Analyse des données, production des différents livrables de l'étude 22

PARTIE 1. LES FLUX, DES REALITES PLURIELLES INSCRITES DANS L'ESPACE ET LE TEMPS **23**

1.1. UN TERRITOIRE CONCERNE PAR UNE GRANDE DIVERSITE DE FLUX 23
1.1.1. Des flux humains plus ou moins maîtrisés *23*
1.1.1.1. Des migrations résidentielles majoritairement de « proximité ». 23
1.1.1.2. Des mobilités quotidiennes sources de circulations intenses et variées 27
A) Les migrations pendulaires prioritairement en lien avec la CU de Perpignan 27
B) Les migrations transfrontalières 29
1.1.1.3. Des mobilités plus ponctuelles liées aux loisirs 29
1.1.1.4. Mobilités touristiques 30
1.1.2 Les flux matériels : qualification d'un territoire d'exportation et de transit *32*
1.1.2.1 Une grande intensité des flux, essentiellement en transit 32
1.1.2.2 Les nœuds et infrastructures logistiques d'un système d'interface 33
1.1.2.3 Une activité de fret en évolution remettant en question le degré de maîtrise des flux 35
1.1.3. Flux environnementaux : entre exploitation et préservation des ressources *36*
1.1.3.1 La ressource en eau : un flux fragile 36
1.1.3.2 Les flux de déchets : une gestion environnementale et une perspective économique 37
1.1.3.3 Le bois, une matière première source de projets de développement 40
1.1.4. Flux immatériels *41*
1.1.4.1 Patrimoine et culture source d'identité et d'attractivité 41
1.1.4.2 Des coopérations et compétences qui inscrivent le Pays à l'échelle européenne 42
Le PAH, un outil de coopération transfrontalière 44
1.1.4.3 Les flux numériques, réalité et perspectives ? 45
1.2 LES FLUX REVELATEURS DE SYSTEMES TERRITORIAUX 46
1.2.1 Les systèmes internes au Pays *48*
1.2.1.1 Les systèmes communaux 48
Exemple Argelès-sur-Mer et Collioure : un littoral dépendant d'une abondance de flux touristiques 48
Exemple Thuir : Un territoire en voie de périurbanisation de l'agglomération perpignanaise 49
1.2.1.2 Les grands sous-ensembles liés aux fonctionnalités principales du territoire 50
Exemple Le Boulou : Un axe vertical marquant 50
L'intérieur du Pays : un territoire enclavé mais visible par ses ressources 50
1.2.2 Un territoire intégré dans des logiques de proximité *52*
1.2.3.1 Un système transfrontalier 52
1.2.3.2 Un système Pays-Perpignan 52
1.2.3.3 Un système à l'échelle du département des Pyrénées-Orientales 53
1.2.3.4 Un système national 53
1.2.3 Un système européen de coopération *54*
1.2.4 Un territoire de transit inscrit dans un système international *55*

1.3. DE LA TEMPORALITE DES FLUX A LA GESTION TERRITORIALE 55
1.3.1 Un territoire marqué par de grandes temporalités 56
ENJEUX A RETENIR 60
Les enjeux liés à la grande diversité des flux identifiés 60

PORTFOLIO : DES FLUX TRADUISANT LA DIVERSITE DES RESSOURCES TERRITORIALES 63

DES RESSOURCES NATURELLES, SOURCES D'ACTIVITES 63
Le soleil et le vent, des ressources énergétiques inépuisables 63
Le liège, à l'origine de flux 64
La pêche, une ressource fragile 64
Des paysages bâtis et naturels, source d'inspiration pour la production cinématographique 65
Une lumière et des paysages sources d'inspiration artistique et de diffusion culturelle 66
La gestion des déchets, une ressource pour l'économie circulaire ? 67
Un foncier disponible source de nouvelles installations 67
Des ressources naturelles et paysagères permettant au territoire de développer une offre touristique attractive et diversifiée. 68
DES RESSOURCES IMMATERIELLES ET CULTURELLES 69
Des ressources culturelles liées à une position stratégique 69
Une culture catalane porteuse d'initiatives 70
Des pratiques valorisant l'identité du territoire : l'exemple de la conservation des anchois 71
DES RESSOURCES HUMAINES, REVELATRICES DE SAVOIR-FAIRE 71
Un savoir-faire source de rayonnement national et international 71
Un cadre de vie et une convivialité sources de bien vivre et d'attractivité 72
Les compétences logistiques : une ressource structurante 72
Le programme Leader, l'un des multiples projets de coopération issu d'une ingénierie forte du Pays 73

PARTIE 2. DES FLUX TERRITORIAUX COMPLEXES REVELATEURS DE FRAGILITES 75

2.1. DES DYNAMIQUES RESIDENTIELLES CONTRASTEES, SOURCES DE CONFLITS 75
2.1.1 Des dynamiques résidentielles diversifiées et en mutation 75
2.1.2. Des flux touristiques vecteurs de conflits territoriaux 84
2.2. UNE ACCESSIBILITE CONTRAINTE ET DEPENDANTE DU TERRITOIRE 86
2.2.1 Une accessibilité à deux échelles 86
2.2.1.1 Des mobilités quotidiennes contrastées au regard d'une inégale répartition de l'offre de transport sur le territoire 86
2.2.1.2 L'impact des activités économiques sur les grands axes routiers de ce territoire de transit 88
2.2.2. Une accessibilité génératrice de conflits : entre mobilités plurielles compromises et tensions transfrontalières 89
2.3 LES RESSOURCES FIXES DU TERRITOIRE SOUS PRESSION 90
2.3.1 Des ressources créatrices de flux menacées 90
2.3.2 Des conflits multiples autour de la question de l'eau 95
2.4 UN DEFICIT DE COOPERATION ENTRE LES INGENIERIES 96
2.4.1 Une volonté de coopérer... 96
2.4.2 … Qui reste à renforcer 97
ENJEUX A RETENIR 100
Les enjeux liés aux fragilités générées par les flux territoriaux complexes 100
..... 102

PARTIE 3. LES FLUX VECTEURS DE STRATEGIES INTERTERRITORIALES ET DE PROJETS DE COOPERATION 102

3.1. ÉTAT DES LIEUX DES COOPERATIONS EMERGENTES PORTEES PAR LE TERRITOIRE 102
3.1.1. - Coopérations formelles abouties et projets en cours : des préoccupations partagées autour de la gestion des activités agricoles et de la biodiversité 104
3.1.2. Les projets en cours d'élaboration autour de la culture, du patrimoine et du tourisme 107
3.2. QUELQUES PERSPECTIVES EN MATIERE DE COOPERATION TERRITORIALE 108
3.2.1. Mise en place d'un contrat de réciprocité sur un axe rural/urbain entre le PPM et Perpignan 108
3.2.2. ...sur un axe rural/rural au sein du PPM ou avec d'autres territoires 110
3.2.3. …en lien avec des territoires plus éloignés 111
3.2.4. …avec un territoire transfrontalier : l'Espagne 113
3.3. EXEMPLES DE PROJETS INNOVANTS EN FRANCE 113
3.3.1 Les coopérations territoriales existantes 114
3.3.1.1 Les premières expériences de contrats de réciprocités 114
3.3.1.2 Les outils sectoriels de coopération 117
3.3.2. Présentation de méthodes pour analyser les territoires dans des dynamiques circulaires, d'échanges… 118

3.3.2.1 Les méthodes reprenant la problématique de coopération interterritoriale 119
3.3.2.2 La notion de métabolisme territorial 120
Les questions à se poser pour la mise en place du métabolisme du PPM : 122
3.3.2.3 La notion de Bio région 123
3.3.3. Les projets de coopération territoriale repérés ailleurs 124
Fiches sur les projets émergents 124
Le cas du fleuve de la Loire 124
Projet Alimentaire Territorial de la Métropole de Toulouse 125
Gestion du littoral : Adapto, un projet LIFE 126
Une activité de tourisme durable en montagne : l'exemple du projet 'Espubike' en Espagne 127
Projet SUD'EAU 128
ENJEUX A RETENIR 130
Les enjeux liés à l'ingénierie et aux perspectives de coopérations interterritoriales 130
..... 131

CONCLUSION 131

L'apport de l'analyse territoriale par les flux… 131
… Particulièrement fécond pour le Pays Pyrénées Méditerranée 131
LES THEMES A ENJEUX POUR UN PROJET DE TERRITOIRE 132

BIBLIOGRAPHIE 132

TABLE DES ILLUSTRATIONS 132

ANNEXES 132

TABLE DES MATIERES 132